

The New York Times  
Le Monde

Across America, Doubts About War on Iraq



Supplément en V.O. :  
l'Amérique qui doute

## ENQUÊTE

Bin Ladin, prénom Carmen p. 12

## POLITIQUE

L'adieu de Séguin p. 8

## JUSTICE

De nouveaux droits pour les victimes p. 10

## INTERNET

D'ex-start-up tiennent leur revanche p. 15

## SPORTS

Les Jeux asiatiques p. 17

## AUTOMOBILES

La Mazda 6 p. 19

## SUPPLÉMENT

Le Monde  
**ARGENT**

Immobilier parisien :  
hausse ou krach ?

International.....	2	Abonnements.....	16
France.....	6	Aujourd'hui.....	17
Société.....	10	Météorologie.....	20
Horizons.....	12	Jeux.....	20
Entreprises.....	15	Culture.....	21
Carnet.....	16	Radio-Télévision.....	25

# Vers un règne américain en Irak ?

Les Etats-Unis envisagent une administration militaire directe du pays après le renversement de Saddam Hussein

**IMAGINANT** l'après-Saddam Hussein, les Etats-Unis envisagent de confier à l'armée américaine l'administration directe de l'Irak pendant plusieurs années. Ces plans, imaginant les scénarios d'une après-guerre en Irak, ont été révélés par le *New York Times* dans une série d'articles que les porte-parole de l'administration Bush ont largement confirmés. Dans une interview accordée à la radio NPR, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, a souligné qu'étaient étudiés des plans s'inspirant de « différents modèles historiques », dont celui du Japon et de l'Allemagne après la seconde guerre mondiale. Le général Tommy Franks, chef du commandement central et, à ce titre, maître d'œuvre d'une éventuelle attaque contre l'Irak, pourrait prendre la charge de l'administration du pays au lendemain de la victoire.

Selon le *New York Times*, certains des plans à l'étude visent à placer l'Irak sous l'autorité de l'armée américaine, le temps d'organiser la transition vers un pouvoir civil et de s'assurer de l'intégrité territoriale d'un pays ethniquement et politi-



quement très divisé. Les dirigeants irakiens seraient jugés pour crimes de guerre. L'ensemble du processus pourrait durer plusieurs années ; les Etats-Unis seraient prêts à y investir des milliards de dollars.

Aucun plan définitif n'a encore été arrêté. Mais le porte-parole de la Maison Blanche a confirmé « la possibilité que les services des forces armées américaines soient engagés dans l'Irak de l'après-Saddam Hus-

sein ». Certains, dans l'opposition irakienne, ont fait part de leurs réserves.

Notre envoyé spécial à Bagdad témoigne du culte de la personnalité dont Saddam Hussein est l'objet.

► Les plans de Bush pour l'après-guerre

► Les Etats-Unis n'excluent pas d'occuper longtemps et de gouverner eux-mêmes l'Irak

► Ils comparent la situation à celle de l'Allemagne ou du Japon après 1945

► Jimmy Carter : un prix Nobel anti-Bush

► A Bagdad, ce qu'a vu notre envoyé spécial

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 13

## Décentralisation : Raffarin persiste

**MALGRÉ** un avis défavorable du Conseil d'Etat, rendu vendredi 11 octobre, concernant le projet de loi de décentralisation, le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a l'intention de maintenir toute l'architecture de son projet. Il se refuse à changer la rédaction de l'article premier, qui prévoit que « l'organisation de la République est décentralisée ». Fort du soutien des élus régionaux de droite, il entend se saisir de cette occasion pour afficher son volontarisme et son « audace réformatrice ».



FRANÇOIS GUILLOT/APP

► Le Conseil d'Etat contre l'organisation « décentralisée » de la République

► Le premier ministre défend « l'audace » de son projet

Lire pages 6 et 7

## EXPOSITION

### Matthew Barney, artiste total, investit le Musée d'art moderne



**CINÉASTE**, sculpteur, dessinateur, installateur, performeur, photographe... c'est un des artistes contemporains les plus novateurs. Pour preuve, *The Cremaster Cycle*, cette œuvre inclassable présentée au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, et ses films, projetés pour la première fois au MK2 Beaubourg. Rencontre avec un homme vraiment hors du commun. Lire pages 21 et 24

BARBARA GLADSTONE/MATTHEW BARNEY

## Au Sénégal, prières et requiem pour l'adieu aux naufragés du « Joola »

DAKAR  
de notre envoyé spécial

Le programme de la cérémonie évoquait des « funérailles nationales ». Mais l'océan ayant englouti la plupart des 1 500 victimes du naufrage du *Joola* - survenu dans la nuit du 26 au 27 septembre au large de la Gambie - et les 300 cadavres repêchés ayant été enterrés dans diverses localités, ce sont des obsèques « virtuelles » qui ont été célébrées, vendredi 11 octobre, sur la corniche ouest de Dakar, en présence d'Abdoulaye Wade, président de la République du Sénégal.

Aménagée dans un quartier résidentiel excentré, l'esplanade du souvenir ne pouvait accueillir un vaste rassemblement populaire, et seuls quelques centaines de parents de disparus ont assisté à cette célébration solennelle. Elle a mobilisé le ban et l'arrière-ban du gouvernement, du Parlement, de l'armée et du corps diplomatique, la France étant représentée par Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Aplanie le matin même à grand renfort de

bulldozers, l'esplanade, recouverte de sable ocre, faisait songer à une dune surplombant la mer sur laquelle, peu avant l'arrivée des officiels, on disposait encore des plantes vertes et des tapis rouges. Sous un ciel de plomb, traversé de vols d'oiseaux sauvages, l'océan avait pris la couleur du deuil lorsque les uniformes des détachements militaires et les tenues rouge cerise de la garde présidentielle, sabre au clair, vinrent semer quelques touches multicolores sur ce site pétrifié par la touffeur de la saison des pluies.

Le président Wade et son épouse se tenaient sous un dais, alors que retentissaient douze salves d'artillerie (une pour chacune des onze régions du Sénégal et une pour les « amis étrangers »). Les représentants des différents cultes entamèrent la longue litanie des prières à la mémoire des morts. Des versets du Coran, lus par un imam, succédèrent au Notre Père récité par l'archevêque de Dakar et précédèrent les diatribes rituelles des notables de l'ethnie diola de Casamance, qui a payé le plus lourd tribut à la catastrophe maritime. « Nous

vous sentons, respirons, pleurons... Partout où nous sommes, vous restez nos compagnons. Vous êtes la cendre d'où renaît la vie », vint ensuite clamer, la voix brisée, un membre du collectif des étudiants casamançais qui déployaient une banderole revendicative : « Que la lumière soit faite. Plus jamais ça ! »

Le ministre de la culture, Amadou Tidiane Wone, prononça ensuite une oraison funèbre qui, malgré de brèves citations de Senghor et de Malraux, prit vite les accents, incongrus, d'un discours politique, suscitant des murmures de réprobation et quelques ricanements parmi les journalistes africains.

Après cette fausse note, la cérémonie renoua avec la dignité et l'émotion lorsque, au son de la *Messe Wolof* de Julien Jouga, une centaine d'adolescents, faisant la chaîne, jetèrent dans les flots douze couronnes de fleurs qu'un navire de guerre, escorté de pirogues de pêcheurs, entraîna vers les lieux du tragique naufrage.

Robert Belleret

## ÉDITION

### Sarkozy ne censure pas



LE MINISTRE de l'intérieur a décidé de ne pas interdire *Rose bonbon*. Ses explications in extenso. Lire page 22

## ANALYSE

### La Turquie européenne ?

« LA TURQUIE, par son histoire, et pas seulement par la géographie, et par ses ambitions, est européenne » : combien de chefs d'Etat et de gouvernement parmi les Quinze seraient prêts, aujourd'hui, à reprendre à leur compte l'affirmation de Jacques Chirac lors du sommet européen d'Helsinki, en décembre 1999 ? Et qui, au sein de l'Union, n'envisage pas sans inquiétude la perspective de voir un jour quelque 68 millions de Turcs, à 95 % musulmans, entrer au sein de la « Communauté », où leur pays deviendrait, vers 2010, le plus peuplé de l'Union ? Poser ces questions, c'est y répondre : la vérité est que la Turquie fait peur, et qu'elle embarrasse de plus en

plus les Quinze, qui lui ont fait des promesses jugées aujourd'hui inconsidérées par beaucoup.

En décembre, lors du sommet européen de Copenhague, l'Union va accueillir officiellement dix nouveaux Etats membres. L'affaire est entendue, même si, dans bien des capitales, nombreuses sont les Casandre à s'alarmer des conséquences d'un élargissement bâclé, mal compris, voire redouté des opinions publiques. Cette démission pédagogique des chefs d'Etat et de gouvernement s'illustre dans l'approbation de plus en plus chancelante des Européens en faveur de l'élargissement, en particulier en France. Dans ces conditions, envisager l'entrée de la Turquie dans

l'Union, c'est risquer d'augmenter les préventions de l'opinion publique européenne envers la « grande Europe ».

La Turquie a-t-elle vocation à en faire partie ? Une telle interrogation revient à poser la délicate question de l'identité européenne d'un pays qui se situe à la charnière de l'Europe et de l'Asie. Pour les gouvernements européens, celle-ci est d'autant plus déstabilisante qu'elle ouvre la boîte de Pandore d'un débat, qu'ils n'ont jamais osé aborder franchement, sur les « frontières de l'Europe ».

Laurent Zecchini

Lire la suite page 13

## LA PLUS BELLE VOIX DU FADO

**CRISTINA BRANCO**

corpo iluminado  
EDITION SPÉCIALE

inclus l'inédit  
"Avec le temps"  
de Léo Ferré

disponible le 14 octobre

014 151-2



M.00146 - 1013 - F. 1,20 €

# INTERNATIONAL

## LA CRISE IRAKIENNE

Que sera le « jour d'après », que deviendra l'Irak au lendemain de la chute du régime de **SADDAM HUSSEIN** ? La Maison Blanche, décidée à en finir avec le « tyran », projette de placer le pays sous l'autorité d'une adminis-

tration militaire américaine qui organiserait une transition vers un **POUVOIR CIVIL** irakien. Ce processus pourrait prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Le souci de Washington est de préserver l'unité et la

stabilité de l'Irak, a expliqué le porte-parole de la Maison Blanche. **COLIN POWELL**, secrétaire d'Etat, a ajouté que ces plans s'inspiraient de « *différents modèles historiques* ». Après la seconde guerre mon-

diale, le Japon et l'Allemagne avaient été placés sous administration militaire. Bien éloignées de ces plans américains, les négociations se poursuivent au **CONSEIL DE SÉCURITÉ** sur un projet de résolution.

## Les Etats-Unis prévoient une administration militaire de l'Irak

Que sera l'après-Saddam Hussein ? La Maison Blanche projette, à l'issue d'une guerre qui renverserait le régime irakien, de placer le pays sous l'autorité directe de l'armée américaine, comme cela avait été fait au Japon et en Allemagne en 1945

### WASHINGTON

de notre correspondant

Au terme d'une guerre dont l'issue serait le renversement de Saddam Hussein et de son régime, comment et par qui l'Irak serait-il gouverné ? La question a reçu un début de réponse, vendredi 11 octobre, avec la révélation, par le *New York Times*, d'un projet de la Maison Blanche qui consisterait à placer l'Irak sous l'autorité de l'armée américaine, en s'inspirant de l'administration militaire installée au Japon en 1945 et qui a géré ce pays jusqu'à 1952.

Selon le quotidien de New York, les dirigeants irakiens seraient jugés pour crimes de guerre et l'armée américaine administrerait le pays, en organisant une transition vers un pouvoir civil irakien, processus qui prendrait plusieurs mois, voire plusieurs années. Le journal cite un discours prononcé, le 5 octobre, par Zalmay Khalilzad, conseiller spécial du président George W. Bush pour le monde arabe et l'Asie méridionale, selon lequel « la coalition assumera (...) la responsabilité de la défense territoriale et de la sécurité de l'Irak après la libération ».

Le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer, a largement confirmé les informations du *New York Times*. Il a expliqué que le souci de l'exécutif est l'unité et la stabilité de l'Irak. Parmi les options étudiées, a-t-il dit, il y a « la possibilité que les services des affaires civiles des forces armées soient engagés dans l'Irak de l'après-Saddam Hussein ».

Le porte-parole a précisé que la question de l'administration de l'Irak après la défaite du régime actuel est envisagée aussi « dans le cadre d'une coalition internationale et dans le cadre de l'ONU », en fonction des situations qui se présenteront selon que les Etats-Unis agissent sur la base d'une résolution des Nations unies ou bien seulement avec les alliés qui accepteront de les suivre. Il a marqué clairement que l'exécutif se prépare à ce que

les forces armées américaines assument des responsabilités, en Irak, au-delà de la guerre elle-même.

Interrogé sur la radio publique NPR, Colin Powell, le secrétaire d'Etat, a indiqué que sont étudiés des plans s'inspirant de « *différents modèles historiques* », dont celui du Japon, mais aussi celui de l'Allemagne, après la seconde guerre mondiale. Dans le cas de l'Allemagne, des zones d'occupation avaient été délimitées entre les quatre pays alliés contre le nazisme. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France avaient fusionné leurs zones et organisé le transfert des responsabilités administratives à un pouvoir civil, en 1948, en réponse à la fermeture de la frontière avec la zone soviétique. Au Japon, le général Douglas MacArthur, nommé gouverneur en 1945, avait dirigé le pays jusqu'à son limogeage en 1951.

Le général Tommy Franks, chef du commandement central, qui serait chargé de la guerre contre Sad-

dam, deviendrait-il le MacArthur de l'Irak ? Ces dernières semaines, les désaccords entre le département d'Etat et le Pentagone avaient paru se réduire. Les réunions d'opposants irakiens, organisées à Washington, avaient été prises en charge con-

### Henry Kissinger a mis en garde contre l'« occupation prolongée » d'un pays musulman

jointement par les deux ministères, jusqu' alors en conflit au sujet de la représentativité de ces opposants et, notamment, du Congrès national irakien (INC), dirigé par Ahmed Chalabi. Le ministère de la défense plaiderait en faveur de M. Chalabi et de

son organisation, alors que M. Powell et son équipe étaient nettement plus réservés sur la confiance qu'il convenait de leur faire.

Cette divergence resurgit, puisque l'idée de confier les responsabilités du pays aux militaires vient du département d'Etat, de la CIA (Agence centrale de renseignement) et de la Maison Blanche. Lors de son point de presse, le porte-parole du Pentagone, Victoria Clarke, a insisté sur le rôle qui doit être celui des Irakiens eux-mêmes et sur l'importance de l'INC.

Richard Perle, le président du Defense Policy Board, organisme consultatif du ministère de la défense, soutient les opposants irakiens qui veulent constituer un gouvernement provisoire en exil, capable d'assurer la direction du pays après la défaite du régime aujourd'hui en place à Bagdad. M. Perle avait regretté l'absence de représentant officiel de l'exécutif au cours d'une journée de débats sur l'après-Sad-

dam, organisée, le 3 octobre, par un institut de Washington. Henry Kissinger, qui siège au Defense Policy Board, a mis en garde contre l'« *occupation prolongée* » d'un pays musulman par une ou des puissances occidentales.

La question du futur gouvernement de l'Irak a aussi donné l'occasion à la Maison Blanche de préciser la façon dont elle envisage le jugement des dirigeants irakiens accusés de crimes de guerre, à commencer par Saddam Hussein. M. Fleischer a expliqué que cette tâche ne pourra pas être confiée à la Cour pénale internationale (CPI), que les Etats-Unis rejettent. Il faudra créer, a-t-il dit, une juridiction spéciale, telle que le tribunal de La Haye, chargé des crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. Il est vrai que les crimes dont sont accusés, à ce jour, les dirigeants irakiens sont antérieurs à la création de la CPI.

Patrick Jarreau

## 58 000 soldats américains ont été déployés dans la région du Golfe

QUELQUE 58 000 militaires américains, selon le Pentagone, sont aujourd'hui positionnés dans la région du Golfe, avec comme objectif de se préparer à d'éventuelles opérations contre l'Irak. Ils reçoivent des équipements supplémentaires afin, selon un porte-parole du commandement central de Tampa (Floride), chargé des actions au Moyen-Orient, « d'appuyer la campagne du président des Etats-Unis contre le terrorisme ».

Le Pentagone a annoncé, vendredi 11 octobre, qu'il allait transférer au Koweït un millier d'hommes issus des quartiers généraux d'un corps d'armée en Allemagne et d'une force expéditionnaire de marines, stationnée en Californie.

Officiellement, le but de ces détachements au Koweït est de préparer l'arrivée d'une force terrestre beaucoup plus importante, vouée à « réagir rapidement » si la nécessité s'en fait sentir. « *Mais nous n'en sommes pas là* », a ajouté le porte-parole. Le corps d'armée américain, dont le PC est à Heidelberg, comprend principalement, en Allemagne et en Turquie, deux divisions avec leur logistique, soit 42 000 hommes. La force de marine, basée à Fort-Pendleton, est intervenue en 1991 dans le Golfe, en Somalie et dans les Balkans.

A l'heure actuelle, le dispositif américain dans la région est articulé à partir de forces terrestres, navales et aériennes qui ont pris pied en Turquie, au Koweït, à Bahrein, en Arabie saoudite, à Oman et au Qatar, ainsi que sur des bateaux dans le Golfe et la mer d'Oman. Des forces spéciales américaines doivent commencer, en novembre en Jordanie, ce qui est présenté comme un exercice avec des unités des Emirats arabes unis.

### AVIONS SANS PILOTE

De même, des avions E-8 Joint Stars, qui sont des quadricoptères Boeing-707 aménagés pour la surveillance du théâtre des opérations

et pour le commandement d'une intervention, ont été basés en Arabie saoudite. Des avions-espions U2, célèbres depuis la guerre froide Est-Ouest et la crise des missiles à Cuba, dans les années 1960, sont positionnés dans les Emirats arabes unis. Ils seront rejoints sous peu par des drones Global Hawk (avions sans pilote pour l'observation et la reconnaissance), qui oeuvraient jusqu'à présent au-dessus de l'Afghanistan. Washington compte enfin sur l'accord du gouvernement de Tony Blair pour stationner des bombardiers B-52 et B-2 sur l'île de Diego Garcia, une possession du Royaume-Uni dans l'océan Indien.

### Un centre nerveux des opérations au Qatar

Sur la base d'Al-Udeid, à une trentaine de kilomètres de Doha, la capitale du Qatar, les Etats-Unis ont aménagé, à l'intérieur de Camp Andy, où résident déjà quelque 2 000 de leurs soldats sous un complexe de tentes, des installations enterrées qui abritent des communications et des ordinateurs de commandement destinés à servir de PC à une éventuelle action contre l'Irak. C'est là, en effet, que le Commandement central des opérations, implanté à Tampa (Floride), sous les ordres du général Tommy Franks, est en train d'être décentralisé.

Quelque 600 hommes y sont en cours d'affectation pour servir le futur « centre nerveux » des opérations et prendre le relais, au besoin, du PC américain à Al-Kharg, en Arabie saoudite, si Riyad imposait des restrictions aux Américains. Camp Andy dispose d'une piste de 3 640 mètres, qui peut accueillir de gros avions, de hangars à munitions et de dépôts de carburant, pour mettre en œuvre jusqu'à 120 appareils de combat. Les travaux d'aménagement sont estimés à 1,2 milliard de dollars.

La marine américaine a lancé des appels d'offres d'affrètement auprès de compagnies maritimes internationales pour la location de gros bateaux marchands destinés au transport de matériels lourds – notamment des chars et des véhicules à roues – depuis les Etats-Unis en direction du Moyen-Orient. Il s'agit de cargos rouliers de gros tonnage. La marine américaine a embarqué, d'autre part, des matériels militaires à bord de 17 bâtiments prépositionnés à proximité de Diego Garcia. Il leur faudrait cinq à six jours pour rallier le théâtre irakien et amener sur place les blindés, les hélicoptères, les munitions et d'autres matériels qu'ils ont reçus.

Pour l'instant, le point faible du dispositif américain est le fait qu'un seul porte-avions, l'*Abraham-Lincoln*, est sur zone. Ce porte-avions nucléaire, qui déplace 100 000 tonnes à pleine charge, emporte 70 appareils, dont les deux tiers sont des avions de combat F-14 ou F-18. L'expérience montre que les Américains ont toujours opté pour la présence de plusieurs porte-avions et porte-hélicoptères d'assaut avant d'entamer une action militaire d'envergure.

Jacques Isnard

## Aux Nations unies, bras de fer pour le « paragraphe 10 »

### NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

On l'appelle OP 10 : « *operational paragraph 10* » (paragraphe opérationnel numéro 10). C'est le paragraphe qui concentre aujourd'hui le bras de fer diplomatique entre Paris et Washington sur l'Irak. Sur le reste du texte de la résolution de l'ONU, on estime de part et d'autre pouvoir tomber d'accord, au besoin au moyen de formules vagues. Mais l'OP 10, « *c'est le cœur du sujet* », dit un observateur. Plusieurs versions ont déjà été échangées. Pour l'heure, l'OP 10 français et l'OP 10 américain sont encore loin de se ressembler.

Pour les Américains, ce serait une erreur de croire que Saddam Hussein a l'intention de jouer le jeu. Le Conseil de sécurité doit donc l'avertir de ce qui l'attend s'il ne s'acquiesce « *pas totalement* » de ses obligations. Dans ce cas, « *l'Irak portera l'entière responsabilité des sévères conséquences qui suivront* », indique une version non définitive du paragraphe 10. Ces termes sont en retrait par rapport au premier projet de fin septembre, qui autorisait « *les Etats membres à utiliser tous les moyens nécessaires pour restaurer la paix et la sécurité dans la région* ».

Mais, en langage diplomatique, ils laissent quand même la porte ouverte à une attaque militaire.

Les Français, eux, voudraient être bien sûrs que les Américains jouent le jeu du désarmement. Ils réclament une approche progressive. Premier temps : définition du cadre de travail des inspecteurs. Deuxième temps : retour au Conseil de sécurité si la mission d'inspection est entravée. Le Conseil décide alors des conséquences de l'infraction, sachant que l'attaque militaire n'est pas la seule réponse possible.

L'OP 10 français, dans sa version non définitive, indique qu'en cas d'incident le Conseil de sécurité décide « *de se réunir immédiatement* » afin de « *décider de toute mesure nécessaire pour assurer le plein respect de toutes ses résolutions* ».

Les diplomates sont à la recherche d'un OP 10 de conciliation. « *Toutes sortes de formules circulent dans tous les sens* », affirme l'un d'eux. Certains observateurs sont optimistes, à long terme. « *Une solution va être trouvée, quelque chose qui rende par exemple une deuxième résolution automatique*, assure Nancy Soderberg, l'ancienne numéro 2 de la mission américaine, aujourd'hui directrice de l'International Crisis Group à New York. *Mais les positions sont encore très éloignées.* »

Vendredi, le Conseil a réussi à s'accorder sur quelque chose : la date du débat public sur l'Irak demandé « *d'urgence* » par le groupe des non-alignés. Il a fallu plus de vingt-quatre heures de tractations et une séance en soirée pour trancher entre l'approche rapide des Français et celle, moins pressée, des Américains. Le débat aura lieu mercredi 16 octobre.

Les Irakiens, de leur côté, ont répondu vendredi à la lettre que M. Blix, le chef de la commission d'inspection (Unmovic), leur avait envoyée le 8 octobre pour leur répéter les termes de l'accord obtenu à Vienne sur les conditions d'inspection.

S'il avait voulu donner du grain à moudre à l'administration Bush, le régime de Bagdad ne s'y serait pas pris autrement. La lettre ignore les points les plus chatouilleux du régime d'inspection souhaité par l'ONU, comme les interrogatoires de scientifiques irakiens – que M. Bush veut faire pratiquer hors d'Irak – ou le survol d'avions espions U2. Mais le général Amir Al-Saadi indique attendre à bras ouverts l'avant-garde des inspecteurs le 19 octobre à Bagdad. Une date bien rapprochée, sur laquelle ne compte même plus M. Blix lui-même. Le diplomate suédois a indiqué mercredi, sur la chaîne publique PBS, avoir reporté son départ en espérant quand même se rendre à Bagdad « *avant la fin octobre* ».

Natalie Nougayrède

Corine Lesnes

## Moscou rejette la menace d'un recours à la force

Vladimir Poutine n'a pas cédé sur ce point aux arguments de Tony Blair

### MOSCOU

de notre correspondante

A l'issue de la visite du premier ministre britannique Tony Blair à Moscou, vendredi 11 octobre, la Russie restait hostile à ce que la menace d'un recours à la force contre l'Irak figure dans une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, comme le souhaite Washington et Londres. L'utilité d'une nouvelle résolution sur l'Irak n'est à l'inverse plus contestée par Moscou.

« *Nous sommes prêts, aux côtés de nos partenaires, à chercher des possibilités pour permettre le travail des inspecteurs en Irak*, a déclaré le président russe Vladimir Poutine. *Dans ce but, nous n'excluons pas l'élaboration d'une position commune, y compris dans une résolution de l'ONU.* » M. Poutine a expliqué qu'il fallait « *prendre en compte l'expérience négative des inspections précédentes en Irak* ». Mais il a aussi souligné que, aux yeux de Moscou, il n'y avait « *pas à ce jour d'indications démontrant la présence d'armes de destruction massive en Irak* ».

« *Nous n'avons pas reçu de telles indications de nos partenaires* », a dit M. Poutine, ajoutant que Moscou entreprenait tout de même des « *inquiétudes* » sur la possibilité que de telles armes puissent être détenues par l'Irak : « *c'est précisément*

pourquoi nous voulons que les inspecteurs se rendent là-bas le plus vite possible ». M. Blair a pour sa part déclaré en guise de commentaire qu'il avait avec son interlocuteur russe « *un accord complet sur le fait que la volonté de l'ONU doit être respectée* ».

Interrogé lors d'une conférence de presse sur les contreparties que la Russie pourrait retirer d'un éventuel acquiescement aux projets américains en Irak, M. Poutine a répondu qu'il n'avait pas convié M. Blair à un « *bazar oriental* ».

### 8 MILLIARDS DE DOLLARS

Dans un entretien à la BBC à la veille de son voyage, M. Blair avait affirmé que « *bien entendu, les intérêts économiques de la Russie en Irak doivent être pris en compte* ». Il avait aussi indiqué qu'il se garderait de toute critique quant à la conduite de la guerre en Tchétchénie : « *Avant même le 11 septembre et les événements en Afghanistan, la Russie lutait déjà contre le réseau terroriste de l'organisation Al-Qaïda et des islamistes extrémistes, dont les actions ont mené à la mort de nombreux citoyens russes* », a dit M. Blair, épousant la position officielle russe sur cette question.

La dette irakienne à l'égard de la Russie est estimée à environ 8 mil-

### INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM

www.ism-mba.edu  
FULLY ACCREDITED\*

\*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains, compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 41 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur, avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

MBA

Multicultural in International Management  
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

ieMBA

International Executive  
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, plus 120 heures en option, 10 ou 15 séminaires intensifs à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou séminaires bimensuels à Paris

DBA

DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent  
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs et spécialisés à Paris. 320 heures et thèse

Ph. D

PHILOSOPHY DOCTORATE

■ Pour titulaire d'un Doctorate of Business Administration ou équivalent  
■ "Part-time" sur 24 mois : Séminaires individuels et thèse

e-LEARNING : TOUS PROGRAMMES

International School of Management :  
148, rue de Grenelle 75007 Paris  
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08  
e-mail : info@ism-mba.edu - http://www.ism-mba.edu  
Programmes gérés à New York par ISM, USA

ISM



JASSIM MOHAMMED/AP

## Dans les écoles irakiennes, une seule image

Comme chaque jeudi, dans cette école de Bagdad, des enfants irakiens chantent l'hymne national avant de commencer leurs cours, à cinq jours du référendum qui doit offrir un nouveau mandat de

sept ans à la tête du pays à Saddam Hussein. Habillés de tee-shirts à son effigie, les écoliers ont ouvert leurs livres de classe à la page ornée du portrait officiel du président irakien.

## Dans Bagdad, des milliers de banderoles crient « Oui, oui à Saddam, notre leader bien-aimé »

### BAGDAD

de notre envoyé spécial

Saddam sur les écrans de télévision, saluant des enfants, des vieillards, des héros de guerre... Saddam en statue, en tableau, en dessin, en photo, dans les restaurants, les épiceries, les bureaux... Saddam, tour à tour souriant et menaçant, cigare aux lèvres ou fusil en main, vêtu d'un manteau noir, d'un costume blanc... Saddam coiffé d'un keffiyeh ou d'un chapeau italien, posant ses mains rassurantes sur la tête d'une fillette émerveillée... Saddam en gros plan, le visage radieux, entouré de roses et de cœurs pleins d'amour... Saddam en guerrier, en cavalier, en héros d'éternité... Saddam en chansons, en slogans, en poèmes... Partout, Saddam, Saddam, Saddam. Si une telle ville n'existait pas déjà, en banlieue de Bagdad, la capitale irakienne pourrait être rebaptisée « Saddam-City ».

Bien sûr, la propagande est ici chose habituelle. Pourtant, jamais celui que les affiches officielles appellent volontiers le « leader adoré » n'a paru aussi omniprésent qu'en cet automne 2002. Son portrait est placardé dans toutes les boutiques, son nom apparaît dans tous les médias. Pas un journal sans une photo. Pas une heure de programme sans que la télévision ne vante ses mérites. Entre deux interviews de compatriotes enthousiastes (un chirurgien, une étudiante, des ouvrières), son visage revient sans cesse, sur fond de musique douce. Quelques cœurs, des roses, un coucher de soleil sur le Tigre. Et les mêmes séquences défilent : Saddam, toujours Saddam.

A l'heure où l'Amérique se fait menaçante, le régime soigne son image et prépare le référendum du mardi 15 octobre, censé ouvrir au raïs la voie d'un nouveau mandat de sept ans à la tête du pays. La procédure est simple, et le candidat unique : 12 millions d'électeurs, femmes et hommes âgés d'au moins 18 ans et vierges de tout antécédent judiciaire, devront se prononcer sur son maintien au pouvoir. Le leur suffira pour cela de cocher la case « oui » ou « non ». Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 20 heures. Le résultat devrait être rendu public dès le lendemain. Afin de gagner du temps, peut-

être aussi pour s'assurer que chacun fera son devoir de citoyen, des fonctionnaires ont d'ores et déjà rendu visite à certains électeurs et distribué les bulletins en question. Mardi, il restera juste à choisir entre les deux options proposées, à plier le bulletin, et à le déposer dans l'urne.

Lors du premier référendum du genre, en 1995, le président avait obtenu 99,96 % de « oui ». Cette fois encore, le succès est garanti. Seul le contexte est différent : la perspective d'un nouveau conflit contre les Etats-Unis et leurs alliés, onze ans après la guerre du Golfe, donne à l'événement une résonance particulière. Ainsi, les dirigeants du parti Baas - la formation politique du leader irakien -

**Jamais celui que les affiches officielles appellent volontiers le « leader adoré » n'a paru aussi omniprésent qu'en cet automne 2002**

se réjouissent par avance de la portée symbolique de ce second référendum. L'un d'eux, Samir Abdel Aziz, a donné le ton en qualifiant le 15 octobre de « journée de défi aux menaces américaines ». Selon lui, ce scrutin sera un « plébiscite » en faveur de Saddam Hussein et du « régime démocratique irakien ».

Le pouvoir cherchant avant tout à prouver qu'il bénéficie de l'appui du peuple, les médias internationaux ont été conviés à assister à ce triomphe. Les responsables du centre de presse de Bagdad disent attendre six cents journalistes étrangers et estiment à 750 le nombre de demandes de visas non satisfaites. Parmi les reporters présents figurent une quarantaine de Français, ainsi que des Japonais, des Britanniques, des Canadiens et des Américains. Le ministère irakien de l'information, qui tient à prendre en charge une partie de

leurs frais d'hébergement, assure qu'ils pourront « se rendre compte de la transparence du vote », aussi bien à Bagdad qu'en province.

En attendant, tout est fait pour mettre les journalistes en condition. A l'hôtel Al-Rasheed, lieu de convergence habituel des médias, le visiteur ne remarque plus seulement le portrait de George Bush père (l'adversaire de 1991), sur lequel tout client doit marcher s'il veut pénétrer dans le bâtiment. Quelques mètres plus loin, par-delà les portes vitrées, d'autres portraits l'attendent. De Saddam, cette fois : 22 toiles (noir et blanc, couleur, peinture, canevas...) sont exposées dans ce hall de dimensions plutôt modestes. On remarque aussi une banderole sans équivoque : « Oui, oui à Saddam, notre leader bien-aimé ».

Mais les grands hôtels, aux tarifs inabondables pour un Irakien moyen, n'ont pas le monopole des encouragements. Le peuple, lui aussi, est mobilisé en prévision du 15 octobre. Au début du mois, un millier d'enfants présentés comme atteints de maladies cardiaques avaient défilé dans la capitale. Ils brandissaient des pancartes sur lesquelles étaient dessinés des cœurs portant le nom du chef de l'Etat.

Depuis, la ville tout entière s'est mise au diapason. Des faubourgs les plus modestes aux rues huppées du secteur chrétien de Karada, des dizaines de milliers de banderoles ornent aujourd'hui les vitrines, les balcons, les étals... A Saïdiya, quartier de petites gens, l'une d'elles proclame : « Ensemble avec Saddam, ensemble pour la libération de la Palestine ». Ailleurs, cette autre promesse de bulletin positif : « Deux fois oui pour Saddam ! » Près de la mosquée Hawash, cet appel à l'union : « Tout le monde avec Saddam pour faire trembler la terre sous les pieds des Américains et des sionistes ». Et encore ces quelques mots, lus chez un bijoutier de Kadmiya : « Saddam, la pensée de la nation arabe contre le mal américain ».

Propagande ? Pas seulement : à l'évidence, le « leader adoré » reste populaire auprès d'une partie de ses compatriotes. Comme si la menace d'une guerre, au lieu de le fragiliser, avait contribué à resserrer les rangs autour de lui.

Philippe Broussard

## L'attribution du prix Nobel de la paix à Jimmy Carter irrite Washington

Selon l'ancien président, il appartient à l'ONU de gérer la crise avec l'Irak

### WASHINGTON

de notre correspondant

Commençant sa journée, comme d'habitude, à 7 heures du matin, George W. Bush a téléphoné à Jimmy Carter pour le féliciter de s'être vu attribuer le prix Nobel de la paix. « Il m'a dit que ça aurait dû être fait depuis longtemps », a raconté M. Carter, quelques heures plus tard, sur CNN.

M. Bush a profité de l'occasion pour remercier l'ancien président démocrate du travail qu'il avait fait, avec le républicain Gerald Ford, à la tête d'une commission chargée de proposer une réforme des opérations électorales après le long contentieux de l'élection présidentielle de 2000 en Floride. M. Carter a fait observer à M. Bush que la réforme avait certes progressé au Congrès, mais qu'elle n'était toujours pas financée. « Il m'a assuré qu'il allait faire en sorte qu'elle le soit. Ce fut donc une conversation très agréable », a résumé M. Carter avec son insoupçonnable sourire.

Le ton était moins amène à la Maison Blanche. Interrogé sur les propos du président du comité Nobel, qui avait opposé les accords de Camp David entre l'Egypte et Israël, patronnés par M. Carter, à la politique de l'administration Bush au Proche-Orient, le porte-parole de la présidence, Ari Fleischer, a répété plusieurs fois : « Le président pense que c'est un grand jour pour Jimmy Carter. Il s'est concentré là-dessus. » « N'est-ce pas un grand

jour pour le peuple américain ? », a lancé Helen Thomas, la très impulsive doyenne des journalistes de la Maison Blanche, qu'elle suit depuis Kennedy. « La conversation a été amicale. Elle a aussi été courte », a répondu M. Fleischer.

En dehors de l'importance qu'a pour eux la religion, tout oppose M. Bush et M. Carter. Celui-ci a déclaré que s'il avait siégé au Congrès il aurait voté contre la résolution soutenant la politique du président au sujet de l'Irak. « Je pense, a-t-il dit sur CNN, que nous ne pouvons pas nous soustraire à l'obligation de travailler au Conseil de sécurité des Nations unies, d'attendre que nous y obtenions la condamnation de Saddam Hussein, de le forcer, à travers les Nations unies, à se plier à des inspections illimitées et de nous assurer qu'il détruit toutes ses armes de destruction massive, ainsi que ses capacités de production d'armes nucléaires, dans l'avenir. »

### LE VOYAGE À LA HAVANE

Pour M. Carter, « tout cela doit être fait à travers les Nations unies et non pas, unilatéralement, par les Etats-Unis ». Il s'est félicité des choix que M. Bush a faits contre « le secrétaire à la défense et le vice-président », Donald Rumsfeld et Richard Cheney, « qui appelaient à agir unilatéralement et à contourner les Nations unies » d'emblée.

Le président a décidé d'aller devant les Nations unies, le 12 septembre, mais la résolution qu'il a

obtenue du Congrès l'autorise à agir hors du cadre de l'ONU s'il le juge nécessaire.

M. Bush ne pouvait manquer de féliciter M. Carter, mais il avait certainement présentée à l'esprit l'initiative récente de l'ancien président démocrate de se rendre à La Havane, en mai, pour appuyer ceux qui plaident en faveur de l'abandon de l'embargo américain sur les échanges avec Cuba. M. Bush a décidé, au contraire, de maintenir cet embargo, toute autre attitude ne pouvant que profiter, selon lui, à Fidel Castro. Le gouvernement cubain a d'ailleurs exprimé sa « grande satisfaction » de l'attribution du prix Nobel à M. Carter.

L'ancien président Bill Clinton a salué le prix Nobel de M. Carter avec une chaleur très politique. « Personne n'en est plus digne », a-t-il déclaré, voyant dans cette distinction « un hommage à l'Amérique, à la cause de la paix dans le monde et, spécialement, au président Carter pour une vie au service de l'intérêt commun ».

L'exécutif s'est gardé de polémiquer avec le comité Nobel et de répondre aux propos de M. Carter sur l'Irak, mais l'honneur fait à l'ancien président démocrate ne peut qu'irriter une administration républicaine aux yeux de laquelle il est l'incarnation même de la naïveté et de l'impuissance sur la scène internationale.

P. J.

## La mise en cause de George Bush divise le Comité Nobel

### STOCKHOLM

de notre correspondant

Faut-il voir dans le choix du Comité Nobel norvégien d'attribuer le prix Nobel de la paix à l'ancien président américain Jimmy Carter une critique explicite de la politique de son successeur, George W. Bush, en ces temps de préparation de guerre contre l'Irak ? La question agite le Tout Oslo après les propos controversés tenus vendredi 11 septembre par le président du Comité, Gunnar Berge.

Comme le veut la tradition, celui-ci a lu devant la presse les attendus motivant le choix de l'institution qu'il préside, avant de répondre aux questions des journalistes. Interrogé sur le fait de savoir si le choix de Jimmy Carter pouvait être interprété comme une critique de la politique irakienne de l'actuel président américain, l'ancien ministre et député travailliste a répondu par l'affirmative : « Il est clair que, compte tenu de la position prise par M. Carter sur cette question, cela peut aussi être pris comme une critique de la ligne adoptée par l'administration américaine actuelle vis-à-vis de l'Irak. »

Dans ses attendus, le Comité Nobel s'est bien gardé de donner une telle dimension polémique à son choix. Seul le dernier paragraphe évoque la tension à propos de l'Irak : « Dans une situation actuellement marquée par des menaces d'utilisation de la force, peut-on lire, M. Carter s'en est tenu aux principes selon lesquels les conflits doivent, autant que possible, être résolus par la médiation et la coopération internationale, fondées sur le droit international, le respect des droits de l'homme et le développement économique. »

Les propos de M. Berge ont surpris deux des quatre autres membres du Comité Nobel, avec lesquels il avait pourtant longuement discuté, ces dernières semaines, de la désignation du lauréat du prix

2002. Une critique de la politique américaine « n'était pas un thème de discussion lors des réunions du Comité », a assuré Inger Marie Ytterhorn. Nous sommes tous unis derrière l'attribution du prix et sa justification, mais M. Berge n'avait pas pour mandat d'aller plus loin que cela ». M<sup>me</sup> Ytterhorn, qui est conseillère auprès du Parti du progrès, une formation populiste et xénophobe représentée au parlement norvégien, a été épaulée dans ses critiques par un autre membre du Comité, Hanna Kvanmo, du bord politique opposé puisqu'elle est

suscitée par les déclarations de M. Berge. Ce n'est toutefois pas la première fois que le Comité Nobel prend des risques dans le choix des lauréats. La décision de récompenser Yasser Arafat, Yitzhak Rabin et Shimon Pérès, en 1994, avait été considérée comme prématurée et lourde de sens politique. Un des membres du Comité avait d'ailleurs démissionné pour protester contre l'attribution du prix au dirigeant palestinien - l'un des rares autres éclats à avoir entaché le choix du Comité.

La Norvège, qui siège actuelle-

### Un médiateur dans les crises internationales

Battu par Ronald Reagan en 1981, l'ancien président américain Jimmy Carter, 78 ans, s'est imposé depuis comme médiateur dans plusieurs crises internationales et a mené des missions délicates notamment en Afrique et en Amérique centrale. James Earl Carter Junior est né le 1<sup>er</sup> octobre 1924 à Plains (Géorgie), dans une famille de planteurs. Elu en 1962 au Sénat de Géorgie, il devient gouverneur de cet Etat du Sud en 1970. En novembre 1976, il est élu président, d'une courte tête devant le républicain Gerald Ford. Le 20 janvier 1981, il quitte la Maison Blanche après sa défaite écrasante face à Ronald Reagan. Le fait le plus marquant de sa présidence est l'accord de paix de Camp David signé en 1979 entre Israël et l'Egypte.

Dès 1982, Jimmy Carter fonde une organisation non gouvernementale spécialisée dans la résolution des conflits, l'aide au développement et l'aide humanitaire, qui porte le nom de Centre Carter, et est basée à Atlanta (Géorgie). M. Carter a reçu en 2001 le Prix international Zayed pour l'environnement (PIZE).

une ancienne députée des Socialistes de gauche. M. Berge a toutefois reçu le soutien public d'un autre membre, l'évêque Gunnar Johan Staalsset, et du secrétaire du Comité Nobel.

### DIVERGENCES INTERNES

Les cinq membres de cette institution sont élus par le Parlement norvégien pour une période de six ans renouvelable. Durant leur mandat, ils sont censés mettre leurs opinions politiques de côté, ce qu'ils parviennent généralement à faire. Les divergences internes, s'il y en a, ne sont que rarement étalées en public, ce qui rend plus étonnant encore la polémique

Antoine Jacob

Divin !  
LE NOUVEL ALBUM DE

# Plácido Domingo

Sacred Songs

Trois siècles de chants sacrés interprétés par le plus grand des ténors !

UNIVERSAL

Sacred Songs  
Plácido Domingo

471 575-2

## Au Pakistan, le succès électoral des religieux est un désaveu pour le général Moucharraf

Ces partis ont fait campagne contre le soutien à la lutte américaine contre Al-Qaida et les talibans

### ISLAMABAD

de notre correspondant en Asie du Sud

Pour la première fois dans l'histoire du Pakistan, les partis religieux font une entrée en force au Parlement fédéral et vont contrôler deux des quatre Assemblées provinciales. L'ampleur de la victoire de ces formations unies sous l'ombrelle du Muttahida Majlis-e-Amal (MMA, Front uni pour l'action) a surpris. Troisième force parlementaire, les partis religieux occupent aujourd'hui une position charnière pour toute coalition.

Arrivée en tête du scrutin, la formation des dissidents de la Ligue musulmane de l'ancien premier ministre Nawaz Sharif, soutenue par les militaires, est loin de pouvoir gouverner seule : la PML-Q a obtenu 76 sièges sur les 272 élus directement (par ailleurs, 60 sièges réservés aux femmes et 10 aux minorités religieuses seront distribués au prorata des voix des partis). Le Parti du peuple pakistanais (PPP) de l'ancien premier ministre, Benazir Bhutto, a bien résisté, avec 62 sièges, alors que les fidèles de Nawaz Sharif (PML-N), avec 14 sièges, payent leurs divisions.

Le vote en faveur des partis religieux, qui avaient axé toute leur campagne contre la politique américaine et le soutien qui lui est accordé par Islamabad, est un désaveu cinglant pour le président Moucharraf. Il risque de rendre plus difficile la campagne des Etats-Unis contre les talibans et Al-Qaida à la frontière avec l'Afghanistan. Les religieux ont fait le plein de leurs voix dans les deux provinces frontalières de l'Afghanistan. « Nous ne cherchons pas la confrontation, a ainsi affirmé, vendredi, Qazi Hussain Ahmad, le chef du Jamaat-i-Islami. Mais nous ne permettrons pas la présence de bases américaines sur notre sol, ni la suprématie du système américain ou



Levant les mains en signe de victoire, le dirigeant du groupe Jamaat-i-Islami, Qazi Hussain Ahmad, est acclamé, vendredi 11 octobre, par ses partisans dans son fief de Nowshera, près de la ville pakistanaise de Peshawar qui jouxte la frontière avec l'Afghanistan. Artisan du succès électoral des partis religieux qui ont demandé le départ des troupes américaines du Pakistan, le vieux chef a qualifié de « révolution » le succès de ces formations qui ont longtemps soutenu ouvertement les talibans et leurs alliés d'Al-Qaida.

de la culture occidentale. » La victoire des religieux provient aussi de la volonté des militaires de limiter à tout prix la présence au Parlement des candidats du PPP et de la PML-N, jugés dangereux pour le régime. « La politique, comme la nature, abhorre le vide, et, en essayant d'écarteler les partis modérés, le général Moucharraf a ouvert la voie aux partis religieux extrémistes », analyse le journaliste Najam Sethi. « Il y a une explication plus cynique. Peut-être ce résultat est-il celui que voulaient les militaires (...) pour négocier plus durement avec Washington et garder la démocratie sous contrôle », ajoute-t-il.

Personne n'est vraiment dupe des manipulations auxquelles ont donné lieu ces élections. Le retard dans la publication des résultats – en particulier ceux de la province du Sind, où le PPP a ses places fortes – a été largement souligné dans la presse. « Certains candidats battus jeudi soir se sont réveillés élus vendredi », commente un observateur.

La plupart des partis politiques ont rejeté les résultats, et Benazir Bhutto a appelé, de son exil londonien, à de nouvelles élections. « Ces résultats sont frauduleux et devraient être condamnés par la communauté internationale », a renchéri l'ancien premier ministre, Nawaz Sharif, déposé en octobre 1999 par le coup d'Etat du général Moucharraf.

### CHOIX DÉLICAT

Les observateurs du Commonwealth ont estimé que les opérations de vote étaient « bien organisées et transparentes pour l'essentiel », mais que « des doutes subsistaient » sur l'honnêteté des opérations préélectorales et sur « l'égalité des chances des candidats ». Washington a donné un prudent satisfaction en affirmant, par la voix du porte-parole du département d'Etat : « Si les indications préliminaires s'avèrent exactes, nous pensons qu'il y aura une représentation crédible de la population. »

Les marchandages pour consti-

tuer le nouveau gouvernement vont commencer alors que les 28 élus indépendants ont trois jours pour s'affilier au parti de leur choix afin d'attribuer les sièges réservés. Le choix des militaires, qui se tiennent derrière la PML-Q, est délicat : soit ils s'allient aux religieux avec les conséquences que cela peut avoir sur la politique étrangère du Pakistan, soit ils composent avec le PPP et la PML-N. Rien n'est impossible, d'autant que le général Moucharraf, président et chef de l'armée pour cinq ans, s'est arrogé les pouvoirs de renvoyer le premier ministre et de dissoudre la Chambre. Ces résultats augurent mal d'une détente régionale. La présence des partis religieux ne va pas faciliter la reprise du dialogue avec New Delhi. Le Pakistan entre sans doute dans une nouvelle zone de turbulences, et, déjà, la Bourse de Karachi a plongé, signe de l'inquiétude des investisseurs.

Françoise Chipaux

## « IB », un « réfugié » si proche et si loin de ses « frères » rebelles ivoiriens

C'EST une conférence de presse d'un genre particulier qu'a donnée, vendredi 11 octobre, le sergent-chef Ibrahim Koulibaly, surnommé « IB ». La veille, *Le Monde* avait révélé sa présence à Ouagadougou et l'avait désigné comme l'homme-orchestre d'une organisation clandestine, la Cosa Nostra, un regroupement d'anciens sous-officiers putschistes chassés de l'armée ivoirienne. Qualifiés de « déserteurs », souvent condamnés à de lourdes peines par contumace, ces exilés sont rentrés au pays les armes à la main, voici trois semaines, et occupent aujourd'hui les postes de commande de la rébellion qui a pris le contrôle de tout le nord de la Côte d'Ivoire.

Mais si « IB » reconnaît volontiers appartenir à la « famille Cosa Nostra », tout comme l'adjutant Tuo Fozie, l'actuel porte-parole des insurgés ivoiriens, et « une cinquantaine d'autres frères », il dément être « le cerveau de la mutinerie », prétend ne pas avoir été « au courant des préparatifs » et pousse la candeur jusqu'à demander « des nouvelles du front »...

Il faut dire que c'est le ministère burkinabé de la Sécurité qui a organisé la rencontre avec la presse. Or, c'est ce même ministère qui, avant la publication de l'enquête du *Monde*, tout en confirmant l'asile accordé au sergent-chef Ibrahim Koulibaly à Ouagadougou, avait affirmé que ce « réfugié politique » ne souhaitait pas s'exprimer. Vendredi, un véhicule du

ministère a emmené trois journalistes dans la confortable villa occupée par « IB » dans un quartier du nord-est de Ouagadougou.

Colosse quadragénaire, barbu, vêtu d'une chemise teinte, le sergent-chef leur a offert « l'eau de bienvenue », puisée aux meilleures sources de la courtoisie sahélienne, avant de leur expliquer « son » invitation : se déclarant « presque en résidence surveillée » dans la capitale burkinabé, où il vit depuis un an et huit mois, devant « informer pour aller dans tel ou tel magasin » en ville, comment pourrait-il être l'homme de l'ombre de l'insurrection en Côte d'Ivoire ? De fait, trois soldats montent la garde à l'entrée de sa villa.

### « NI GUÉI NI OUATTARA »

Au bout d'une heure d'entretien, qui se déroule en l'absence d'officiels burkinabés, « IB » ne peut s'empêcher de prendre fait et cause pour les rebelles avec lesquels il dit n'avoir jamais complété. Il confirme ainsi que la résidence 1023 du quartier Somgandé, citée dans l'article du *Monde*, était « l'état-major » des militaires exilés à Ouagadougou, qu'il présente comme « l'élite de l'armée ivoirienne ». Le Burkina Faso ne leur aurait « rien donné, pas d'armes, pas d'argent ». Les armes, les insurgés les auraient trouvées, le 19 septembre, dans des villas à Abidjan où un ministre ivoirien les aurait stockées « pour sa milice pri-

vue ». Quant à l'argent, les habitants des zones libérées aideraient les rebelles...

Enfin, il n'y aurait « aucun officier, aucun homme politique derrière les mutins », qui se battraient « pour la justice et la démocratie en Côte d'Ivoire ». Le sergent-chef est explicite : « Ni Guéi, ni Ouattara » ; ni l'ancien chef de junte qu'il a aidé à prendre le pouvoir lors du premier putsch de l'histoire de la Côte d'Ivoire, à Noël 1999 ; ni l'ex-premier ministre, originaire du nord, dont « IB » a été le garde du corps.

En revanche, une chose est entendue : le président Laurent Gbagbo « doit partir ; il a toujours trahi, il n'aime pas la vérité. Il n'hésiterait pas à réduire la Côte d'Ivoire en poussière, pour rester au pouvoir ». Aussi Ibrahim Koulibaly espère-t-il que ses camarades iront jusqu'au bout, d'autant que sa propre mère se trouve à Bouaké, la ville que se disputent les insurgés et l'armée régulière.

C'est dire que le sergent-chef, gardé dans une villa à Ouagadougou, fait confiance à ses « frères », avec lesquels il avait déjà une fois pris le pouvoir à Abidjan, avant qu'ils ne soient tous chassés de l'armée ivoirienne, qu'ils traversent ensemble l'épreuve de l'exil et... se perdent de vue, au moment de prendre leur revanche.

Stephen Smith et Damien Glez (à Ouagadougou)

## La Russie rayée de la liste noire du blanchiment d'argent

Le GAFI se félicite de la multiplication des enquêtes lancées par les autorités... dont aucune n'a abouti

LE GROUPE d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI) a retiré la Russie, vendredi 11 octobre, de sa liste noire des pays « non coopératifs » dans la lutte contre le blanchiment. Incluse dans cette liste en juin 2000, la Russie a adopté, en 2001, une loi antiblanchiment, mais avait été de nouveau « recalée », en juin, par le GAFI, qui avait estimé que cette loi devait d'abord prouver son efficacité. Ce serait chose faite : le groupe, à l'issue de trois jours de réunion au siège de l'OCDE à Paris, a pris sa décision « en raison de la mise en place par la Russie de réformes significatives de son système de lutte contre le blanchiment ».

Au-delà de la sobriété de ce communiqué, le président du GAFI, l'Allemand Jochen Sanio, a multiplié les superlatifs : « La Russie a avancé

à la vitesse d'une voiture de Grand Prix ; elle mérite à cet égard une "standing ovation" ». « Je n'ai encore jamais vu de tels progrès ailleurs, c'est extrêmement remarquable », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse.

Jochen Sanio a précisé qu'une commission du groupe a passé « six jours en septembre » en Russie et qu'elle a été impressionnée par un nouvel organisme, le Comité de surveillance monétaire, « créé à partir de zéro et comptant déjà 200 spécialistes qualifiés, aux salaires particulièrement élevés pour ce pays ». Ce comité, assisté par la banque centrale, a déjà reçu « des dizaines de milliers de notifications et en a transmis des milliers au parquet ». Si aucune n'a abouti, c'est parce que ces enquêtes sont très longues, a-t-il été précisé. Le comité est diri-

gé par Viktor Zoubkov, un proche de Vladimir Poutine. « En contact avec le président, il est la bonne personne pour ce poste », selon M. Sanio. Même si des journalistes russes murmurent qu'il a été mêlé à des affaires troubles à Saint-Petersbourg.

### NOUVEAUX POUVOIRS

Le Comité de surveillance a reçu de nouveaux pouvoirs avec une loi votée, fin septembre, par la Douma, « renforçant » la loi antiblanchiment. Il pourra « appliquer jusqu'à 30 000 dollars d'amende aux organisations qui refusent les contrôles », selon un député cité par Interfax. Une telle mesure en Russie, où rien n'indique une baisse de la corruption, risque d'entraîner des abus. Elle fait sans doute partie de celles que la Douma « a prises au-delà

même de ce que nous lui demandions », comme l'indique M. Sanio. Dans la foulée, la Russie a été admise comme observateur au sein du groupe, ce qui doit en faire un membre à part entière en juin 2003. A Moscou, où l'on s'est félicité de ces décisions, un vice-président de la banque centrale, Oleg Viouguine, a cependant admis qu'elles sont « purement politiques et peu susceptibles d'influer sérieusement sur la façon dont les sociétés russes mènent leurs affaires ».

Le GAFI a aussi rayé de sa liste noire Niue (Polynésie), les îles Marshall et la République dominicaine, mais menacé de sanctions l'Ukraine et le Nigeria s'ils n'améliorent pas leurs législations avant le 15 décembre.

Sophie Shihab

## Un attentat non revendiqué fait 24 morts à Grozny

L'ATTENTAT contre un important commissariat de police, qui a fait 24 morts, jeudi soir 10 octobre, à Grozny, n'avait pas été revendiqué, vendredi, alors que les forces en présence s'accusaient mutuellement de l'avoir commis. L'explosion a été si puissante que l'immeuble de quatre étages situé dans le quartier Zavodskoi s'est effondré, tuant une grande partie de ses occupants, dont des officiers de police qui y tenaient une réunion. Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier visant des policiers tchéchènes « pro-russes » depuis la reprise de la guerre en Tchétchénie en octobre 1999.

Considérés comme des traîtres par certains combattants indépendantistes, ces policiers tchéchènes font aussi l'objet d'une grande méfiance de la part des militaires russes qui les savent infiltrés par les rebelles. Selon la version avancée par les autorités russes et pro-russes locales, ce serait un de ces « rebelles camouflés », dont certains venaient d'être renvoyés de cette unité, qui aurait déposé la charge. Une autre hypothèse évoque un règlement de comptes entre groupes impliqués dans le commerce du pétrole auquel s'adonnent les militaires russes, notamment dans ce quartier. La présidence indépendantiste, niant toute responsabilité, a accusé le FSB. Les groupes radicaux, d'habitude prompts à revendiquer ce type d'attentats, sont restés silencieux. – (AFP, AP.)

## Progrès du FLN et des islamistes aux élections locales algériennes

ALGER. Le Front de libération nationale (FLN) est arrivé en tête des élections locales organisées, jeudi 10 octobre, en Algérie, détrônant le Rassemblement national démocratique (RND), qui avait obtenu la majorité lors des précédentes élections municipales de 1997. Le FLN prend le contrôle de 668 des 1541 communes du pays et est en tête dans 43 des 48 wilayas. Mais la surprise vient du mouvement islamiste radical El Islah qui – en voix, non en sièges – devient la troisième force politique du pays (et peut-être même la seconde.) L'autre parti islamique légal, le Mouvement de la société pour la paix (MSP) de Cheikh Nahnah, (modéré) connaît, en revanche, un très net recul. Ces résultats ne sont pas définitifs, en l'absence des données concernant la Kabylie et d'autres communes où de sérieuses intempéries ont fait, jeudi, une dizaine de morts dans l'est et le sud-est du pays. Par ailleurs, plusieurs centaines de communes étaient en ballottage vendredi. Le taux de participation sur l'ensemble de l'Algérie (hors Kabylie) a été de 50,11 %. Dans le département de Béjaïa, il a été de 15,6 %, et dans celui de Tizi Ouzou, de 7,6 %. – (Corresp.)

## Le roi nomme un premier ministre monarchiste au Népal

KATMANDOU. Une semaine après avoir renvoyé le gouvernement, le roi Gyanendra a nommé, vendredi 11 octobre, le chef du Parti royaliste, Lokendra Bahadur Chand, à la tête d'un nouveau cabinet de neuf membres. Agé de 63 ans, M. Chand a déjà été premier ministre à trois reprises, dont une fois sous la monarchie absolue qui avait été abolie en 1990. Il a affirmé que « sa priorité serait de restaurer la paix et la stabilité », ajoutant « qu'il essaierait d'ouvrir un dialogue avec les rebelles maoïstes ». Se battant depuis six ans pour l'abolition de la monarchie, les maoïstes avaient sévèrement critiqué le renvoi du gouvernement en accusant le roi de vouloir effacer les acquis du mouvement démocratique.

Visiblement ignorés par le roi, les responsables politiques ont critiqué le nouveau gouvernement. « Nous n'avons pas été consultés pour sa formation et nous ne le soutenons pas », a réagi Arjun Narsingh, du Congrès népalais, le plus grand parti politique. Le cabinet devra organiser les élections législatives qui, prévues le 13 novembre, avaient été repoussées sine die par le roi. Par ailleurs, un attentat commis vendredi à Katmandou contre une statue d'un précédent roi, Mahendra, a fait un mort. – (Corresp.)

## L'Elysée veut que l'attentat contre le « Limburg » ne reste pas impuni

PARIS. La présidence de la République a déclaré, vendredi soir 11 octobre, que « l'hypothèse d'un attentat terroriste » contre le pétrolier français endommagé, le 6 octobre, au Yémen est « très vraisemblable ». La porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, a ajouté que « s'il s'agit bien d'un attentat, le président de la République attend des autorités yéménites que tout soit fait pour que ses responsables soient identifiés et punis ». Et d'ajouter : « La France ne se laissera pas intimider ». La ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, avait déclaré, quelques heures plus tôt, que les indications reçues par Paris « font incliner aujourd'hui vers la thèse de l'attentat, puisqu'on a retrouvé à l'intérieur du pétrolier des éléments de la barque [chargée d'explosifs et lancée contre le Limburg] et des traces de TNT ». Interrogé sur une revendication attribuée à un groupe yéménite, l'Armée islamique d'Aden-Abiyane, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, François Rivasseau, a indiqué qu'il n'y avait « aucun élément pratique, concret qui nous permette d'étayer, de confirmer cette revendication ». – (AFP.)

### DÉPÊCHE

■ UNION EUROPÉENNE : possible enquête sur EDF pour concurrence déloyale. La Commission devrait examiner, mercredi 16 octobre, l'opportunité de lancer une enquête à l'encontre d'EDF, afin de savoir si l'opérateur public français bénéficie d'avantages comparables à des aides d'Etat. Si le feu vert est donné par le collège, les services de Mario Monti, commissaire en charge de la concurrence, pourraient examiner les garanties que l'Etat offre à EDF, lorsque l'opérateur contracte des emprunts ou qu'il émet des obligations. Bruxelles cherchera à savoir si ces garanties lui permettent d'obtenir des taux plus intéressants que ceux de ses concurrents, et si ces avantages lui ont permis de financer son expansion à l'étranger. – (Corresp.)

**DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS**  
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix  
**Rembourse la différence si vous trouvez moins cher 1 mois suivant l'achat**

**MIEUX QUE DES SOLES**

**MATELAS • SOMMIERS**  
Vente par téléphone possible  
fixes ou relevables - toutes dimensions.  
**SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX**  
Garantie 5 et 10 ans

**CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC**  
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas

**MOBECO**  
247, rue de Belleville - Paris 19<sup>ème</sup>  
148, av. de Malakoff - Paris 16<sup>ème</sup>  
50, avenue d'Italie - Paris 13<sup>ème</sup>  
**01.42.08.71.00 - 7 j/7**  
5500 m2 d'exposition  
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

## Sept personnes tuées dans un attentat contre un centre commercial en Finlande

Terrorisme ou règlement de comptes : les enquêteurs ne privilégient pour l'instant aucune piste

Antoine Jacob est désormais notre correspondant en Europe du Nord.

### STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Ce n'est pas un accident. Les Finlandais se sont réveillés, samedi 12 octobre, avec la nouvelle : l'explosion qui a causé la mort de sept personnes et en a blessé environ quatre-vingts autres, vendredi soir dans un centre commercial de la grande banlieue de Helsinki, est d'origine criminelle. Elle a été provoquée par un explosif, a annoncé la police durant la nuit. Le ministre de l'intérieur, Ville Itala, a confirmé ce point lors d'une conférence de presse samedi matin. « Nous pouvons exclure toute autre origine, tel que le gaz ou l'essence », a assuré le commissaire Mikko Maunukela à la presse. « Les dégâts que nous avons vus sont typiques d'une explosion causée par un explosif, avec des fractures, des dégâts dans les tissus mous et d'importantes pertes de sang », a pour sa part indiqué à l'AFP Markku Torkki, chirurgien en chef à l'hôpital universitaire d'Helsinki. « Quelques blessés avaient des brûlures, mais la plupart des blessures ont été causées par des éclats », dit à l'explosion, a-t-il précisé.

Des témoins ont raconté qu'ils avaient entendu une forte explosion avant que les lumières s'éteignent et que le toit en verre s'écroule sur leurs têtes. « Soudain, nous avons entendu une explosion, nous pensions que c'était une bombe, et nous avons plongé immédiatement sur le sol », a déclaré une femme présente sur les lieux, Antonia Kohl-Makkonen.

Les enquêteurs, qui ont refusé de préciser la nature exacte de l'explosif employé, devront désormais



Blessés dans l'explosion qui a partiellement détruit un centre commercial de la banlieue d'Helsinki, vendredi 11 octobre, des enfants attendent une ambulance.

déterminer le motif de cet attentat, le plus meurtrier dans l'histoire de ce pays depuis la deuxième guerre mondiale.

### ÉNORME DÉTONATION

Entre mille et deux mille personnes étaient en train de faire des courses dans le centre commercial Myyrmanni, l'un des plus grands de Finlande, lorsque l'explosion s'est produite, vers 19 h 30 (heure locale), près d'un escalier au deuxième étage. Une énorme détonation a retenti dans le bâtiment de 32 000 m<sup>2</sup>. Les vitrines des quelque 130 boutiques et une partie de la verrière du toit ont éclaté. Toutes les ambulances disponibles dans la région d'Helsinki ont convergé vers le lieu du drame, situé dans la commune de Vantaa, au nord de la capitale. Parmi les victimes se trouvent des enfants.

Les Finlandais se demandaient samedi quelle pouvait être l'origine

de cet attentat. La police semblait ne vouloir privilégier aucune piste. L'hypothèse d'un acte terroriste, qui est venue à l'esprit de nombreux Finlandais, ne trouverait pas a priori de justification particulière. Aucune arrestation de terroristes présumés n'a eu lieu dans ce pays, qui n'est pas membre de l'OTAN. La thèse d'une action de la mafia n'est pas à exclure, étant donné la proximité géographique de la Russie, mais ce type de criminalité est en général plus ciblé. Une autre piste pourrait être la rivalité entre bandes de motards, Hell's Angels et Bandidos, qui a fait plus d'une douzaine de morts dans les pays nordiques au cours des dernières années.

Les enquêteurs espèrent trouver des indices en visionnant les vidéos prises par des caméras de surveillance installées dans le centre commercial.

Antoine Jacob

## L'élection présidentielle en Serbie est menacée par l'abstention

Les ultranationalistes appellent à boycotter le deuxième tour du scrutin

### SARAJEVO

de notre correspondant

Si l'électorat de Serbie ne se mobilise pas davantage qu'il y a deux semaines, le pays risque de se retrouver sans président, dimanche 13 octobre au soir, à l'issue du second tour du scrutin opposant Vojislav Kostunica et Miroslav Labus.

Selon la loi électorale, au moins 50 % des 6,5 millions d'inscrits doivent se rendre aux urnes. Or la participation au premier tour a été faible (55,6 %), et l'extrême droite nationaliste, qui avait obtenu près d'un tiers des suffrages, a appelé au boycottage d'une élection qui met face à face deux figures de la coalition responsable de la chute de Slobodan Milosevic à l'automne 2000.

Vojislav Seselj, chef du Parti radical serbe (SRS), arrivé en troisième position le 28 septembre avec 23,24 % des voix (contre 30,89 % à M. Kostunica et 27,36 % à M. Labus), n'y est pas allé de main morte pour convaincre ses partisans et ceux d'autres mouvements d'extrême droite de s'abstenir. Pour lui, Miroslav Labus, qui est soutenu par le premier ministre Zoran Djindjic et qui incarne une voie réformatrice et libérale, est « un espion, un mafieux, un criminel et un traître ».

### « UN DÉSASTRE »

Quant à Vojislav Kostunica, toujours selon M. Seselj, il est « le principal responsable de l'arrivée au pouvoir de la DOS », l'opposition démocratique qui a renversé Slobodan Milosevic, avant de voler en éclats suite aux affrontements entre M. Kostunica et M. Djindjic. Au premier tour, Slobodan Milosevic avait appelé, depuis sa cellule de La Haye, à

voter pour le leader ultranationaliste. Vojislav Kostunica a enjoint la population de se rendre aux urnes afin d'éviter que la Serbie ne plonge dans « le chaos et l'anarchie », et Miroslav Labus a estimé qu'une invalidation du scrutin serait « un désastre » pour le pays. Si le taux de participation est suffisant, la victoire de M. Kostunica, président depuis deux ans de la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), paraît quasiment acquise.

Miroslav Labus a tenté une der-

avec la loi. Pour le président yougoslave, il faut changer le cadre juridique, qui date de l'époque de M. Milosevic, voire de Tito, avant d'envisager des réformes.

### ULTIME REMPART

Le débat tourne autour de ces questions économiques et sociales. Mais, pour la plupart des partisans de M. Kostunica, pour l'extrême droite et pour une majorité de la population, les questions purement politiques n'en de-

## Des Serbes condamnés pour crimes de guerre

Quatre soldats ont été condamnés, vendredi 11 octobre, pour crimes de guerre, à des peines de prison ferme par un tribunal militaire de Yougoslavie, pour le meurtre de deux civils albanais du Kosovo lors de la campagne de bombardements de l'OTAN en 1999. Le lieutenant-colonel Zlatan Mamic a été condamné à sept ans de prison ferme, le capitaine Rade Radivojevic à cinq ans, et les anciens appelés Danilo Tesic et Mislav Seregij respectivement à quatre et trois ans, d'après l'agence de presse Beta. Les deux anciens appelés avaient avoué le meurtre de deux Albanais du Kosovo, dont ils avaient ensuite brûlé les cadavres. Les officiers ont démenti avoir ordonné ces meurtres, qui, selon l'agence de presse Tanjug, se sont produits dans le village de Kusnin (sud-ouest), en avril 1999. — (AFP.)

nière fois de convaincre les électeurs, mercredi, au cours du premier véritable duel télévisé de l'histoire du pays. L'économiste a rappelé que la politique du gouvernement de M. Djindjic, félicité pour ses performances économiques par les institutions internationales, était la seule voie réaliste pour la Serbie. Il a souligné que les résultats enregistrés permettaient d'espérer un accord d'association avec l'Union européenne dès 2003.

Vojislav Kostunica, juriste et surtout plus nationaliste, a critiqué cette marche forcée vers les réformes, estimant qu'elle plaçait la Serbie sous la tutelle d'institutions étrangères, et que certaines mesures étaient en contradiction

meurent pas moins présentes. MM. Djindjic, Labus et leurs compagnons ne sont toujours pas vraiment pardonnés d'avoir extradé Slobodan Milosevic vers La Haye, ni de n'avoir d'yeux que pour les puissances occidentales, Etats-Unis et Allemagne en tête, considérées comme ennemies de Belgrade dans le conflit yougoslave qui vient de s'achever.

Vojislav Kostunica, nationaliste bon teint, proche de l'armée et de l'Eglise orthodoxe, opposant radical au Tribunal pénal international, est perçu comme l'ultime rempart face à trop de coopération internationale.

Rémy Ourdan

## Le Diesel au tarif de l'essence

Gagnez à tous les pleins.

Portes Ouvertes 12 et 13\* octobre



Opel Corsa 1.7 DI 16V  
1 200 € d'économie



Opel Zafira 2.2 DTI 16V  
1 400 € d'économie



Opel Astra berline et break Diesel  
2 100 € d'économie



Opel. Des idées fraîches pour de meilleures voitures.

Exemple :	Modele	Corsa Comfort 1.7 DI 16V 5p	Astra Fashion 2.0 DTI 16V 3p	Coupé Astra 2.2 DTI 16V	Zafira Executive 2.2 DTI 16V	Combo Tour Comfort 1.7 DI 16V
	Prix (offre déduite)	11 100 €	16 100 €	23 500 €	24 000 €	13 850 €
	Offre Opel	1 200 €	2 100 €	1 300 €	1 400 €	1 100 €

Offres Diesel au tarif de l'essence, non cumulables, réservées aux particuliers, valables pour toute commande d'une Opel Astra Break ou Berline, Corsa N'Joy ou Comfort 1.7 DI 16V, Zafira Executive et Combo Tour jusqu'au 19/10/02. Consommations : Corsa 1.7 DI 16V (l/100 km) urbaine 5.9 / extra 4.2 / mixte 4.8 et CO<sub>2</sub> (g/km) 130. Astra 2.0 DTI 16V (l/100 km) urbaine 7.6 / extra 4.6 / mixte 5.7 et CO<sub>2</sub> (g/km) 154. Zafira 2.2 DTI 16V (l/100 km) urbaine 8.8 / extra 5.8 / mixte 6.9 et CO<sub>2</sub> (g/km) 186.

\*Selon autorisation.

# FRANCE

## RÉFORME DE L'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a émis un **AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet de loi de décentralisation qui sera présenté mercredi 16 octobre en conseil des ministres. Les magistrats ont notamment conseillé au gouver-

nement de revoir **L'ARTICLE 1<sup>er</sup>**, qui prévoit que « l'organisation de la République est décentralisée ». Or cet article contient la **PHILOSOPHIE** d'une réforme dont Jean-Pierre Raffarin entend faire son chantier person-

nel. Le premier ministre s'est saisi de l'occasion pour afficher son **VOLONTARISME** en déclarant : « Ce n'est pas un texte où nous allons conjuguer les pruden-

ces » pour conduire à de « l'immobilisme ». Les élus régionaux de droite ont apporté leur soutien au gouvernement. Dans son livre, *La Fabrique du droit*, le sociologue **BRUNO LATOUR** décrypte le fonctionnement du Conseil d'Etat.

## Jean-Pierre Raffarin maintient sa réforme de la décentralisation

Le premier ministre est décidé à passer outre l'avis défavorable du Conseil d'Etat sur le projet de loi constitutionnelle. Il entend conserver les principaux points de sa réforme : organisation « décentralisée » de la République, principe de subsidiarité et autonomie financière des collectivités

**PAS TOUCHE** à « ma » réforme. Telle est, en substance, la réponse adressée par Jean-Pierre Raffarin au Conseil d'Etat. Intervenant dans la cour de Matignon, vendredi 11 octobre, au terme d'une réunion des présidents et préfets de région consacrée à la décentralisation, le premier ministre a clairement indiqué qu'il n'entendait pas modifier – si ce n'est à la marge – la teneur de son projet de loi constitutionnelle, qui a reçu un avis négatif du Conseil d'Etat (*Le Monde* du 12 octobre).

M. Raffarin, qui a réuni les ministres concernés, jeudi, avant de décider de la conduite à tenir, n'entend pas renoncer aux trois principaux éléments contestés par les juges administratifs : l'inscription dans la Constitution de l'organisation « décentralisée » de la République, le principe de subsidiarité, et l'autonomie financière des collectivités locales.

« Sur ce qui est fondamental, nous ne changerons pas nos orientations », a affirmé le premier ministre, en soulignant que l'avis négatif du Conseil d'Etat « n'entame en rien l'audace réformatrice du gouvernement ». « Le texte qui sera proposé au conseil des ministres [du 16 octobre] sera celui que nous avons discuté dans les régions, dans les départements, avec les élus », a

encore assuré le chef du gouvernement, qui se donne « 150 jours pour réussir » ; soit jusqu'à la mi-mars, période à laquelle sera présenté le projet de loi organique précisant les transferts de compétences et les expérimentations.

Initialement, M. Raffarin n'avait pas envisagé de s'exprimer publiquement au terme de cette réunion organisée à Matignon. La teneur de l'avis du Conseil d'Etat, révélée le matin même dans *Le Parisien*, a modifié la donne. Le chef du gouvernement ne pouvait garder le silence après un tel désaveu sur une réforme à laquelle il entend attacher son nom avant d'aborder, courant 2003, un autre chantier, autrement plus délicat : celui des retraites.

### « IMMOBILISME »

M. Raffarin savait, en outre, qu'il pouvait, paradoxalement, profiter de cet avis négatif du Conseil pour faire preuve de son volontarisme au moment où les contraintes budgétaires s'amoncellent et que les menaces affluent sur le front social. M. Raffarin en est implicitement convenu : « Ça m'aurait inquiété d'avoir une position [du Conseil d'Etat] qui m'aurait donné, sur ce sujet, le sentiment qu'on était trop conformiste », a-t-il noté, ajoutant, à propos du projet de loi cons-

titutionnelle : « Ce n'est pas un texte où nous allons conjuguer les pruden-

### Nicolas Sarkozy provoque un clash

De l'aveu même du socialiste Michel Vauzelle, l'ambiance de la réunion des présidents et des préfets de région, qui s'est tenue vendredi 11 octobre à Matignon, fut « très cordiale ». A un détail près. Nicolas Sarkozy, manifestant son impatience, s'est mis à tapoter d'un doigt son micro pendant l'intervention de Paul Vergès, président (PCR) du conseil régional de la Réunion, jusqu'à la rendre en partie inaudible. Le ministre de l'intérieur prend alors la parole et, au dire de M. Vauzelle, interpelle « brutalement » l' élu réunionnais : « Je me permets de répondre pour le premier ministre : tout cela n'est pas un problème gauche-droite ! » Stupéfait, M. Vergès, dont les propos portant sur l'évolution démographique de sa région ne lui paraissaient pas prêter à polémique, lui répond alors qu'il n'avait jamais vu un ministre interrompre de cette façon un élu. Et de quitter la salle. Ses homologues des autres régions d'outre-mer finiront par le convaincre de regagner sa place. M. Sarkozy ne prononça plus un mot jusqu'à la fin.

Ironisant sur le Conseil d'Etat qui, a-t-il déclaré, « porte bien son nom », le premier ministre pouvait également espérer trouver derrière lui les élus de tous bords, toujours prompts à serrer les coudes en pareille circonstance. L'avis de la haute juridiction n'a effectivement fait l'objet d'aucun débat lors de la

réunion des présidents et préfets de région.

Dans la cour de Matignon, au terme de cette rencontre, le tir de barrage a été nourri, à droite comme à gauche. « Le Conseil d'Etat, ce sont des juristes. Ils n'ont aucune légitimité démocratique », a affirmé le ministre délégué aux libertés loca-

Paris. « L'avis du Conseil d'Etat ? Je m'en fous ! C'est la politique qui prévaudra », lançait le président de l'intergroupe UMP du Sénat et de la région Bretagne, Josselin de Rohan.

### CHANGEMENT DE PIED

Anne-Marie Comparini, présidente UDF de la Rhône-Alpes, a exprimé le souhait que « la fenêtre d'opportunité historique, ouverte par le premier ministre, ne se referme pas ». Ajoutant que « la vraie légitimité émane du peuple et de ses représentants au Parlement, qui peuvent modifier la Constitution dans l'intérêt du pays ». Une pique aux magistrats du Palais-Royal également lancée par son homologue socialiste de la région PACA, Michel Vauzelle. « Ce n'est pas le gouvernement des juges en France », a-t-il déclaré, en présence de cinq de ses collègues socialistes. « Nous voulons continuer la décentralisation et donc tout ce qui permettra de l'affirmer dans le texte est bien », a affirmé dans le même temps Jean-Paul Huchon (Ile-de-France), précisant que l'avis du Conseil d'Etat est « la preuve que les juristes sont souvent en retard sur les faits ».

Toutefois, après mûre réflexion, les élus PS ont changé de stratégie, en décidant finalement de « sur-

fer » sur l'avis négatif du Conseil d'Etat : « Cet avis ne fait que conforter nos inquiétudes et démontrer que la démarche du gouvernement n'est pas claire », a tenu à indiquer au *Monde* M. Huchon, vendredi soir. Ce changement de pied est une façon, pour les élus de gauche, de mieux faire valoir leurs préoccupations.

Devant le premier ministre, ils ont notamment indiqué, par la voix du socialiste Alain Le Vern (Haute-Normandie), qu'ils refuseraient « avec fermeté toute réforme qui ne permettrait pas de développer la solidarité entre les territoires ». Ils ont émis de vives réserves sur le droit à l'expérimentation, craignant que cette démarche conduise à « une France patchwork ». Suivant le Conseil d'Etat, ils ont également rejeté la primauté, prévue dans le projet de loi, du Sénat sur l'Assemblée nationale concernant l'examen des textes sur les collectivités locales. « C'est l'Assemblée nationale qui représente le peuple », rappelait M. Vauzelle.

Jacques Chirac devrait s'efforcer de lever ces doutes lors du discours qu'il doit prononcer, lundi 14 octobre à Troyes, sur la décentralisation et la « cohésion nationale ».

Jean-Baptiste de Montvalon et Laetitia Van Eeckhout

### L'avis de la haute juridiction n'est que consultatif

- Le Conseil d'Etat a un double rôle de conseil au gouvernement, et de juge des litiges entre les citoyens et l'administration.
- Il doit obligatoirement être saisi de tous les projets de loi, des projets d'ordonnance et des décrets modifiant des textes législatifs intervenus dans le domaine réglementaire. Son avis n'est que consultatif.
- Il est l'organe de cassation pour les arrêts des cours administratives d'appel et des juridictions administratives spécialisées. Juridiction suprême ; il assure l'unité de la jurisprudence administrative au niveau national.
- Le Conseil d'Etat juge aussi, en premier ressort, les recours dirigés contre les décrets, les actes des organismes collégiaux à compétence nationale ainsi que le contentieux des élections.

### Le référendum ne passionne pas les ministres

Y AURA-T-IL un référendum en 2003 – année sans élection – sur la décentralisation ? Jacques Chirac, alors en campagne, l'avait promis. Dans un discours prononcé à Rouen, le 10 avril 2002, le président candidat avait déclaré à propos de son projet de « repenser hardiment l'architecture des pouvoirs » : « Les Français devront naturellement être consultés par référendum sur cette réforme essentielle. » Aujourd'hui, cet élan semble bel et bien retombé, y compris au sein du gouvernement.

Jean-Pierre Raffarin lui-même, devant les chiraquiens de l'UDF, dimanche 7 octobre, s'est montré timoré, appelant de ses vœux « un grand débat » sur la décentralisation mais renvoyant la question d'un référendum vers Jacques Chirac en personne : « C'est au président de la République de se prononcer. » « En fait, traduit un ministre, il réserve sa décision en fonction de sa capacité à faire naître de l'intérêt pour ce débat. »

Henri Plagnol, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, se veut tout aussi prudent. « Un référendum pourquoi faire ? se demande-t-il. La décentralisation est une question trop technique pour intéresser les Français. Autant ils se passionnent pour les réformes qui pourraient, à l'avenir, simplifier leurs démarches, autant ils se désintéressent des grandes architectures constitutionnelles. » En revanche, M. Plagnol croit à l'utilité des référendums locaux prévus dans le projet de loi de décentralisation.

Pour François Fillon, le moins décentralisateur

des ministres du gouvernement, le référendum pourrait être une arme « en cas de très forte résistance sur le processus ». Et le ministre des affaires sociales de citer l'exemple du Sénat qui pourrait se rebeller « si la réforme portait atteinte aux pouvoirs des départements ». Mais, d'ici là, Jean-Pierre Raffarin devrait pouvoir convaincre ses anciens pairs de sa bonne volonté à leur égard. Et se passer d'un référendum.

### « SUPPRIMONS LES ÉLECTIONS »

Du coup, seul ou presque, Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales, continue de réclamer une consultation populaire. La décision du Conseil d'Etat fournit, selon lui, de nouvelles raisons de passer outre les « conservatismes ». Son argument : « Cette réforme est faite pour le peuple, c'est donc au peuple de trancher. » Qu'importe que le dernier scrutin référendaire, sur le quinquennat, ait battu des records d'abstention : « Si on a peur de l'abstention, dit-il, supprimons toutes les élections. »

Qu'importe encore qu'il faille convaincre, à droite comme à gauche. Là encore, M. Devedjian a préparé ses réponses : « Je dirai aux gaullistes que la décentralisation est le testament du général de Gaulle et je ferai, à l'attention des socialistes, l'apologie de Gaston Defferre ! »

Philippe Ridet

### Matignon prépare des corrections marginales

TOUT EN se défendant de revoir sa copie, le gouvernement a pris acte de l'avis du Conseil d'Etat. Vendredi 11 octobre, les conseillers de Matignon se sont à nouveau penchés sur la rédaction du projet de loi, qui sera présenté mercredi 16 octobre en conseil des ministres. Ils ont notamment fait appel au gaulliste Pierre Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel, nommé par Jacques Chirac Mais leur intention est restée la même : pas de changement sur le fond et quelques corrections marginales.

► **Organisation décentralisée.** Malgré l'avis négatif du Conseil, le gouvernement ne veut pas renoncer à la rédaction de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution qui, selon Matignon, inspire l'esprit de cette réforme : « La France est une République indivisible (...) Son organisation est décentralisée ». Dès lors que la « décentralisation est inscrite dans la Constitution, on ne pourra plus revenir en arrière ». « On n'y touche pas ! », affirme Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales. Le Conseil suggère, au contraire de la retirer au motif que la « décentralisation » est un terme administratif qui n'a pas « sa place » parmi les grands principes de la République : égalité, indivisibilité. Il rappelle que le principe de libre administration des collectivités figure déjà dans la Constitution, aux articles 34 et 72.

► **Subsidiarité.** M. Chirac voulait que ce terme figure noir sur blanc dans la Constitution. Le projet en inscrit le principe. Le Conseil d'Etat remarque qu'il est « difficile d'apprécier quelles sont les compétences qui peuvent le mieux être exercées au niveau de telle ou telle collectivité ». Le gouvernement ne retirera pas cette disposition. « C'est grâce à l'expérimentation qu'on pourra

évaluer l'échelon de responsabilité le plus efficace », indique M. Devedjian.

► **Autonomie fiscale.** Jean-Pierre Raffarin a insisté, contre l'avis du ministère des finances, pour que la Constitution garantisse un niveau « déterminant » de ressources fiscales dans le budget des collectivités. Il n'entend donc pas supprimer cette disposition au motif, selon le Conseil, qu'elle serait « inapplicable ». Il pourrait néanmoins retoucher l'article dans sa forme.

► **Expérimentation.** A priori, rien ne devrait changer sur ce point, même si le Conseil suggère de préciser que « l'expérimentation pourra déroger au principe d'égalité » de tous les citoyens devant la loi. M. Devedjian réplique que « l'égalité sera assurée par la péréquation, qui figure par ailleurs dans la Constitution ».

► **Référendum local.** Le Conseil rappelle que le référendum national ne peut porter sur toutes les questions. Au nom de cette règle, il s'oppose à sa généralisation au niveau local à tous les actes relevant des collectivités. Le gouvernement entend maintenir ce dispositif, auquel M. Chirac est très sensible mais que le Sénat, qui y est hostile, pourrait néanmoins supprimer.

► **Sénat.** Le projet prévoit que les textes de loi qui concernent les collectivités locales seront examinés « en premier lieu » au Sénat. Le Conseil d'Etat objecte qu'il est « très difficile » de faire le tri entre les textes. « Nous allons réfléchir à une autre formulation », affirme M. Devedjian. C'est le seul point sur lequel le gouvernement accepte de se ranger à l'avis du Conseil.

Béatrice Jérôme

Parce que le cuir est comme une seconde peau, nous exposons le 1<sup>er</sup> choix.

Steiner, Burov, Duvivier, Robustaflex, Dorsoconfort, Hag... seules les plus grandes marques siègent à l'espace confort Topper : sur 4 niveaux d'exposition, la pleine fleur du mobilier contemporain, des fauteuils de relaxation et de bureau.

De 13 octobre au 28 octobre 2002, des conseils, des idées et des prix qui donnent matière à vos envies. Ouverture exceptionnelle dimanche 27 octobre.

**TOPPER** LE PLUS GRAND ESPACE CONFORT À PARIS DEPUIS 1926

63 rue de la Convention - Paris 15<sup>e</sup>. Tél. : 01 45 17 88 40. M<sup>o</sup> Boucicaut, parking gratuit.

LE MONDE diplomatique

DOSSIER SOCIAL

A La Poste aussi, les agents doivent penser en terme de marché. Quand le patronat français impose sa refondation sociale. La chasse aux futurs décideurs.

Par Gilles Balbastre, Paul Lagneau-Ymonet et François Graner

Egalement au sommaire :

Parti, clans et tribus, le fragile équilibre du régime irakien ; Comment l'armée israélienne a « préparé » l'intifada ; Huit années qui ont laminé le Brésil ; La Pologne malade du libéralisme ; Failles de l'activisme diplomatique du Sénégal ; La rédemption de la « race ouvrière » vue par Emile Zola ; Etc.

NUMÉRO D'OCTOBRE 2002

En vente chez votre marchand de journaux 3,80 €

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 17 octobre 2002 à 18h30 dans nos locaux

Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92

Website : <http://mba.sciences-po.fr> - E-Mail : [mba@sciences-po.fr](mailto:mba@sciences-po.fr)

## FRANCE RÉFORME DE L'ÉTAT



Jean-Pierre Raffarin et Nicolas Sarkozy, ont réuni, vendredi 11 octobre, à Matignon, préfets et présidents de région pour débattre de la décentralisation. Le premier ministre a déclaré qu'il entendait passer outre l'avis négatif du Conseil d'Etat sur son projet de loi constitutionnelle et qu'il se donnait « 150 jours » pour refondre la décentralisation.

## Regard d'un sociologue sur la « fabrique du droit »

Bruno Latour a pu assister aux travaux de la haute juridiction administrative

**BIBLIOGRAPHIE**  
**La Fabrique du droit.**  
**Une ethnographie du Conseil d'Etat,**  
 par Bruno Latour  
 La Découverte, 320 pp., 24 €

ON N'ATTENDAIT guère le sociologue Bruno Latour, professeur à l'Ecole des Mines, à Harvard et à la London School of Economics, auteur de nombreux ouvrages sur l'élaboration de la vérité en science, sur le « terrain » du Conseil d'Etat. A l'origine de l'enquête, la volonté de saisir la spécificité de la « fabrique du droit », qui l'a amené à assister, en deux périodes de six mois à la fin des années 1990, aux travaux du Conseil. Persuadé que le droit naît dans l'hésitation précédant la décision, il a privilégié les activités tournant autour des contentieux. Pour la première fois sont ainsi restitués les échanges de conseillers pourtant attachés au sacro-saint secret des délibérations.

Prendre pour objet d'une démarche ethnographique une assemblée ou un corps politique recoupe la tendance de l'anthropologie contemporaine à pratiquer l'observation du « proche », en l'occurrence du fonctionnement des institutions politiques. Un autre ethnologue, Marc Abelès, a porté sur les députés le regard d'une discipline autrefois penchée sur les seules sociétés « sauvages ». Là s'arrête la ressemblance : M. Latour entend situer son entreprise à l'opposé d'une approche qu'il qualifie d'« exotisme ».

« L'ethnologue, dit-il, ne peut se contenter de traiter ses voisins de palier aussi mal que les peuples loin-

tains. » Pas question, donc, d'interpréter le quotidien des membres du Conseil d'Etat en termes de rites, de mythe ou de symboles. Pas question, non plus, d'adopter l'attitude dite « externaliste », chère aux disciples de Pierre Bourdieu, qui consiste à ne voir dans le droit qu'une « technique de domination ».

M. Latour cherche à saisir le droit à son niveau le plus austère. Ce qu'il a observé comme une « mouche sur un mur », écrit-il, c'est le mouvement des dossiers, celui des corps (jusqu'au torticolis des commissaires du gouvernement), la disposition hiérarchique des casiers... Bref, la procédure au sens le plus matériel par laquelle « passe le droit » et qui ne vise qu'à relier un cas, un nom à une totalité. Le travail patient d'imputation d'une responsabilité.

## JUGE ET PARTIE

M. Latour prend à rebrousse-poil ceux qui se scandalisent de l'exception française en vertu de laquelle une administration est jugée pour ses fautes par des fonctionnaires qui en sont eux-mêmes issus. Il considère que le va-et-vient des membres du Conseil entre les ministères et le secteur privé empêche de considérer le droit comme une discipline « à part ». Ce monceau d'expériences donne à la haute juridiction administrative l'avantage d'une accumulation inédite (« cinq millénaires ») qu'on ne retrouve pas dans la sphère judiciaire « classique ». Sous la neutralité du discours perce finalement la thèse qu'on peut se retrouver juge et partie, et quand même bon juge.

N. W.

Bruno Latour, sociologue

## « Le Conseil d'Etat n'est pas un espace de négociation »

Pourquoi avoir choisi le Conseil d'Etat – une institution qui symbolise aux yeux de certains une « exception française » – comme terrain d'observation de la « fabrique du droit » ?

Certes, le Conseil d'Etat n'est pas une institution très lisible dans la mesure où il juge les litiges entre les citoyens et l'administration, et conseille le gouvernement. Mais tout y est écrit, collectif et, de plus, égalitaire. Egalitaire, car se côtoient de jeunes conseillers de trente ans et des conseillers ayant plus de quarante ans de pratique du droit administratif. On trouve très peu, dans les autres institutions juridiques, une telle différence d'âge.

Le secret des délibérations se justifie-t-il ?

Oui, pour ce qui concerne les avis au gouvernement ; moins pour le contentieux. Mais il ne s'agit pas de débats parlementaires. Le Conseil n'est pas un espace de négociation, comme l'Assemblée nationale. Le droit lui-même n'est pas transparent. Quand on arrive à la conclusion et que l'on a tranché, le cheminement qui vous a amené à trancher reste dans l'ombre. Le secret s'applique à l'hésitation. La question principale étant de savoir si l'on a bien hésité. Ce qui est formidable chez des juges du Conseil, c'est cette capacité à hésiter longuement en étant constamment réflexif, et de parvenir toutefois à une conclusion !

Dans votre livre, vous montrez que le processus de délibération oscille entre arguments juridiques et opinions de simple bon sens...

Le travail des conseillers d'Etat consiste à établir un rapport entre un cas et le « tout » du social. En parlant entre eux, les conseillers

produisent quelque chose qui les dépasse mais qui passe par la parole. Voilà pourquoi j'ai restitué leurs propos.

Toutes les décisions auxquelles je fais allusion à la fin de mon livre, comme l'interdiction du film *Baise-moi* ou des écoles bretonnes Diwan, montrent le décalage entre les commentateurs de toutes sortes qui rajoutent de l'idéologie, et le travail nécessairement superficiel des juristes. Je parle de superficiel au sens positif du terme. Quand on n'est pas juriste, on rajoute toujours de l'idéologie à une décision. Le « passage du droit », qui consiste à replacer un cas par rapport à des textes de droit existants, ne doit pas aller au

tions. J'ai bien eu l'impression d'une crise, mais j'ai eu aussi celle d'être le seul à la ressentir. Ainsi, on ne trouve même pas dans la bibliothèque du Conseil les œuvres de Pierre Legendre, qui, quoi qu'on puisse en penser, est l'un des philosophes qui cherche à penser l'Etat. Si l'Etat est en crise, ce n'est pas là qu'on va aller chercher les sciences sociales et la philosophie à la rescousse !

Vous avez, pendant des années, étudié des scientifiques. Pourquoi être passé à l'observation du Conseil d'Etat ?

Mon travail consiste à faire une anthropologie du monde moderne et à étudier les endroits où se produisent de la vérité ou des types de vérité. Le fait que des conseillers ont été ministres, préfets, conseillers politiques – ce qui se traduit par le petit geste de déporter son fauteuil dès lors qu'ils ont à connaître une affaire qu'ils ont eue à gérer en tant que fonctionnaire – et, du coup, ont pu mesurer « l'effet » du droit, leur permet de ne pas céder à l'illusion de l'autonomie du droit. Pour autant, ils ne cèdent pas non plus à une autre illusion qui consiste à réduire le droit à un masque des forces dominantes. Le réglage me paraît idéal.

Pour moi, le Conseil d'Etat est une institution particulièrement admirable pour mettre en évidence le contraste entre l'objectivité scientifique et le désintéressement juridique – quand un rapporteur lit sa note, il en est détaché, puisqu'il doit l'avoir écrite il y a plus de deux ans –, deux valeurs auxquelles nos sociétés sont attachées.

Propos recueillis par  
 Laetitia Van Eeckhout  
 et Nicolas Weill



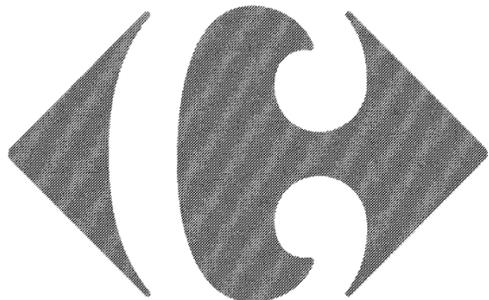
« Ce qui est formidable chez les juges du Conseil, c'est cette capacité à hésiter longuement »  
 BRUNO LATOUR

fond. Dans la décision Diwan, on va s'empêcher de lire un avis concernant l'Etat. Cet élément est présent, certes, mais sous une certaine forme de « tricotage » des textes de droit.

Le Conseil d'Etat, institution napoléonienne, ne vous paraît-il pas pris dans la crise générale de l'Etat-nation ?

Mon objet n'était pas d'évaluer le Conseil d'Etat. Mais je trouve effectivement singulier qu'on n'y réfléchisse pas plus. Car je pense que le Conseil d'Etat devrait justement être l'endroit où s'accumule la science politique, les enquêtes, le savoir sur l'Etat, l'Europe... Mais je n'y ai pas repéré le moindre endroit ni club informel où serait débattu ce genre de ques-

Jusqu'au samedi 2 novembre



le mois

Carrefour

ÇA CONTINUE  
 ET C'EST TOUJOURS  
 100% RECORD

Nouveaux défis, nouveaux records. Chaque jour, il y a du nouveau chez Carrefour et des nouveaux records. Mais n'oubliez pas, le mois des records ne dure que jusqu'au samedi 2 novembre.

www.carrefour.fr

## Le retrait de Philippe Séguin, dernier pied de nez à ses « amis »

Ancien président du RPR, adversaire malheureux de Bertrand Delanoë à l'Hôtel de Ville, il a tiré les conséquences de son isolement politique. Il a saisi l'occasion de la création d'un groupe UMP au Conseil de Paris pour se démettre de son mandat d'élus parisien

**LA MISE** en scène est bien dans sa manière, à contre-pied, théâtrale. C'est du Québec, son refuge, que Philippe Séguin a annoncé, vendredi 11 octobre, sa démission du Conseil de Paris. Une demi-heure tout juste avant la création officielle du nouveau groupe UMP au Conseil, auquel, avait-il prévenu, il ne participerait pas.

Par cet ultime pied de nez à la droite parisienne, à qui il n'a jamais pardonné l'enlèvement de sa campagne, puis sa défaite, aux municipales de mars 2001, l'ancien président du RPR quitte la scène politique. Après avoir, le 11 septembre, réintégré la Cour des comptes comme simple conseiller référendaire de première classe, il a été nommé chef de la délégation gouvernementale française au conseil d'administration du Bureau international du travail. Il prendra ses fonctions à Genève le 7 novembre.

M. Séguin avait déjà fait place nette. Il a libéré son bureau de l'Hôtel de Ville et s'est enquis du sort des collaborateurs du défunt groupe RPR. Le 4 octobre, il a réuni une dernière fois les membres de son groupe. « *Sinistre*, relate un participant. *Tout le monde regardait ses*

*godasses. Tout le monde semblait s'en foutre. Sauf lui.* »

Celui qui s'est longtemps pensé en recours politique signifie, par ce renoncement, qu'il n'a plus sa place dans la nouvelle partie qui commence, à droite, sans le RPR et sous la houlette d'Alain Juppé, le « fils » préféré de Chirac. L'ancien candidat à la Mairie de Paris met aussi un terme à son calvaire : devoir siéger, chaque mois, au Conseil de Paris, aux côtés de Jean Tiberi, Claude Goasguen, Edouard Balladur, Laurent Dominati et François de Panafieu, ces mentors de la droite parisienne dont il avait cru, en 2001, pouvoir transcender les clivages. Ils ont perdu, lui s'est noyé.

### UN REPROCHE VIVANT

Depuis dix-huit mois, au Conseil de Paris, M. Séguin assistait silencieux à toutes les séances, présent dès l'ouverture des débats. Impassible dans son fauteuil, hormis une moue de temps à autre. Intervenant peu, ou pour quelques rappels de procédure. Comme un reproche vivant, appliqué à incarner la défaite cinglante de mars 2001.

M. Séguin avait fait un pari : que



Philippe Séguin lors d'une séance du Conseil de Paris, le 23 septembre 2002, au côté de l'ancien maire Jean Tiberi. C'est du Québec que l'ancien candidat à la mairie de la capitale a annoncé sa démission du Conseil. Il n'occupe désormais plus aucune fonction politique.

son irruption dans le maelström parisien servirait d'électrochoc, que son profil – honnêteté et désintéressement – lui tiendrait lieu de sésame. Mais l'alchimie n'a pas pris et il a fallu qu'il compose avec une droite locale hostile à l'arrivée d'un sauveur dont il a dû relégitimer les principales têtes d'affiche pour se

constituer une équipe. A cela se sont ajoutés l'acharnement de M. Tiberi à jouer les dissidents et les attermolements de l'Elysée, tétanisé par les menaces de l'ancien maire de Paris. Sa campagne décalée, son ennui affiché et quelques grosses erreurs de stratégie ont ruiné ses chances.

Cette défaite a sans doute eu des conséquences plus profondes encore. Car la façon dont l'intéressé a mis lui-même en scène ce naufrage a aussitôt donné des armes nouvelles à ses adversaires. « *Ce type a une névrose d'échec* », soupirait M. Juppé. Et ce diagnostic est soudain devenu un verdict définitif au sein même de l'Elysée.

M. Séguin a toujours fait mine de s'en moquer. De sa défaite, il n'a pas dit grand-chose. Quant aux analyses en cours à l'Elysée... cela fait belle lurette que la seule référence au palais présidentiel lui faisait lever les yeux au ciel, hausser les épaules et partir dans ce rire si particulier, énorme dans ses débuts, chuintant sur la fin : « *schi-schi-schi...* » M. Séguin a longtemps cultivé cette distance méprisante à l'égard de son propre camp. Combien de fois l'aura-t-on entendu lâcher, à propos d'un compagnon du RPR, un « *nul !* » sans appel ? Combien de fois aura-t-il publiquement fait la leçon aux leaders de la droite et à M. Chirac au premier chef ? Combien de fois aura-t-il rappelé aux gaullistes la grande figure tutélaire du général, comme s'il était le dernier porteur d'un petit bout de la croix lorraine ? Pendant vingt ans, pourtant, ses exigences

intellectuelles et politiques, sa puissance critique, lui ont taillé une place à part au sein de la droite. « *C'est un affectif qu'il faut savoir manier* », a souvent dit M. Chirac, d'un air désabusé.

Affectif, Séguin l'est très certainement. Comment aurait-il pu en être autrement lorsqu'on est entré dans le monde des grandes personnes en recevant à l'âge de six ans et demi, en 1949, la médaille militaire destinée à un père mort cinq ans auparavant pour la libération de la France ? Mais cette affectivité-là a toujours été étroitement mêlée à une volonté orgueilleuse de nourrir les débats les plus importants de la politique. M. Séguin s'est donc taillé son parcours politique avec ce mélange-là : coups de gueule et grands discours fondateurs.

Cela lui a-t-il réussi ? Dans les débuts, oui. Son créneau du gaullisme social était peu occupé. Sa volonté de s'émanciper vis-à-vis du chef était peu partagée. Il en a fait une force et une identité, contestant M. Chirac par deux fois, allié à Charles Pasqua, en 1990, puis en 1992, en s'affirmant contre le traité de Maastricht.

M. Séguin n'a pourtant jamais vraiment fait en sorte de transformer cette identité politique en machine de guerre. Ne comptant que sur lui-même, il n'a pas cultivé ses réseaux, pas récompensé ses amis. Prenant enfin la tête du RPR, arraché aux mains d'un Alain Juppé exsangue, après la dissolution de 1997, il a lâché la direction du parti et la tête de liste aux élections européennes sans prévenir son allié de circonstance, Nicolas Sarkozy. Enfin, même s'il a aidé M. Chirac à gagner en 1995, même si celui-ci s'est finalement résolu à le laisser être le candidat du RPR à Paris, il n'a jamais réussi à regagner sa confiance. « *On ne peut jamais savoir ce qu'il va faire* », disait le président. Et M. Séguin s'est finalement retrouvé seul. Pour constater que la machine politique avait fini par tourner sans lui.

Raphaëlle Bacqué et Christine Garin

## Claude Goasguen président de l'UMP au Conseil de Paris

Il dit ne pas être « candidat virtuel » à la mairie

**LA DROITE** parisienne se ressoude et essaie d'enterrer les anciennes querelles. Le député (UMP) du 16<sup>e</sup> arrondissement, Claude Goasguen, qui présidait le groupe DL au Conseil de Paris, a été élu pour deux ans, vendredi 11 octobre, à la tête du groupe UMP. Celui-ci, qui vient d'être constitué, regroupe 56 élus issus des rangs libéraux, gaullistes et « tibéristes ». Xavier Chinaud (DL), candidat malheureux dans le 18<sup>e</sup> arrondissement sur la liste de Philippe Séguin aux municipales de 2001, devrait bénéficier de la démission du Conseil de Paris de l'ancien député des Vosges. Avec 57 élus (contre 52 socialistes), le nouveau groupe de droite sera le premier groupe de l'assemblée municipale.

Jean-François Legaret, ancien adjoint aux finances de M. Tiberi et maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, était également candidat. Il n'a recueilli que 21 voix, contre 34 au député du 16<sup>e</sup>. M. Legaret, 50 ans, élu au Conseil de Paris depuis 1995, avait été suspendu du RPR pour « *dissidence* », à l'automne 2000. Fin 2001, comme cinq autres « suspendus », il avait refusé d'être réintégré dans le parti gaulliste, au prétexte que M. Tiberi en restait exclu. L'absence d'un candidat estampillé RPR dans une ville où ce parti est largement majoritaire, à droite, explique sans doute son score honorable. M. Legaret a sans doute bénéficié, en plus des 7 voix du groupe « tibériste », de celles d'élus gaullistes que la perspective d'abandonner le groupe aux libéraux (12 élus contre 34 RPR), n'enchantait guère.

### SOUS LE SIGNE DE LA RUPTURE

Soutenu par l'Elysée et par Alain Juppé, M. Goasguen a reçu l'appui d'Edouard Balladur et de ses amis. Echange de bons procédés : sur la liste bloquée de 15 vice-présidents qu'il a présentée, 4 sont des proches de l'ancien premier ministre, élus dans son fief du 15<sup>e</sup> arrondissement. Le « dauphin » de M. Balladur à Paris, Philippe Goujon devient, par ailleurs, premier vice-président, et la trésorière du groupe, Cécile Renson, est aussi une élue du 15<sup>e</sup>. Le nom de M. Goujon, ancien adjoint à la sécurité de M. Tiberi, est, par ailleurs, cité pour le poste de secrétaire départemental de la future UMP parisienne, qui sera créée après le congrès du 17 novembre.

M. Goasguen a placé son élection sous le signe de la rupture avec « *la culture personnelle qui a caractérisé la droite* ». Il a, aussi, souligné l'importance de la « *reconquête, par la droite, des arrondissements de l'Est parisien* ». A ce pro-

pos, il a regretté la décision des deux élus RPF, François Asselineau (19<sup>e</sup>) et Jean-Louis Arajol (20<sup>e</sup>), qui ont décidé de siéger comme non-inscrits. « *Je ne suis pas le candidat virtuel à la Mairie de Paris* », a prévenu M. Goasguen.

Jean-François Legaret, ancien adjoint aux finances de M. Tiberi et maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, était également candidat. Il n'a recueilli que 21 voix, contre 34 au député du 16<sup>e</sup>. M. Legaret, 50 ans, élu au Conseil de Paris depuis 1995, avait été suspendu du RPR pour « *dissidence* », à l'automne 2000. Fin 2001, comme cinq autres « suspendus », il avait refusé d'être réintégré dans le parti gaulliste, au prétexte que M. Tiberi en restait exclu. L'absence d'un candidat estampillé RPR dans une ville où ce parti est largement majoritaire, à droite, explique sans doute son score honorable. M. Legaret a sans doute bénéficié, en plus des 7 voix du groupe « tibériste », de celles d'élus gaullistes que la perspective d'abandonner le groupe aux libéraux (12 élus contre 34 RPR), n'enchantait guère.

Très présent au Conseil de Paris depuis la victoire de la gauche, l'ancien adjoint aux finances avait tout à gagner à ce galop d'essai. L'ancien directeur de campagne de M. Tiberi se démarque ainsi en douceur de son ancien patron, auquel il n'a jamais ménagé son soutien mais dont le compagnonnage, dans la nouvelle configuration politique parisienne, commençait à lui peser. Convoqué à l'Elysée par le conseiller du président de la République Jérôme Monod, qui souhaitait qu'il se désiste pour laisser le champ libre à son concurrent, M. Legaret a résisté.

Ch. G.

D'Arvy

## Le JTD au prix de l'essence 1850 € D'ECONOMIE sur la gamme Punto JTD 85\*

Quel placement vous garantit  
de gagner autant en moins d'une heure ?



Exemple : Fiat Punto JTD 85 Class 3p.  
à 10 820 € (70 975 F)\*

Moteur Turbo Diesel 1.9 Common Rail à injection directe  
Climatisation • Condamnation centralisée des portes • Lève-vitres électriques  
Double Airbag Fiat® • Direction assistée Dualdrive™ • ABS avec EBD...

\*Offre valable pour tout achat d'une Punto JTD 85 (hors Active) commandée avant le 31/12/02, réservée aux particuliers, chez les concessionnaires participants. Tarif conseillé hors option au 17/02. Exemple : version présentée Punto JTD 85 Class 3p. prix tarif : 12 670 € au prix de la Punto 80 16v Class 3p. : 10 820 €, soit 1 850 € (12 135 F) d'économie. Les correspondances en 3p. et/ou 5p. : JTD 85 Class/80 16v Class - JTD 85 Sound/80 16v Sound - JTD 85 Dynamic/80 16v Dynamic - JTD 85 Emotion/80 16v Emotion - JTD 85 Sporting/80 16v Sporting 6 Speed.

2+

Deux ans de  
SuperGarantie  
avec kilométrage  
illimité

2 ans de Garantie Constructeur, kilométrage illimité, conditions chez votre concessionnaire.

www.e-fiat.com

FIAT

## Lionel Jospin au chevet de Bertrand Delanoë

**LE MAIRE** de Paris, Bertrand Delanoë, blessé à l'abdomen d'un coup de couteau dans la nuit du 5 au 6 octobre, se porte beaucoup mieux. La preuve : dans le service de chirurgie générale où il a été transféré, après cinq jours passés en service de réanimation, la communication et la politique reprennent leurs droits. Pour sa première réapparition politique, Lionel Jospin, a, en effet, choisi de se rendre, vendredi soir, au chevet du maire de Paris, son ami et ancien camarade de parti. L'entretien, « très amical », a duré « environ trois quarts d'heure », selon Laurent Fary, porte-parole de M. Delanoë.

### REMERCIEMENTS

Vendredi après-midi, le maire de Paris a aussi remercié par téléphone les personnalités qui lui avaient adressé des messages de sympathie, en commençant par le chef de l'Etat, Jacques Chirac, et son épouse Bernadette, le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, et, enfin, « son ami » François Hollande, premier secrétaire du PS.

M. Delanoë devrait, selon son entourage, recommencer assez vite à s'intéresser aux dossiers de la municipalité. Vendredi, il a reçu, pour la deuxième fois, deux de ses plus proches collaborateurs, Laurent Fary et Bernard Gaudillère, son directeur de cabinet, pour une première séance de travail. S'il semble qu'il ne pourra sans doute pas assister au prochain conseil de Paris, les 28 et 29 octobre - ses médecins le lui ont, en tout cas, fortement déconseillé -, le maire de Paris devrait en suivre lui-même, et de très près, tous les dossiers.

Ch. G.

## A Lyon, Charles Millon demande à ses troupes de soutenir l'UMP

L'ancien député a décidé de ne pas présenter de candidat lors d'une cantonale partielle dans le Rhône. Quinze autres scrutins auront lieu dimanche

**PARMI** les seize cantonales partielles qui ont lieu ce dimanche 13 octobre, celle du 7<sup>e</sup> canton du Rhône retient l'attention : elle pourrait en effet sceller définitivement la fin de l'aventure solitaire de Charles Millon. Pour la première fois depuis 1999, le président de la Droite libérale et chrétienne (DLC) a décidé de ne pas présenter de candidat mais de soutenir le représentant de l'UMP, Lionel Lasagne, qui sera opposé à droite à l'UDF Richard Gazarian.

Pour justifier ce ralliement, l'ancien président de la région Rhône-Alpes, qui avait en 1999 provoqué une crise au sein de la droite en s'alliant avec le FN, invoque « au-delà de l'enjeu de l'élection partielle » son attachement « à l'idée maintes fois exprimée de la constitution d'une grande formation pluraliste de la droite ». Acculé, Charles Millon veut surtout donner des gages de bonne volonté pour tenter de retrouver une place sur l'échiquier politique et n'être plus considéré en paria de la droite.

Après son échec cuisant aux dernières législatives dans les banlieues de l'est lyonnais face au socialiste Jean-Jack Queyranne, l'ancien député de l'Ain ne dispose plus d'aucun espace et ses troupes s'amenuisent. Depuis 1999, l'écu a perdu la plupart de ses mandats, celui de président de la région, de maire de Belley et de député de l'Ain. Toutes ses tentatives pour tenter de s'imposer à Lyon ont échoué. Jour après jour des élus lyonnais qui siégeaient dans son groupe se rallient à l'UMP. Charles Millon lui-même souhaiterait intégrer la nouvelle formation de la droite mais pour l'heure les responsables ne se pressent pas pour l'accueillir.

Les parlementaires du Rhône,

comme le député Jean-Michel Dubernard, font le siège des dirigeants pour les convaincre de repousser l'adhésion de celui qu'ils tiennent pour responsable de la défaite de la droite aux dernières élections municipales à Lyon.

Dans un entretien au *Progrès* le 7 octobre, l'ancien ministre de la défense du gouvernement Juppé a indiqué que son mouvement devra « s'effacer » devant l'UMP. Il s'est également prononcé en faveur de la création d'un groupe UMP à Lyon, à la communauté urbaine de Lyon et à la Région, avant de dessiner le profil du futur patron : « Choisi par les militants à partir de propositions. » Fort d'un réseau de militants qui lui est resté fidèle, Charles Millon n'a peut-être pas dit son dernier mot.

### CAUSE DE CUMUL

La plupart des quinze autres cantonales partielles, qui vont se tenir ce dimanche 13 octobre, font suite à la démission de conseillers généraux pour cause de cumul, après les élections législatives du printemps. Toutefois, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), il s'agira de pourvoir le siège qu'a dû abandonner Thérèse Aillaud (RPR) après sa condamnation à cinq ans d'inéligibilité et dix-huit mois de prison avec sursis dans une affaire d'abus de confiance et de détournement de fonds publics.

Dans cinq de ces cantons, il s'agira du second tour de scrutin. La principale surprise du premier tour est venue des bons résultats enregistrés par les candidats du PCF à Dieppe (Seine-Maritime) et à Limay (Yvelines), qui leur permettent de représenter les couleurs de la gauche au second tour. A Dieppe, Sébastien Jumel, ancien attaché parlementaire de Christian

Cuvilliez et son chef de cabinet quand ce dernier était à la mairie, est arrivé en tête avec 37,68 % des voix, devançant la candidate de l'UMP, Annick Leveau, qui n'en obtient que 31,44 %.

Cette dernière n'est autre que l'épouse du conseiller sortant, Edouard Leveau, qui avait enlevé la ville à M. Cuvilliez en mars 2001 et l'avait battu de nouveau aux législatives de juin. Le score du candidat communiste progresse de plus de 10 points par rapport à celui de mars 2001. Au second tour, il devra compter, pour espérer l'emporter, sur un bon report des voix du candidat du PS, qui a recueilli 13,61 % des suffrages.

Le résultat de Limay participe également de l'« amorce de redressement » du PCF qu'a cru déceler Marie-George Buffet à l'issue des récents scrutins partiels. Jacques Saint-Amant, le maire de la ville, est arrivé en tête du premier tour, ce qui n'était pas arrivé depuis 1973. Il ne devance cependant le candidat divers droite que d'une cinquantaine de voix, et ce maigre avantage risque de ne pas être suffisant pour lui permettre d'être élu au second tour.

Il aura toutefois eu la satisfaction d'éliminer l'autre candidate divers droite, Danièle Samitier, dont le conseiller démissionnaire pour cause de cumul, André Samitier, avait déclaré en l'adoubant : « Ma femme n'a pas besoin de l'investiture de l'UMP, elle a la mienne. »

En revanche, à Fismes (Marne), le candidat du PS, Jean-Pierre Pinon, dauphin du conseiller invalide Paul Caffé, aura dû mal à conserver ce canton à la gauche.

Sophie Landrin (à Lyon) et Patrick Roger

## L'Etat rétablit son aide aux contrats emploi-solidarité

**LE GOUVERNEMENT** a annoncé, vendredi 11 octobre, dans un communiqué, qu'il allait rétablir à son niveau antérieur, de 90 % à 95 % le taux de participation de l'Etat aux contrats emploi-solidarité (CES), destinés aux publics en difficulté, notamment les jeunes. Début septembre, une circulaire de François Fillon, ministre des affaires sociales, adressée aux directions départementales et aux préfets, avait réduit à 65 % le taux de prise en charge des CES pour les jeunes bénéficiaires du programme Trace (trajet d'accès à l'emploi), un programme mis en place par Martine Aubry. Cette décision, précise le ministère « répond à la situation particulière du monde associatif, en particulier celle des chantiers d'insertion ». Les quelque 2 000 à 2 200 chantiers et ateliers d'insertion ont accueilli, en 2001, environ 50 000 personnes en contrats aidés.

## Des quadras socialistes au secours de M. Hollande

**LA GARDE** rapprochée de François Hollande a riposté, vendredi, aux attaques menées de l'intérieur du parti contre le premier secrétaire du PS. Dans un entretien à *Libération*, l'ancien ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a estimé que M. Hollande est « le mieux placé pour rassembler », tandis que huit jeunes responsables socialistes, dont six premiers secrétaires fédéraux, ont cosigné une tribune avec Anne Hidalgo, membre du secrétariat national et première adjointe au maire de Paris, qui assure actuellement l'intérim de Bertrand Delanoë. Dans ce texte, ils estiment que M. Hollande représente « une voie possible au-delà des courants et des ambitions présidentielles ». « Pour espérer redevenir le pôle de stabilité et de rassemblement de la gauche, écrivent-ils, le PS doit réaliser une révolution culturelle et programmatique qui ne pourra se faire sans toucher à ses équilibres et à ses modes de fonctionnement. » Les quadras du PS attendent de M. Hollande « qu'il donne naissance à une nouvelle majorité pour que le PS se dote d'un nouveau projet et ressemble enfin à celui des générations nouvelles, de la parité, de l'action collective et de l'innovation dans les pratiques ».

## François Fillon écrit à la présidente de la Caisse d'assurance-vieillesse

**LE MINISTRE** des affaires sociales, François Fillon, a adressé une lettre à Danièle Karniewicz, présidente de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui avait dénoncé la décision, dans le projet de loi de finances de la Sécurité sociale pour 2003, de modifier les règles de compensation entre régimes de retraite. Il est prévu, en effet, d'intégrer les chômeurs dans les effectifs des cotisants de la CNAV, ce qui augmentera le poids du régime général par rapport aux régimes spéciaux. « Cette mesure est justifiée dans son principe, écrit M. Fillon, qui fait observer que l'excédent de la CNAV, compte tenu de la correction prévue, devrait s'élever, en 2003, à 1,926 million d'euros, soit un solde supérieur à celui attendu pour 2002 (1,6583 millions d'euros) ».

Lundi 14 octobre

# Record du jour

Imprimante multifonction Lexmark X83



# 179€

1174<sup>F16</sup>

- Copieur couleur autonome (même sans PC), agrandissement/réduction de 25% à 400%.
  - Impression jusqu'à 12 pages/minute, résolution photo 2400 x 1200 ppp.
  - Scanner 48 bits, résolution optique 600 x 1200 ppp.
  - Fonction télécopie via PC.
  - Connexion USB (PC/Mac).
- Garantie 1 an à domicile.

www.Carrefourmultimedia.com

le mois

# Carrefour

# SOCIÉTÉ

## JUSTICE

La reconnaissance de la victime vient de franchir un nouveau cap avec la **LOI D'ORIENTATION SUR LA JUSTICE**, promulguée le 9 septembre. Cherchant à « mettre fin à cette anomalie choquante qui consiste

à réserver à la victime un traitement moins favorable qu'au prévenu », le texte prévoit de renforcer l'**ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE** de la victime au cours des procédures en lui proposant un avocat

commis d'office dès le dépôt de plainte et en octroyant l'**AIDE JURIDICTIONNELLE** aux victimes d'infractions les plus graves, sans considération de ressources. La reconnaissance de la victime par les

pouvoirs publics est assez récente en France et, pour Robert Cario, professeur de sciences criminelles, **BEAUCOUP RESTE À FAIRE**. Il estime ainsi que « la stratégie de la justice restaurative est prometteuse ».

## Le gouvernement veut offrir aux victimes de nouveaux droits

Pour remédier à « l'anomalie choquante qui consiste à réserver à la victime un traitement moins favorable qu'au prévenu », la loi Perben prévoit de renforcer l'accompagnement des personnes qui ont subi des infractions. Désormais, un avocat commis d'office leur sera proposé dès le dépôt de plainte

Le **GOVERNEMENT** multiplie les attentions à l'égard des victimes d'infractions. Sujet consensuel s'il en est, l'aide aux victimes fait l'objet d'un intérêt tout particulier de l'équipe Raffarin, et notamment de son ministre de la justice, Dominique Perben, qui y a consacré un volet entier dans sa loi de programmation et d'orientation, promulguée le 9 septembre. Le garde des sceaux a ainsi annoncé un « plan d'action » de cinq ans, dont il a décliné les grandes lignes lors d'une communication présentée le 18 septembre en conseil des ministres. Estimant que « la situation des victimes d'infraction n'est pas aujourd'hui satisfaisante », M. Perben se propose de renforcer la place de la victime dans le procès pénal, confortant ainsi une évolution lourde de la justice, entamée il y a une vingtaine d'années.

La chancellerie prévoit notamment de renforcer l'accompagnement juridique de la victime dans les procédures, en lui proposant un avocat commis d'office dès le dépôt de plainte, et en octroyant automatiquement l'aide juridictionnelle aux victimes d'infractions les plus graves, et ce sans considérations de ressources. Pour financer ces avancées, qui sont d'application immédiate, le ministère a débloqué près de 7,5 millions d'euros dans le budget 2003. Un demi-million d'euros est également prévu pour renforcer le réseau des associations d'aide aux victimes.

La reconnaissance des victimes par les pouvoirs publics est relativement récente en France. Inaugurées en 1977 avec la loi sur l'indemnisation des victimes d'infractions pénales, les politiques publiques d'aide aux victimes ont été véritablement lancées en 1983 par l'ancien garde des sceaux socialiste Robert Badinter. Dans la foulée, apparaissait un réseau bénévole d'associations, qui a été fédéré en 1986 sous l'égide de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem). Il a toutefois fallu attendre encore une dizaine d'années, et notamment les retombées d'affaires de santé publique – comme le sang contaminé au début des années 1990 –, de graves accidents collectifs – comme les catastrophes de Furiani ou du mont Sainte-Odile en 1992 – ou des attentats terroristes, en 1995 et 1996, pour que l'Etat érige enfin l'aide aux victimes au rang de véritable préoccupation.

### UN ACTEUR DU PROCÈS PÉNAL

En 1999, le rapport de la députée européenne (PS) Marie-Noëlle Lienemann, qui formulait 114 propositions en faveur de l'aide aux victimes, constitue le socle de l'action des pouvoirs publics. Le 19 avril 1999, un conseil de sécurité intérieure, présidé par Lionel Jospin, arrêtait un plan sur trois ans, créant notamment un Conseil national d'aide aux victimes et un numéro national d'appel, et doublant de 2,3 à 4,6 millions d'euros



par an la subvention accordée à l'Inavem. La loi sur « la présomption d'innocence et le droit des victimes », adoptée le 15 juin 2000, a parachevé l'édifice. Inscrivant officiellement, en préambule du code de procédure pénale, que « l'autorité judiciaire veille à l'information et à la garantie des droits des victimes au cours de toute procédure pénale », ce texte élève la victime au statut de véritable acteur du procès pénal en lui accordant autant de

droits que le mis en examen dans la procédure.

La loi sur la présomption d'innocence a ainsi créé une série d'obligations : policiers et gendarmes sont tenus d'assurer un accueil humain et respectueux aux victimes, de les informer de leur droit à l'indemnisation et de leur possibilité de contacter le réseau des services d'aide. Alors qu'auparavant certains juges d'instruction pouvaient ne jamais avoir de contact

avec les victimes, ces magistrats doivent maintenant les informer de leur droit de se constituer partie civile et les tenir au courant, tous les six mois, des évolutions du dossier. Les victimes peuvent désormais leur demander des investigations, comme des expertises ou des reconstitutions, au même titre que les mis en examen ou le parquet.

Les dispositions adoptées dans le cadre de la loi Perben confortent cette évolution. Selon l'exposé des motifs du texte, la victime « est encore trop souvent astreinte à devoir multiplier les démarches et débours des fonds pour être indemnisée de son préjudice ». Cherchant à « mettre fin à cette anomalie choquante qui consiste à réserver à la victime un traitement moins favorable qu'au prévenu », la loi prévoit que les policiers et les gendarmes devront la prévenir, dès le dépôt de plainte, de sa possibilité de demander un avocat commis d'office, afin d'« organiser plus facilement la défense de ses intérêts », sachant que 63,5 % des procédures sont renvoyées à bref délai en correctionnelle.

### AIDE JURIDICTIONNELLE

La loi prévoit par ailleurs que les victimes des infractions les plus graves pourront bénéficier de plein droit de l'aide juridictionnelle et ce « sans conditions de ressources ». Cette disposition devrait s'appliquer aux victimes de meurtres, d'atteintes volontaires aggra-

vées à la vie, d'actes de torture et de barbarie, de violences et viols aggravés et d'actes de terrorisme. Arrêtée sans concertation avec le barreau, cette mesure n'est cependant pas du goût de tous les avocats, qui considèrent pour certains que l'aide juridictionnelle, destinée aux plus pauvres, n'a pas vocation à être octroyée à des personnes pouvant assurer elles-mêmes leur défense.

La loi comble par ailleurs le vide juridique qui existait en matière de recherches des personnes disparues, comme l'a montré l'affaire de l'Yonne. Alors que seul un dispositif léger d'enquête administrative existait jusqu'à présent, le texte institue la possibilité d'ouvrir une enquête judiciaire en cas de disparition d'un mineur, d'un majeur protégé, ou de toute autre personne dans des conditions suspectes.

Enfin, le texte prévoit un dispositif d'information de la victime, si elle le souhaite, sur l'exécution de la peine de l'auteur de l'infraction, conformément à une décision-cadre du Conseil de l'Union européenne du 15 mars 2001. Si elle ne va pas jusqu'à l'associer aux décisions de remise en liberté des délinquants, cette dernière mesure devrait aboutir à franchir un nouveau cap dans la reconnaissance de la victime par la justice, dont la prise en compte ne dépassait pas, jusqu'ici, le stade du procès.

Cécile Prieur

## Les dispositifs d'aide et d'indemnisation

### ● Les Services d'aide aux victimes (SAV)

150 SAV, pour la plupart regroupés au sein de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem), accueillent les victimes d'infraction ou d'accidents collectifs, les écoutent, les informent sur leurs droits et les accompagnent dans leurs démarches. Ces associations, qui regroupent 1 500 salariés et bénévoles, organisent 650 permanences sur l'ensemble du territoire et reçoivent chaque année plus de 175 000 victimes. 60 % d'entre elles sont victimes d'une infraction pénale : 56,2 % de violences physiques, 26,7 % d'atteintes aux biens, 13,7 % d'accidents de la circulation et 3,4 % d'autres infractions. Par ailleurs, en 2000-2001, les SAV ont organisé 21 000 médiations entre des victimes et des auteurs d'infractions.

### ● Les commissions

#### d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI)

Créées par la loi du 3 janvier 1977, les CIVI sont situées dans chaque tribunal de grande instance. Présidées par un magistrat, elles permettent l'indemnisation rapide des victimes d'agression sexuelle ou corporelle grave, ou de leurs proches. Les victimes peuvent faire appel à la CIVI même si l'auteur de l'infraction reste inconnu, s'il est insolvable ou si le procès pénal n'a pas encore eu lieu. Les CIVI sont alimentées par le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions, qui prélève une somme de 4 euros sur chaque contrat d'assurance. En 2000, 13 910 demandes ont été déposées devant les CIVI, qui ont distribué 147,5 millions d'euros.

### ● Le numéro national d'aide aux victimes

Depuis octobre 2001, le ministère de la justice a mis en service un numéro Azur, le 0-810-09-86-09, ouvert du lundi au samedi de 10 heures à 22 heures, et auquel chaque victime d'infraction peut faire appel, avec la garantie que son anonymat sera respecté. Ce numéro propose une aide psychologique, une information sur les droits des victimes et un soutien dans les démarches.

Robert Cario, professeur de sciences criminelles à l'université de Pau, directeur d'un DESS sur le droit des victimes

## « Si l'on a une bonne prise en charge, les victimes ne recherchent plus la vengeance »

Depuis quelques années, la victime a pris une place de plus en plus importante dans le processus judiciaire. Comment expliquer cette évolution ?

La reconnaissance progressive de la victime dans le processus judiciaire est liée à la naissance, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, de la victimologie, de la criminologie qui avait pour ambition de mieux connaître le chiffre noir de la délinquance. Par les enquêtes de victimisation et sous l'impulsion très forte des chercheuses féministes, on s'est intéressé au devenir des victimes : tous les travaux ont alors souligné les souffrances multiples, diverses et profondes dont elles étaient accablées. C'est de là qu'est né le mouvement, au milieu des années 1960, des services d'aide aux victimes, d'abord spécialisés dans les violences faites aux femmes et aux enfants. Cette évolution est partie des Etats-Unis et des pays anglo-saxons, avant de se diffuser en France au début des années 1980.

Aujourd'hui, on observe, enfin, la reconnaissance de la victime, non seulement comme partie au procès pénal – elle peut exercer l'action civile depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, en France –, mais surtout en tant qu'acteur véritable du procès. La législation a entériné cette évolution par la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence et le droit des victimes.

Comment a évolué le statut de la victime au cours des siècles derniers ?

La victime a longtemps occupé une place importante dans le procès pénal : elle possédait des droits précis qu'elle occupait la place de l'accusateur face à l'auteur des faits. Cette situation a prévalu jusqu'au tournant du premier millénaire. Puis la volonté étatique de s'approprier le règlement de tous les conflits, en vue d'institutionnaliser l'ordre public, a conduit à effacer la victime du procès pénal, et ce jusqu'à nos jours. Pendant cette période existaient cependant des procédures qui permettaient un règlement des différends, y compris d'ordre pénal, que l'on retrouve aujourd'hui à travers la médiation pénale ou la justice de proximité.

Que signifie la demande sociale de la victime ?

La victime veut, tout d'abord, être reconnue comme une personne humaine et être, ensuite, entendue dans sa prétention à être réparée. Elle a droit à une réparation financière pour son préjudice, mais a également besoin d'un accompagnement. Il faut ainsi lui offrir une aide juridique, pour qu'elle puisse se repérer dans les arcanes de la justice, un accompagnement psychologique – immédiat et postimmédiat, notamment avant et après le procès – et un accompagnement social, en prenant en considération les difficultés de sa vie quotidienne, principalement au moment de l'agression.

Si l'on peut mettre en place un bon dispositif de prise en charge, immédiatement après les faits, les victimes ne sont plus du tout en recherche de vengeance. Elles souhaitent certes la condamnation de l'auteur des faits, mais laissent la justice suivre son cours, sans faire de surenchère. Le procès devient ainsi

le moment où la société reconnaît solennellement qu'elles ont subi une atteinte absolument injustifiée. Et notre système pourrait être performant si, à la saisine des services d'aide aux victimes, une demande d'indemnisation était systématiquement présentée à la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction.

N'accorde-t-on pas aujourd'hui trop de place à la victime, au risque d'aboutir à une société totalement judiciairisée, à l'américain ?

On en est loin. Avant d'arriver à un tel constat, il faudrait d'abord apporter la preuve que la victime est suffisamment considérée par la société, ce qui n'est pas acquis. Les victimes sont ainsi très peu informées des modalités du procès pénal. Au contraire, elles en « perturbent » la bonne marche, pour ne pas dire qu'elles sont « gênantes ». Mais il est clair que, aujourd'hui,

les juges ne peuvent se contenter de traiter un dossier-papier : ils sont confrontés à une personne qui demande que l'on reconnaisse sa souffrance.

La justice est-elle bien armée pour répondre à la demande de la victime ?

La justice est envahie par un contentieux surabondant, qui la paralyse. Nous vivons dans une société surpénalisée, avec 12 000 ou 13 000 interdits pénaux identifiés par la chancellerie. Dans cette société où tous les conflits intersubjectifs sont soumis à la justice pénale – ce qui procède évidemment de la démagogie –, on a déréglé la machine pénale, qui ne peut pas répondre de façon satisfaisante aux souffrances des victimes. Il faut donc sortir des amalgames commodes entre peur du crime, insécurité et incivilité. Une décriminalisation massive s'impose pour rendre à la justice sa crédibilité et pour lui permettre de

juger dans la sérénité les faits les plus graves.

Comment aboutir à cette décriminalisation ?

On pourrait développer les formes de justice restaurative, qu'on est déjà en train de réinventer au travers des processus de médiation et de conciliation. La stratégie de la justice restaurative est prometteuse : la justice ne vole plus leur conflit aux victimes, mais leur permet, au contraire, de se le réapproprier. Il s'agit, avec l'aide d'un tiers ou de référents, de trouver ensemble une solution qui respecte les droits des parties. On obtient ainsi une meilleure responsabilisation de l'auteur de l'infraction, une meilleure réparation de la victime et, au-delà, un apaisement social plus global. C'est une approche plus fondée sur le consensus et la négociation que sur une décision de justice autoritaire.

Propos recueillis par C. Pr.

## A Vitry-sur-Seine, mille marcheurs en mémoire de Sohane

Après le meurtre de la jeune fille, des habitants de la cité craignent que l'élan de solidarité ne dure pas

LES VISAGES graves et les larmes aux yeux, les copines de Sohane sont venues nombreuses, vendre le 11 octobre, au pied de l'immeuble H de la cité Balzac, à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). C'est là que l'adolescente de 17 ans a été brûlée vive, le 4 octobre, par un garçon de 19 ans avec qui elle s'était querellée.

Environ un millier de personnes ont fait le déplacement pour participer à la marche silencieuse que ses amies ont organisée pour lui rendre hommage. Parmi la foule, le maire de Vitry, Alain Audoubert (PCF), des parents, des voisins et surtout des adolescentes venues « par solidarité », comme l'explique l'une d'elles. Une gerbe est déposée parmi les fleurs amoncelées sur la pelouse, là où l'adolescente s'est roulée par terre pour essayer d'éteindre les flammes qui l'ont tuée.

Un peu avant 17 h 30, la marche s'ébranle dans le recueillement, pour un parcours de trois quarts d'heure jusqu'à la mairie. « Se respecter, vivre ensemble », proclame

sobrement la banderole portée par les copines de Sohane qui ouvrent le cortège.

« Cette marche, c'est pour lui dire adieu et nous aider à continuer dans la vie », explique Géraldine, 20 ans, une des organisatrices. Réaction de solidarité et de mobilisation face à un meurtre horrible, la marche se veut aussi une démonstration de dignité, loin de tout esprit de vengeance. « Il n'y a pas que du mal à Balzac et à Vitry. On peut aussi faire des choses bien », insiste en une autre copine de Sohane, qui a participé à l'organisation de la marche et de la quête pour la famille de l'adolescente, destinée à payer le rapatriement du corps en Algérie, prévu samedi.

### ÉVITEMENT ET REPLI SUR SOI

Traumatisées et en colère, les amies de la jeune femme veulent aussi lutter contre la mauvaise image et la stigmatisation de leur quartier, renforcées par la mort de Sohane. « Déjà, Balzac avait mauvaise réputation. Mais là, c'est fini. C'est même plus la peine de dire où tu habi-

tes », confirme un jeune homme habitant la cité.

Désabusée par la vie d'un quartier réputé sensible où se concentre une population en difficulté, Jamila, de son côté, se montre sceptique sur la capacité de prise de conscience et de mobilisation de ses 4 000 habitants. « On est solidaires maintenant. Mais le jour où Sohane est morte, personne n'est venu l'aider quand elle était dans le local à pouelles où elle a été agressée. Et pourtant, il y avait du monde et elle a dû crier, déplore cette jeune femme de 35 ans. Ici, les gens s'évitent, personne ne parle à personne et c'est chacun chez soi. » Mère de famille célibataire, Jamila a deux garçons de 4 et 11 ans : « Le grand, il ne sort pas. Moi, je suis là le moins possible et je n'ai qu'une envie : déménager. »

Infirmité d'origine béninoise à la tête d'une famille de cinq enfants, Marguerite se montre tout aussi pessimiste sur le quartier. Elle a adopté la même stratégie d'évitement et de repli sur soi que le meurtre de Sohane va sans doute renfor-

cer. « J'habite là depuis vingt-deux ans mais je n'ai jamais été vraiment là, je vis en parallèle », avoue Marguerite, dont la progéniture est soumise à la même logique. « Il n'y a pas spécialement de violences et les enfants n'ont jamais eu de problèmes mais ils ne fréquentent personne ici, par chance, explique-t-elle. C'est peut-être aussi parce qu'on les a orientés comme ça. »

La mort de Sohane ne fait que conforter Marguerite dans sa vision des choses. « Mon avant-dernier de 14 ans a vu ce qui s'est passé, il est traumatisé », raconte la mère de famille. Il ne sortait déjà pas beaucoup mais il va être encore plus enfermé. Malgré une atmosphère chargée de crispation et d'inquiétude, c'est un message de dignité et d'espoir qu'a voulu délivrer l'une des deux sœurs de Sohane à l'arrivée de la marche devant la mairie, après une minute de silence : « Justice doit être faite. Sa mort doit servir de leçon. »

Frédéric Chambon

## SOCIÉTÉ

## La mairie de Vienne veut expulser de leur HLM cinq familles dont les enfants ont été condamnés

Jacques Remiller (UMP) a demandé à la justice de résilier le bail de cinq ménages au motif que leurs enfants ont été condamnés pour rébellion à agent. Plusieurs associations protestent

VIENNE (Isère)

de notre envoyée spéciale

Au pied des immeubles du quartier d'Estressin, au nord de Vienne, dans l'Isère, les jeunes sont sous le choc. Les familles de cinq de leurs camarades, condamnés le 8 octobre à douze mois de prison, dont six avec sursis pour « rébellion et violences envers des gardiens de la paix » risquent d'être expulsées de la cité et non relogées.

Le député et maire (UMP) de Vienne, Jacques Remiller, et son adjoint au logement, Thierry Kovacs, directeur de l'office d'HLM, ont décidé de faire « un exemple » pour « marquer les esprits ». Jeudi, avec l'accord du maire, M. Kovacs a annoncé, dans une lettre ouverte aux ministres de l'intérieur, de la justice et au sous-préfet, sa décision de demander au tribunal d'instance de la ville de prononcer la résiliation du bail de ces cinq familles. Les deux élus invoquent le non-respect de l'article 3 du règlement intérieur, qui stipule que le « locataire devra observer les lois et règlements concernant le bon ordre, l'hygiène et la salubrité publique de telle façon que son comportement ne nuise ou ne trouble la tranquillité et la

sécurité des voisins ». Pour justifier son action, le directeur de l'OPAC cite une décision du tribunal d'instance de juillet 2001 qui avait résilié le bail d'un locataire d'une commune voisine, coupable de plusieurs dégradations.

Cette fois, les griefs faits aux familles relèvent du tapage nocturne. Les faits remontent au 6 octobre, lorsqu'un habitant du quartier d'Estressin se plaint au commissariat du bruit chez son voisin. Une vingtaine de jeunes y passent la soirée. Les policiers qui se présentent à l'appartement sont accueillis par le jet de deux canettes de bière et repartent. La suite se déroule dans la rue : à 6 heures du matin, les policiers tentent d'interpeller les jeunes qui résistent. Cinq d'entre eux, tous majeurs, sont placés en garde à vue 72 heures avant d'être présentés en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Vienne.

« Nous sommes en train d'établir un dossier », affirme Thierry Kovacs. Nous savons qu'ils ont squatté l'appartement de quelqu'un de fragile. Cela durait depuis quelque temps. Ils ont nui à la tranquillité d'un voisin puis du voisinage. Au moins deux d'entre

eux avaient déjà été condamnés pour dégradations. » Le maire de Vienne est plus vague : « Ces jeunes polluaient l'atmosphère du quartier. J'imagine qu'ils n'en étaient pas à leur coup d'essai. »

Au lendemain de la condamnation des cinq jeunes gens, neuf voitures ont été incendiées dans la cité. Le maire a obtenu alors le renfort d'une compagnie de CRS. Jacques Remiller ne dissimule pas sa satisfaction. « Je me suis fait élire sur le thème de la sécurité. J'ai voté des deux mains les lois Sarkozy-Perben. Cela fait dix ans que l'on fait de la prévention. Cela n'a rien donné, il était temps de passer à la sanction et de responsabiliser les familles. »

« UNE DOUBLE PEINE »

Pourtant, l'élu, qui a succédé en mars 2001 à Louis Mermaz (PS), reconnaît le caractère plutôt paisible du quartier d'Estressin. « Ce n'est pas Chicago. Depuis deux ans, aucune voiture n'avait brûlé. » Pour les jeunes du quartier, la sanction annoncée s'apparente à « une double peine ».

D'après M<sup>e</sup> Jean-Charles Plançon, l'avocat de l'association Droit au

logement, il est relativement « courant » qu'un bailleur assigne devant la justice un ménage qui sème le désordre dans son immeuble. Le locataire est, en effet, tenu de respecter « la jouissance paisible des lieux », comme le prévoit généralement un bail ; sinon, le propriétaire peut saisir le tribunal d'instance et exiger la rupture du contrat de location. Il est déjà arrivé qu'une famille soit expulsée parce que certains de ses enfants commettaient des exactions répétées dans la cage d'escalier où elle résidait : crachats, insultes, tags... Cependant, estime M<sup>e</sup> Plançon, les occupants ne peuvent être sommés de quitter leur habitation que dans l'hypothèse où ils ont commis des nuisances dans les parties privatives ou communes de leur immeuble. Si les faits reprochés ont eu lieu à l'extérieur, « je vois mal comment un juge peut prononcer l'expulsion au nom du trouble de jouissance », ajoute un magistrat d'un tribunal d'instance à Paris. Le DAL a l'intention de s'associer à la défense des familles menacées d'expulsion à Vienne.

Sophie Landrin avec Bertrand Bissuel

## AZF : une reconstitution n'a pas confirmé la piste de l'accident chimique

MAGISTRATS, enquêteurs, experts judiciaires et avocats se sont réunis sur le site de l'usine AZF de Toulouse, mercredi 9 et vendredi 11 octobre, pour tenter de reconstituer les circonstances de l'explosion du 21 septembre 2001, qui a causé la mort de trente personnes. L'opération n'a pas permis de confirmer la thèse de l'accident chimique soutenue par la police et la justice, selon laquelle la « gestion chaotique » des déchets de l'usine aurait conduit un salarié d'une entreprise sous-traitante à verser accidentellement 500 kg de produits chlorés sur un tas d'ammonitrates. Pour les experts, c'est ce mélange qui aurait délévéré, à température ambiante, un gaz instable et explosif.

Sur le terrain, cette théorie s'est révélée difficile à mettre en pratique. Les magistrats ont en effet pu constater que la forte odeur du chlore en poudre rend pratiquement impossible le fait de le confondre avec un autre produit chimique, ou même de le manipuler à la pelle, comme le sous-traitant mis en examen pour « homicide involontaire » avait été accusé de l'avoir fait à partir d'un sac éventré de 500 kg. A en croire l'avocat de Grande-Paroisse (la filiale du groupe TotalFinaElf, propriétaire de l'usine AZF), l'odeur de chlore était

même si forte, le jour de la reconstitution, que les ouvriers ont dû s'interrompre « deux minutes après avoir commencé » à pelleter. « C'était une infection, rapporte M<sup>e</sup> Daniel Soulez-Larivière. Tout le monde est parti. Seules trois pelletées ont pu être prises dans un sac et déposées dans un fût. Le reste n'a pu être manipulé que par une équipe de quatre salariés revêtus de combinaisons étanches et de masques à respiration réglementaires. »

Le sous-traitant aurait-il transporté dans le hangar 221 des produits éventrés et donc moins facilement décelables ? Les experts ont aussi vérifié cette hypothèse, en effectuant deux jours plus tard une nouvelle reconstitution avec 150 kg de chlore laissés à l'air libre pendant quarante heures. « Des effets identiques ont été observés sans que l'exposition à l'air change quoi que ce soit », indique M<sup>e</sup> Soulez-Larivière, pour qui la piste de l'accident chimique est désormais « non seulement infondée mais impossible ».

Depuis mars, le groupe pétrolier a toujours contesté le scénario d'un accident chimique qui le placerait en accusation au regard du mauvais entretien du hangar 221 comme du respect des normes de sécurité dans un site classé Seveso. Les experts

de sa commission interne privilégient depuis cette date l'hypothèse d'un arc électrique, qui se serait formé entre deux transformateurs situés à l'extérieur de l'usine, quelques secondes avant l'explosion. M<sup>e</sup> Soulez-Larivière en veut pour preuve les nombreux témoignages recueillis auprès des salariés de Grande-Paroisse, qui font notamment état d'une double explosion et de phénomènes d'électrocution. Ces témoignages ont cependant été écartés par la police, pour qui les experts de Total-FinaElf « privilégient plutôt une anomalie électrique provenant de l'extérieur du pôle chimique afin d'éviter d'engager la responsabilité de l'entreprise ».

Odeur forte ou pas, les associations de victimes voient dans l'empressement du groupe pétrolier à « clore » la piste chimique un nouveau signe de son « acharnement à discréditer l'enquête », comme le déplore Frédéric Arrou, porte-parole de l'Association des sinistrés du 21 septembre. « Leurs experts ne proposent rien en face, soupire-t-il, alors que la justice a établi un dossier accablant qui pointe une multitude de négligences et l'abandon des devoirs de sécurité. »

Alexandre Garcia

## Sécurité : les avocats exposent leurs « inquiétudes » à M. Perben

NICE

de notre envoyée spéciale

Les traditionnelles divisions de la profession ne les ont pas empêchés, cette fois, de parler d'une seule voix. Réunis pour leur seconde Convention nationale, jeudi 10 octobre, à l'Acropolis de Nice, les avocats ont retrouvé une belle unité pour faire part au garde des sceaux, Dominique Perben, de leurs « inquiétudes » face aux projets du gouvernement en matière de sécurité. Deux ans après les grèves pour la défense de l'aide juridictionnelle, en décembre 2000, les représentants des avocats ont également mis en garde M. Perben sur les risques de reprise du conflit. Soucieux d'apaiser les tensions, le garde des sceaux a donc joué l'ouverture, en annonçant son intention de discuter sur tous les fronts, projet de réforme de procédure pénale, aide juridique et réforme du divorce.

Accueillant M. Perben, le président du Conseil national des barreaux, Jean-René Farthouat, a résumé d'une phrase : « Sans doute pouvons-nous apparaître, M. le garde des sceaux, un peu susceptibles, mais nous avons quelques raisons de l'être. » Premier sujet de fâcherie : le projet de loi sur la sécurité intérieure. Les avocats ont certes pris acte que le texte final n'a pas retenu les restrictions sur l'intervention de l'avocat en garde à vue ou l'extension des possibilités de perquisitions ou d'écoutes téléphoniques – qualifiées de « dispositions funestes, constituant une régression sans précédent » par Bernard Chambel, président de la Conférence des bâtonniers. Ils restent cependant inquiets pour l'avenir, notamment sur la réforme de la procédure pénale, que devrait préparer la chancellerie pour le début 2003.

Cécile Prieur

## La justice condamne l'entarteur de M. Chevènement

L'ENVOI d'une tarte à la crème constitue bien une « violence volontaire avec préméditation », a estimé le tribunal correctionnel de Paris, vendredi 11 octobre, en condamnant pour la première fois l'« entarteur » belge Noël Godin, poursuivi par Jean-Pierre Chevènement (*Le Monde* du 23 septembre). L'ancien ministre de l'intérieur, qui était alors candidat à l'élection présidentielle, avait reçu une tarte en pleine figure lors d'une visite au Salon du livre, le 24 mars. « Voir arriver sur soi par surprise et recevoir un projectile, fût-ce une tarte à la crème, constitue une violence qui, au-delà de l'atteinte physique, est de nature à provoquer un choc émotif », a estimé le tribunal. Il n'a en revanche pas retenu l'argument avancé par M<sup>e</sup> Marielle Boullier-Gallo, avocate de M. Chevènement, selon lequel une tarte à la crème peut être considérée comme une « arme par destination ». M. Godin devra payer 800 euros d'amende, 1 euro de dommages et intérêts à l'ancien ministre et 1 500 euros pour ses frais d'avocat. M. Godin a fait appel de cette décision.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : cinq garçons de 16 à 18 ans soupçonnés d'avoir violé à tour de rôle une jeune fille** légèrement attardée, en janvier, à Saint-Etienne, ont été mis en examen pour viols en réunion sur personne vulnérable. Quatre d'entre eux ont été écroués, le cinquième a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Les 12 et 19 janvier, deux des prévenus avaient entraîné leur victime, âgée de 18 ans, dans les sous-sols d'un immeuble du centre-ville et l'avaient violée à tour de rôle, avec plusieurs camarades, avant de la relâcher.

■ **Un professeur de collège de Lille a été mis en examen et écroué à la maison d'arrêt de Loos, le 9 octobre, pour « atteintes sexuelles »** sur plusieurs élèves. Huit anciens collégiens – un garçon et sept filles – ont déposé plainte contre ce professeur pour des faits qui se seraient déroulés entre 1992 et 2001. Selon ces plaintes, le professeur emmenait ses jeunes élèves chez lui et procédait à des attouchements. Son épouse, qui aurait assisté aux scènes, a été placée sous contrôle judiciaire.

■ **Jacques Crozemarie, fondateur et ancien président de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), est sorti libre**, vendredi 11 octobre, de la prison parisienne de la Santé. M. Crozemarie, 76 ans, avait été condamné le 30 juin 2000, par la cour d'appel de Paris, à quatre ans d'emprisonnement pour abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux.

■ **PRISON : un détenu est mort dans sa cellule de la maison d'arrêt de Nanterre (Hauts-de-Seine)**, dans la nuit du 17 septembre, malgré l'alerte donnée par son codétenu, a annoncé, vendredi 11 octobre, l'Observatoire international des prisons (OIP). Selon l'OIP, le surveillant et un gradé, constatant l'état léthargique de M. S., en début de soirée, ont rassuré son codétenu sur son état, qu'ils auraient imputé à son traitement médical. Le lendemain matin, l'homme a été découvert mort par son codétenu, poursuit l'OIP. L'administration pénitentiaire a confirmé le décès par surdose médicamenteuse.

# IMRE KERTÉSZ



© David Hurn

# PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE 2002



ACTES SUD

**L'**ADRESSE est discrète, sans aucun nom sur la boîte aux lettres. Le visiteur remarque juste un interphone, à droite du portail automatique. Une fois dans le parc, on aperçoit, côté pelouses, un filet de badminton. Et là-bas, le long des murs d'enceinte, des arbres centenaires. La maison se dresse plus loin, au bout de l'allée. C'est une demeure bourgeoise, plafonds hauts et volets en bois, dont la terrasse domine l'arrière-pays genevois. Les pièces sont meublées à l'ancienne, dignes d'une revue de décoration. Des femmes vivent ici. Une mère et ses trois filles dont le nom, Bin Ladin, s'avère bien lourd à porter depuis le 11 septembre 2001. Bien sûr, les deux « i » intriguent. Ils n'ont pourtant pas vocation à occulter des « e » devenus embarrassants : il s'agit plus banalement d'une transcription anglophone du célèbre patronyme. Du reste, la maîtresse de maison n'en fait pas mystère : son mari, l'homme d'affaires suisse d'origine saoudienne Yeslam Bin Ladin, est l'un des vingt-quatre frères du chef d'Al-Qaïda.

Même si elles n'ont jamais vraiment fréquenté le leader islamiste, ce lien de parenté a bouleversé la vie de Carmen Bin Ladin et de ses filles, Wafah (26 ans), Najia (25 ans) et Noor (15 ans). Leur nationalité helvétique ne les préserve pas de la suspicion. Peu importe également, aux yeux de l'extérieur, qu'une procédure de divorce oppose M<sup>me</sup> Bin Ladin à son époux... C'est ainsi : ce nom est leur prison. Pas un jour sans une remarque, un regard gêné, une porte qui se ferme. Pas une semaine sans craindre qu'un paparazzi ne piège les trois sœurs.

Changer d'identité ? Impossible : le soupçon n'en serait que plus grand. Autant assumer. S'exprimer à visage découvert. Dénoncer le terrorisme. Saluer l'Amérique. Et prendre ses distances avec l'Arabie saoudite, le pays d'une belle-famille présentée comme omnipotente. C'est ce que M<sup>me</sup> Bin Ladin, née Dufour, avait fait dans quelques médias après le 11 septembre 2001. Un an plus tard, elle a recommencé, en publiant une tribune dans le hors-série du *Monde* consacré à l'anniversaire des attentats. Ce texte, intitulé « *Le choix de parler* », auquel son époux a répondu dans une lettre publiée dans *Le Monde* du 12 octobre, a surpris par sa virulence. Au-delà de l'hommage aux victimes, l'attaque était violente, ciblée, et peut-être dangereuse : l'auteur accusait les Bin Ladin, à commencer par son propre mari, de n'avoir pas renié le chef d'Al-Qaïda, contrairement à ce qu'ils prétendent. Sans doute fallait-il voir dans ces accusations la double marque d'un divorce conflictuel et d'un destin peu commun...

L'histoire commence à l'été 1973. Yeslam Bin Ladin, étudiant saoudien, séjourne alors en Suisse avec sa mère. La propriétaire de leur maison de location, M<sup>me</sup> Dufour, a quatre filles, dont l'une se prénomme Carmen. Les deux jeunes gens commencent à se fréquenter, puis partent ensemble à Los Angeles suivre des études d'administration commerciale. Yeslam a les moyens de s'exiler aux Etats-Unis : son père, le très riche et très respecté Cheikh Mohammed Bin Ladin, décédé dans un accident d'avion en 1967, avait noué des liens privilégiés avec la famille royale saoudienne. A sa mort, son entreprise de travaux publics a été placée sous la tutelle du pouvoir afin d'aider les cinquante-quatre héritiers, avec de plusieurs mères. Yeslam passe pour être l'un des plus brillants. Ses frères ou demi-frères ont pour prénoms Salem, Baker, Hassan... Sans oublier Oussama, né en 1957.

En 1976, deux ans après son mariage avec Carmen, Yeslam Bin Ladin décide de quitter la Californie. Au pays, la société familiale a besoin de lui. Le couple s'installe donc à Jeddah, sur la mer Rouge, avec son premier enfant, la petite Wafah. Leur maison, sans être luxueuse, est confortable. Sa belle-mère vit sur place, ainsi que quelques frères et sœurs de son mari. D'autres membres du clan habitent dans les environs, sur la route de La Mecque.

Peu à peu, la jeune femme découvre les rigidités locales. « Avant de sortir sans voile, il fallait prévenir les hommes. Que ce soit le jardinier, le chauffeur ou des ouvriers venus effectuer des travaux, personne ne devait nous voir. En fait, on ne sortait presque pas car il n'y avait rien à Jeddah, pas de restaurant, pas de cinéma, juste du sable et cette chaleur étouffante... Malgré cette sensation d'emprisonnement, je gardais l'espoir d'une évolution, avec le soutien de Yeslam. J'avais des relations assez normales avec ma belle-mère et certaines de mes belles sœurs. »

Alors que l'argent du pétrole enrichit le pays, l'entreprise poursuit son essor. Elle deviendra le puissant Saudi Bin Ladin Group (SBG), dont la tour Bin Ladin Plaza se dressera à Jeddah. Il faut dire que les héritiers de Cheikh Mohammed, toujours aussi appréciés de la famille royale, bénéficient d'un quasi-monopole sur la construction ou la rénovation des lieux saints. Chaque membre du clan a ses fonctions dans ce groupe promis à un destin international. Mais, à en croire son épouse, l'ex-étudiant de Los Angeles est au cœur de tout : « Mon mari était le plus intelligent, assure-t-elle. Il a

Carmen Bin Ladin entourée de ses trois filles, à gauche Wafah et Najia, et, à droite, Noor.



OLIVIER VOGELANG/PISIL.COM

# CARMEN CONTRE LES BIN LADIN

**Depuis le 11 septembre, le nom de Bin Ladin est dur à porter. Carmen née Dufour, l'épouse de Yeslam, frère d'Oussama, attaque sa belle-famille, sur fond de divorce conflictuel**

beaucoup travaillé sur la structure financière. Les autres sont devenus un peu jaloux. Quand ils venaient dîner à la maison, Yeslam m'autorisait à rester et je les écoutais. La plupart d'entre eux ne m'adressaient presque pas la parole quand il était question de business ou de famille. Une fois seule avec mon mari, je donnais mon avis. »

**O**USSAMA, qui n'est pas né de la même mère que Yeslam, occupe une place particulière dans la fratrie. C'est un héros, admiré pour avoir combattu les Soviétiques aux côtés des résistants afghans. On le dit pieux jusqu'à l'intransigeance. « Tout le monde l'aimait, y compris mon mari, c'était un peu la conscience religieuse de la famille », poursuit Carmen Bin Ladin. Selon elle, le « héros » est si rigide qu'il refuse de voir ses belles-sœurs. Dès que sa venue est annoncée, celles-ci doivent s'éclipser.

M<sup>me</sup> Bin Ladin affirme en fait l'avoir entrevu trois fois. D'abord en 1977, à Taef, à l'occasion d'une fête ; il discutait avec les hommes, loin des femmes voilées. Ensuite chez elle, alors qu'il rendait visite à sa sœur Faouzia, sur le point de se marier. Et puis, il y eut cet incident, dont M<sup>me</sup> Bin Ladin garde un souvenir amusé : « J'étais en train de jouer avec les petites et quelqu'un a frappé à la porte en appelant "Yeslam !" J'ai ouvert, sans voile. Oussama se tenait là, devant moi, avec un neveu. Après un instant d'hésitation, il est entré en tournant la tête. J'ai essayé de lui parler, mais il continuait d'avancer. Le neveu m'a lancé : "Non, non, Oussama ne veut pas voir de femme !" Alors, j'ai dû me rendre dans une autre pièce. »

Dans l'Arabie saoudite des années 1980, le couple Bin Ladin mène une vie sociale très active. Le jeudi soir, Carmen organise des tournois de tennis et des barbecues où se côtoient hommes d'affaires et diplomates étrangers. Il y a là des Suisses, des Français, des Belges, un médecin américain... Quelques Saoudiens, aussi. « Au premier abord, ils sont très avenants, analyse M<sup>me</sup> Bin Ladin, mais, au fond, la plupart d'entre eux méprisent l'Occident. Avec le temps, j'ai compris que cette société très fermée ne change-

« On a dit des horreurs sur moi, alors que j'ai dû voir ce type (NDLR : Oussama Ben Laden) une seconde dans ma vie, quand j'étais bébé ! »

**WAFAH, FILLE AÎNÉE DE CARMEN BIN LADIN**

rait jamais. J'ai eu peur pour mes filles, Wafah et Najia, je voulais qu'elles soient libres. Un jour, j'ai eu un accrochage avec l'institutrice de Wafah parce qu'elle avait ordonné à la petite d'écrire sur son cahier : "J'aime la Palestine, je hais les juifs." Il était hors de question que ma fille grandisse avec ce sentiment de haine ! En 1986, après des vacances à Genève, nous avons décidé de rester ici. »

La Suisse est un pays familier pour l'ensemble du clan. Hommes et femmes y séjournent souvent, surtout l'été. Yeslam Bin Ladin a même monté une société financière, la Saudi Investment Company (SICO). Le siège se trouve à Genève, à quel-

ques kilomètres de la propriété où il habite avec son épouse et ses enfants.

A partir de 1987, le couple se déchire, malgré la naissance d'une troisième fille (Noor). Carmen reproche à son mari de vouloir élever ses enfants à la saoudienne, voire de projeter un retour à Jeddah. Leur séparation, en janvier 1988, marque le début de relations plus dures encore. En 1994, après des années de tension, une procédure de divorce est engagée. Les trois sœurs, elles, ont déjà pris position, à l'image de Wafah, l'aînée : « Mon père se montrait distant vis-à-vis de nous, comme si notre évolution, en tant que femmes, le gênait par rapport à sa famille. Nous nous sommes toujours battues pour des valeurs occidentales. » Sa sœur Najia confirme : « Aujourd'hui, quand je le croise en ville, il m'ignore. »

Sans le 11 septembre, ce conflit serait resté privé. Mais les attentats ont propulsé cette famille déchirée à l'avant-scène. Le nom Bin Ladin est devenu un fardeau. Noor, la benjamine, a dû s'habituer aux blagues – « sans méchanceté » – de ses camarades. Najia, étudiante en économie, a eu toutes les peines du monde à décrocher un stage en entreprise. Wafah, diplômée en droit de l'université Columbia (New York), a sans doute été la plus marquée par cet « acte de barbarie », elle qui « adore » les Etats-Unis. Des journaux américains n'ont-ils pas évo-

qué sa « mystérieuse disparition » peu avant les attentats ? Elle se trouvait juste en Suisse, avec sa mère. Depuis, la jeune femme n'a pu retourner à New York, où l'attendaient un emploi et de nombreux amis. « On a dit des horreurs sur moi, insiste-t-elle, alors que j'ai dû voir ce type (NDLR : Oussama Ben Laden) une seconde dans ma vie, quand j'étais bébé ! »

En réaction à ces dérives, leur mère a donc décidé de sortir du silence et de livrer ses certitudes sur les Bin Ladin : à ses yeux, il est impossible qu'ils aient réellement renié le chef d'Al-Qaïda. Au-delà, ses attaques visent les Saoudiens, qualifiés de « talibans dans le luxe ».

Yeslam Bin Ladin, naturalisé suisse au printemps 2001, n'a pas souhaité répondre aux questions du *Monde*. Ses avocats, M<sup>es</sup> Dominique Poncet et Vincent Solari, voient dans les accusations de son épouse la conséquence d'une séparation douloureuse. Selon eux, M<sup>me</sup> Bin Ladin aurait profité du 11 septembre pour « jeter la suspicion » sur leur client, ses parents et son pays. Son but, à les entendre, serait avant tout financier : en décrivant son mari comme l'un des leaders du clan, voire en lui attribuant une fortune cachée et des pratiques financières nébuleuses, elle chercherait à faire pencher la balance du partage. « Sans aucune preuve, elle a créé un climat pénible, estime M<sup>e</sup> Solari. Cela a porté tort à notre client. Celui-ci n'est pas un milliardaire. Il ne dirige pas les affaires familiales et n'est plus retourné en Arabie saoudite depuis la fin des années 1980. » Les deux avocats rappellent qu'en 2001 M. Bin Ladin avait exprimé sa sympathie aux autorités américaines. « Cela fait des années qu'il n'a plus de relations avec son demi-frère ! », poursuit M<sup>e</sup> Solari.

Quoi qu'il fasse, M. Bin Ladin reste néanmoins au cœur de la tourmente. Depuis le 11 septembre, la presse s'est interrogée à la fois sur ses liens éventuels avec le leader islamiste et sur son train de vie. La propriété La Bergerie, à Cannes ? « Elle appartient à sa sœur », rétorque M<sup>e</sup> Solari. La maison de Los Angeles ? « L'un de ses frères en est propriétaire », précise l'avocat. S'estimant injustement mis en cause, M. Bin Ladin n'a cessé de proclamer la « transparence » de ses activités. Début 2002, il a aussi obtenu l'interdiction en Suisse du livre *Ben Laden, la vérité interdite* (Editions Denoël) jugé attentatoire à son « honneur ». Ses conseils rappellent que « toutes les enquêtes » effectuées à ce jour n'ont « rien donné ». M<sup>e</sup> Poncet dépeint même son client comme un « Suisse moyen », un « père tranquille ».

Son épouse, elle, continue d'en douter. En attendant l'issue de la procédure de divorce, elle prépare un livre sur sa vie. « Je ne veux pas pleurer sur mon sort, juste alerter l'opinion sur notre situation », prévient-elle. Ses filles la soutiennent dans ce « combat », mais les amis saoudiens se font rares. Quant à la belle-famille, dont le groupe constitue désormais une multinationale, elle ne s'est pas manifestée depuis une dizaine d'années. Le seul lien entre les deux parties reste en fait un nom, plus gênant que jamais : Bin Ladin.

**Philippe Brossard**

## Les religions, du « ghetto » au « réseau »

**POURQUOI** les avions qui ont détruit les Twin Towers de New York sont-ils partis de Boston, et non de Kaboul, Téhéran ou Pyongyang ? Ainsi posée, la question a dominé les travaux du Festival international de géographie de Saint-Dié (Vosges) – 30 000 visiteurs, du 3 au 6 octobre –, qui s'interrogeait pour la première fois sur la façon dont les religions modèlent le monde. La religion n'est plus réductible à des cultures, à des empires, à des nations (« *cujus regio, ejus religio* »). Les frontières n'existent plus. La religion n'a jamais été aussi éclatée et « transnationale », réveillant, sur tous les « marchés » de la croyance, des désirs de prosélytisme et de reconquête, renforçant aussi les pires réflexes identitaires.

Avant de décoller de Boston pour blesser en plein cœur le territoire américain, les terroristes du 11 septembre sont passés par Kandahar, Hambourg ou Londres. Faut-il y voir la preuve de la caducité des thèses enfermant les religions dans l'espace de « civilisations » ? La plupart des spécialistes réunis à Saint-Dié ont mis en cause l'analyse de Samuel Huntington sur l'affrontement de civilisations devenues hétérogènes, aux contours de plus en plus indéfinissables.

### DIVISION AU SEIN DE L'ISLAM

Comment continuer, par exemple, à parler de « bloc asiatique » dans le monde aujourd'hui ? Quelle est la pertinence de la « civilisation latino-américaine », distinguée par Huntington dans sa classification ? Peut-on continuer de parler de pays « chrétiens » dans un continent comme l'Afrique après les massacres du Rwanda et du Burundi ? Et si la « civilisation islamique » est une donnée géographique, historique, religieuse incontestable, peut-elle s'appliquer, de manière identique, à l'Algérie, à l'Indonésie, au Cachemire, à la Mésopotamie ?

Des observateurs comme Alexandre Adler (*Courrier international*) ou Antoine Sfeir (*Les Cahiers de l'Orient*) ont tranché : la première scène des tensions dans le monde n'oppose pas l'Islam et l'Occident, comme on le dit trop souvent depuis le 11 septembre, mais le monde islamique lui-même, divisé entre ses courants qui, chacun, développent une vision différente de l'Islam, de son avenir et de son interprétation. Yves Lacoste, directeur de la revue *Hérodote*, n'a pas tort de rappeler que « les islamistes ont tué beaucoup plus de musulmans que de non-musulmans ». Quant aux spécialistes de l'Afrique comme Christian Coulon ou Roland Pourtier, ils font de la religion instrumentalisée le « véhicule » de toutes les frustrations et revendications du continent noir. Leur source d'inquiétude est le progrès des réseaux de l'« islam authentique » (islamistes), financés par le Soudan, la Libye ou l'Arabie saoudite, face aux confréries soufies de vieille implantation, au nord comme au sud du Sahara, et de tradition beaucoup plus modérée.

En quelques décennies, la géographie des religions est ainsi passée de la logique du « ghetto » à celle du « réseau ». Ce constat, établi par Bernard Hourcade, directeur de recherches au CNRS, ouvre un champ nouveau à l'exploration des géographes, à celle aussi des géopoliticiens, des historiens, des sociologues. Le « ghetto » est un mode de regroupement spatial qu'ont imposé des raisons de sécurité, de convivialité et des obligations formelles de respecter des rites communautaires. Longtemps réservée aux juifs (au Maroc, à Venise, à Varsovie),

cette dénomination de « ghetto » s'est étendue aux quartiers noirs les plus difficiles de Los Angeles ou de Chicago, voire aux quartiers « chrétiens » de Beyrouth ou de Damas. Mais devant le délitement des frontières, l'urbanisation massive et anarchique des métropoles, les facilités toujours plus grandes de circulation des capitaux et des idées, c'est bien de « réseaux » qu'il faut désormais parler comme clé de compréhension de l'actuelle effervescence religieuse du monde. Le réseau Al-Qaida d'Oussama Ben Laden est loin d'être un cas particulier.

Ainsi les « réseaux » pentecôtistes s'étendent-ils en Amérique latine, en Asie, en Afrique et dans l'Europe ex-communiste, financés par les pays du Nord (Etats-Unis). Ils s'implantent grâce à la souplesse de leurs structures, à la promesse de participation des fidèles à des communautés ferventes et chaleureuses, d'un paradis

sur terre et d'un salut dans l'au-delà. Usage des technologies de communication les plus avancées, ciblage vers des classes moyennes ou faiblement éduquées, relais dans les milieux politiques : dans les réseaux pentecôtistes, on retrouve les mêmes formes d'adaptation à la modernité que dans les réseaux islamistes, dont les « têtes » aussi sont formées en Occident. Sans être aussi prosélyte, le bouddhisme fonde également son expansion en Occident sur des réseaux aux ramifications multiples.

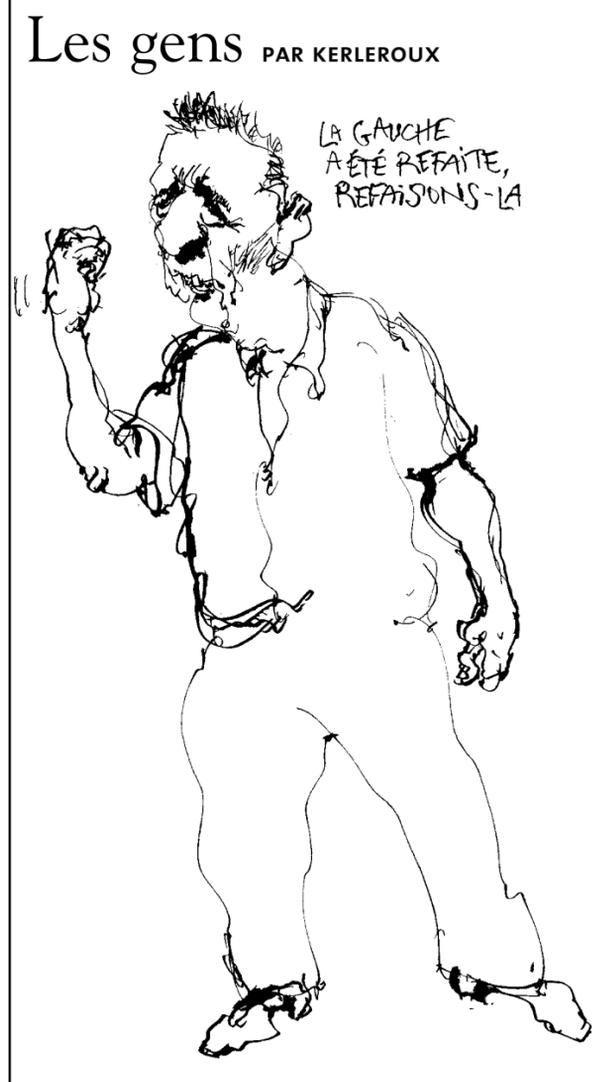
Pour un géographe comme Bernard Hourcade, cette dynamique des « réseaux » est le tribut payé au développement des phénomènes de migration, de diaspora et d'urbanisation : « Le déplacement en ville de communautés religieuses, la densité des populations, l'impossibilité de recréer des villes fermées et des ghettos posent de nouveaux problèmes de géographie. Les identités ne sont plus territoriales comme jadis. Or, la religion prend une place toujours plus grande dans l'identité des individus ou des petits groupes. » Toutes les tensions découlent de là : la coexistence avec les autres religions, avec l'incroyance, les conditions d'un nouveau « vivre ensemble » à l'école, dans les quartiers, les hôpitaux, l'Etat, les couples.

### « GENRE DE VIE »

Ces processus de recomposition rendent-ils vaine la vision d'un monde selon George Bush, qui en serait resté aux schémas de la « guerre froide » ? Que peut la stratégie américaine face à des réseaux de jeunes musulmans coupés de leur communauté d'origine, qui vivent dans les métropoles d'Europe et d'Amérique, ne connaissent presque rien de l'histoire de l'Islam, mais réinventent une religion dont on retrouve forcément l'origine dans les réseaux de Frères musulmans ou les débandés pakistanais ?

La dynamique islamique moderne repose moins sur un « territoire », conclut Bernard Hourcade, que sur un « genre de vie ». Et s'il existe des quartiers musulmans très influents, comme à Bradford, en Grande-Bretagne, il s'agit moins de « ghettos islamiques » que de « nœuds de réseau international », comme le sont, toutes proportions gardées, la Palestine et Israël, « ces micro-espaces religieusement différents, mais reliés par réseau ». Autant dire que le « choc des civilisations », s'il a lieu, ne se mesure pas à l'échelle des continents ou de grands ensembles religieux supposés homogènes, mais bien à celle de réseaux aux connexions multiples, d'autant plus incontrôlables qu'ils sont fluides.

Henri Tincq



## La Turquie européenne ?

Suite de la première page

La Turquie, si l'on se rappelle qu'à la mort de Soliman II, en 1566, les frontières de l'Empire ottoman s'étendaient jusqu'au nord de Budapest, englobant la Hongrie, la Moldavie, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce, a des racines européennes à faire valoir.

Sauf que l'origine et l'appartenance géographique, ethniques et culturelles de la pauvre et immense Anatolie sont sans conteste proche-orientales et asiatiques. Européenne, Istanbul l'est en partie, mais probablement pas plus que Moscou. Et si demain la Turquie, après-demain, qui ? Dès lors que la Bulgarie et la Roumanie sont dans la file d'attente, suivies par la Croatie et d'autres pays balkaniques, l'Ukraine, qui piaffe d'impatience pour rejoindre l'UE et l'OTAN, a-t-elle ses chances ? Et quid de la Biélorussie et de la Moldavie ? Si l'on réfute l'idée que l'Union est un « club chrétien » en admettant la Turquie musulmane, le Maroc peut-il revenir à la charge ?

Il ne sera pas répondu à ces questions à Copenhague, mais les Quinze ne pourront cependant éviter d'adresser un signal positif à la Turquie. Lors du sommet européen de Laeken, faisant le bilan

des progrès accomplis par Ankara, ils avaient imprudemment souligné que « la perspective de l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie s'est rapprochée ». Les Turcs ont habilement exploité leur avantage : avec une célérité que nul ne soupçonnait, ils ont adopté trois réformes, importantes et symboliques, sur lesquelles les Européens avaient insisté : l'abolition de la peine de mort ; la suppression de l'état d'urgence en vigueur dans plusieurs provinces ; l'ouverture de l'enseignement aux langues minoritaires, en particulier le kurde.

La Commission européenne s'est livrée à un exercice d'apaisement dans son rapport sur l'élargissement, consistant à saluer ces progrès et à mettre l'accent sur les graves carences en matière de démocratie et de droits de l'homme (la torture reste couramment pratiquée et, via le Conseil national de sécurité, c'est l'armée qui continue d'exercer la réalité du pouvoir), sans se prononcer sur le calendrier de la candidature d'Ankara. En prévision de l'échéance électorale turque du 3 novembre, il fallait à la fois conforter le camp europhile sans se lier davantage les mains par une date d'ouverture des négociations d'adhésion, et ne pas donner des prétextes au puissant lobby nationaliste et militaire, hostile à l'entrée dans l'Union.

Si les Quinze se contentent de temporiser, par exemple en propo-

sant à Ankara une simple « clause de rendez-vous » afin de fixer une date de négociations, sur la base d'une nouvelle évaluation politique, la réaction de la Turquie risque d'être brutale. D'ores et déjà, Ankara tient la dragée haute aux Quinze sur deux dossiers : la division de Chypre, et la conclusion des « arrangements permanents » entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique, qui sont indispensables à la défense européenne.

### LE PROBLÈME DE CHYPRE

Si Chypre entre divisée au sein de l'Union, les Quinze n'éviteront pas une crise ouverte avec la Turquie. Celle-ci a annoncé qu'elle procédera à une annexion militaire de la partie nord (turque) de Chypre. En pratique, ce plan est déjà réalisé, mais, sur le plan diplomatique, une telle proclamation serait lourde de sens : dans la mesure où la communauté internationale n'a jamais reconnu la partition de fait de l'île, cela signifiera qu'un Etat membre de l'Union (Chypre) sera occupé illégalement par une armée étrangère. Les Quinze pourront-ils fermer les yeux ?

Où résident les intérêts à long terme de la Turquie ? A Chypre ou au sein de l'Union européenne ? C'est à cette question que le nouveau gouvernement turc devra répondre. Comme toujours, il sera épaulé par les Etats-Unis. Ceux-ci jouent un jeu compliqué avec

Ankara : par souci de « stabiliser » l'Europe, ils souhaitent que la Turquie entre dans l'Union, et multiplient les pressions en ce sens sur les Quinze. Plus soucieux de leurs intérêts stratégiques que de hâter le processus démocratique, ils cajolent l'armée turque, pourtant largement hostile au rapprochement avec l'Union européenne. « Les préventions des Européens contre la Turquie sont aussi motivées par la crainte que celle-ci devienne un jour un « sous-marin » de Washington au sein de l'Union », relève un diplomate européen.

Allié essentiel de l'Amérique au sein de l'OTAN, chef de file de la force de l'ISAF en Afghanistan, la Turquie laïque « est un exemple pour le reste du monde musulman », soulignait, il y a quelques jours, à Bruxelles, Stephen Hadley, adjoint de la conseillère pour la sécurité nationale du président George Bush, Condoleezza Rice. Tête de pont pendant la guerre du Golfe, elle est appelée à jouer de nouveau un rôle majeur en cas d'offensive contre l'Irak. Les pressions américaines vont donc s'accroître en décembre, puisqu'il est probable que la réunion des Quinze coïncidera avec l'accélération des préparatifs militaires de Washington. A Copenhague, la « question turque » risque de faire de l'ombre au défi historique de l'élargissement.

Laurent Zecchini

Le Monde  
ÉDITORIAL

## L'autre Amérique

**LA LEÇON S'ADRESSE, peut-être involontairement, aux anti-Américains. Elle vise ceux d'entre eux qui « démontent » en réduisant, en simplifiant, en gommant la pluralité et la diversité d'un pays comme les Etats-Unis. Car, en distinguant Jimmy Carter, vendredi 11 octobre, ce sont bien les Etats-Unis que le comité Nobel a décidé d'honorer. L'homme que le jury d'Oslo a choisi pour le Nobel de la paix 2002 incarne autant l'Amérique que George W. Bush. Il symbolise à merveille l'une des facettes de l'Amérique : l'engagement militant, la générosité, l'optimisme humaniste, l'ouverture à l'Autre – le contraire d'un hyper-patriotisme un tantinet paranoïaque, dont certains des tenants disent leur fierté de ne pas posséder de passeport et ignorent superbement une scène internationale à laquelle, jurent-ils, les Etats-Unis n'auraient pas à rendre de comptes.**

Le jugement que l'Histoire portera sur le mandat de Jimmy Carter à la Maison Blanche (1976-1980) peut être divers. Pour certains, il est l'homme dont les hésitations ont conduit à l'humiliation de l'Amérique en Iran ; celui dont la préoccupation pour les droits de l'homme a laissé le champ libre à l'expansionnisme soviétique ; le président qui a donné du pays une image de faiblesse, qu'il reviendra au flamboyant Ronald Reagan de corriger. Pour d'autres, il restera le bâtisseur de la paix israélo-égyptienne – qui a changé la face du Proche-Orient ; celui qui, réglant l'épineuse question du canal de Panama, a contribué à des relations plus confiantes avec le sud du conti-

ment. Ce n'est pas rien ; c'est même beaucoup.

Mais son action politique ne s'est pas arrêtée à sa sortie de la Maison Blanche. L'homme ne sera pas l'un de ses ex-présidents courant le cachet sur les circuits des conférences (façon George Bush père et Bill Clinton). Il va se battre pour la paix et le développement ; il va montrer l'importance que peut prendre une ONG dans la vie publique ; il va tenter de promouvoir une éthique du règlement des conflits par la négociation. Exaspérant d'angélisme et de bonne conscience ? Peut-être. Mais l'Amérique est bien là, aussi, dans cette part de rêve d'un monde moins cruel, dans la conviction que les problèmes ont des solutions, dans l'utopie entretenue que le meilleur de l'homme peut, parfois, prendre le dessus. Jimmy Carter ou le progressisme version baptiste.

Il n'est pas indifférent que l'attribution du Nobel attire l'attention sur son opposition à la politique irakienne de George W. Bush. Mais elle manifeste aussi la pluralité d'une Amérique trop souvent caricaturée en Europe, et particulièrement en France. Parce que Jimmy Carter est très « américain », ce Nobel brouille l'image d'une Amérique en proie à une crise aiguë d'unilatéralisme belliqueux. Les Etats-Unis sont un lieu de pouvoirs – et de contre-pouvoirs ; un pays qui cultive institutionnellement la contradiction ; une nation qui hésite, débat et doute, irréductible à une administration ou à une politique.

Jimmy Carter incarne une autre Amérique que l'officielle. Et cette Amérique-là méritait le Nobel de la paix.

### Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel  
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora  
Directeur général adjoint : René Gabriel  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

### Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin  
Directeur artistique : François Lolicheon  
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

### Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

### Rédaction en chef :

François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ;  
Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ;  
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ;  
Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

### Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg  
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

### RECTIFICATIFS

**PEUGEOT SPORT.** Dans l'article « Peugeot accentue sa domination sur le monde des rallyes » (*Le Monde* du 8 octobre), nous avons écrit par erreur que Corrado Provera, directeur sportif de Peugeot Sport, était d'origine napolitaine. Il est en fait turinois.

**MONACO.** Nous avons écrit dans l'article intitulé « Monaco : le Rocher anglais » (*Le Monde* du 9 octobre) que 1 milliard d'euros était immédiatement mobilisable. Il fallait lire « 1 million d'euros ».

**ÉDOUARD BALLADUR.** Dans le compte rendu du débat sur l'Irak à l'Assemblée nationale (*Le Monde*

du 10 octobre), nous avons fait dire à Edouard Balladur que « l'action du gouvernement italien constitue une menace pour la paix ». L'ancien premier ministre parlait du gouvernement irakien.

### PRÉCISION

**PALÉO-ANTHROPOLOGIE.** Nous avons illustré, à la « une » du *Monde* du 11 octobre, l'annonce de la découverte d'une mandibule d'*Homo georgicus* par une photographie du crâne du *Sahelanthropus tchadensis*, surnommé Toumaï, dont l'histoire était également rapportée dans la même édition du quotidien. Cinq millions d'années environ séparent les deux individus.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975 ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue Maurice-Gunschou  
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corne

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

# Les inégalités dans les sociétés européennes fragilisent la démocratie

**L**ES Européens aiment la démocratie puisqu'elle constitue pour 86 % des citoyens de l'Union un très bon système politique. Pourtant, on peut se poser quelques questions sur l'enracinement des valeurs démocratiques. Parallèlement, 20 % soutiennent l'idée d'un gouvernement conduit par « un homme fort, qui n'a pas à se préoccuper du Parlement et des élections ». Et 44 % considèrent comme une bonne chose de confier le pouvoir à des experts. En période de crise, l'attachement à la démocratie peut donc fléchir au profit d'autres formes de pouvoir politique.

Deuxième signe de fragilité démocratique : la confiance dans le Parlement est faible, elle est même en légère baisse sur vingt ans (de 42 % à 37 %). Dans tous les pays de l'Union, l'attachement aux institutions de l'Etat-providence est très fort, notamment au système éducatif. On observe même une montée très sensible de la confiance au système scolaire dans la plupart des pays. En revanche, le Parlement, institution politique incarnant le mieux la démocratie représentative, ne trouve pas vraiment grâce auprès des Européens. Ce lieu de discussion et d'adoption de la loi commune devient à certains égards un symbole des aigreurs de citoyens dont les intérêts peuvent être affectés par les réglementations adoptées et la manifestation de la perte de confiance à l'égard des hommes

**La montée des individualismes modifie les valeurs des Européens et érode la confiance démocratique**



**COORDINATION**  
Gérard Courtois  
et Jérôme Jaffré

politiques. Ce qui explique la baisse de la participation électorale aux élections législatives dans tous les pays de l'Union, à la seule exception du Danemark.

Troisième signe de fragilité démocratique : la plupart des individus se perçoivent comme tolérants et ouverts aux autres, mais ils acceptent plus difficilement ceux qui, concrètement, les gênent. Les cultures politiques européennes connaissent des tensions permanentes entre, d'un côté, l'ouverture à l'autrui, l'acceptation de la différence et, de l'autre, le repli sur soi. Du fait de la tolérance, on observe très peu de racisme ou de xénophobie de principe : seulement 14 % ne voudraient pas avoir comme voisins une personne d'une autre race ou un étranger. Mais le rejet d'autrui perçu comme gênant est beaucoup plus fréquent : 35 % ne voudraient pas de Gitans près de chez eux, 46 % rejettent les alcooliques et 55 % les drogués. La préférence nationale en matière d'emploi est aussi une revendication très fréquente. Si tous les hommes sont jugés égaux, beaucoup trouvent cependant normal dans un contexte de chômage élevé de réserver les emplois disponibles aux nationaux. Cette culture du repli sur soi n'est pas très cohérente avec les grands idéaux démocratiques.

Des logiques sociales fortes structurent cette culture du repli. Les catégories populaires rejettent beaucoup plus fréquemment les immigrés et défendent au contraire fortement la préférence nationale à l'embauche. Le développement de sociétés à plusieurs vitesses contribue donc au développe-

ment de la peur de l'étranger et finalement à la fragilisation démocratique.

On observe aussi des logiques politiques pour ces différentes dimensions. Les personnes qui s'intéressent à la politique ou qui sont membres d'associations sont beaucoup plus favorables aux immigrés et moins souvent xénophobes, elles soutiennent aussi davantage le système démocratique et manifestent une plus forte confiance dans le Parlement. Le fait d'être de gauche ne se traduit ni par une ferveur parlementaire plus forte (43 % de confiance à gauche et 42 % à droite), ni même par un soutien beaucoup plus net du système démocratique (les antidémocrates sont 13 % à gauche et 19 % à droite). En revanche, les personnes de gauche sont beaucoup plus souvent favorables aux immigrés (51 % de favorables à gauche contre 33 % à droite) et très fréquemment antiracistes. La culture

du repli est, bien sûr, maximale à l'extrême droite (29 % seulement d'attitudes pro-immigrés pour les positions 8 à 10 de l'échelle gauche-droite en dix positions), mais elle affecte quand même - plus faiblement - tout le spectre idéologique et est donc susceptible d'entraîner des réalignements électoraux, c'est-à-dire des passages de la gauche vers la droite.

Les logiques précédentes sont à l'œuvre dans pratiquement tous les pays européens, mais avec des différences nationales plus ou moins marquées. Le Parlement est plutôt mieux considéré dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas, contrées où la culture de l'ouverture et de la différence est aussi très forte. La préférence nationale pour l'emploi y est aussi massivement rejetée alors qu'en Grèce, en Irlande et en Autriche elle est vraiment plébiscitée. Il est parfois difficile d'expliquer ces différences nationales, lorsqu'on constate, par exem-

ple, que les valeurs démocratiques semblent les mieux ancrées au Danemark et en Grèce (seulement 9 % de personnes considérées comme antidémocrates) mais les plus fragiles en France, en Belgique ou au Portugal (25 % ou 26 %). Pourquoi l'expérience de régimes autoritaires a-t-elle immunisé plus fortement les Grecs que les Portugais ? Pourquoi des ferments antidémocratiques aussi répandus en France ? On peut incriminer l'histoire avec Vichy, le bonapartisme et des tentations populistes à plusieurs périodes ou chercher du côté de la culture nationale. Le fort pessimisme des Français au sujet de leur société et de leurs institutions pourrait constituer une piste explicative. Le regard très sombre porté sur nos modes de fonctionnement collectif expliquerait la tentation de faire confiance à un homme fort ou d'accepter un gouvernement des experts.

Si les différences nationales ne peuvent s'interpréter finalement qu'en fonction de toute l'histoire et de la culture politique d'une société, les tensions entre ouverture et repli sont permanentes partout. Dans tous les pays européens existent des possibilités d'émergence, sous une forme ou une autre, d'un national-populisme. Y compris aux Pays-Bas, pourtant pays où la culture de la tolérance est très développée et a généré des politiques généreuses. Il n'apparaît cependant que si une offre politique se saisit des ressorts susceptibles de la cristalliser.

**Pierre Bréchon**  
est directeur de Sciences-Pol  
à Grenoble, président d'Arval

## Une enquête européenne

La dernière vague de l'enquête européenne sur les valeurs, réalisée en 1999, a concerné 34 pays. De nombreuses questions reprises des vagues précédentes, de 1981 et 1990, ont été posées, ce qui permet de suivre l'évolution des opinions publiques. Des mesures très fines ont été ainsi enregistrées sur la perception des autres, l'attachement à certains principes moraux, le sens du travail, les valeurs politiques, économiques, religieuses...

La comparaison des résultats européens vient d'être publiée, sous la direction de Pierre Bréchon et de Jean-François Tchernia, dans un numéro spécial de la revue *Futuribles*, « Les valeurs des Européens. Les tendances de long terme », n° 277, juillet-août 2002. C'est le fruit d'un travail d'équipe au sein de l'Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs (Arval), fondée par Hélène Riffault, et comprenant, outre les signataires de cette page, Nicolas Herpin, Alain Chenu, Yves Lambert et Etienne Schweisguth.

Deux publications ont porté sur les données françaises : Pierre Bréchon (direction), *Les Valeurs des Français. Evolutions de 1980 à 2000*, Armand Colin, 2000 ; Olivier Galland et Bernard Roudet (direction), *Les Valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, L'Harmattan, 2001.

## L'individualisation progresse partout, les différences culturelles restent fortes

**C**HACUN voulant de plus en plus décider par lui-même ce qui est bon ou mauvais pour lui, les Européens évoluent vers l'individualisation des mœurs. Cette tendance n'est évidemment pas nouvelle, elle correspond à une évolution séculaire liée à l'affaiblissement progressif de la dépendance institutionnelle à laquelle sont soumis les individus, et notamment de leur dépendance à l'égard des Eglises. Mais le fait impressionnant est l'accélération de ce mouvement sur une courte période : il est rare, dans les enquêtes d'opinion, d'enregistrer des évolutions brutales sur deux décennies. C'est pourtant le cas dans quelques domaines. Un des exemples les plus frappants concerne l'attitude à l'égard de l'homosexualité. 44 % des Européens condamnaient totalement cette orientation sexuelle en 1981 ; ils ne sont plus que 24 % dans ce cas en 1999.

L'individualisation en cours ne se traduit pas par un accroissement généralisé et indifférencié de la permissivité. Les Européens n'ont pas renoncé à l'idée que la société est régie par des règles communes que chacun doit respecter. Mais ils font maintenant un partage très clair entre ce qui relève des stricts choix privés - laissés à la libre et complète détermination des individus - et ce qui relève de la vie en société.

### CLIVAGE NORD-SUD

Si, dans toute l'Europe, les attitudes évoluent vers une autonomie individuelle croissante, les écarts entre pays ne se sont pourtant pas vraiment réduits en vingt ans et restent marqués par un clivage Nord-Sud et une opposition entre pays protestants et pays catholiques. Les Européens du Nord et de tradition protestante demeurent beaucoup plus libéraux en matière de mœurs que leurs homologues méridionaux et catholiques : par exemple, la moitié des Suédois jugent totale-

ment justifiée l'homosexualité, contre seulement 10 % des Irlandais et 14 % des Italiens. Les spécificités culturelles liées aux matrices religieuses des différents pays européens continuent donc d'exercer une grande influence sur l'orientation des conduites et freine le mouvement d'homogénéisation.

Les Européens des pays protestants et nordiques (auxquels il faut adjoindre les Pays-Bas, mais pas l'Angleterre) ne sont pas simplement plus libéraux en matière de mœurs que leurs voisins méridionaux et catholiques. Ils entretiennent aussi un rapport très différent avec leur société, rapport qui n'a pas été érodé par la montée de la permissivité.

L'individualisation des mœurs, pourtant très avancée, y reste compatible avec le maintien d'une forte culture civique et d'un sentiment consistant d'appartenance collective qui n'a pas son équivalent dans les pays de tradition catholique. Elle ne débouche donc pas sur un indivi-

dualisme. Ces Européens de tradition protestante déclarent avoir spontanément confiance dans les autres, fréquentent assidûment les associations, sont attachés aux vertus civiques et ont une grande confiance dans les institutions de leur pays. Cette influence religieuse persistante n'a plus rien à voir avec la pratique régulière du culte, qui est très faible, mais l'appartenance au protestantisme continue néanmoins d'être associée à des vertus civiques et à un idéal collectif qu'avait déjà analysés en son temps Max Weber. Là encore, les écarts entre pays catholiques et protestants sont demeurés constants.

La France constitue un cas intermédiaire intéressant. Pays de tradition catholique, la progression de la permissivité, corollaire de la spectaculaire perte d'influence religieuse, y a été très forte et semble s'accompagner d'un affaiblissement du sentiment d'intégration sociale. Il faut noter que les Français sont les plus individualistes des Européens, parmi

les moins civiques et les plus méfiants à l'égard des autres.

La question qui se pose pour l'avenir est de savoir si un effet générationnel pourrait effacer progressivement ces différences nationales. Les jeunes sont en effet souvent à la pointe du mouvement d'individualisation des mœurs, qui est plus souvent associé chez eux à l'individualisme : ils sont moins portés à respecter les règles collectives et à se sentir concernés par le sort des autres catégories qui composent la société ; bref, leur sentiment d'appartenance collective est plus faible.

### L'INCIVISME DES JEUNES FRANÇAIS

Si cette tendance se propageait progressivement aux autres générations, cela pourrait rapprocher les valeurs des Européens autour du triomphe d'un individualisme expressif, ego se sentant libéré de toute attache, norme ou contrainte sociale qui ne rentrerait pas en concordance avec l'expression de l'autonomie individuelle. Un tel scénario n'est toutefois pas évident, car l'examen attentif des résultats montre que, pour le moment, même chez les jeunes, les différences nationales restent fortes : par exemple, le score d'incivisme que nous avons calculé est presque deux fois plus élevé chez les jeunes Français que chez les jeunes Danois.

D'une manière générale, dans les pays du nord de l'Europe, les différences générationnelles sont moins marquées que dans les pays du Sud, où le changement social s'effectue en grande partie par le renouvellement des générations. Dans l'Europe septentrionale, la diffusion de l'individualisation des mœurs dans toutes les générations n'a pas conduit à un affaiblissement significatif du sentiment d'intégration sociale.

**Olivier Galland**  
est directeur de recherche  
au CNRS, groupe d'étude  
des méthodes  
de l'analyse sociologique

## Libéralisme et Etat-providence

**D**ANS les pays les plus développés - notamment en Allemagne, en France et en Suède - la majorité de la population estime que chacun doit subvenir à ses propres besoins et que les chômeurs doivent accepter toute proposition d'emploi qui leur est faite au risque de perdre leurs indemnités. Dans des pays moins forts économiquement comme la Grèce, l'Espagne ou l'Italie, une majorité relative de la population est favorable à ce que l'Etat ait la responsabilité d'assurer les besoins de chacun.

La diversité des orientations économiques des Européens s'explique en fait en grande partie par la situation dans laquelle ils sont. Plus la richesse par habitant est élevée et plus la population d'un pays tend à rejeter l'idée que l'Etat assure les besoins des individus. Plus le taux de chômage est fort et plus cette responsabilité de l'Etat apparaît légitime. Les orientations prises par la population d'un pays en matière de protection sociale sont largement le reflet des préoccupations individuelles en matière de niveau de vie ou de risque de perte d'emploi.

Les préférences politiques pèsent fortement sur les représentations économiques : la gauche est plus favorable à une économie sociale, et la droite à une économie libérale. On retrouve derrière ce clivage politique l'opposition traditionnelle entre ouvriers favorables à l'économie sociale et patrons adeptes de l'économie libérale, mais cette opposition entre classes ne rend pas compte des opinions des autres groupes sociaux (les employés, les cadres, les professions intermédiaires) qui représentent la plus grande partie de la population. Ces derniers sont assez proches de la moyenne : une majorité relative des cadres, des professions intermédiaires mais aussi des employés soutiennent les orientations libérales.

Au sein d'une même famille politique, le regard porté sur l'économie peut être très variable d'un pays à l'autre. Cette diversité est particulièrement nette dans la population qui se situe politiquement du côté de la gauche modérée ou social-démocra-

te. Dans beaucoup de pays, les partisans de la social-démocratie restent très favorables à une vision sociale de l'économie et du rôle de l'Etat, même si les idées libérales ont aussi acquis du poids dans cette partie de la population. En Allemagne, en Autriche et, dans une moindre mesure, en Suède, les électeurs de la gauche social-démocrate sont massivement favorables à une orientation libérale de l'économie. Par comparaison, en France, le soutien des sympathisants de la gauche modérée aux thèses libérales est moins affirmé que dans ces trois pays (11 points de moins en moyenne), révélant par là la persistance du clivage interne de la gauche.

Si l'on considère les trois pays où l'opinion de gauche modérée est très favorable au libéralisme économique, il est instructif de constater que cette orientation idéologique a un impact électoral. L'Autriche est passée en 1999 d'un gouvernement de coalition dirigé par un social-démocrate à un gouvernement libéral allié à la droite nationaliste, mais pourrait revenir à gauche en novembre ; l'Allemagne reste gouvernée par le SPD social-démocrate ; la Suède est social-démocrate et l'est restée lors des élections récentes. L'actualité politique de ces trois pays n'interdit pas de penser que la conversion des partis sociaux-démocrates au libéralisme économique a un impact sur leurs scores électoraux.

Au total, il semble que domine en Europe une vision pragmatique de l'économie : l'influence des idéologies est essentiellement restreinte à la question de la direction de l'économie, c'est-à-dire la concurrence et le contrôle des entreprises. La politique sociale apparaît assez détachée des orientations politiques : si la population est très sensibilisée à la question du chômage, elle cherchera les meilleures protections, que celles-ci lui soient accordées par un gouvernement de gauche ou de droite.

**Jean-François Tchernia**  
est directeur de Tchernia Etudes  
conseil, chercheur associé  
au Centre d'informatisation des  
données sociopolitiques (CNRS)

### DIFFÉRENCES DE SOCIABILITÉ ET DE CULTURE POLITIQUE

Pays	Confiance à autrui	Membre d'une association	Indice de politisation
Suède	64	96	-
Danemark	64	84	60
Pays-bas	59	93	72
Finlande	57	80	30
Espagne	36	31	27
Irlande	35	57	43
Allemagne	33	51	60
Italie	32	42	39
Autriche	31	67	64
Gde-Bretagne	29	34	38
Belgique	28	66	42
Luxembourg	25	59	52
<b>France</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
Grèce	18	48	44
Portugal	10	24	33
Ensemble	31	46	45

Source : enquête Valeurs 1999

# ENTREPRISES

## INTERNET

Des sociétés pionnières d'Internet, eBay, Yahoo! et Amazon, affichent de **BONS RÉSULTATS**. Ces start-up, qui auraient dû, comme leurs homologues, succomber à l'éclatement de la bulle spéculative, ont

non seulement réussi à survivre mais commencent à prouver la pertinence de leur modèle économique. Ainsi, la constance de **JEFF BEZOS**, le fondateur d'Amazon, finit par payer : après sept ans de pertes,

la société de ventes en ligne a réalisé un profit au quatrième trimestre 2001. C'est une bouffée d'**ESPOIR** pour l'ensemble des entrepreneurs, qui continuent de miser sur la Toile, et pour les investisseurs, qui

semblent avoir repris confiance dans les stratégies 100 % Internet. La **VENTE À DISTANCE**, elle aussi, a su apprivoiser le Web et en faire un instrument de développement. De son côté, la France est en retard.

## Certaines start-up pionnières du Web relèvent la tête

Des ajustements de stratégie ou une diversification sur le Net ont permis à Amazon, Yahoo!, eBay ou Lastminute de voir leur persévérance récompensée. Après des années de pertes, ces entreprises entrevoient les premiers bénéfices

**INTERNET** réserve encore de bonnes surprises. Trois mastodontes et pionniers du secteur, Amazon, eBay et Yahoo!, opèrent un retour en grâce spectaculaire. La réussite du site d'enchères américain eBay n'est plus à démontrer. La société, rentable depuis 1996, enregistre toujours des taux de croissance impressionnants. Elle maintient une perspective de chiffre d'affaires à 1,1 milliard de dollars (presque la même somme en euros) pour 2002, soit une progression de 46 % par rapport à 2001.

Plus intéressante est l'annonce, mercredi 9 octobre, par le portail Yahoo!, d'un bénéfice supérieur aux prévisions et d'un chiffre d'affaires en hausse de 50 % pour le troisième trimestre, par rapport à la même période en 2001. L'action d'un des sites les plus visités au monde, qui baissait depuis le début de l'année, a grimpé le lendemain de 23 %, ramenant la dépréciation du titre à 25 % depuis le début de l'année au Nasdaq, la Bourse des valeurs technologiques américaines.

La stratégie de diversification de Yahoo! rassure les marchés. Il y a deux ans, le portail tirait encore l'essentiel de ses revenus de la vente d'espaces publicitaires en ligne. En 2000, ce filon s'est brusquement tari. Le chiffre d'affaires du groupe américain a plongé de 35 % en 2001. Mais depuis, Yahoo! est passé au modèle payant sur de nombreux services (l'hébergement de sites pour les webmasters, le téléchargement de musique, les messageries électroniques...). La société a aussi relancé son activité d'origine, le moteur de recherche, et noué un partenariat avec Overture, qui, moyennant finances, offre une place de choix aux annonceurs dans les réponses aux requêtes sur les moteurs de recherche. Cette alliance contribue pour une part substantielle au bon niveau des revenus publicitaires trimestriels du portail. Chez Yahoo!, l'optimisme est de retour et l'on promet de retrouver en 2003 les niveaux de chiffre d'affaires de l'an 2000.

De son côté, Amazon.com fait aussi l'objet de toutes les atten-

tions de la part des analystes et des investisseurs. Il y a un an, plus personne ne croyait que le plus gros bazar en ligne du monde - 3,12 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2001, 25 millions de clients - parviendrait un jour à gagner de l'argent. Mais l'entreprise de Seattle a prouvé qu'elle pouvait réaliser un bénéfice (au quatrième trimestre 2001). Bien qu'elle soit à nouveau dans le rouge depuis janvier, ses pertes sont, au premier semestre, trois fois moindres qu'à la même période en 2001. Surtout, dans un environnement atone, ses ventes progressent au-delà des attentes (+ 20 %).

Le modèle de développement imaginé par le fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, semble commencer à payer. Il s'agissait d'abord de grossir le plus vite possible en investissant massivement (dans un site et une plate-forme logistique de première classe). Puis, à partir de 2000, devant ses pertes, la société décide de recourir à une certaine austérité budgétaire et annonce le licenciement, en janvier 2001, de

1 300 personnes. Puis elle cherche à augmenter ses marges. M. Bezos a progressivement élargi ses activités au-delà de la seule vente de livres, qui fit sa notoriété, en signant des partenariats avec des

**Les sommets boursiers atteints en 1999-2000 sont de vieux souvenirs, qui ne reviendront probablement jamais**

entreprises traditionnelles de tous secteurs, pour rentabiliser sa plateforme logistique. D'un point de vue commercial, les filiales créées à l'étranger commencent enfin à décoller : au Japon, en Allemagne, en Grande-Bretagne, le site est le numéro un des cybermarchands ; en France, Amazon.fr, après une

période de flottement, serait en train de dépasser son grand rival, fnac.com. Pour Rebecca Ulph, analyste au cabinet de conseil Forrester Research, « Amazon sera l'une des rescapées des start-up du Web sur le long terme ». De fait, le titre Amazon s'offre l'une des plus belles performances boursières de l'année, avec une progression de 70 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Outre-Manche, Lastminute.com a encore un peu de travail pour réduire ses pertes et sortir la tête de l'eau. Mais le voyageur en ligne fait un parcours boursier impressionnant depuis le début de l'année (+ 178 % à la Bourse de Londres et + 187 % au Nasdaq). Sur ce secteur, également fort bien adapté aux boutiques virtuelles et qui croît de 100 % par an depuis deux ans, le britannique aura presque rattrapé tous ses concurrents européens (Travelprice, Travelelect et The Destination Group), devenant de facto l'une des toutes premières sociétés Internet du Vieux Continent.

Certes, les sommets boursiers atteints en 1999-2000 par ces

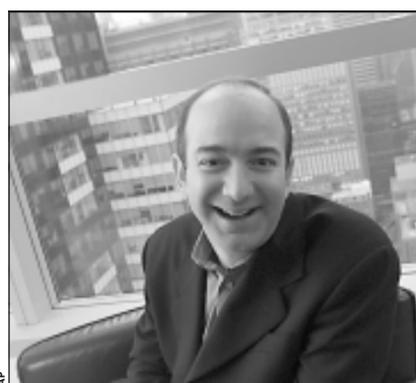
anciennes start-up sont de vieux souvenirs, qui ne reviendront probablement jamais. Mais l'essentiel n'est plus là : ces sociétés, qui collaient jusqu'à la caricature au modèle Internet des années de la « bulle » et auraient logiquement dû faire partie de la purge qui a suivi son explosion, ont non seulement réussi à survivre mais prouvé la pertinence de leur modèle économique. Une véritable bouffée d'espoir pour l'ensemble des entrepreneurs qui continuent de miser sur la Toile, et pour les investisseurs, qui semblent avoir repris confiance dans les stratégies de développement 100 % Internet.

Pour l'instant, la France n'a ni son Amazon ni son eBay. Encore que... le site de vente de produits culturels sur Internet, alapage.com, filiale de Wanadoo (France Télécom), s'estime en mesure d'être rentable à partir de l'hiver 2003, a déclaré jeudi son PDG, Olivier Sichel. Internet, le retour ?

**Cécile Ducourtieux (Le Monde interactif)**

## Patron plus visionnaire que gestionnaire, Jeff Bezos continue de croire en la réussite d'Amazon, son site de commerce en ligne

**A PREMIÈRE VUE**, Jeff Bezos, 38 ans, ressemble à une bête de communication bien trop lisse pour être honnête. D'année en année, le fondateur américain d'Amazon - qui possède encore 29 % du capital, soit une fortune de 1,8 milliard de dollars (l'équivalent en euros) - cultive une allure et un discours invariables. Toujours ce même uniforme de jeune loup bien élevé de la nouvelle économie. toujours cet enthousiasme d'entrepreneur heureux. Toujours ces promesses sur la rentabilité, et ces silences - il ne divulgue jamais plus de chiffres que le strict nécessaire - de patron plus visionnaire que gestionnaire.



*D'année en année, Jeff Bezos, le patron d'Amazon, cultive une allure et un discours invariables. « La question n'est pas de savoir si nous élargirons encore notre catalogue et entrerons dans de nouveaux pays, mais quand nous pourrions le faire », affirme-t-il.*

La constance de Jeff Bezos joue pour lui. Amazon, l'un des rares groupes survivants du commerce sur Internet, voit enfin son modèle économique validé, après sept ans de pertes et un déficit cumulé de plus de 1 milliard de dollars. Le patron d'Amazon, dont le chiffre d'affaires devrait atteindre 3,7 milliards de dollars en 2002, promet de dégager un bénéfice d'exploitation annuel (hors investissements et amortissements). Au quatrième trimestre 2001, le profit net avait atteint 5 millions de dollars.

Depuis que cet ancien cadre de banque a créé l'entreprise en 1995, l'homme et la société ont contribué à écrire la légende de la nou-

velle économie. Ignoré alors qu'il démarrait son entreprise dans un garage avec les économies de ses parents, encensé pendant l'euphorie Internet où Amazon cumulait croissance des ventes et pertes abyssales, vilipendé pendant le krach des valeurs high-tech, où il continuait à investir massivement pour bâtir des entrepôts, commercialiser de nouvelles lignes de produits et s'implanter dans de nouveaux pays, il retrouve aujourd'hui sa crédibilité.

De l'introduction en Bourse à 1,5 dollar au pic de 1999, à 105 dollars, du plongeon de fin 2001 à 5,50 dollars au rebond de la mi-2002 à plus de 16 dollars (meilleu-

re performance de l'indice Nasdaq au premier semestre), la foi de M. Bezos n'a jamais fléchi. « Je suis là pour bâtir une société dans la durée, pas pour me laisser distraire par le cours de mon action aujourd'hui ou demain », explique-t-il.

### VENTRE TOUT ET PARTOUT

En trois ans, le nombre de clients d'Amazon a doublé. Près de 28 millions de cyber-acheteurs auraient passé une commande dans les douze derniers mois : pour des livres, des CD, des DVD, comme à l'origine, mais aussi pour des magnétoscopes, des appareils photos, des grille-pain, des perceuses, des jouets, des fournitures de

bureau, des abonnements à la presse, des voyages et même des voitures. Ce sont ces diversifications qui tirent la croissance, à travers des filiales en Allemagne, au Royaume-Uni (rentables), en France, au Japon et au Canada.

« Pour attirer le consommateur, il faut qu'il nous connaisse et qu'on vienne à lui dans son pays. Pour le fidéliser, il faut que le site soit facile d'usage, que le choix de produits soit maximal, qu'ils soient disponibles et rapidement livrés et qu'ils soient au meilleur prix, explique M. Bezos, qui pense qu'on peut vendre à peu près tout et partout sur le Net. La question n'est pas de savoir si nous élargirons encore notre catalogue et entrerons dans de nouveaux pays mais quand nous pourrions le faire. » Le groupe mène avec succès une politique de partenariats avec des distributeurs traditionnels (Office Depot, Toys'r US, Target, Borders).

« Si le commerce sur Internet représente moins de 2 % du marché total de la distribution, dans dix ans il comptera pour 10 %, affirme M. Bezos qui aime les images porteuses : Je dirais qu'on a juste passé le stade des premiers biplans et qu'on construit les premiers avions commerciaux à hélices. Mais l'avion à réaction reste à inventer. »

**Gaëlle Macke**

## Avec la Toile, PPR dynamise la vente à distance

Après avoir tâtonné, sa filiale Redcats commence à gagner de l'argent aux Etats-Unis

**LA VENTE** à distance (VAD) l'a échappé belle. A la fin des années 1990, le concept était en voie de ringardisation avancée. Avec une clientèle majoritairement senior, des catalogues aux images surannées et des ventes qui plafonnaient, la VAD ne semblait pas être le format d'avenir par excellence. L'arrivée d'Internet est en train de lui donner un coup de fouet. Le Web dope le chiffre d'affaires, permet de toucher un public plus jeune et commence même à lui faire gagner de l'argent.

Alors que la bulle Internet n'en finit plus de se dégonfler, la vente à distance a su apprivoiser la Toile et en faire un instrument de reconquête. Redcats, filiale du groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR) spécialisée dans la vente à distance (La Redoute, Brylance), a vu ainsi ses ventes sur Internet s'envoler au premier semestre. Plus de 200 millions d'euros de vente ont été réalisés en ligne, soit 8,8 % du chiffre d'affaires total de Redcats. Il y a deux ans, le Web ne représen-

tait que 1,4 % de ses ventes. Lors de la présentation des résultats semestriels de PPR, le président du groupe, Serge Weinberg, a affirmé qu'Internet participait « à l'amélioration des résultats de Redcats de façon significative » grâce à un modèle dont la rentabilité se révélait « deux fois supérieure à la vente du catalogue ».

### IMBATTABLE

En fait, il n'y a pas de miracle Internet, explique le président de Redcats, Thierry Falque-Pierrotin : « Ce décollage des activités Internet n'est pas une surprise car la vente en ligne utilise tous les savoir-faire de la VAD sur lesquels nous capitalisons pour exploiter simplement un nouveau canal de distribution. » Contrairement aux sites de ventes sur Internet qui se sont créés ex nihilo et qui disparaissent un à un, les groupes de VAD maîtrisaient déjà la logistique et les méthodes marketing sans lesquels tout site marchand est voué à l'échec. Pourtant, Redcats a tâtonné comme les

autres et n'a dû sa survie qu'à la prudence de ses investissements. « Nous sommes passés du stade expérimental au stade industriel », souligne M. Falque-Pierrotin. Autrefois, une panne informatique dans la journée passait quasi inaperçue, se souvient-il. Aujourd'hui, « on ne peut plus se le permettre, tout écart se retrouve immédiatement dans le chiffre d'affaires mensuel », affirme-t-il.

Une fois la logistique maîtrisée, Internet se révèle imbattable en termes de coût. La prise de commande ne nécessite aucun opérateur, les dépenses en courrier sont limitées et surtout le client dépense plus. Le Web permet en outre une plus grande souplesse dans la gestion des catalogues : dès qu'un produit ne rencontre pas le succès escompté, il peut vite être retiré.

Ce cercle vertueux menacerait-il à terme la vente classique sur catalogue ? « Internet est un nouveau canal de distribution qui ne se substitue pas aux canaux existants, affirme M. Falque-Pierrotin. Tous nos

concurrents qui ont supprimé leur catalogue pour le mettre sur le Net ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer. » Aujourd'hui, Redcats gère 42 sites qui constituent un bonus de chiffre d'affaires. Chez Brylance, la marque phare de Redcats aux Etats-Unis, 57 % des cyberacheteurs sont de nouveaux clients. En outre, le Web a permis de rajeunir la clientèle et de toucher des populations plus aisées. La marque haut de gamme américaine, Chadwick's, réalise ainsi plus de 22 % de ses ventes sur Internet. En Suède, le Net a permis à Redcats de renforcer sa présence dans les grandes villes, où il était traditionnellement faible.

Seule ombre au tableau, les ventes en France, qui, avec La Redoute, restent en retrait. Le groupe explique que l'accès au Web reste, sur notre territoire, trop faible : seuls 27 % des Français disposent d'une connexion, contre 63 % en Scandinavie ou 60 % aux Etats-Unis.

**Stéphane Lauer**

## Bruxelles pourrait ouvrir une enquête sur EDF

**LES SERVICES** de la Commission européenne pourraient décider, mercredi 16 octobre, de lancer une enquête sur EDF afin de savoir si l'opérateur public français bénéficie d'avantages comparables à des aides d'Etat, a-t-on appris vendredi 11 octobre, de sources concordantes. Si le feu vert est donné par le collège, les services de Mario Monti, commissaire en charge de la concurrence, pourraient examiner les termes des garanties que l'Etat apporte à l'entreprise publique quand il contracte des emprunts ou qu'il émet des obligations. La Commission cherchera à savoir si ces garanties permettent à EDF d'obtenir des taux plus intéressants que ceux de ses concurrents, et si ces avantages lui permettent de financer à des conditions anormalement avantageuses son expansion à l'étranger. (- Corresp.)

## Lucent supprime encore 10 000 emplois

**L'ÉQUIPEMENTIER** de télécommunications américain, Lucent, a annoncé qu'il allait encore réduire ses effectifs de 10 000 personnes d'ici à la fin de son exercice 2003. L'entreprise, qui employait 123 000 personnes il y a deux ans, n'en emploie plus que 45 000 aujourd'hui et ne devrait en compter que 35 000 à la fin 2003. Lucent va devoir provisionner 1 milliard de dollars (l'équivalent en euros) pour financer la restructuration. Le groupe lutte pour sa survie, alors qu'il s'attend à une nouvelle chute des ventes de 20 % en 2003. Dans un communiqué, la société affirme qu'elle « continue à avoir assez de liquidités pour financer ses opérations et son plan stratégique. » Patricia Russo, le PDG, a souligné qu'elle s'attendait toujours à ce que le groupe redevenne rentable en 2003. Le titre Lucent est depuis douze jours sous la barre fatidique des 1 dollar. Trente jours consécutifs sous cette valeur entraîne la radiation de la Bourse de New York

## Mission de réflexion sur l'épargne réglementée

**PHILIPPE NASSE**, conseiller maître à la Cour des comptes, et Christian Noyer, ancien vice-président de la Banque centrale européenne, sont chargés d'une mission de réflexion sur l'épargne réglementée gérée pour le compte de l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations, a annoncé Bercy vendredi. Des propositions permettant d'assurer l'équilibre financier à moyen terme des fonds d'épargne devront être remises avant le 15 janvier 2003. Il s'agit de trouver une solution pour enrayer la dégradation des marges de ce type d'épargne (livrets A et bleu, Codevi et livret d'épargne populaire) destiné au financement du logement social (Le Monde du 26-septembre). Les modalités de fixation du taux du livret A pourraient être « dépolitisées ». Depuis 1998, la décision de hausse ou de baisse revient au ministre de l'économie. L'une des pistes serait de confier la définition à une instance indépendante, le ministre étant astreint à suivre l'avis.

## Grèves massives chez Fiat

**QUATRE** sites industriels de Fiat automobiles ont été paralysés, vendredi, par une grève de quatre heures. Les salariés ont manifesté contre les 8 100 suppressions d'emplois annoncées avec le plan de restructuration du groupe. Alors que syndicats et direction annonçaient des taux de participation très différents (de 95 % à 15 %), on constatait que le mouvement a été massivement suivi à Termini Imerese (Sicile) où l'établissement est menacé de fermeture, et à Mirafiori (Turin), et un peu moins à Melfi et à Pomigliano d'Arco. A Arese, une grève est prévue le 14 octobre. (- Corresp.)

### DÉPÊCHE

#### INDUSTRIE

■ **MONSANTO** : le groupe d'agrochimie américain a prévenu vendredi le marché que ses résultats pour 2002 risquaient d'être nettement inférieurs à ses précédentes prévisions.

## DISPARITIONS

■ **DOMINIQUE LABOUBÉE**, chanteur et guitariste du groupe de rock normand les Dogs, est mort le 9 octobre à Boston (Etats-Unis) d'un cancer foudroyant. Agé de 45 ans, il venait de commencer une tournée américaine avec sa formation. Apparut à Rouen en 1973, les Dogs furent, avec Little Bob Story, l'un des rares groupes hexagonaux dignes de leurs modèles anglo-saxons.

Au moment où triomphe le rock progressif, le quatuor cultive la nostalgie des années 1960 en s'inspirant essentiellement des Rolling Stones et des Kinks, du rock garage et des Stooges. Ils poussèrent le purisme jusqu'à chanter exclusivement en anglais (ce qui greva leur succès) et à n'utiliser que des instruments de l'âge d'or. Les Dogs ont publié dix albums à partir de 1979, le dernier en date étant *Short, Fast and Tight*, un enregistrement en concert.

■ **BRENDA JACKSON**, journaliste et productrice française de télévision, est morte à Paris mercredi 9 octobre à l'âge de 52 ans. Très tôt gagnée par la passion du rock venu du Royaume-Uni et des Etats-Unis, elle rédigea, dans les années 1970, des chroniques au mensuel *Best*, concurrent de *Rock & Folk*. Au début des années 1980, elle collabora à l'émission d'Antenne 2 « Les enfants du rock », puis à « Megahertz », que diffuse TF1. En 1984, elle rejoint Canal+, où pendant une quinzaine d'années elle sera une des responsables de la programmation musicale, chargée, notamment, des retransmissions de concerts filmés. Brenda Jackson avait quitté la chaîne cryptée en 2001.

## A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde ([www.lemonde.fr/carnet](http://www.lemonde.fr/carnet)) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

## JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du vendredi 11 octobre sont publiées :

● **Audiovisuel** : plusieurs décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel autorisant l'exploitation de services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence.

## NOMINATIONS

Sur proposition du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le conseil des ministres de mercredi 9 octobre a approuvé le mouvement préfectoral suivant : **Claude d'Harcourt**, directeur de la programmation, des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris ; **Yves Dassonville**, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est nommé préfet du Jura ; **Roger Marion**, inspecteur général des services actifs de la police nationale, est nommé préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône (*Le Monde* du 11 octobre) ; **Jean-François Tallec**, préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, est nommé préfet de l'Indre ; **Claude Valleix**, sous-préfet de Brest, est nommé préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## DOCUMENTS OFFICIELS

L'Assemblée nationale publie une proposition de loi de François Scellier modifiant le mode d'élection des conseillers généraux.

[www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion136.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion136.asp)  
Le Sénat publie le projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à la procédure simplifiée d'extradition entre les Etats membres de l'Union européenne.

[www.senat.fr/dossierleg/pj101-085.html](http://www.senat.fr/dossierleg/pj101-085.html)

## AU CARNET DU « MONDE »

### Naissances

**Anne ANDERRUTHY** et **Jean LIONS**, et **Julie** sont heureux d'annoncer la naissance de **Louis**, à Paris-14<sup>e</sup>.

**Lucile** et **Félicie** partagent avec leurs parents la joie d'annoncer la naissance de **Rosalie**, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2002, à Paris.

Famille Noblet-Degrave, 47, rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt. [noblet@lemonde.fr](mailto:noblet@lemonde.fr)

### Anniversaires de naissance

**François**, maintenant tout le Monde le sait : c'est votre anniversaire.

Qu'il soit joyeux et heureux !  
De la part de **Renée, Pascal, Arlette, Mémé** et **Dominique**.

### Décès

– Marie-Paule Chupin, son épouse, Julie et Suzanne, ses filles, et leurs compagnons, Jean-Pierre et Alexandre, Camille, son fils, Léo Caetano, son petit-fils, Ses sœurs, son frère et leurs conjoints, Ses neveux et ses nièces, Raoul et Suzanne Roussel, ses beaux-parents, Et toute sa famille, ont l'immense douleur de faire part du décès, à cinquante-huit ans, de

**Jean-Robert CHUPIN**, ingénieur agronome, INA-Paris (promotion 1966-1969, production animale), directeur de l'établissement départemental de l'élevage, chambre d'agriculture de la Haute-Vienne.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 octobre, à 14 h 30, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, à Limoges.

– Marmande. Biarritz. Paris. Genève.

La baronne Anne-Marie d'Andiran, son épouse, Isabelle et Ariane d'Andiran, ses filles, Françoise d'Andiran, sa sœur, Geneviève et Maurice Sinsou, Gérard et Catherine d'Andiran, Marianne et Suzanne d'Andiran, Marie-France et Johannes Mesle, Ariane et Michel Canello, Charlotte Meierhofer, Olivier Adam, ses cousins, cousines et parents, ont la douleur de faire part du décès du

**baron Arnaud d'ANDIRAN**, survenu à Biarritz, le 10 octobre 2002, à l'âge de soixante et un ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 14 octobre, à 16 h 15, en l'église Saint-Joseph de Biarritz.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le 10 octobre 2002, **Mme Henri DESVIGNES**, née **Marthe DUPLAY**, est entrée dans la paix de Dieu.

De la part de M. Henri Desvignes, M. et Mme Eric de Dinechin, M. et Mme François Desvignes, M. et Mme Jean Desvignes, M. et Mme Christian Batt, M. et Mme Pierre Desvignes, M. et Mme Vincent Desvignes, Ses petits-enfants, Son frère, ses sœurs et belle-sœur.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 14 octobre 2002, en l'église de Saint-Victor-Malescour (Haute-Loire) à 15 heures.

La Ferme, 43140 Saint-Victor-Malescour, 49, rue Désiré-Claude, 42100 Saint-Etienne.

– Mme Margot Gelher, son épouse, Sylvain et Gérard, ses enfants, Léon, son frère, Et toute la famille, ont la profonde douleur de faire part du décès de

**M. Lazare GEHLER**, ancien de la Résistance d'Auvergne, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, médaille de la Résistance,

survenu le 8 octobre 2002, à Londres (Angleterre).

Les obsèques ont eu lieu à Strasbourg (Bas-Rhin), dans l'intimité.

**Sébastien LEBETTRE**, professeur d'histoire-géographie à Cayenne,

assassiné le 28 septembre 2002.

De la part de Son papa, sa maman, Ses frères et sœurs, Sa famille et alliés, Et de ses amis.

14, impasse de la Marjolaine, 34830 Clavier, 3, impasse du Canard, 31000 Toulouse, 24, avenue François-Lachambre, 31120 Pinsaguel.

– La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du ministère de la culture et de la communication a la grande tristesse d'annoncer le décès de

**Bernard NEVEU**, officier des Arts et des Lettres, chevalier de l'ordre national du Mérite,

et s'associe à la douleur de sa famille.

Au cours d'une carrière dédiée au service de la musique, Bernard Neveu fut notamment l'un des pionniers de la décentralisation musicale. Alors directeur du Festival de Saint-Denis, il fut appelé en 1972 auprès de Marcel Landowski et nommé à la direction régionale des affaires culturelles de Lyon ; il y occupa vingt années durant le poste de conseiller pour la musique et la danse, et y mit notamment en place le Chœur régional et le Centre d'art polyphonique ; il fut également administrateur du Festival Berlioz. Depuis janvier 1993, il était chargé de mission à la DMD, puis à la DMDTS. Passionné de musique de chambre, il rédigea un répertoire des quatuors à cordes. Il était aussi un peintre au talent consacré par de nombreuses expositions.

DMDTS, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

– Roselyne Métreau, son épouse, Jean-Marc et Emma Métreau, et leur fille, Léa, Julia Métreau, ses enfants et sa petite-fille, Catherine Métreau, sa sœur, Aurélie Dامت, sa nièce, Rose Marin, sa belle-mère, Evelyne Marin, sa belle-sœur, Et ses enfants, Les familles Métreau, Herzog, Wormser, ont la douleur de faire part du décès subit du

docteur **Jean-Michel MÉTREAU**, médecin des Hôpitaux de Paris, vice-président du C.C.M. de l'hôpital Henri-Mondor, Créteil,

survenu à l'âge de cinquante-neuf ans, le vendredi 11 octobre 2002.

Les obsèques auront lieu le lundi 14 octobre, à 14 h 45, au cimetière du Montparnasse.

On se réunira à la porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14<sup>e</sup>.

Cet avis tient lieu de faire-part.  
36, rue des Fontaines, 92310 Sèvres.

– Mme Catherine Peska, M. Jean-René Peska, ses enfants, Pierre et Claire, Justine et Benoît, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Vladimir PESKA**, survenu le 9 octobre 2002, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 15 octobre, à 9 h 20, dans la salle Landowski, au crématorium du Père-Lachaise, 71, rue des Rondeaux, Paris-20<sup>e</sup>, où l'on se réunira, suivie de la crémation.

Mme Catherine Peska, 23, rue des Lyanes, 75020 Paris. M. Jean-René Peska, 10, rue de l'Eglise, 28310 Toury.

– Mme Louise Carriche, son épouse, Monique Livian-Wesley, Bernard et Charlotte Livian et leurs enfants, Josette, Benjamin et Emmanuel Kruk, Yves et Marie-Françoise Livian, ses neveux et nièces, Paul Lavoillotte, son cousin, Paulo et Paula Moreira, ont la douleur de faire part du décès de

Marc **RINGENBACH-CARRICHE**, ancien fonctionnaire du BIT,

survenu le 3 octobre 2002, à son domicile.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

24, avenue Krieg, Genève (Suisse).

Tous les jours dans le « Carnet du Monde »  
**NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS**  
**FORFAIT 10 LIGNES**  
120 € - 78,15 F TTC  
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC  
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC  
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC  
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42  
Fax : 01.42.17.21.36  
e-mail : [carnet@mondepub.fr](mailto:carnet@mondepub.fr)

– John Melvin Simms, son épouse, Marie-Louise Rogé, sa mère, Jean-Louis, Jean-Jacques, Jean-François Rogé, ses frères, ainsi que toute sa famille, ont la douleur d'annoncer le décès de

**BRENDA JACKSON SIMMS**, née **Danielle ROGÉ**,

survenu dans la nuit du 8 octobre 2002, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, le lundi 14 octobre 2002, à 11 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, cité de la Chapelle, 75018 Paris.

### Remerciements

– Catherine et Basile Mauder-Boudeau remercient tous ceux qui leur ont témoigné soutien et affection pour le décès de leur époux et père,

**Didier MAUGER**, survenu le 2 juillet 2002.

### Anniversaires de décès

– Le 12 octobre 2000,

**Vicky COSTI** nous quittait.

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

### Messes anniversaires

– Il y a un an,

**Jean DANET**

nous quittait.

Giselle, son épouse, réunira ses amis pour une messe anniversaire, dite par le Père Letron, aumônier des artistes, en l'église Saint-Roch, Paris-1<sup>er</sup>, le mercredi 16 octobre 2002, à 11 heures.

### Communications diverses

Gabrielle Franziska Leneuvre informe de l'ouverture de son cabinet **homéopathie-psychothérapie**, à Paris-rive gauche. Consultations sur rendez-vous. Tél. : 01-43-06-42-05. 88, rue Lecourbe, Paris-15<sup>e</sup>. Therapiesitzung in deutscher Sprache. Consultación homeopática en español posible.

« **Plaisir d'écrire, désir de lire** ». Journées de réflexion sur l'illettrisme. Lire en fête, les 19 et 20 octobre 2002. Association Alphabets, Nice. Renseignements : 04-93-26-08-73

**La kabbalah...** ... est la plus ancienne sagesse connue de l'humanité, ... vous donne les outils pour remplacer le chaos par la plénitude, ... est le mouvement spirituel le plus large dans l'histoire de l'humanité.

Aujourd'hui, la **kabbalah** est devenue un mouvement mondial. Plus de 3,5 millions de personnes dans le monde, de tous horizons, de toute confession ou athées, ont vu leur vie s'enrichir grâce à la sagesse de la **kabbalah**.

« **Kabbalah** maintenant plus que jamais ! »

**Conférence sur la kabbalah les lundis 7, 14 et 21 octobre, à 19 h 30, les mercredis 9, 16 et 23 octobre à 20 h 30. Entrée gratuite.** Centre de la kabbalah, 66, rue Nicolo, 75116 Paris. Tél. : 01-45-03-50-30. [www.kabbalah.com](http://www.kabbalah.com)

**La Fête de la science** à l'université Paris-VII - Denis-Diderot, **du 15 au 19 octobre 2002.** Conférences, visites de laboratoires, films, expositions. Programme : [www.diderot7.jussieu.fr](http://www.diderot7.jussieu.fr) ou au bureau d'information, 2, place Jussieu, Paris-5<sup>e</sup>.

**La Maison de la culture yiddish.** Une institution unique en Europe

ouvre ses portes le 14 octobre 2002. Elle réunit :

- la bibliothèque Medem, la plus grande médiathèque yiddish d'Europe et ses 30 000 ouvrages,
- 15 niveaux de cours de yiddish du débutant au connaisseur,
- des ateliers de pratique artistique (théâtre, chorale, poésie, cinéma, traduction, danses populaires, musique klezmer),
- des activités pour les enfants,
- des cercles de réflexion et de conversation,
- des animations en français et en yiddish : expositions, spectacles, projection de films, conférences,
- un café-librairie.

18, passage Saint-Pierre-Amelot, 75011 Paris. Tél. : 01-47-00-14-00. Demandez le programme des activités ou téléchargez-le sur [www.yiddishweb.com](http://www.yiddishweb.com)

## AVIS D'EXPERT

**Jean AUBRY**, antiquaire, recherche auprès des particuliers, meubles, tableaux, objets anciens XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup>.  
ART 1900 - 1930 - 1940 - 1950  
Il suffit de l'appeler, il vient, estime  
**GRATUITEMENT**  
Partages et successions  
Si vous êtes vendeur, le paiement s'effectue au comptant. Assesseur de la commission de conciliation et d'expertise douanière.  
**135, Av. Mozart, 75016 Paris - 01.42.88.28.73 / 01.45.20.82.91**

## Le Monde

OPERATION CARNETS DE VOYAGE - ÉTÉ 2002  
LES PLUS BELLES CRÉATIONS  
DES ÉDITIONS LE MONDE

**PLANTS**  
**30 ANS**  
DANS LE MONDE

**A Bagdad chez Saddam**

Entre insouciance et propagande, la capitale irakienne telle que vous ne l'avez jamais vue, avec ses stars, ses cafés, sa vie nocturne. Et aussi : Saddam Hussein mortel. Les Bush et Saddam, une affaire de famille. Comment les États-Unis préparent la guerre.

**N° 22** **3€**

**Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois**

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : **LE MONDE**, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 27,70 € (181,70 F) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAN

### Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.  
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.  
Date : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	Organisme créancier : <b>Société Editrice du Monde</b> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
Nom .....	Prénom .....		
N° .....rue .....	Code postal [ ] Ville .....		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° .....rue .....			
Code postal [ ] Ville .....			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

**Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.**  
**Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/mn)**  
"Le Monde" (USPS=0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518  
**Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

**LE MONDE ECONOMIE**  
avec **Le Monde**  
**DATÉ MARDI**

# AUJOURD'HUI

## SPORTS

Les **JEUX ASIATIQUES**, qui s'achèvent lundi 14 octobre, ont rassemblé les représentants de **44 NATIONS** de cette région du monde à Pusan (Corée du Sud), pendant deux semaines. Cette manifestation sporti-

ve, qui se veut **L'ÉGALE DES JEUX OLYMPIQUES**, est l'occasion de confrontations inédites et de démonstrations de sports inconnus en Occident – le *sepak takraw*, sorte de volley-ball acrobatique, le *wushu* et

le *kabaddi* indien – parmi les 38 disciplines inscrites au programme. Cette manifestation est aussi le reflet des **ENJEUX GÉOPOLITIQUES** de la région. L'Afghanistan y a fait sa rentrée sur la scène sportive interna-

tionale en envoyant près de 25 athlètes. Elle est aussi l'occasion d'un réchauffement entre **LES DEUX CORÉES**. Le Nord n'avait jusqu'alors jamais participé à une manifestation organisée par le Sud.

## Les Jeux asiatiques reflètent la vitalité de l'Asie du sport

**Omnisports** • A Pusan (Corée du Sud), les 14<sup>es</sup> Jeux asiatiques, qui regroupent 7 000 athlètes représentant 44 nations, s'affirment comme la deuxième manifestation sportive mondiale. Ils doivent s'achever lundi 14 octobre, après seize jours de compétition

**PUSAN (Corée du Sud)**

de notre envoyé spécial

Les Olympiades du continent le plus peuplé de la planète ne sont pas une mince affaire : avec près de 7 000 athlètes et 44 nations représentées, c'est la deuxième manifestation sportive au monde après les Jeux olympiques (10 651 athlètes et 199 nations à Sydney en 2000). Immense cité portuaire sortie de son chaudron (*bu-san* en coréen) pour s'éparpiller en stations balnéaires, technopoles et ponts suspendus le long de la mer Jaune, la deuxième ville de Corée n'a pas lésiné pour ces 14<sup>es</sup> Jeux asiatiques qu'elle accueille, du 29 septembre au 14 octobre, en investissant près d'un milliard d'euros pour remettre à neuf ses infrastructures et se doter de nouveaux stades – qui ont aussi permis, il est vrai, d'accueillir en juin la Coupe du monde de football.

**MONTÉE EN PUISSANCE**

Alors que la première édition, à New Delhi en 1951, avait été lancée avec le projet de mettre les Asiatiques au niveau de l'Europe et des Amériques, on bat désormais aux Jeux asiatiques de nombreux records mondiaux : douze en 1998 à Bangkok et probablement davantage cette année à Pusan. La montée en puissance des économies régionales a donné des ailes à cet-



JASON REED/REUTERS

te version panasiatique des JO, qui ne cache pas ses ambitions : les organisateurs sont regroupés en comités olympiques asiatiques, le pays hôte organise un relais pour la flamme des Jeux, et l'on y distribue bien sûr des médailles d'or. Depuis 1986, des Jeux d'hiver sont même organisés tous les quatre

ans, sur une échelle toutefois plus réduite.

Leurs zéloteurs prêchent un universalisme qui ferait défaut selon eux aux JO. « Il y a beaucoup de restrictions aux JO, les critères de sélection sont très stricts, puisqu'il y a des qualifications. Est-ce vraiment cela dont rêvait Coubertin ? Ici, chaque

pays peut envoyer autant d'athlètes qu'il souhaite. Personne ne conteste l'importance des JO mais les jeux asiatiques proposent une plus grande sophistication, puisque nous tentons aussi de promouvoir des sports traditionnels. Il y a cette année trente-huit sports, dix de plus qu'à Sydney. Nous ne raisonnons pas en ter-

mes uniquement d'excellence, mais d'exposition pour les disciplines et les pays », explique Santiparb Tejavaniya, gouverneur des autorités sportives de Thaïlande.

Pourtant, à Pusan, il a fallu distribuer des billets à toutes les écoles de la région car nombre de disciplines semblaient peiner à remplir les stades et les gymnases de la ville. Trois mois après le Mondial, les olympiades d'Asie ont du mal à déplacer les foules : les stars internationales sont peu nombreuses et le public essentiellement local, n'a d'intérêt que pour ses équipes. Mais les Jeux asiatiques sont ouverts au sponsoring et les audiences télévisées semblent suivre.

« En Thaïlande, les gens s'intéressent d'abord aux SEA Games [Jeux d'Asie du Sud-Est], puis aux Jeux asiatiques, et enfin seulement aux J.O. car il y a peu d'athlètes et nous ne ramenons qu'un nombre limité de médailles », assure Chokechai Kikongjaroen, de la septième chaîne thaïe. Regroupant tout le Moyen-Orient moins Israël, la manifestation reflète aussi les enjeux géopolitiques de la région.

L'Afghanistan y fait sa rentrée sur la scène sportive mondiale, en envoyant près de 25 participants, qui ont fait de leur mieux avec le peu de temps dont ils disposaient pour s'entraîner. En football, les Afghans ont dû s'incliner 10-0

devant l'Iran et 11-0 devant le Qatar. Le Timor oriental, membre provisoire, présente pour la première fois des athlètes. La Palestine n'a pas manqué à l'appel, avec plusieurs dizaines de participants. L'Irak est absent, et Israël n'a jamais fait partie des Jeux asiatiques. Enfin, la Corée du Nord a pour la première fois accepté de participer à une manifestation organisée par le Sud.

**DOMINATION CHINOISE**

La profession de foi tiers-mondiste des Jeux asiatiques n'en obéit pas moins aux réalités économiques de la région. Plus d'une douzaine d'athlètes ont disparu du village sportif pour tenter de trouver du travail en Corée. Si tout le monde participe, au finish, l'Asie riche du nord-est et la Chine dominent largement les compétitions. Numéro un jusqu'en 1982, le Japon a depuis été détrôné par la Chine, qui fourbit ses armes avant les JO de Pékin (2008). Son avance sur ses concurrents s'est grandement accrue – avec près de deux fois le nombre de médailles d'or du second. La Corée du Sud, rivale du Japon, a terminé trois fois deuxième au cours des cinq dernières éditions, et s'apprête à renouveler l'exploit en 2002. Le Kazakhstan, dont la plupart des athlètes se trouvent être d'origine russe, devrait confirmer sa place parmi les six ou sept premiers.

Rapporté à sa population, le sous-continent indien reste à la traîne, mais l'Inde est parvenue à s'imposer en athlétisme. En s'ouvrant à des sports peu connus ou encore absents des JO, les Jeux asiatiques leur servent de plateforme régionale, et in fine internationale. C'est le cas du sport roi d'Asie du Sud-Est, le *sepak takraw*, sorte de volley-ball qui se joue sans les mains mais avec les pieds, ou encore du *wushu*, l'art martial chinois traditionnel (en exhibition à Sydney). Le bodybuilding y a fait une entrée peu glorieuse, puisqu'une affaire de dopage risque déjà de discréditer une discipline qui peine à se refaire une virginité. Le *kabaddi* indien, l'un des jeux les plus exotiques d'Asie [un joueur fonce vers les sept adversaires du camp adverse en essayant de les toucher de la main tout en évitant d'être immobilisé et de reprendre sa respiration d'où l'obligation ; pour lui de crier : « *Kabaddi, kabaddi, kbaddi, kabaddi !* »] cherche, lui, à attirer de nouveaux adeptes et à survivre aux prochaines éditions. Enfin, la présence du billard et du bowling reflète la popularité de ces loisirs dans toute l'Asie. En 2006, c'est Doha, au Qatar, qui accueillera les 15<sup>es</sup> Jeux asiatiques.

## Les deux Corées en quête d'une diplomatie du sport

**RAREMENT** match de basket aura été plus sensible que celui du jeudi 3 octobre, qui a opposé aux Jeux asiatiques de Pusan l'équipe de Corée du Nord à celle de Corée du Sud. Non que les deux frères ennemis ne se soient jamais affrontés. Mais c'était la première fois qu'une telle rencontre avait lieu en Corée du Sud.

Autant dire que l'hôte se devait d'être politiquement correct : si le Sud l'a emporté 101 à 85, la majorité des spectateurs a pris soin d'arborer la bannière du *hanbando*, la péninsule coréenne unifiée, laissant au placard le drapeau sud-coréen. Beaucoup étaient venus par curiosité, pour voir le joueur nord-coréen Ri Myong-hun, le plus grand basketteur au monde (2,35 m), ou encore le groupe de majorettes envoyées par Pyongyang pour encourager ses équipes – un escadron de ravissantes danseuses devenues l'attraction majeure de ces Jeux pour les habitants de Pusan, et, par télévision interposée, pour toute la Corée du Sud. Tout de blanc vêtements, celles-ci

ne se sont pas privées de brandir le drapeau nord-coréen, mais ont sacrifié sans réserve au rite du *uri nun... hanada* littéralement, « nous sommes... un », le slogan devenu l'emblème du réchauffement entre les deux Corées, entonné par les uns et repris en cœur par les autres.

Si la réunification n'est peut-être pas exactement pour demain – du moins dans l'état actuel du régime nord-coréen – les Coréens du Sud ont goûté à un rêve longtemps défendu : « C'était la Corée réunifiée. A Pusan, le Nord et le Sud n'existaient plus comme des nations séparées. Ils en formaient une seule », écrivait récemment l'éditorialiste sportif du quotidien *Joong Ang Ilbo*.

Le Nord n'avait jamais participé à une manifestation organisée par le Sud avant ces Jeux, boudant les Jeux asiatiques de 1986 et les Jeux olympiques de 1988, qui se déroulaient à Séoul, et la dernière Coupe du monde, la Corée du Nord ayant alors décliné l'invitation du Sud à lui fournir quelques joueurs. Le « paradis des travailleurs » n'ayant jamais

organisé d'événement international – choisi pour les Jeux asiatiques d'hiver en 1996, Pyongyang a déclaré forfait –, la réciprocité eût été difficile.

**BANNIÈRE COMMUNE À SYDNEY**

Il y eut bien en matière sportive quelques ballons d'essai : en 1991, les deux Corées ont par exemple formé une équipe commune de ping-pong lors des championnats du monde de Chiba au Japon. Mais cette « diplomatie du ping-pong » n'est jamais allée très loin. En juin 2000, le sommet de Pyongyang entre les chefs d'Etat du Nord et du Sud a fait croire à un rapprochement : quelques semaines plus tard, aux J.O. de Sydney, les deux délégations sportives défilaient pour la première fois sous la bannière commune du *hanbando*.

Le Nord s'est ensuite isolé de nouveau après l'élection de George W. Bush puis les attentats du 11 septembre. Il a fallu attendre août 2002 et les excuses de la Corée du Nord suite à un incident militaire entre les

deux ennemis en mer Jaune pour que les projets de rapprochement reprennent. Pour les Jeux asiatiques, la Corée du Nord, en pleine faillite économique, aurait seulement demandé au Sud de prendre en charge le logement de ses athlètes et les frais de logistique. A ce jour, la participation du Nord aux Jeux asiatiques de Pusan est l'un des signes les plus concrets, et les plus visibles pour la population du Sud, du changement de climat en cours.

La symbolique du drapeau et de l'hymne du Nord, interdits par la loi en Corée du Sud (n'ayant jamais signé de traité de paix, les deux Corées sont toujours juridiquement en guerre), a fait couler beaucoup d'encre : « La constitution des Jeux asiatiques oblige les pays hôtes à hisser le drapeau des pays participants et à autoriser leur hymne. Le gouvernement sud-coréen a été obligé de s'y conformer », explique Baek Ki-moon, secrétaire général du comité organisateur des Jeux asiatiques.

Personne ne prend en la matière d'initiative trop risquée : sur les

sites Internet privés consacrés par les fans du Sud aux athlètes nord-coréens (le basketteur géant, ou encore la judoka Kye Sun-hui) ou aux ardentes supportrices, on se garde bien d'afficher les couleurs du Nord. Aucun citoyen du Sud ne s'aventure à mettre un drapeau nord-coréen sur son balcon.

Les Sud-Coréens sont en effet conscients des limites au dégel : aux traditionnelles conférences de presse qui suivent les remises de médaille, les champions du Nord se bornent à remercier Kim Jong-il et à lui dédier leurs médailles. La KRT, la télévision nord-coréenne, qui dispose d'un bureau dans les locaux aménagés pour les télévisions, claque la porte au nez des confrères trop curieux qui tentent de nouer la conversation. Au village sportif, les athlètes nord-coréens ne s'aventurent pas dehors. Quant aux pom-pom girls de Kim Jong-il, elles n'ont pas été autorisées à avoir des contacts avec la population. Les comités olympiques asiatiques des deux pays ont promis de nouer des échanges. Mais rien ne dit que la diplomatie des Jeux asiatiques débouchera sur d'autres événements communs.

## Cyclisme : Edita Rumsas est libre

**L'ÉPOUSE** du coureur cycliste lituanien Raimondas Rumsas, soupçonnée d'aide au dopage, en détention provisoire à la maison d'arrêt de Bonneville (Haute-Savoie) depuis 73 jours, a été libérée vendredi 11 octobre, contre une caution de 20 000 euros, et autorisée à rejoindre son mari en Italie. Son époux a, quant à lui, engagé une procédure en diffamation contre le juge Franck Guesdon, en charge de l'enquête, visant une interview qu'il avait donnée le 6 octobre au journal suisse *Dimanche.ch*, où le magistrat déclarait notamment que l'on était « peut-être en présence d'un coureur cycliste qui, grâce au dopage, a gagné de l'argent malhonnêtement ».

**DÉPÊCHE**

■ **VOILE** : le *Défi*, le bateau du syndicat français Le Défi Areva, s'est incliné, samedi 12 octobre, face à l'équipe italienne Mascalzone Latino, de 5 min 19 s lors d'une régata du premier tour de la Coupe Louis-Vuitton. Les Français sont désormais les seuls à n'avoir emporté aucune course.

## Les Bleus victimes d'un rideau de fer

**Volley-ball** • Ils ont chuté contre les Russes en demi-finale du Mondial

**BUENOS AIRES (Argentine)**

de notre envoyé spécial

Ils n'ont versé aucune larme. Pas même les plus anciens, ces grognards du volley-ball français, trimballés depuis près de dix ans d'une déception à l'autre. Et pourtant, leurs regrets auraient largement mérité quelques pleurs. Qualifiée pour la première fois de son histoire en demi-finale d'un championnat du monde, l'équipe de France a aperçu la victoire de tout près, vendredi 11 octobre, au Luna Park de Buenos Aires. Avant de la voir s'éloigner.

Elle a même mené à la marque, en tout début de cinquième set, la manche décisive. Mais, de l'autre côté du filet, les Russes ont tissé un rideau aux dimensions décourageantes. Les Français l'ont martelé sans répit, jusqu'à s'en abrutir. Puis ils ont fini par céder. La Russie, vainqueur 15-9 dans le cinquième set, devait disputer, dimanche 13 octobre, le titre mondial au Brésil. La veille, la France aura cherché une consolation, face à la Yougoslavie, dans le match pour la troisième place.

Curieuse partie. Et terrible

dénouement. Incapable de se dédicier sur le nom du vainqueur, la rencontre a passé quatre sets à courir d'une équipe à l'autre (25-19, 16-25, 25-20, 21-25, 15-9). Depuis les tribunes, cet infernal va-et-vient a semblé usant pour les nerfs. « Mais il ne l'était pas, corrige Mathias Patin, le passeur français. Les deux équipes n'ont jamais bien joué en même temps. Du coup, on perdait facilement ou on menait sans problème, mais sans jamais y laisser trop d'influx. »

**L'ESPOIR D'UNE MÉDAILLE**

Allongé à l'arrière du bus, Frantz Granvorka rumine sa peine en silence, sans un mot ni une grimace. « On a réussi un fabuleux tournoi, mais je retiens surtout qu'on vient de manquer d'un rien une finale de championnat du monde, avouera-t-il un peu plus tard. C'est dommage et très frustrant. Et puis, qui sait si ce genre de soirée n'est pas comme un grand amour, quelque chose qui n'arrive qu'une seule fois dans toute une existence ? »

Philippe Blain, l'entraîneur, s'est couvert avec peine le visage d'un masque de dignité. « Un cinquième

set est toujours très étrange, a-t-il dit. On a manqué d'agressivité, surtout dans les points importants. Mais cette équipe est encore en pleine évolution. Sa prochaine étape sera peut-être de savoir mieux se sortir de ce genre de situation. » Puis il a rejoint son hôtel sans chercher à traîner en route, avalé un dîner en quelques rapides bouchées, puis filé retrouver son adjoint, le Canadien Glenn Hoag, occupé à visionner les images du jeu de la Yougoslavie. « On veut maintenant une médaille », a simplement prévenu l'entraîneur.

En d'autres temps, pousser la Russie au cinquième set d'une demi-finale de championnat du monde aurait plongé n'importe lequel des volleyeurs français dans une béatitude éternelle. Mais les Bleus d'aujourd'hui ne se contentent plus des lots de consolation. Ils ont appris l'ambition, en quelques semaines, sans jamais bafouiller leurs leçons. Et tous sont prêts à jurer leurs grands dieux qu'ils n'en oublieront plus jamais le sens.

Alain Mercier

B. Pe.

Brice Pedroletti

Le Monde  
**Initiatives**

Le constat est économique, la réalité est sociale.

LE DOSSIER DU MOIS

DEPUIS LES ELECTIONS LÉGISLATIVES

**Nouvelle stratégie pour le Medef**

MENSUEL  
N° 12  
3,8 €

Pour agir sur l'économie  
**emparez-vous du social**

# Découverte d'un imposant monde glacé près de Pluton

Aux confins du système solaire croisent des lunes et des comètes témoins fossiles de sa naissance et de sa formation. Plus de cinq cents objets ont déjà été répertoriés. Quelques-uns ont un diamètre de plusieurs centaines de kilomètres

C'EST UN MONDE glacé, perdu aux confins du système solaire. Un astre peu lumineux que les yeux perçants du télescope de Hubble ont pu malgré tout observer dans la banlieue de Pluton. La planète – mais en est-ce vraiment une ? – la plus excentrée du système solaire qui gravite à quelque six milliards de kilomètres du Soleil. Le nom de cette nouvelle boule de glace et de rochers récemment découverte : 2002 LM60. Un sigle qui n'a guère satisfait l'imaginaire poétique de ses découvreurs, Mike Brown et Chad Trujillo, deux astronomes de Caltech University en Californie, qui l'ont aussitôt rebaptisée du nom de Quaoar : un dieu de la tribu des Tongva, originaires de la région de Los Angeles.

A en croire les mesures faites par Hubble, Quaoar, qui est l'astre le plus éloigné du système solaire – 6,5 milliards de kilomètres – jamais photographié par un télescope optique, tourne en 288 ans autour de notre étoile. Légèrement au-delà de Pluton, dont l'orbite très excentrique la situe en moyenne à 5,8 milliards de kilomètres du Soleil. Mais ce qui surprend, c'est que Quaoar a un diamètre de 1 250 km. Une taille qui en fait le deuxième objet de cette région perdue du ciel. Juste devant Charon, la lune de Pluton, qui affiche un diamètre légèrement inférieur de 1 200 kilomètres. Cette

hiérarchie des diamètres n'a au fond que peu de sens. Peu importe en effet qui de Pluton, Charon, Quaoar, Varuna (900 km), découverte en 2001, 2002 AW197, son homologue détecté cette année, ou d'Ixion (760 km), observé en 2001, est le plus grand, le plus près ou le plus loin. Ce qui compte, c'est la présence dans cette région éloignée du système solaire de ces astres déserts et leur appartenance à ce que l'on appelle les KBO's : les Kuiper Belt Objects. Dès les années 1950, l'astronome néerlandais Gerald Kuiper avait avancé qu'il existait au-delà de Neptune – à une distance comprise entre 30 et 100 unités astronomiques (1 UA vaut 150 millions de kilomètres) – une énorme ceinture de corps glacés composée de comètes, de supercomètes et de petits corps, les planétésimaux.

## JEU DE MASSACRE

Depuis 1992, quelque cinq cents KBO's ont été répertoriés. Une misère. Il en existerait des dizaines, voire des centaines de milliers de 100 km et sans doute des millions de 10 km. L'ensemble aurait une masse équivalente au dixième de celle de la Terre. Astres glacés âgés d'un peu plus de 4,5 milliards d'années, ils seraient les derniers et les seuls témoins de la formation du Soleil et de son cortège de planètes à partir du large disque d'accrétion de



L'astre glacé Quaoar (1 250 km de diamètre) tel que la NASA le représente.

matières et de poussières qui leur a donné naissance.

Sous l'effet des forces gravitationnelles exercées par les planètes géantes du système solaire, mais aussi sous l'effet de leurs propres collisions, ces KBO's se seraient brisés en morceaux plus petits. Certains ont mieux que d'autres échappé à ce jeu de massacre. Pluton, le plus gros d'entre eux, en est un exemple. Est-il le seul ? Probablement pas. En 2001, Antonella Barucci, de l'Observatoire de Paris, estimait qu'il existait sûrement

« dans cette zone entre un et dix objets de la taille de Pluton ». Un avis que partagent Harold Levison, du Southwest Research Institute de San Antonio (Texas), et Chad Trujillo, de la Caltech University (Californie), qui avancent qu'il pourrait exister un à trois objets supplémentaires de la taille de Pluton et environ huit autres de la taille d'un demi-Pluton.

Ces mondes glacés sont peu connus car ils sont peu visibles et peu actifs. Mais leur étude est essentielle car ils se sont formés à des tempé-

ratures très basses. Et aujourd'hui, Mike Brown et Chad Trujillo se réjouissent de la taille des objets nouvellement découverts, qui facilitera leur observation. Pour les autres, les astronomes devront attendre la mise en orbite en janvier 2003 du satellite américain SIRTAF (Space Infrared Telescope Facility) dont les capteurs infrarouges sensibles au plus infime reflet devraient aider à enrichir le catalogue des KBO's. Et celle, plus lointaine, que la NASA envisage en 2006 avec la sonde américaine New Horizons chargée de prospecter la banlieue de Pluton et la ceinture de Kuiper.

A défaut de ces limiers spatiaux, la communauté astronomique peut toujours se tourner vers les télescopes géants et plus terrestres que sont le VLT du European Southern Observatory au Chili et le Keck américain à Hawaï. Ou encore vers des instruments plus modestes comme le CFH d'Hawaï, qui a révélé Varuna, et celui du mont Palomar dont le miroir de 2,2 m a détecté, avant que Hubble ne précise sa présence, l'existence de Quaoar. Quaoar dont les archives ont montré depuis qu'il avait été déjà photographié dans les années 1980 par l'astronome Charlie Kowal, également... du Caltech.

Jean-François Augereau

## Le détecteur de mensonge ne trompe pas l'Académie des sciences américaine

INVENTÉ dans les années 1920 aux Etats-Unis, le détecteur de mensonge, ou polygraphe, connaît dans ce pays une vogue sans pareille : un million de tests y sont réalisés chaque année, essentiellement dans les cabinets de recrutement. On ne compte pas les films ou séries télévisées dont il est un des accessoires obligés. Et depuis le 11 septembre, son usage n'a fait que se renforcer, tant dans le secteur nucléaire que dans les laboratoires ayant travaillé sur l'antrax.

Pourtant, ce détecteur est avant tout une machine à bluffer suspects et candidats. Un rapport de l'Académie des sciences américaine rendu public le 8 octobre vient de conclure que le gouvernement fédéral ne doit pas s'appuyer sur ce test pour évaluer ses employés actuels ou futurs afin d'identifier parmi eux d'éventuels espions « parce que les résultats sont trop imprécis quand on l'utilise à cette fin ». Stephen Fienberg, professeur de statistiques et d'informatique à l'université Carnegie Mellon (Pittsburgh), qui a présidé le comité chargé d'évaluer le polygraphe, le dit tout net : « La sécurité nationale est trop importante pour qu'on la confie à un instrument aussi émoûssé. »

En 1983, un rapport du bureau

d'évaluation technologique du gouvernement américain avait déjà conclu que le polygraphe, avec un taux de réussite de 80 % seulement, n'était pas scientifiquement efficace pour contrôler la bonne ou la mauvaise foi d'un individu. Une nouvelle évaluation a été lancée début 2001, après qu'un chercheur du laboratoire nucléaire de Los Alamos (Nouveau-Mexique), Wen Ho Lee, a été faussement accusé d'avoir livré des informations sensibles à la Chine. Pour obtenir des aveux, les enquêteurs lui avaient fait croire que le détecteur de mensonge l'avait démasqué. Le département de l'énergie (DoE) avait ensuite souhaité éva-

luer cette technique afin de savoir s'il fallait y soumettre une partie de ses employés travaillant dans des secteurs « sensibles ».

## AUCUN ESPION DÉMASQUÉ

La réponse du comité est claire : l'enregistrement de la respiration de la tension artérielle, du rythme cardiaque et de la transpiration, mesure tout aussi bien (ou mal) le stress que le mensonge. Le polygraphe est donc « intrinsèquement susceptible de produire des résultats erronés », concluent les experts, qui ont passé en revue 57 études dont la qualité leur a souvent paru médiocre.

La plupart d'entre elles portaient

sur des enquêtes criminelles, où des questions précises peuvent être posées, et où les enquêteurs disposent déjà d'indices sur la culpabilité du menteur présumé. L'évaluation à des fins d'embauche (screening) ne peut reposer que sur des interrogatoires moins ciblés. Cette ambiguïté rend le test encore moins fiable. Ainsi, des personnes entraînées peuvent parfaitement tromper le détecteur en contrôlant leurs propres réponses physiologiques. « Aucun espion n'a jamais été démasqué par le détecteur de mensonge », rappelle Kathryn Laskey de la George Mason University, membre du comité d'évaluation.

L'usage du détecteur dans les administrations peut donc se révéler désastreux, car nombre d'employés loyaux peuvent passer à ses yeux pour suspects. Le comité a ainsi pris pour base de raisonnement une population de 10 000 personnes comptant dix espions en son sein. Si l'on utilise grossièrement le test afin de « prendre » huit des dix espions, pas moins de 1 600 employés innocents seront aussi jugés suspects. Mais si l'on veut ramener ces « faux positifs » à 40 individus seulement, alors on ne pourra « cibler » que deux des dix espions dans la place.

Autant dire que l'atmosphère de

suspicion créée dans cette administration hypothétique risquerait d'être rapidement détestable. « Le polygraphe n'est qu'un instrument parmi d'autres utilisés pour protéger les secrets les plus sensibles de la nation », se rassure Linton Brooks, responsable de la sécurité nucléaire du DoE.

Le rapport de l'Académie des sciences américaine ne concède qu'une vertu au détecteur de mensonge, celle de décourager certains candidats qui surestiment son efficacité. Mais cet intérêt prophylactique risque de s'estomper, à mesure que le public prendra conscience des failles de ce dispositif. A l'inverse, « la confiance dans l'évaluation polygraphique peut créer un sentiment erroné de sécurité parmi les décideurs politiques », met en garde le comité.

Les experts recommandent donc qu'un effort de recherche sur la détection du mensonge soit entrepris. Ils insistent pour que ces études soient conduites de façon indépendante, et non par des organismes chargés de l'appliquer de façon opérationnelle. Ils souhaitent qu'il soit étudié selon des règles scientifiques, ce qui, à l'évidence, n'a jamais été le cas !

Hervé Morin

Michel Alberganti

## Une panoplie encore peu fiable

Depuis le 11 septembre, plusieurs méthodes censées démasquer les menteurs et terroristes supposés ont été proposées, faisant appel notamment à de nouvelles techniques d'imagerie cérébrale, à des caméras infrarouge ou à la mesure des ondes (P300 notamment) émises par le cerveau (*Le Monde* du 20 mars). Les experts mandatés par l'Académie des sciences américaine les ont passées en revue, mais ne sont guère convaincus de leur efficacité. « Des alternatives au polygraphe sont prometteuses, mais aucune ne s'est montrée capable de dépasser ses performances » déjà médiocres, écrivent-ils. Les méthodes moins « high tech », comme la graphologie, l'analyse de la voix ou de la gestuelle des personnes interrogées, ne leur semblent pas plus fiables. Toutes souffrent à leurs yeux d'un manque de validation tant scientifique qu'expérimentale. Aussi invitent-ils les administrations à « procéder à des évaluations indépendantes des prétentions des avocats de ces nouvelles techniques de détection du mensonge ».

## La science en fête du 14 au 20 octobre

Plus de 2 000 manifestations sont prévues et 5 000 chercheurs mobilisés

PLUS d'un million de visiteurs, dont 250 000 écoliers, collégiens et lycéens, ont participé l'an dernier à la Fête de la science, malgré les contraintes du plan Vigipirate réactivé après les attentats du 11 septembre. Le ministère de la recherche en espère le double pour la onzième édition de cette manifestation qui se déroule sur une semaine entière, du 14 au 20 octobre. Plus de 2 000 événements – villages des sciences, portes ouvertes dans les laboratoires, conférences-débats, expositions, ateliers scientifiques, projections, sorties sur le terrain... – sont prévus dans quelque 750 communes, mobilisant 5 000 chercheurs.

Ces chiffres, qui témoignent du succès de cette manifestation créée par l'ancien ministre de la recherche de la gauche, Hubert Curien, et amplifiée par ses successeurs, sont en même temps révélateurs d'une très forte attente du public. « Face à l'appétence des citoyens pour la science », il apparaît que « le lien entre science et société n'est pas réellement établi », constate le ministère. La diffusion de la culture scientifique

constitue il est vrai, en France, une préoccupation relativement récente, inscrite depuis 1982 seulement dans la loi d'orientation et de programmation de la recherche.

## « SUSCITER DES VOCATIONS »

En vingt ans, beaucoup a certes été fait. La vulgarisation des connaissances, au meilleur sens du terme, est aujourd'hui assurée par 174 musées scientifiques, relayés par une cinquantaine de centres culturels scientifiques et techniques régionaux. Mais ce dispositif souffre de son hétérogénéité, ainsi que d'une « confusion entre culture scientifique et communication », analyse le ministère. Un mélange des genres qui contribue à « l'ambivalence de la société face à la science, considérée soit comme source de bienfaits, soit comme source de méfaits » et qui explique peut-être, en partie, pourquoi près de deux Français sur trois se disent mal informés sur les découvertes scientifiques.

Le premier objectif assigné par la ministre de la recherche, Claudie Haigneré, à cette nouvelle

Fête de la science, est donc de « permettre la diffusion auprès du grand public d'une information fiable sur la science et ses développements technologiques, en faisant parler les chercheurs eux-mêmes de leur travail et de leurs découvertes ». Des représentants de diverses disciplines viendront ainsi parler de « la passion d'un métier », dans le cadre du village des sciences installé dans les locaux du ministère.

Celui-ci espère aussi mettre à profit cette semaine pour « susciter chez les jeunes des vocations pour les carrières scientifiques ». La désaffection observée pour ces disciplines « tient avant tout à un désamour né de l'absence de passion », est convaincue Claudie Haigneré. Celle-ci tentera donc de faire partager son propre enthousiasme en dialoguant avec les internautes, mardi 15 octobre de 19 h 30 à 20 h 15, sur le thème : « La science, ça change la vie ? »

Pour prolonger ces rencontres, qu'elle veut « à la fois studieuses et joyeuses », entre la communauté scientifique et le grand public, la ministre a décidé de lancer une

mission de réflexion sur « les actions les plus pertinentes à mener en matière de culture scientifique », en liaison avec le ministère de l'éducation nationale. Ce travail devrait déboucher sur une présentation devant le conseil des ministres avant la fin de l'année.

A plus long terme, le ministère mise sur « l'harmonisation des politiques nationales de promotion de la culture scientifique » pour donner à celle-ci une nouvelle impulsion. La France a été chargée, au sein du sixième programme-cadre de recherche et de développement (PCRD) européen, de piloter plusieurs actions dans ce domaine : semaines de la science européenne ; comparaison des approches nationales de la culture scientifique. La prochaine Fête de la science, espère Claudie Haigneré, devrait donc être « plus ouverte à une dimension européenne ».

Pierre Le Hir

★ Le programme complet de la Fête de la science est disponible sur Internet ([www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)) ou au 01-55-55-55-55.

MENSUEL N° 317 OCTOBRE 2002

**Le Monde de l'éducation**

ALTERNANCE L'entreprise au secours du collège

ENTRETIEN Claude Cohen-Tannoudji Confidances d'un Prix Nobel de physique

BRÉSIL L'éducation, un enjeu électoral

LES CENTRES PRIMAIRES REGIONAUX D'EDUCATION

LA DIMENSION DES INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

**Sciences en crise**

Pourquoi le courant ne passe pas à l'école

- Université : la fuite des étudiants
- Au lycée, la sélection, pas la séduction
- Les filles sauront-elles les sciences ?
- Comment l'Asie fabrique des mathos
- Interview : Claudie Haigneré, ministre de la recherche, veut changer l'image des sciences

V I E N T D E P A R A I T R E

## La Mazda 6, classique mais pas conservatrice

Ce modèle devrait réveiller l'inconstante marque japonaise

DEPUIS quand la marque Mazda ne nous avait-elle pas donné à voir un modèle un tant soit peu excitant ? Depuis longtemps... Inutile de passer en revue les dernières années de production, litanie de berlines et de monospaces sans reproche mais tellement banals et ennuyeux qu'on les aura à peine remarqués. Aussi faut-il se réjouir de l'arrivée de la Mazda 6, une voiture de taille moyenne-supérieure qui réveille enfin la gamme et, accessoirement, inaugure un nouveau mode de dénomination. Une auto agréable à regarder et plaisante à conduire. La plus imprévisible des marques japonaises effectue enfin son retour en grâce.

Présente en France depuis trente-cinq ans, Mazda fut longtemps une signature très inventive. L'ancienne 121, rondelette et comme sortie d'un dessin animé, l'intéressant coupé cinq portes 323F, l'élégante série des Xe Dos ou l'indémontable MX-5, premier petit roadster de l'ère moderne, lui ont souvent permis de sortir des sentiers battus. A la fin des années 1980, la firme vendait près de 25 000 voitures par an en France, mais l'inspiration s'est tarie et les ventes ont plongé (5 000 immatriculations, l'an passé). En panne de créativité, ne pouvant compter sur des moteurs diesel modernes,

gênée par la hausse du yen et l'étrécissement de son réseau de distribution, Mazda n'avait ces derniers temps à proposer que des autos certes particulièrement fiables mais portant en elles comme une insupportable mélancolie. Signe que les choses ne tournaient pas très rond, le logo de la marque a été modifié à trois reprises en dix ans.

### FINITION IRRÉPROCHABLE

Avec la Mazda 6, plus question de s'apitoyer sur les malheurs de cette filiale du groupe Ford, sérieuse mais inconstante. Elancé mais bien équilibré, le nouveau modèle n'a rien d'extravagant, mais son classicisme séduit le regard. Le dessin parvient à maintenir une tension permanente qui donne de la vigueur à toute la ligne sans verser dans l'exagération ou les contorsions inutiles.

Plongeante, la face avant ornée d'une assez réussie calandre pentagonale ne manque pas de classe, mais on n'échappe pas à ce petit côté endimanché, signe caractéristique des voitures japonaises qui veulent faire chic, qui transparaît surtout à travers les blocs optiques avant et arrière, on ne peut plus tape-à-l'œil avec leur fond chromé et leur verre lisse.

A l'intérieur, on retrouve un cerclage de chrome autour des comp-

teurs, la console se pare d'un large panneau de faux aluminium d'une élégance discutable, et les commandes conservent l'habituel plastique toc cher à une grande partie de la production asiatique. Rien d'extraordinairement cosy, donc, mais rien de rédhibitoire non plus.

La finition est irréprochable, la stéréo excellente et on se sent bien installé dans les sièges, point trop enveloppants. La Mazda 6 met à profit sa taille (4,68 m) pour offrir de l'espace, en particulier à l'arrière, où l'on peut étirer ses jambes, mais aussi dans le coffre, dont la capacité frôle les 500 litres. La version break FastWagon en offre à peine davantage. Enfin, la banquette peut se séparer en deux parties, dont chacune bascule en un seul clic pour former un vaste compartiment à fond plat.

La Mazda 6 sait parfaitement là où elle veut en venir. Voilà sans doute la principale nouveauté. Alors que ses devancières cherchaient obstinément à courir plusieurs lieues à la fois, elle choisit son camp et fait les yeux doux aux partisans d'une certaine orthodoxie automobile, d'un classicisme à l'abri des tendances éphémères. Une clientèle minoritaire sur le marché mais assez influente et qui, sans renoncer à l'embourgeoisement, apprécie les voitures typées, telles l'Alfa Romeo 156 (dont le territoire commercial est proche de celui de la Mazda) ou, un cran au-dessus, la BMW Série 3.

Au volant, la Mazda 6 témoigne d'ailleurs d'un certain allant. Inédit, le châssis a été affûté pour rendre la voiture plus réactive – au prix d'un amortissement assez ferme – et les moteurs (deux nouveaux diesel et trois essence) affichent des performances suffisantes (rien en dessous de 120 ch) pour mouvoir avec efficacité cette auto qui avale les kilomètres avec aisance. Notre modèle d'essai



La Mazda 6 est une automobile agréable à regarder et plaisante à conduire. La plus imprévisible des marques japonaises effectue enfin son retour en grâce.

était équipé du nouveau diesel de 2 litres de cylindrée (136 ch) mis au point par la marque et qui, cette fois, soutient la comparaison avec la concurrence. Au démarrage et lors des accélérations, il émet une sonorité un peu envahissante et pas très moderne, mais il ne faut pas se fier aux apparences, bien qu'il manque un peu de jus à très bas régime. Sa rampe commune d'injection à haute pression (1 800 bars) se réveille vite et donne à ce moteur beaucoup de sou-

### Fiche technique

- Dimensions (L x l x h) : 4,68 x 1,78 x 1,43 m.
- Poids : 1 295 à 1 465 kg.
- Motorisations : 1,8 litre (120 ch), 2 litres (141 ch) et 2,3 litres (166 ch) essence, ou 2 litres diesel (120 ou 136 ch).
- Consommation : de 6,5 à 8,9 litres aux 100 km.
- Emissions CO<sub>2</sub> : de 179 à 212 g/km.
- Coffre : 492 litres.
- Équipement de série : six airbags, contrôle dynamique de stabilité, aide au freinage d'urgence, climatisation, siège conducteur réglable en hauteur.
- Prix : de 18 800 € à 27 850 €.

Jean-Michel Normand

pluse tout en limitant la consommation à des niveaux tout à fait acceptables.

### « ZOOM-ZOOM »

Redevenue ambitieuse, la marque nippon-américaine va poursuivre son renouvellement si bien entamé avec la Mazda 6. Le Mondial de l'automobile de Paris, qui fermera ses portes dimanche 13 octobre, a déjà permis de découvrir la petite Mazda 2, réalisée sur la même base que la dernière Ford Fiesta et qui fera vite oublier le Demio. Haute et habitable, il s'agit de la première voiture de la firme à être fabriquée en Europe (à Valence, en Espagne).

Mi-2003 apparaîtra le coupé RX8, un modèle attendu avec curiosité car il reçoit un moteur rotatif – Mazda est le seul constructeur à maintenir son intérêt pour ce genre de mécanique – développant 250 ch. De quoi redonner du tonus à un constructeur désormais décidé à se faire remarquer, y compris avec son slogan publicitaire qui condense la nouvelle philosophie de la firme en une onomatopée : « zoom-zoom ».

### Vingt ans de concept-cars à Mulhouse

Entièrement rénové depuis 2000, le Musée national de l'automobile de Mulhouse présente, à partir du 26 octobre, une exposition consacrée aux concept-cars des années 1980 et 1990. Une trentaine de ces « voitures extrêmes » seront mises en scène dans un décor particulier, ainsi que des dessins et des moulages de carrosserie. On pourra revoir une douzaine de modèles hors normes du designer Franco Sbarro et les concept-cars les plus audacieux de Matra (le Zoom, au train arrière rétractable pour se garer plus facilement), de Renault (Argos, Raccoon), de Citroën (Osmose), de Peugeot (Oxia), mais aussi de Pininfarina et de Giugiaro.

Cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 30 mars 2003 (prix d'entrée : 10 €, tarif réduit 7,50 €) succédera à une autre exposition intitulée « La Bohème en voiture », consacrée à l'automobile tchèque, qui s'achève le 15 octobre. L'an prochain sera organisée une rétrospective consacrée à la culture automobile italienne.

## Dans la coulisse d'une séance de « découverte du consommateur »

CE SAMEDI MATIN, quatre femmes et deux hommes papotent dans le grand salon d'un cabinet parisien spécialisé en études de marché. Un constructeur automobile – ils ignorent lequel, et, à sa demande, nous en taïrons le nom – les ausculte. Derrière une glace sans tain, un aréopage d'experts en marketing s'appête à suivre le déroulement d'une séance de « consumer insight », autrement dit de « découverte du consommateur ». « Nous voulons essayer de mieux vous comprendre », explique l'animateur. Trois heures durant, aucune maquette ne sera dévoilée, et il sera peu question d'automobile ; ce qui intéresse les organisateurs, ce sont les habitudes domestiques, les goûts, les peurs et les aspirations de chaque protagoniste. L'objectif est de cerner la sensibilité des acheteurs potentiels d'un modèle en cours de conception – il apparaîtra dans quatre ou cinq ans, consent à préciser la marque – dont on subodore la catégorie puisque les six invités ont en commun de posséder un 4 x 4. « On connaît les attentes

matérielles, mais on évalue moins bien ce qui détermine les réactions émotionnelles devant une voiture », souligne un représentant de ce constructeur.

### « UN LIEU DE VIE »

« Pour vous, le bonheur, c'est quoi ? », se hasarde l'animateur après les présentations d'usage. Stéphane, 39 ans, se lance le premier. « Le bonheur, c'est se méfier de la vanité de la société de consommation. » Christine, 36 ans, ne voit rien d'autre qu'« une grande maison ». Et leurs rêves ? « Maigrir un peu », pouffe Sylvie, 33 ans. La discussion s'égare souvent. L'animateur accélère le rythme. Quels sont les risques que vous seriez prêts à prendre ? Pourriez-vous changer de pays ? Qu'est-ce que la réussite personnelle ? On attend un « Et Dieu, dans tout ça ? ». « Ces questions permettent d'évaluer l'attitude vis-à-vis du changement, de l'innovation », glisse un expert derrière la glace sans tain.

A l'approche de la dernière demi-heure,

chacun doit donner la liste de ses trois marques favorites (peu de firmes automobiles seront citées) et découper dans un magazine des illustrations « exprimant la modernité ». Puis vient la question que l'on attendait : « La voiture, pour vous, c'est quoi ? » Les réponses ne viennent pas spontanément. « Ce n'est plus un luxe, c'est indispensable, et cela doit servir à tout », intervient finalement Muriel, 47 ans. « Une annexe de la maison, un lieu de vie », ajoute Isabelle, 45 ans. « C'est une aspiration, dit Stéphane. Mes parents achetaient des voitures correspondant juste à leurs moyens. Moi, je n'aime pas les autos trop raisonnables. » L'attrait du 4 x 4 (« costaud, avec un côté aventurier ») fait l'unanimité, y compris « le sentiment de puissance qu'il procure parfois ». Le fait d'être assis en hauteur, au-dessus du trafic, est plébiscité. « Je n'ai plus de boule à l'estomac dans les embouteillages », assure Stéphane. Dernière requête : commenter les photos de trois prototypes (des croisements entre break

et 4 x 4) de marques concurrentes déjà vus dans les derniers Salons de l'automobile. Cela permet d'en savoir un peu plus sur le projet en question, mais les appréciations émises ne semblent pas particulièrement intéresser les organisateurs. On se sépare. Un petit cadeau de remerciement sera envoyé plus tard.

« Après synthèse des multiples sessions organisées dans chaque pays, certaines orientations seront confirmées ou infléchies, souligne un représentant de la marque. Désormais, les acheteurs ont tellement de choix qu'ils n'ont plus à faire de compromis lors de l'achat de leur voiture ; il nous faut donc viser juste et réfléchir très en amont. » Ces sessions – coûteuses – de « découverte du consommateur », ajoute-t-il, ont aussi un usage interne. « Ce qui est important pour le consommateur ne l'est pas toujours pour l'ingénieur. Ces séances permettent aussi de rappeler certaines vérités aux techniciens. »

J.-M. N.

LE GRAND JURY

RTL Le Monde LCI

SÉGOLÈNE ROYAL

Députée socialiste des Deux-Sèvres

DIMANCHE 13 OCTOBRE / 18:30

Patrick Cohen - RTL / Gérard Courtois - Le Monde / Pierre-Luc Séguillon - LCI

RTL

# AUJOURD'HUI

## Coup de vent sur la Bretagne

**DIMANCHE 13 OCTOBRE :**  
Lever du soleil à Paris : 8 h 09  
Coucher du soleil à Paris : 19 h 04

Une dépression va circuler en Manche. La perturbation associée ne donne pas beaucoup de pluie sur le pays mais les vents se renforcent sur un quart nord-ouest. L'est et le sud profitent d'un temps plus calme, parfois brumeux le matin.

**Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie.** Après quelques pluies en matinée des éclaircies reviennent l'après-midi sur les terres bretonnes. Le vent de sud puis d'ouest souffle fort, rafales possibles jusqu'à 100 km/h sur les côtes de la Manche. Températures de 16 à 18 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** Matinée brumeuse avec même des bancs de brouillard, surtout au nord de la Seine. En Touraine, les brumes laissent place à un ciel très nuageux qui donne un peu de pluie l'après-midi. Ces pluies faibles gagnent en soirée la Haute-Normandie et l'Ile-de-France. Il fait de 14 à 17 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Nuages bas ou brouillard sont au programme du matin. Ensuite, le soleil fait des percées mais un voile nuageux envahit les régions allant de la Champagne à la Bourgogne. Il fait de 13 à 15 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** En Midi-Pyrénées, le soleil brille une bonne partie de la journée. En Poitou-Charentes, le ciel couvert peut donner quelques pluies. Les nuages gagnent l'après-midi l'Aquitaine. Vent soutenu sur la côte charentaise. Il fait de 19 à 23 degrés du nord au sud.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Après la dissipation de quelques grisailles matinales, de belles éclaircies se développent de l'est de l'Auvergne aux Alpes. Le ciel s'ennuage l'après-midi sur l'ouest de l'Auvergne, annonçant quelques gouttes pour la soirée. Il fait de 14 à 18 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Belle journée ensoleillée. Le vent de nord-ouest faiblit progressivement. Il fait de 20 à 23 degrés au meilleur moment de la journée.

**13 OCT. 2002 PRÉVISIONS**  
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

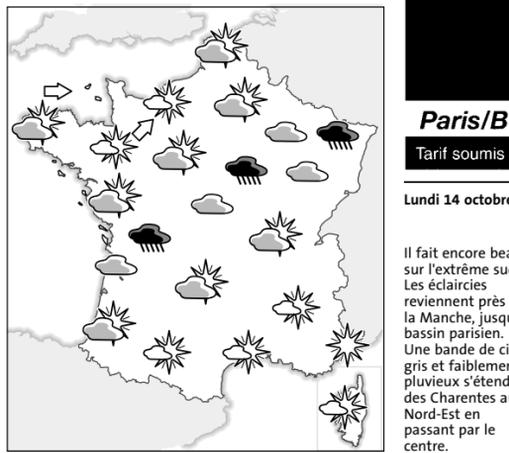
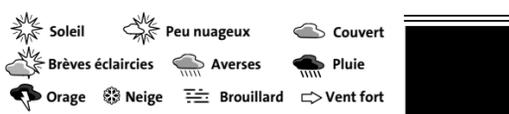
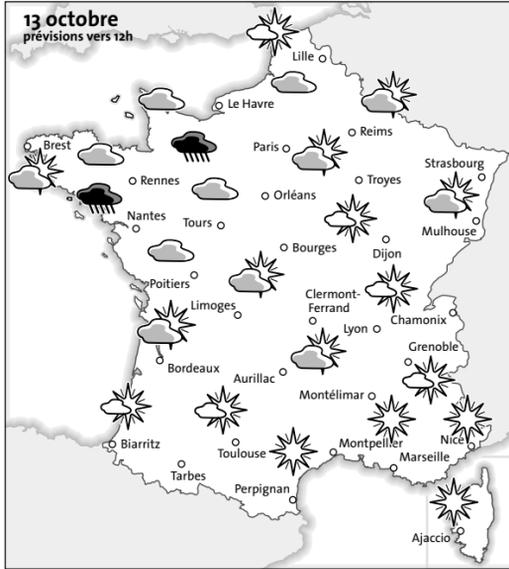
<b>FRANCE MÉTROPOLITAINE</b>			
Ajaccio	11/21 S	Madrid	11/20 S
Biarritz	8/22 S	Milan	12/19 S
Bordeaux	10/21 N	Moscou	-3/1 N
Bourges	5/16 P	Munich	3/9 C
Brest	9/19 P	Naples	12/20 P
Caen	10/16 P	Oslo	1/4 *
Cherbourg	6/16 P	Palma de M.	15/24 S
Clermont-F.	5/16 C	Prague	2/3 *
Dijon	4/14 S	Rome	15/21 S
Grenoble	11/16 S	Séville	15/26 S
Lille	5/13 N	Sofia	9/19 N
Limoges	9/16 C	St-Petersb.	0/4 C
Lyon	7/14 C	Stockholm	4/8 C
Marseille	11/20 S	Ténérife	21/25 S
Nancy	5/14 S	Varsovie	2/3 *
Nantes	8/18 P	Venise	11/18 S
Nice	13/20 S	Vienne	6/7 C
Paris	5/17 C		
Pau	7/22 S		
Perpignan	13/22 S		
Rennes	7/18 P		
St-Etienne	6/14 C		
Strasbourg	6/14 S		
Toulouse	8/19 S		
Tours	5/17 P		

<b>AMÉRIQUES</b>			
Brasilia	21/33 S		
Buenos Aires	23/31 S		
Caracas	27/34 S		
Chicago	5/9 S		
Lima	17/21 S		
Los Angeles	14/22 C		
Mexico	10/19 S		
Montréal	7/17 P		
New York	14/22 S		
San Francisco	13/21 S		
Santiago Ch.	12/25 S		
Toronto	6/16 S		
Washington DC	14/22 P		

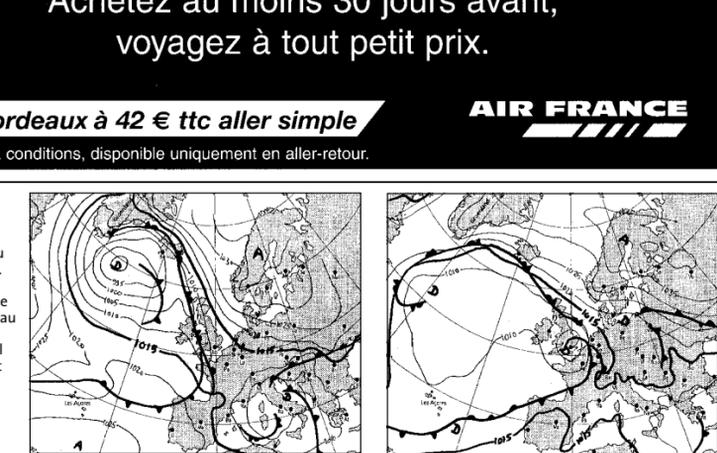
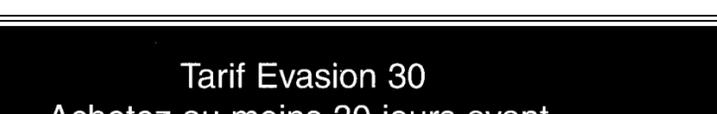
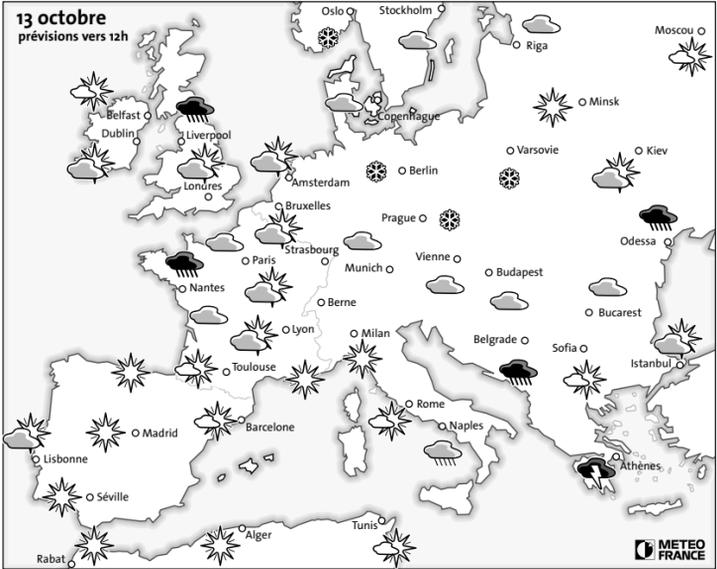
<b>AFRIQUE</b>			
Alger	15/26 S		
Dakar	27/29 P		
Kinshasa	23/27 P		
Le Caire	22/33 S		
Nairobi	15/26 S		
Pretoria	14/29 S		
Rabat	15/23 S		
Tunis	19/23 N		

<b>EUROPE</b>			
Amsterdam	4/10 N		
Athènes	19/25 P		
Barcelone	14/22 S		
Belfast	5/12 N		
Belgrade	9/13 P		
Berlin	2/4 *		
Berne	6/11 N		
Bruxelles	9/12 N		
Bucarest	10/16 C		
Budapest	6/12 C		
Copenhague	5/10 C		
Dublin	6/11 N		
Francofort	7/13 N		
Genève	9/13 C		
Helsinki	1/6 C		
Istanbul	18/25 N		
Kiev	1/4 N		
Lisbonne	18/23 N		
Liverpool	7/11 P		
Londres	4/15 N		
Luxembourg	7/10 N		

<b>ASIE-OCCÉANIE</b>			
Bangkok	23/34 S		
Beyrouth	25/30 S		
Bombay	28/33 P		
Djakarta	24/33 S		
Dubaï	27/35 S		
Hanoï	19/32 S		
Hongkong	23/28 S		
Jérusalem	16/29 S		
New Delhi	23/31 P		
Pékin	4/18 S		
Séoul	10/22 S		
Singapour	27/34 S		
Sydney	15/24 P		
Tokyo	16/23 S		



PRÉVISIONS POUR LE 14 OCTOBRE



SITUATION LE 12 OCTOBRE À 0 HEURE TU PRÉVISIONS POUR LE 14 OCTOBRE À 0 HEURE TU

**Tarif Evasion 30**  
Achetez au moins 30 jours avant, voyagez à tout petit prix.

**AIR FRANCE**

**Paris/Bordeaux à 42 € ttc aller simple**  
Tarif soumis à conditions, disponible uniquement en aller-retour.

**Lundi 14 octobre**

Il fait encore beau sur l'extrême sud. Les éclaircies reviennent près de la Manche, jusqu'au bassin parisien. Une bande de ciel gris et faiblement pluvieux s'étend des Charentes au Nord-Est en passant par le centre.

**SITUATION LE 12 OCTOBRE À 0 HEURE TU** **PRÉVISIONS POUR LE 14 OCTOBRE À 0 HEURE TU**

## L'amphioxus, un lointain cousin enfoui dans le sable

### HISTOIRES NATURELLES

Tous les samedis datés dimanche-lundi, curiosités animales

À LE VOIR, on se dit que les créateurs qui exposent au regard les mécaniques internes de nos montres, téléphones et ordinateurs par le biais du plastique transparent n'ont rien inventé. A moins qu'ils n'aient rien su de l'amphioxus - animal, il est vrai, qui ne court pas les rues. Adepte des eaux côtières mais piètre nageur, il vit pour l'essentiel enfoui dans les sables et à l'allure générale d'un poisson de 5 à 6 cm de long. Mais son corps est dépourvu de pigmentation, ce qui permet d'en observer l'intérieur. Ainsi y recense-t-on rapidement la corde dorsale (surmontée du tube neural), qui traverse tout le corps; les myomères, masses musculaires segmentées en forme de pointe; la bouche, très large, bordée de fentes branchiales; un

appareil circulatoire formé de gros vaisseaux contractiles mais dépourvu de cœur... Et encore les gonades mâles ou femelles, sphères blanchâtres situées dans la partie ventrale.

Et les vertébrés? On aura beau chercher, on n'en verra aucune. Normal: l'amphioxus est un invertébré, mais un invertébré pas comme les autres. Principal représentant actuel du groupe des céphalocordés, il passionne de longue date les évolutionnistes. Les céphalocordés, qui constituent l'un des trois sous-embranchements des cordés (aux côtés des urocordés et des vertébrés), présentent en effet un certain nombre de caractéristiques annonciatrices des vertébrés. Considéré de ce fait comme l'un des plus proches parents de ces derniers, l'amphioxus *Branchiostoma lanceolatum* fournit ainsi aux chercheurs un modèle irremplaçable pour la compréhension de notre propre histoire évolutive. Et plus encore lorsqu'on commence, comme au

jour d'hui, à percer les secrets de son génome.

Comprendre comment s'est produite la transition des cordés primitifs aux vertébrés (phénomène qui implique notamment l'apparition d'une colonne vertébrale et d'un crâne) représente un enjeu majeur de la biologie évolutive. Depuis longtemps, on suppose que les grands sauts de l'évolution se sont accompagnés d'une duplication de segments entiers du patrimoine héréditaire. Dans le cas du passage des invertébrés à des vertébrés, ces événements auraient abouti à l'apparition de milliers de nouvelles copies de gènes, capables d'engendrer les multiples fonctions spécifiques au monde des vertébrés.

Formulée il y a trente ans, l'hypothèse n'avait pu jusqu'alors être confirmée par aucune démonstration rigoureuse. Jusqu'à ce que des chercheurs français de l'Inserm, dirigés à Marseille par Pierre Pontarotti, s'intéressent aux gènes humains du « complexe

majeur d'histocompatibilité » (impliqués dans les réponses immunitaires) et à leurs équivalents chez l'amphioxus. Publiés dans la revue *Nature Genetics* (datée de mai 2002), leurs résultats montrent que quatre régions homologues retrouvées chez l'homme sont les stigmates de deux duplications en bloc survenues chez les ancêtres des vertébrés. De plus, les datations effectuées permettent d'affirmer que cette duplication du matériel génétique est survenue en une seule fois: après la séparation entre céphalocordés et vertébrés, mais avant l'apparition des vertébrés à mâchoire, soit entre 766 et 528 millions d'années.

**« DUPLICATION DU GÉNOME »**  
« Entre l'amphioxus et nous, il est pratiquement certain qu'il s'est produit une duplication complète du génome, et sans doute une autre, plus tardive, pour tous ou certains fragments », affirme Hector Escriva. Chercheur au laboratoire de

biologie moléculaire et cellulaire (CNRS-ENS) de Lyon, il coordonne le tout jeune Consortium de l'amphioxus européen: un réseau qui regroupe d'ores et déjà une dizaine de laboratoires de cinq pays (France, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et Allemagne), et qui espère convaincre les autorités européennes de l'intérêt qu'il y aurait à effectuer le séquençage génomique intégral de cette espèce.

« Le prix Nobel de médecine vient d'être attribué montre clairement l'utilité des modèles animaux primitifs. Sans le séquençage intégral du petit ver sur lequel ils ont travaillé, Brenner, Sulston et Horvitz n'auraient pas pu élucider les mécanismes de la mort cellulaire programmée pour lesquels ils ont été récompensés », poursuit Hector Escriva. La France est d'autant plus impliquée dans ce projet qu'elle pourrait, s'il prenait forme, devenir pour les généticiens européens le premier fournisseur d'ADN d'amphioxus.

A l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer (université Paris VI-CNRS), où l'on sait depuis longtemps comment et où pêcher l'animal (dans certains bancs de sable, de 5 à 20 m de profondeur), on tente en effet, depuis quelque temps, de faire pondre l'animal en laboratoire. La méthode employée n'est pas des plus simples - compte tenu des rythmes biologiques de l'espèce, très stricte en matière de reproduction, il faut pêcher les femelles peu après midi, et leur imposer après le coucher du soleil un choc électrique qui déclenchera la ponte -, mais elle est déjà mise en œuvre de façon courante, en Floride, par un laboratoire de biologie américain. Les chercheurs français voient plus loin encore, et imaginent déjà pouvoir maîtriser, « à moyen ou long terme », la culture en aquarium de notre (très) lointain cousin. Ce qui, pour le coup, serait une première.

Catherine Vincent

### MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 244

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

### HORIZONTALEMENT

I. Ce n'est pas la peine de l'attendre, il ne prévient pas de son arrivée. - II. Garnit la boîte. Personnel. - III. Passe pour faire le plein. Descend. Département. - IV. Avance. Ouverture sur *Le Monde*. - V. Sans supplément. Marchand devenu chef en ville. - VI. Manque d'enthousiasme. Sur le golfe d'Oman. - VII. Dans la valise. Petit problème. Conjonc-

tion. - VIII. Pâté en ville. Elles peuvent vous émouvoir, même si elles restent de pierre. - IX. Risque de mettre le feu. Promenade nocturne. - X. Composé organique. En circulation.

### VERTICALEMENT

1. Revue de détail. - 2. Heureusement, il y en a beaucoup plus que sept à travers le monde. - 3. Des petits plats que l'on ne

retrouve pas dans des grands. Rejoint le Danube. - 4. Début octobre. Préparée pour prendre parti. - 5. Annotations dans la page. En vérité. - 6. Bien serrée. Personnel. - 7. Période de migrations. Qu'il faudra rendre. - 8. Au large. Cité antique. Possessif. - 9. Prolongent les neurones. Devient sélectif avant de jeter. - 10. Passées et dépassées. - 11. Bleu en campagne. Laisse le choix. Née de mère inconnue. - 12. Chargés.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 02 - 243

#### Horizontalement

I. Prescription. - II. Ligérien. Gré. - III. Usine. Néon. - IV. Médit. Auteur. - V. Atèles. Se. Sa. - VI. St. Idem. Réal. - VII. Secte. If. - VIII. Lécheur. - IX. ENA. Oe. Eolie. - X. Remaquillées.

#### Verticalement

1. Plumassier. - 2. Risetete. Né. - 3. Egide. Clam. - 4. Sénilité. - 5. Crête-de-coq. - 6. Ri. Se. Heu. - 7. Iéna. Mie. - 8. Pneus. Fuel. - 9. Oter. Sol. - 10. Igné. Epelée. - 11. Or. Usai. Ie. - 12. Névralgies.

### ÉCHECS

N° 2022

#### CLUB D'ÉCHECS D'EUROPE

(Halkidiki, 2002)  
Blancs : A. Grischuk.  
Noirs : Mi. Adams.  
Défense Petroff.

1. e4	e5	23. f4	d4
2. Cf3	Cf6	24. Tf1!(d)	Dxg3(c)
3. Cxé5	d6	25. fxg3	Tg8(f)
4. Cf3	Cxé4	26. h5!	Fd3(g)
5. d4	d5	27. Fxf7+	Rf8(h)
6. Fd3	Cg6	28. Tf2	Ré7(i)
7. 0-0	Fé7	29. Fd5!	Tf8(j)
8. c4	Cb4	30. Cf4	Fh7
9. Fé2	0-0	31. Fa2	Rd7
10. Cc3	Ff5	32. Cc6	Txf2
11. a3	Cxç3	33. Rxf2	Fg8
12. bxç3	Cg6	34. Cf8+	Ré8
13. Té1	Té8	35. Fxg8	Rxf8
14. Ff4	dxç4	36. Fd5(k)	Ré7
15. Fxç4	Fd6	37. Ré3	Rf6
16. Txé8+	Dxé8	38. Rf4	Cc6
17. Cg5!	Fg6	39. Fxç6(l)	bxç6
18. Fxd6(a)	cxé6	40. ç4	Ré6
19. h4!	Dé7(b)	41. g4	Rf6
20. Dg4!	h6	42. g5+	hxg5
21. Ch3	Dé4(c)	43. Rg4	abandon(m)
22. Dg3!	Ca5		

#### NOTES

a) Dans la finale Eurotel Trophy 2002 entre Anand et Karpov (*chronique n° 2001*), Anand a estimé que la position était égale mais que les Noirs n'avaient pas la tâche facile.  
b) Après 19..., h6; 20. h5, Fxh5;

21. Dxh5, hxg5, Anand a en vue la suite 22. Rh2!! (et non 22. Dxg5, Dé7 et 23..., Df6), Dé7; 23. Th1!  
c) Karpov se défendit par 21..., Df6, mais dut subir la pression ennemie après 22. Té1, Ff5; 23. Df3, Rf8; 24. Cf4, Fd7; 25. g3, Té8; 26. Txé8+, Fxé8; 27. Dd4. Adams trouve ici une défense simple.  
d) Si 24. Dxd6, Dxç3; 25. Dxg6?, Dxa1+. D'où cette étonnante réponse.  
e) Si 24..., Tç8?; 25. Cf4!. Si 24..., Cç4; 25. Dxd3, Fxd3; 26. Td1, Fé2; 27. Té1, Fd3; 28. Cf4.  
f) Perd le pion f7, mais 25..., Tf8 n'est pas meilleur: 26. Cf4, Fé4; 27. Té1, Fç6; 28. Té7 menaçant 29. Cg6.  
g) Si 26..., Fxh5?; 27. Tf5 avec gain d'une pièce.  
h) Et non 27..., Rh7; 28. Tf3 suivi de Cf4, et le R noir est en danger.  
i) Si 28..., Txç3?; 29. Cf4!, Rxf7; 30. Cé2+ et 31. Cxç3, ou 29..., Tç1+; 30. Rh2, Rxf7; 31. Cé2+, ou 29..., Txa3; 30. Cxd3, Txd3; 31. Fç4+ et 32. Fxd3, ou 29..., Fh7; 30. Fg6!, Fxg6; 31. Cd5!  
j) 29..., Txç3 semble préférable malgré 30. Tf7+.  
k) Dans cette finale de F contre C, les Blancs ont un pion de plus.  
l) Le gain le plus rapide: les Noirs sont en zugzwang.  
m) Si 43..., a6; 44. a4, a5; 45. g3,

ç5; 46. d5, R ad libitum; 47. Rxg5 avec gain.

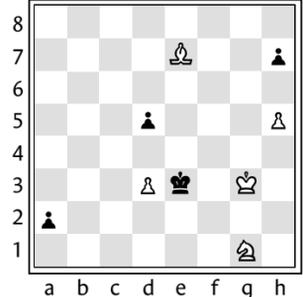
#### SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 2021

**E. POGOSIANTS (1964)**  
(Blancs : Ré7, Fb5, Pd5. Noirs : Rh5, Cg7, Pé4 et h7.)

1. Rf6, Rh6; 2. d6, Cè8+! (si 2..., é3; 3. d7, et si 2..., Ch5+; 3. Ré5); 3. Fxé8, é3; 4. d7 (si 4. Fb5?, é2; 5. Fxé2 pat), é2; 5. d8=C! (si 5. d8=D, é1=D nulle), é1=C! (si 5..., é1=D?; 6. Cf7+, Rh5; 7. Cç5+, Rh6; 8. Cg4 mat, ou 7..., Rh4; 8. Cf3+); 6. Cç6!, ad lib.; 7. Cè7, ad lib.; 8. Cg8 mat.

#### ÉTUDE N° 2022

V. et M. PLATOV (1909)



Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

# CULTURE

## EXPOSITION

Cinéaste, sculpteur, dessinateur, installateur, performeur, photographe...  
Le Musée d'art moderne présente l'univers démesuré de cet étrange Américain

# L'art total de Matthew Barney

**IL SE POURRAIT** que cette exposition marque une date dans l'évolution des formes artistiques. Il se pourrait qu'en Matthew Barney s'incarne une conception jusqu'ici inconnue de la création plastique. En tout cas, il ne fait aucun doute que son œuvre a un pouvoir de stupéfaction bien au-delà de tout ce que l'on voit d'ordinaire. On dit stupéfaction, on pourrait dire émerveillement, avec ce que ce mot sous-entend de naïveté. Comment expliquer autrement que, dans les salles, la seule attitude possible soit de s'asseoir parmi les installations-sculptures et de regarder les films diffusés sur des écrans placés en hauteur ? Comment expliquer autrement qu'une fois pris, le spectateur a le plus grand mal à se lever et continuer sa visite ? Il faut huit heures pour en venir à bout : sept pour les cinq *Cremaster* et une – au moins – pour l'environnement, les détails, les accessoires.

Commençons par le plus simple : Matthew Barney, né à San Francisco en 1967, vit et travaille à New York. En 1994 sort un film nommé *Cremaster 4*. Titre étrange, images plus étranges encore. Le *cremaster* est le muscle qui accompagne le cordon spermatique jusqu'aux testicules. Sa principale action est de faire remonter celles-ci. Il ne joue donc qu'un rôle assez discret dans l'existence humaine. Son emplacement laisse supposer qu'un film qui lui doit son nom a le plaisir physique pour sujet majeur. Erreur : dans *Cremaster 4* alterne la poursuite d'un side-car bleu et d'un side-car jaune sur les routes terriblement tortueuses de l'île de Man et les gestes d'un homme à face faunesque et oreilles de chèvre rampant dans un tube enduit de vaseline. Il glisse, s'enfoncé, manque s'en-

gloutir dans la matière blanchâtre et visqueuse. Apparaissent quelques créatures plutôt féminines coiffées de bonnets rouges et un bélier. Dire que l'on peine à reconstituer une histoire à partir de ces plans est un euphémisme : on ne cesse de se perdre. On ne cesse aussi d'admirer la construction des images et de souffrir à la vue de cette créature coincée dans l'œsophage d'un monstre.

Après cet opus premier sont venus *Cremaster* numéro 1 en 1995, le numéro 5 en 1997, le 2 en 1999, le 3 enfin en 2002. Ensemble, ils forment un cycle désormais achevé. L'exposition réunit la projection des cinq aux objets conçus et fabriqués par l'artiste pour le tournage et à des photographies. A l'extrême variété des images correspond celle des installations : d'un bar en vaseline réfrigérée à des bouquets de drapeaux, d'un clavecin rempli de béton à d'exquises truelles en argent, d'une selle étincelante de métal doré à une bibliothèque en cire. S'y ajoutent des dessins, des costumes, des éléments de maquillage.

#### POUVOIR HYPNOTIQUE

Une telle énumération ne donne qu'une faible idée de ce qu'il y a à voir puisque, sur les écrans, apparaissent des glaciers et des montagnes filmés d'hélicoptère dans le Nord canadien, le Grand Lac salé, la Chaussée des géants et ses grottes basaltiques, le Chrysler Building et le Guggenheim Museum à Manhattan, une salle d'opéra à Budapest, des bisons, des chevaux, des boucs, des pigeons ébouriffés, des créatures hybrides façon île du Docteur Moreau. Ainsi que des allusions plus ou moins directes à Bronzino, à Friedrich, à Böcklin, au néogothique anglais, au symbolisme

fin de siècle, à Chirico, à *L'Age d'Or* de Bunuel – et plus largement au surréalisme –, au cinéma noir des années 1930, aux westerns des années 1950. Et des références à des notions de toutes sortes qui sont recensées et expliquées dans un petit guide. Ou dans l'énorme catalogue, où on trouve de la géologie, de la géographie, des mythologies grecques et nordiques ; et des phrases d'Éliade, Maeterlinck, Kra-cauer, Bataille.

Ces éléments sont présents dans l'élaboration des films et de leurs accessoires, mais ils se remarquent à peine. Ou plutôt : ils ne se remarquent que dans un deuxième ou troisième temps, quand la réflexion s'épuise à construire, à partir de ce que l'œil a perçu, quelque chose comme une histoire ou une fable. Alors, vieux réflexe, elle se raccroche au déjà connu. Or, réduire l'œuvre de Barney à l'accumulation hyperbolique de citations esthétisantes serait la vidée de l'essentiel de sa substance : la capacité d'invention visuelle, la prolifération de l'onirique, le pouvoir hypnotique des images.

Ce pouvoir, elles le doivent à l'étrangeté des épisodes évoqués – un assassinat, une sorte d'initiation maçonnique, une histoire de mormons, un rodéo. Et à l'étrangeté des figures – la femme aux jambes de cristal, la sphynge à queue de léopard, les créatures androgynes, les dieux celtiques barbus – et des lieux – la flèche du Chrysler Building, un désert de sel, un îlot perdu dans l'Atlantique. Mais ces lieux et ces figures eux-mêmes ne produiraient qu'un fantastique banalement hollywoodien, s'ils n'étaient filmés comme ils le sont ici. Les caméras de Barney glissent en courbe, se collent aux êtres et

aux choses, s'en écartent comme prises de répulsion. Elles adorent basculer pour voir la scène en plongée – ce qui oblige le regard à une accommodation inattendue. Elles fuient dans l'herbe ou sur le dos de la vague. Ou montent à la verticale avec une soudaineté d'oiseau. Les films tiennent d'abord par cette qualité plastique et celle du montage en alternance sèche d'un registre à l'autre, d'un motif à l'autre, sans explication fournie, sans lien visible. La réussite est là : cette pratique systématique de la fragmentation, au lieu d'exaspérer, fonctionne et fascine.

Barney crée donc un type d'œuvre neuf, du cinéma qui n'est pas du cinéma au sens habituel du terme. Ce genre n'a pas de nom – ce n'est pas grave. Il associe sans souci

des catégories film, sculpture, installation et photo. Il réinvente le rêve d'un art total qui mobilise la vue, l'ouïe, le toucher, la mémoire, la réflexion. Pour cela, il lui faut des moyens financiers et matériels considérables, lesquels, aujourd'hui, ne sont accessibles qu'à un artiste américain au statut de star qui peut bénéficier d'équipes et de budgets de production sans commune mesure avec ceux dont peut jouir un Européen – à l'exception peut-être de Kiefer.

Le danger est évident : tomber dans le spectaculaire, succomber à la tentation du maniérisme, faire trop beau et trop grand, se dresser à soi-même un monument démesuré. Faire du Barnum plutôt que du Barney. Pour l'heure, l'étrangeté, les obsessions, la folie à peine

contenue qui éclatent dans les cinq actes de l'opéra *Cremaster* les font aisément échapper à ces risques. Et s'imposent comme une œuvre de premier ordre.

Philippe Dagen

**THE CREMASTER CYCLE**, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16<sup>e</sup>. Tél. : 01-53-67-40-00. Du mardi au vendredi de 10 heures à 18 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 18 h 45. 5,50 €. Jusqu'au 5 janvier 2003. Catalogue, essai de Nancy Spector, éd. Guggenheim Museum, 524 p., 49 €. Projection des films du cycle *Cremaster* au cinéma MK2 Beaubourg, 50, rue Rambuteau, Paris-3<sup>e</sup>. Rens. : 08-92-68-14-07.



Ci-contre : une image extraite de « *Cremaster 3* », mettant en scène Matthew Barney et Aimee Mullins, née sans pieds, devenue mannequin et championne d'athlétisme. Ci-dessous : Matthew Barney dans « *Cremaster 4* ».

## Sur grand écran, de grandes œuvres non cinématographiques

**IL FAUT COMMENCER** par convier tout esprit curieux de formes, de suggestions visuelles, sensuelles, symboliques et métaphoriques à se rendre sans délai au MK2 Beaubourg, où sont présentées les quelque six heures et demie du cycle des cinq *Cremaster* réalisés par Matthew Barney. Il démontre de manière éblouissante la possibilité de faire œuvre d'art avec les moyens du cinéma – caméra, sons et musiques, montage – sans que cet art soit en rien celui du cinéma. Les beautés métaphysiques, symétriques, chromatiques et comiques du n°1 (qui suggèrent incidemment d'intrigantes proximités entre l'esthétique nazie de Leni Riefenstahl et les grâces policées d'Esther Williams et de ses ballets nautiques) ouvrent ce bal des fantasmes.

Ce genre de propositions critiques inavouées parsème, comme en se jouant, tous les épisodes, à travers la diversité des lieux, des corps, des systèmes de citations utilisés – dont, bien sûr, des fantômes de plans cinématographiques, parmi lesquels David Lynch, David Cronenberg ou les frères Coen peuvent être à bon droit mentionnés. C'est vrai de l'invention narrative et de la splendeur visuelle des compositions du n°2 sur une riche trame de systèmes de références d'autant plus efficaces qu'elles demeurent implicites, et plus encore de



l'immensité opératique et la polysémie vertigineuse du n°3, qui passe du pur burlesque à l'extrême violence sous les signes de l'animalité, de l'organique le plus intime, excréments compris, des mythes celtes et de la vaseline. La structure géométrique imparable et la virtuosité souriante du jeu

sur les vitesses, les matières et les sons du n°4 et la mélancolie majestueuse du n°5 achèvent de construire cette invite à une plongée dans un univers d'une richesse immense – et où il n'est pas interdit non plus de faire des claquettes sous-marines.

Mais l'œuvre sur écran de Matthew Barney, au-delà des réalisations qu'on se gardera bien d'essayer de décrire, possède également le mérite de fournir quelques fécondes suggestions quant aux rapports entre les différents arts, et en particulier entre arts plastiques et cinéma. A une époque où, sous les auspices du numérique, ceux-ci se lancent réciproquement des ponts et passerelles, souvent passionnantes, Barney, qui peut sembler grand brasseur de tout et n'importe quoi, se révèle en fait un rigoureux compère, pas virtuel pour un rond. Le rapport exigeant à la matérialité des corps, des organes, des objets mais aussi la quête aux frontières du délire d'une « matérialité » inventée des idées, des pulsions et des mythes, est au contraire au cœur de ce travail extraordinairement méthodique.

En cela, ce qu'il est bien impropre de nommer des films ne relève non seulement pas, on l'a compris, du cinéma classique, narratif, mais non plus du cinéma dit expérimental, pas plus que de l'art vidéo. Les rapports au temps, aux choses, à l'es-

pace sont différents, et la lucidité de Matthew Barney sur la nature de sa propre entreprise est tout à fait réjouissante – à l'opposé des impasses où s'est par exemple enfermé un Peter Greenaway, plasticien qui a toujours cru faire du cinéma avec ses outils esthétiques de peintre. La singularité non cinématographique du travail de Barney s'éprouve comme une évidence en regardant ses réalisations. Mais c'est dans l'articulation entre celles-ci et l'exposition, dans ce qui se joue dans l'écart entre la salle obscure et le musée, que s'épanouit l'invention féconde que recèle son œuvre.

#### RIMES ET SIGNES

Cela se décline en trois temps. L'un, le plus trivial mais pas le moins important – y compris sur le plan théorique – est le financement des tournages par la vente des objets qui ont servi à les réaliser. Cette possibilité concrète des tournages créée par le marché de l'art et non par la diffusion des films instaure un statut singulier de la production, qui participe de la définition du projet. Le deuxième, central, est le statut matériel des objets filmés. Bien qu'il recoure occasionnellement à l'animation 3D, Matthew Barney travaille essentiellement avec des corps (et des postiches), des choses, des paysages existants, soit qu'il les ait

trouvés, soit qu'il les ait fabriqués. On n'est donc nullement dans la création virtuelle. En cela, il se rapproche du versant le plus concret du cinéma : l'enregistrement. Mais il est dans la nature du cinéma que tout ce qui est fabriqué pour faire des films (scénario, décors, costumes...) s'abolisse dans l'existence de l'œuvre filmée, leur conservation et leur exhibition relevant du fétichisme collectionneur, cette perversion plus ou moins sympathique, et pas du tout du projet intrinsèque d'un film.

Au contraire, la présence effective et exposée des artefacts imaginés par Barney comme éléments de son projet artistique en signe la véritable nature, extérieure au geste de la mise en scène filmée vers laquelle, au cinéma, tout converge. Enfin, le jeu subtil et complexe des différences entre les objets effectivement filmés et ceux qui sont exposés, ce nouveau cercle d'allusions, de rimes implicites et de signes codés s'ajoutant à tous les autres, est à part entière constituant du travail de l'artiste Matthew Barney. Celui-ci peut à bon droit, ou faute de mieux, se déclarer sculpteur. C'est en travaillant la matérialité symbolique des choses (et le matériau filmique est ou n'est que l'une de ces « choses ») qu'il crée.

Jean-Michel Frodon

# La liberté est détestable



Un film de Charles Chaplin le 16 octobre au cinéma

# LE DICTATEUR

Le ministre de l'intérieur en appelle à la responsabilité des libraires et souhaite revoir les textes législatifs sur la protection de la jeunesse

## Nicolas Sarkozy décide de ne pas interdire « Rose bonbon »

L'AFFAIRE *Rose bonbon*, après avoir fait craindre un retour de la censure, va peut-être déboucher sur une modification de la loi de 1949 sur les publications pour la jeunesse. Le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, a finalement décidé de ne pas interdire la vente aux mineurs du roman de Nicolas Jones-Gorlin, *Rose bonbon*, paru chez Gallimard. Dans une lettre adressée, vendredi 11 octobre, à Antoine Gallimard (lire ci-dessous), il indique : « Je reconnais que le livre de M. Jones-Gorlin ne constitue ni une incitation explicite à la pédophilie, ni même une apologie de ces pratiques. » Il demande cependant « de n'exposer et de ne vendre [le livre] qu'avec la plus grande circonspection » et en appelle à « la responsabilité des libraires ».

La décision de Nicolas Sarkozy est l'aboutissement d'une longue réflexion qui l'a conduit à changer d'avis. Saisi par La Fondation pour l'enfance, le ministre de l'intérieur s'apprêtait, début septembre, à interdire aux mineurs le livre qui met en scène un narrateur pédophile. Il soumet le roman à la Commission pour la réglementation des ouvrages pour la jeunesse, qui propose une interdiction de vente aux mineurs. La menace de cette interdiction suscite un tollé. Le ministre de la culture, Jean-Jacques Aillagon s'y oppose et reçoit le soutien de François Fillon, ministre des affaires sociales, et de Jean-Louis Debré, le président de l'As-

semblée nationale. La Ligue des droits de l'homme et le Syndicat national des éditeurs protestent eux aussi contre une interdiction qui semblait alors probable (*Le Monde* du 13 octobre).

Nicolas Sarkozy a visiblement été convaincu par les arguments d'Antoine Gallimard, qui estimait, dans une lettre qu'il lui avait adressé, qu'une telle interdiction était incompatible avec la Convention européenne des droits de l'homme. Nicolas Sarkozy a sans doute vu aussi le danger médiatique d'incarner l'image du censeur. En 1987, Charles Pasqua avait renoncé à interdire aux mineurs un roman de Mathieu Lindon et plusieurs magazines (dont *Gai-Pied*).

### « EXTRÉMISTES FAMILIAUX »

Jean-Jacques Aillagon se dit « satisfait » et Antoine Gallimard « très content ». « Il reprend une partie de mes arguments et c'est important qu'il entame une réflexion sur la loi de 1949 », précise-t-il. Nicolas Sarkozy conclut en effet que le débat sur *Rose bonbon* montre « la nécessité d'une réflexion sur une éventuelle modification de la législation de 1949 » destinée au départ à la réglementation sur les ouvrages pour la jeunesse et qui s'est étendue à tous les ouvrages. C'est ce dispositif qui a permis d'interdire aux mineurs de nombreux livres aujourd'hui considérés comme des classiques, de Sade à *Lolita* de Nabokov. « Il existe plusieurs dis-

positifs normatifs en matière de protection de la jeunesse au regard de la production littéraire ou audiovisuelle. Une réflexion générale sur l'ensemble de ces dispositifs me paraît s'imposer pour les rendre à la fois plus cohérents et plus efficaces tout en gardant l'esprit de liberté qui préside à la création artistique de notre pays », explique M. Sarkozy, en proposant d'organiser une concertation entre éditeurs, auteurs et associations de protection pour l'enfance.

L'éditeur Paul Otchakovsky-Laurens se réjouit de l'intention du ministre : « Il faut même étendre la réflexion à toutes les lois dont peuvent se saisir les extrémistes familiaux, qui entravent la liberté d'expression. » Il espère surtout que le ministre agira de même pour tous les livres : « Chaque éditeur prend ses responsabilités. Gallimard a pris les siennes. Mais je ne voudrais pas que pour échapper à ces contraintes administratives, on soit obligé par nous-mêmes de mettre nos livres sous blister. »

*Rose bonbon*, comme le livre de Louis Skorecki, *Il entrerait dans la légende* (éd. Léo Scheer), fait l'objet d'une enquête à la suite de plaintes de plusieurs associations. Alors qu'Antoine Gallimard recevait la lettre de Nicolas Sarkozy, Léo Scheer devait répondre d'une convocation à la police judiciaire, prévue pour lundi 14 octobre.

Alain Salles

VERBATIM

## « Il y aurait quelque incohérence à interdire le livre »

DANS un courrier adressé le 11 octobre 2002 à Antoine Gallimard, PDG des éditions Gallimard, Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, écrit notamment :

« Je reconnais que le livre de M. Jones-Gorlin ne constitue ni une incitation explicite à la pédophilie, ni même une apologie de ces pratiques. Il n'en comporte pas moins des scènes pédophiles dont la lecture paraît de nature à perturber

l'épanouissement d'un public mineur. Cela étant, après mûre réflexion, j'ai décidé que le livre *Rose bonbon* ne ferait l'objet d'aucune des mesures d'interdiction prévues par la loi du 16 juillet 1949, et ce pour quatre raisons.

En premier lieu, il me semble clair que le livre de M. Jones-Gorlin, eu égard tant à son contenu qu'à sa nature, n'est pas destiné à un public mineur. Le risque qu'il soit lu par des jeunes enfants est faible, en tout cas bien moindre que s'il s'agissait d'un film télévisuel ou

d'un magazine. La loi du 16 juillet 1949 est d'ailleurs principalement faite pour ce dernier type de publication.

Il m'apparaît en deuxième lieu que les mesures de précaution qui ont été adoptées par Gallimard, et qui consistent à entourer le livre d'un film plastique assorti d'un avertissement, sont de nature à parvenir très largement au seul objectif que je recherche, à savoir la protection des jeunes mineurs. Je doute que les mesures d'interdiction prévues par la loi de 1949 s'avèrent significativement plus efficaces. A cet égard, j'approuve les décisions que vous avez spontanément prises. Elles témoignent du sens des responsabilités qui est le vôtre et sont à mettre au crédit de votre maison.

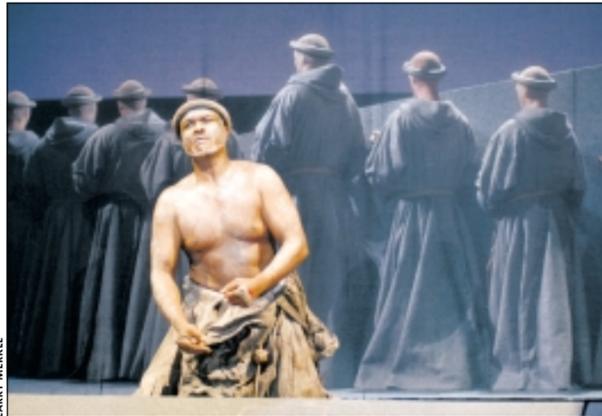
Il y aurait quelque incohérence à interdire de vente aux mineurs le livre de M. Jones-Gorlin alors que de nombreux ouvrages comportant des scènes aussi condamnables sont en vente libre en librairie. Je note enfin que la justice a été saisie par des associations et prendra elle-même une décision.

Je vous serais toutefois reconnaissant de bien vouloir compléter les mesures de précaution que vous avez prises par une invitation qui serait faite aux distributeurs de l'ouvrage de n'exposer et de vendre celui-ci qu'avec la plus grande circonspection. J'en appelle à la responsabilité des libraires dans l'hypothèse où des enfants, manifestement trop jeunes pour apprécier dans sa juste mesure l'écrit de M. Jones-Gorlin, viendraient à vouloir acheter l'ouvrage.

J'ajoute que le débat né à l'occasion de la publication de *Rose bonbon* met en lumière, me semble-t-il, la nécessité d'une réflexion sur une éventuelle modification de la législation de 1949. Il existe plusieurs dispositifs normatifs en matière de protection de la jeunesse au regard de la production littéraire ou audiovisuelle. Une réflexion sur l'ensemble de ces dispositifs me paraît s'imposer pour les rendre à la fois plus cohérents et plus efficaces tout en gardant l'esprit de liberté qui préside à la création artistique dans notre pays. Je compte prendre prochainement l'initiative d'une concertation à ce sujet qui rassemblera en particulier les éditeurs, les auteurs et les associations de protection de l'enfance.

OPÉRA • Créée à Paris en 1983, l'œuvre est mise en scène en Californie par Nicolas Brieger, sous la direction musicale de Donald Runnicles

## D'Assise à San Francisco, le chemin tellurique du « Saint François » de Messiaen



En *saint François*, Willard White trouble et émeut.

### SAN FRANCISCO de notre envoyée spéciale

Il aura fallu presque vingt ans pour que le *Saint François d'Assise* d'Olivier Messiaen, créé à Paris le 28 novembre 1983, aborde à la City by the Bay des missionnaires espagnols du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour que les oiseaux de saint François se posent dans la ville qui porte son nom. Car l'œuvre, si l'on excepte quelques scènes données à Berkeley en 1990-1991 par Kent Nagano avec le Berkeley Symphony, puis par le Brooklyn Philharmonic en 2000, n'a jamais été montée aux Etats-Unis. C'est dire si l'arrivée, en août 2001, de Pamela Rosenberg à la tête du San Francisco Opera House et cette première production de l'unique opéra du compositeur français prennent ici des allures de croisade. Message reçu : durant les cinq heures requises par ces « scènes franciscaines » (en trois actes et huit tableaux), le public n'a pas pipé.

La mise en scène de Nicolas Brieger est édifiante, affichant sans ambages des ambitions prophétiques. Tel ce prologue oraculaire et muet rajouté en manière d'avertissement, clip vidéo mixant les images

du tremblement de terre de 1997 qui détruisit une partie de la basilique Saint-François à Assise. Au pays des failles de San Andreas et de Hayward, cet effondrement en rappelle d'autres - 1906, 1989, sans parler du 11 septembre. Tremblement de terre, « tremblement de ciel » : « aucun d'entre nous n'est sorti indemne de cette musique », dira sans équivoque le chef d'orchestre, Donald Runnicles.

### VERSION DOLORISTE

Nous suivrons donc le chemin du Poverello. Pas à pas cheminant. A l'opposé de la vision coloriste et foisonnante imaginée par Peter Sellars il y a dix ans au Festival de Salzbourg (*Le Monde* du 20 août 1992), la version doloriste de Nicolas Brieger, grave et concentrée, est un quasi antidote à la musique luxuriante de Messiaen. Chromatismes en noirs, bruns et blancs, géométries urbaines, gigantisme d'une croix omnipotente, bures opulentes et masques sombres. Fors l'Ange « bleu » et Frère Léon, volubile Papageno compagnon de François l'oiseleur, tout est ténébreux. Ainsi le *Saint François* qu'incarne le

chanteur noir d'origine jamaïcaine Willard White, torse sculptural et timbre d'ébène, dont la double performance vocale et spirituelle trouble et émeut : voix puissante au grain étrangement dépoli (et au français châtié), où passe, palpable, le souffle du bouleversement mystique. Lépreux en rupture de Dieu, le ténor Chris Merritt chantera sans défaillir ce rôle de douleur et de haine réputé impossible. Quant à l'Ange Laura Aikin, maintien gracieux et voix ductile, c'est un petit démon de séduction. A peine lui manque-t-il ce soupçon d'immatériel qui est le signe distinctif des anges supérieurs.

Tendue mais sans tensions, ciselée sans préciosité, lyrique, généreuse, la direction de Donald Runnicles est de tout premier ordre. C'est avec une clarté sidérante que le directeur musical du San Francisco Opera rend trait à trait cette partition complexe et foisonnante. Si la musique a par certains côtés vieilli (« actualisée » malgré elle par des sonorités d'ondes Martenot à forte connotation de sonneries de portables !), grande demeure la fascination exercée par un langage sonore qui privilégie l'immédiateté sensorielle. Les 150 choristes, divisés en 27 groupes, déchainent quant à eux un enthousiasme mérité, justement récompensé ce même soir par le Prix de la Fondation Olivier Messiaen attribué par la veuve même du compositeur, Yvonne Lloriod-Messiaen.

Marie-Aude Roux

**SAINT FRANÇOIS D'ASSISE**, opéra d'Olivier Messiaen. Avec Laura Aikin (l'Ange), Willard White (Saint François), Chris Merritt (le Lépreux), Nicolas Brieger (mise en scène), Chœurs et Orchestre de l'Opéra de San Francisco, Donald Runnicles (direction).

OPERA HOUSE DE SAN FRANCISCO, 301 Van Ness Avenue, San Francisco, Californie. Le 27 septembre.

MUSIQUE • Un hommage à un provocateur, grand découvreur de talents

## Avril reçoit le prix Philippe Constantin

EN JANVIER 1996, Philippe Constantin disparaissait à l'âge de 52 ans. Patron des éditions Pathé Marconi, artisan de l'essor de la jeune Virgin dans les années 1980, avant de prendre la tête du label Barclay, il avait été celui qui avait osé envoyer des Coton-Tige pour les oreilles des programmateurs de radios FM qui les avaient bouchées. Il s'était aussi beaucoup amusé en expédiant *Le Bruit et l'Odor* des Zebda, réponse aux déclarations xénophobes de Jacques Chirac, aux distingués membres de l'Assemblée nationale. A la fois insolent et bon commerçant, Philippe Constantin, dit Tintin, avait du flair et de l'idéologie. Sur son bureau, cet ancien militant d'extrême gauche gardait son fétiche, la maquette d'un avion russe de la République espagnole.

En guise de trophée, le lauréat du premier prix Constantin (PC) - Avril, avec son album *That Horse Must Be Starving* - a donc reçu, le 11 octobre à la Maison de la Radio, un petit avion. Le nom de Philippe Constantin est lié à la découverte de la musique africaine (Fela, King Sunny Adé, Mory Kanté) autant qu'à un chapitre très glorieux de la chanson et du rock français : Jacques Higelin, Gérard Manset, Rita Mitsouko, Etienne Daho ou Stéphane Eicher, aujourd'hui président du jury (vingt-quatre professionnels de la musique, du spectacle ou de la presse) chargé d'élire les talents les plus « marquants » de l'année. Unique condition, ne jamais avoir été Disque d'or en France et être produit par un label français.

Point de vote public, ni de gros collègues, ni de catégories à l'instar des Victoires de la musique, mais une perception plus intime de la production, à l'instar du Mercury Prize britannique, auquel se réfé-

rent les créateurs du prix - les deux syndicats de producteurs (le SNEP, les majors, l'UPFI, des indépendants) et Sylvie Peyre, ex-collaboratrice du disparu.

Le jury a couronné un jeune et sympathique suiveur de Bowie électronique qui chante en anglais. Quant à la soirée, très bobo-gauchiste, elle fut comme on dit pavée de bonnes intentions. Par exemple, inventer, en hommage à l'esprit d'ouverture de « Tintin », un duo entre le Sénégalais Ismaël Lô et Stefan Eicher, l'un chantant en

wolof, l'autre en suisse allemand. C'est assez dur. Rois du grand écart, les maîtres artisans de la Star Academy applaudissent. Etienne Roda-Gil, parolier, tendance rouge, est impassible. Enzo Enzo et Rachid Taha sont en paix avec eux-mêmes, épatants. Manneval, punk en diable. Avec eux, en douce, Philippe Constantin esquive la prise d'otage post mortem, opérant un ultime retournement du marchand vers la révolution, ou l'inverse.

Véronique Mortaigne

LES FILMS - LES SALLES - LES BILLETS

0 892 892 892

LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

0 892 892 892\*, le numéro de téléphone pour retrouver PEAU D'ANGE et tous les films que vous voulez, à l'heure que vous voulez, dans la ville que vous voulez.

ALLOCINE

LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

GEOFFREY ORYEMA

"AFRICAN ODYSSEUS"

GEOFFREY ORYEMA EN CONCERT

LE 21 OCTOBRE ET LE 23 OCTOBRE

AU CAFE DE LA DANSE A 20H30

Son premier Best Of

Inclus la version inédite de "Yé Yé Yé"

GEOFFREY ORYEMA

inter

SG & Monde

## Festival Touffues et remuantes Nancy Jazz Pulsations



**NANCY** Avec près de 200 concerts, du 5 au 19 octobre, dans une quinzaine de salles, le directeur de Nancy Jazz Pulsations reconnaît qu'il a « fait un peu fort » pour cette 26<sup>e</sup> édition. En même temps, cette déferlante de musiques, qui ne portent pas toutes le nom de jazz, affirme un vrai désir de festival un peu fou, envahissant, remuant. Le 10 octobre, douze formations, cinq lieux. A chacun son péripète. Commençons par le quartet de Bill Bruford, au chapiteau du parc de la Pépinière, avant de monter au Vertigo, club au décor très Tim Burton, pour

le trio de Jef Sicard. Un peu plus haut, installons-nous dans le confort de théâtre de la salle Poirel avec EST, puis redescendons au parc pour un final tardif avec Medeski, Martin & Wood.

Par chance, à chaque fois, beaucoup d'élan musicien et une interaction palpable entre les instrumentistes. Prenons Bill Bruford, batteur identifié au rock progressif, en particulier au sein de Yes et de King Crimson, un temps perdu en leader dans la technicité du jazz-rock. Son nouveau groupe est acoustique, ancré dans un rapport fort au rythme qui pourrait servir de plateau de démonstration à ce batteur d'attaque et de fluidité exceptionnelles. Au lieu de quoi Bruford vise, comme ses jeunes confrères, à une place d'équilibre, pour créer et s'étonner ensemble.

Même sensation de partage entre le saxophoniste et clarinetiste Jef Sicard, le contrebassiste François Méchali et le batteur François Laizeau. Avec naturel, dans la connaissance des libertés que l'improvisation free a apportées en prenant appui sur des mélodies de toute beauté, dont la simplicité d'énoncé fait la richesse. Ces trois-

là vivent leur concert d'un commun accord.

Deux fois cet état un peu magique, c'est beaucoup. EST (soit, venus de Suède, le pianiste Esbjörn Svensson, le contrebassiste Dan Berglund et le batteur Magnus Öström), puis les Américains John Medeski (orgue), Billy Martin (batterie) et Chris Wood (basse) ne seront pas en reste. Chez les premiers, l'esthétique de la lenteur et de la ballade tourmentée est accrochée à des cycles techno, dans une optique le plus souvent acoustique. Chaque thème aide au passage de témoins, avec des relances très cadrées. A l'inverse, Medeski, Martin & Wood réinventent avec un gros son blues et rock une forme de free music hallucinogène. Du Hendrix dont la guitare serait remplacée par un orgue. Quelques notes et direction les étoiles. Un jeu à l'instinct, idéalement contrôlé. Impressionnant.

Sylvain Sicler

**Nancy Jazz Pulsations. Jusqu'au 19 octobre avec notamment Mighty Mo Rodgers, Rosario Giuliani, Norah Jones, Sarah Morrow, Paolo Fresu, Steve Coleman, François Théberge et Lee Konitz, Joseph Jarman, Rubin Steine, Malia, The Jazz Crusaders et Sonny Rollins. Tél. : 03-83-35-40-86.**

**Photo : le groupe Bill Bruford's Earthworks. © J. C Verhaegen/AFP.**

## GALERIES À PARIS

## Louise Bourgeois, toujours d'actualité

**QUAND ON VIEILLIT**, on dort moins bien la nuit. Louise Bourgeois, 90 ans passés, suractive et ridée comme un vieil Indien, profite de ses insomnies pour s'adonner au dessin. Toits, montagnes filandreuses, soleils hérissés, semences tricotées, quenouilles et gidouilles, lignes d'encre rouge sur papier à musique pour faire pianoter les traits... L'exposition quasi annuelle et rituelle des dernières œuvres chez Karsten Greve offre un large éventail de ces feuilles récentes de notes, de souvenirs, d'obsessions, d'images et de symboles qui courent dans l'œuvre de l'artiste depuis toujours. Les dernières sculptures sont plus étonnantes. Tout en continuant de faire rimer sculpture et couture, L.B. sort de ses têtes rapiécées, de ses corps de tissu éponge rembourré comme ceux du petit couple suspendu enlacé, pour faire des œuvres abstraites. Elle renoue de fait avec sa sculpture totémique des années 1940 et 1950. Mais cette fois les emplacements ne sont plus de bois, mais de petits coussins cousus dans de la grosse toile écriue ou rayée. Pour compléter cette actualité de Louise Bourgeois, on peut faire un saut au Palais de Tokyo où les cafés Illy invitent en grande pompe publicitaire à découvrir l'artiste. On y trouvera quatre fauteuils taillés dans la pierre en forme d'œil, et non loin d'eux un questionnaire sur le sens de la vie, dont les réponses seront envoyées à l'artiste. On voit celle-ci à New York, chez elle, au quotidien, dans *Chère Louise*, un film amoureux de Brigitte Cornand, et on l'entend chanter. Compte tenu de l'importance de l'artiste, tout cela apparaît bien léger.

Geneviève Breerette

Galerie Karsten Greve, 5, rue Debelleye, 75003 Paris. Tél. : 01-42-77-19-37.

Du mardi au samedi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 16 novembre.

Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris.

Tous les jours, de 12 heures à 24 heures. Jusqu'au 6 avril.

## Les reliquaires érotiques de Michel Gouéry

**IL Y A QUELQUES ANNÉES**, Michel Gouéry faisait de la peinture, une peinture déconcertante, alternativement ou simultanément néo-abstrait et néo-figurative. Aujourd'hui, Gouéry fait toujours de la peinture, mais il fait aussi de la céramique – et elle est tout aussi déconcertante que ses toiles. On y voit des cœurs sanglants qui s'ouvrent comme des sexes féminins et des sexes masculins qui se métamorphosent en champignons ou en colonnes annelées. On y reconnaît des osselets, des pieds, des raquettes, des roses en bouton, des lombrics bleu turquoise. Chaque sculpture tient le milieu entre le reliquaire pour fétichiste et le bouquet en terre cuite émaillée de cimentière. Gouéry aime la provocation et le risque – et il réussit plutôt bien.

Philippe Dagen

« X-votos », Trafic, 44, rue Jules-Van-Zuppe, Ivry (94). Tél. : 01-49-59-99-12. Du jeudi au dimanche de 14 heures à 20 heures et sur rendez-vous. Jusqu'au 20 octobre.

## NOUVEAUX FILMS

## Peau d'Ange

**PEAU D'ANGE** pourrait être un nom de savon. De fait, l'univers du premier long métrage réalisé par l'acteur Vincent Perez est proche de celui d'une publicité pour shampoing ou produits bio. Apologie de la tendresse et du retour aux choses simples (les enfants, les fleurs, les bonnes sœurs) comme échappatoire à l'égoïsme ambiant, ce film religieux mais sans foi est globalement étouffant. Centré sur le personnage d'Angèle (Morgane Moré, touchante), une adolescente partie sur les routes, *Peau d'Ange* est l'anti *Sans toit ni loi*. En contre-plongée ou en gros plan, les personnages inondent le cadre sans communiquer la moindre émotion. Le scénario s'égare dans ses propres méandres au point de noyer ses quelques trouvailles (le duo de jeunes filles gaiement interprétées par Morgane Moré et Magali Woch se dissout avant même de s'être constitué). Ce film régressif ne trouve d'ancrage que dans ses comédiens et dans la manière dont Vincent Perez les a dirigés. La moindre des choses, somme toute.

Isabelle Regnier

Film français de Vincent Perez. Avec Morgane Moré, Guillaume Depardieu, Magali Woch, Karine Silla. (1 h 25.)

## Les Divins Secrets

**LE TITRE** de cet épais mélodrame est trompeur : rien de divin en effet dans les secrets de famille qu'ègrèment un à un les meilleures amies de sa mère à Siddalee (Sandra Bullock, peu crédible en dramaturge à succès) pour tenter de la réconcilier avec son passé. Tous ces mystères ont trait à la mère indigne : Vivian, belle du Sud, alcoolique et dépressive dans sa jeunesse, devenue égocentrique et capricieuse. Malgré l'ampleur de ses traumatismes, quelques jours en Louisiane suffiront cependant à Siddalee pour comprendre que sa mère est aussi un être humain, et que ce qui compte, c'est l'amour qui les unit. En cherchant à en atténuer la violence, Callie Khoury passe à côté de son vrai sujet : le refus de la maternité et la dépression qui en découle chez une mère et sa fille. Sans véritable metteur en scène aux commandes, le personnage de Vivian est un cadeau empoisonné : le cabotinage pénible d'Ellen Burstyn en témoigne. Seule Maggie Smith, exquise comme toujours, et une chanson inédite de Bob Dylan sur le générique de fin sauvent de l'ennui total ce long roman-photo. **Florence Colombani**

Film américain de Callie Khoury, avec Sandra Bullock, Ellen Burstyn, James Garner, Ashley Judd, Maggie Smith. (2 h 01.)

## Rencontres

PARIS  
Les Samedis du Vieux-Colombier

Ecrivain, cinéaste ou chorégraphe, ils ont été conviés par le Théâtre du Vieux-Colombier à parler de leur théâtre « intime » ou « idéal ». Bertrand Poirot-Delpech est le premier invité, le samedi 12 octobre, de ces rencontres-lectures proposées ensuite les 30 novembre 2002 et 12 avril 2003. L'écrivain a choisi de questionner la place du mot dans le théâtre. Des comédiens de la Comédie-Française liront les extraits de textes choisis par l'académicien. Prochains invités : Bertrand Tavernier et Maurice Béjart.

Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Sulpice. Tél. : 01-44-39-87-00. Le 12, à 16 h 30. 6 € et 8 €.

## Musiques

PARIS  
38<sup>e</sup> Cidisc

La convention internationale des disques de collection (Cidisc) est considérée comme la plus importante convention des collectionneurs de disques par sa taille (240 exposants) et la diversité des offres (disques, objets, magazines dans les domaines du rock, du jazz, de la pop, de la soul...). Elle célébrera notamment, lors de sa 38<sup>e</sup> édition, Jimi Hendrix avec une exposition

de photographies et Elvis Presley à l'occasion de la remise du Prix de la réédition attribué par *Juke Box Magazine*, organisateur de la manifestation, à Jean-Marie Poulsen pour la série de trois double CD *Elvis chante...* chez RCA/BMG. L'amateur pourra vérifier la valeur de ses disques et en acquérir de nouveaux. Johnny Hallyday, Serge Gainsbourg ou Mylène Farmer ; les Beatles, les Rolling Stones, Madonna ou REM sont toujours parmi les plus recherchés et les plus onéreux. Le rock psychédélique américain et britannique bénéficie aussi de cotes importantes ainsi que, depuis quelques années, le r'n'b et la soul des années 1960 et 1970.

Espace Champerret, rue Jean-Ostreicher, Paris-17<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-Champerret. Tél. : 01-43-35-52-52. Les 12 et 13, de 10 heures à 19 heures. 5,50 €.

## Sélection disques classiques

CHRISTIAN ZANÉSI  
*Grand bruit. Saphir, sillons, silences. Constructions métalliques.*

Christian Zanési (né en 1952) possède, comme peu d'électro-acousticiens, l'art de marier la note (fréquences électroniques produites en studio) et le son (matériau concret recyclé à des fins musicales). Cette superbe monographie en témoigne par trois œuvres d'inspiration radicalement différentes. *Grand bruit* repose sur l'enregistrement du parcours de RER effectué par le compositeur entre son domicile et son lieu de travail. Il en résulte un somptueux tableau aux couleurs fraîches, aux perspectives infinies et aux gestes à l'effet hypnotique conforme à l'expression naturelle de la musique des rails. Tout en sensualité souriante, *Saphir, sillons, silences* articule son champ de séduction autour des propositions labiales d'une anachronique « poupée de sons » que l'on pourrait interpréter comme une personnification de la musique concrète dont le principe fondateur est le sillon fermé. Avec

ses séquences sourdes et pulsées, *Constructions métalliques* (sons captés dans une ferronnerie centenaire) semble en revanche se tourner vers la techno. – P. Gi

1 CD INA/Mio.

JEAN-SEBASTIEN BACH  
*Suites BWV 1010 à 1012.*

Pascal Monteilhet (théorbe et luth théorbé).

C'est curieux comme les *Suites pour violoncelle* de Bach ont le pouvoir de transcender l'instrument qui les joue. Transposées pour le théorbe, avec les quelques inévitables adaptations et changements de tonalités liés à la technique même de l'instrument à cordes pincées, le second volet de ces suites par Pascal Monteilhet tient une à une les promesses d'un premier disque enregistré en 1999 chez Virgin Classics (dont la frilosité a heureusement été palliée par l'enthousiasme de Zig Zag Territoires). Cela grâce à une transcription d'une parfaite intelligence musicale, le passage des cordes frottées aux cordes pincées nécessitant un travail sur l'écriture même de la

polyphonie qu'il s'agit bien sûr de distiller mais plus encore de garder ancrée dans l'harmonie. Signalons, technologiquement parlant, que « les ressources de l'enregistrement moderne » ont même été sollicitées pour les besoins de la cause, en l'occurrence « raccorder une corde grave dans le cours du mouvement ». Reste, toutes considérations faites, un disque d'une infinie poésie et d'une délicatesse rare, que l'art raffiné de Monteilhet rend indiscutable : la danse y entre comme en filigrane, soutenue par le vivant des tempi, la souplesse de jarret de la ligne et la maîtrise gracieuse de la gestuelle ornementale. Si l'on ajoute que l'artiste a plébiscité pour ce faire deux instruments différents (un théorbe de Matthias Durvie pour les *Suites BWV 1010 et 1011* et un luth théorbé du facteur Stephen Murphy pour la *Suite BWV 1012* en fonction), on comprend quel amour Pascal Monteilhet porte à cette musique et pour quoi elle le lui rend si bien. – M.-A. R.

1 CD Zig Zag Territoires ZZT 020901 (distribué par Harmonia Mundi).

## FIESTA CRIOLLA

*Ou la restitution d'une grande fête musicale en l'honneur de la Vierge de la Guadalupe à la cathédrale de Sucre (1718).*

Ensemble Elyma, Ars Longa de La Havane, Cor Vivaldi, Els Petits Cantors de Catalunya, Gabriel Garrido (direction et réalisation musicale).

De la *Procession d'entrée à la cathédrale au Triomphe de la Vierge*, en passant par les chœurs angéliques, ce disque tente de nous entraîner dans ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle bolivien où la fête se mêle de convier us religieux et coutumes profanes. C'est autour des *villancicos* (forme simple de couplets et refains) et des *salvés* (prière à la Vierge) écrits par le compositeur Roque Jacinto de Chavarria, fils naturel d'une métisse, que la fête bat son plein, passant de danses entraînant et des rythmes populaires au recueillement mystiques des voix chorales. Sous la direction solaire de Gabriel Garrido, les interprètes font cœur et corps avec une musique qui s'adresse aussi bien à l'un qu'à l'autre. – M.-A. R.

1 CD K.617 K617139.



Eric Landau et Rodolphe Marconi présentent

Une passion dévorante,  
un film qui vaut le détour.

Studio Magazine

défense  
d'aimer

un film de Rodolphe Marconi avec Rodolphe Marconi Andrea Nacci Echo Danon



www.pyramidefilms.com

le 16 octobre



fpi Cinéastes



# Matthew Barney, le corps de l'imaginaire

Energie, performance, dépassement de soi. A 35 ans, l'artiste américain a créé un langage neuf, onirique et spectaculaire

**BIENVENUE** dans l'art du XXI<sup>e</sup> siècle. Bienvenue dans le monde fantastique de Matthew Barney. L'homme qui nous fait face n'est pas le mutant de son film *Cremaster 4*, avec cheveux orange, quatre cornes émergeant du crâne, la peau durcie par du plastique, les oreilles tombant bas. Mais dès qu'il ouvre la bouche, ce beau gosse barbu, hyper concentré, portant treillis militaire et chaussures de rangers, vous embarque loin, dans un monde organique et cosmique, métaphysique et baroque, ésotérique et biologique, en apesanteur, où il est question d'« énergie vitale », de « physicalité », de combat contre soi-même. « Il électrifie toutes les cellules du corps », résume joliment Suzanne Pagé, directrice du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, qui se souvient d'une performance très physique de l'artiste, mettant, dans son atelier, son corps à l'épreuve.

Dans ses films, Barney crée des formes pour raconter des histoires. Des histoires abscones. Mais faut-il savoir pourquoi une abeille sort d'une verge, ce que signifie l'abondance d'orifices ou l'ellipse barrée d'une horizontale qui est la griffe de ses films ? Et que font ici Norman Mailer, Ursula Andress ou Richard Serra ? « Cela ne me gêne pas que le spectateur ne saisisse pas toutes mes références, qu'il se limite à une approche sensible. Je suis un sculpteur classique, pas un conceptuel. » A chacun de vivre son expérience – ludique ou réfléchi – au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, où Barney est cinéaste, sculpteur, dessinateur, installateur, « performeur », photographe. « C'est un artiste total, un imaginaire illimité », dit Suzanne Pagé à propos de cet Américain de 35 ans, mari de la chanteuse Björk – ils viennent d'avoir un enfant –, ancien mannequin, installé entre New York et Londres.

Alors que cinq films réalisés par Barney entre 1994 et 2002 constituent une allégorie des comportements physiologiques de l'animal humain, en quête d'équilibre, jusqu'au désir de tutoyer le Maître de l'au-delà, la réussite de l'artiste est foudroyante. Elle tourne autour de trois notions : énergie, performance, dépassement de soi. Né à San Francisco en 1967 – sa mère est une peintre abstraite –, il grandit à Boise (Idaho), au pied des Montagnes rocheuses. Il y façonne une partie de sa culture : « *Rock opéras, science-fiction, films d'horreur*. » Il considère les *Rocky Mountains* comme une « *frontière psychologique* » dont il faut « se libérer ». Surtout, il pratique intensément le sport, notamment le football américain. Or, brûler son énergie physique sera à l'origine de ses sculptures et performances d'abord, puis de ses films.

## BIOGRAPHIE

► **1967**  
Naissance à San Francisco (Californie).

► **1991**  
Exposition à la Barbara Gladstone Gallery de New York.

► **1994**  
Tournage de « *Cremaster 4* ».

► **2002**  
Exposition du cycle *Cremaster* au Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

Dans sa première exposition chez Barbara Gladstone, à New York – il a 24 ans – il se suspend au plafond de la galerie, au moyen de prises artificielles. Le succès est immédiat. Il va lui permettre de trouver le financement des films, réunis sous le terme de Cycle *Cremaster*. Titre étrange. « Lors du mariage de ma sœur, en 1989, j'étais assis à côté d'un médecin à qui j'ai raconté mon projet : développer une œuvre sur le moment crucial d'indifférenciation de l'homme, entre le désir de quelque chose et la réalisation de ce désir. C'est dans ce moment fragile que l'homme a le plus d'énergie créatrice et qu'il peut passer à l'acte. Le médecin m'a conseillé de regarder de près le muscle de *Cremaster*, qui détermine la montée et la descente des testicules. Il dégageait un sentiment de puissance et d'intériorisation ».

## UN STADE DE FOOT DANS UN COCON

Barney a 27 ans quand il tourne son premier film, *Cremaster 4*, sur l'île de Man, avec une équipe d'une soixantaine de personnes et un budget important. Il a déjà dans la tête les quatre lieux des quatre autres films du cycle (stade, glacier de montagne, tour Chrysler, bains turcs). « J'étais stupéfait par sa maturité et sa détermination. Il dégageait un sentiment de puissance et d'intériorisation »,

raconte Hervé Chandès, directeur de la Fondation Cartier pour l'art contemporain, qui a coproduit ce film et organisé, en 1995, la première grande exposition Barney en Europe. « Il a créé un langage neuf, onirique et spectaculaire, notamment sur la transformation du corps. »

Acteur dans quatre de ses cinq films, Barney fait des claquettes, se débat dans une crevasse gluante, escalade une paroi du Musée Guggenheim de New York, réalise un rodéo sur un taureau. Non pour l'exploit, mais parce que « la narration naît de ce qu'il fait endurer au corps », explique Julia Garimorth, une des commissaires de l'exposition. Trois personnages de ses films ont su dépasser leurs limites : le magicien Harry Houdini, virtuose de l'évasion ; Jim Otto, star du football américain des années 1960 qui jouait avec une prothèse au genou ; Aimee Mullins, qu'il appelle « mon alter ego », née sans pieds, devenue mannequin et championne d'athlétisme. Pour Barney, le corps conserve son énergie vitale quand il est fragile. A l'université Yale, dont il sort diplômé en art, en 1989, il découvre les photos et les films des « *performances corporelles* » des années 1970 – celle de Chris Burden qui se fait tirer dessus. Barney, là encore, fait appel à des souvenirs sportifs : « Quand je jouais au football, on nous

projetait des films de propagande dans lesquels les grands anciens du club triomphaient toujours. Ces films étaient tournés en vitesse réduite, avec une caméra installée très bas sur la pelouse. Les joueurs semblaient flotter, les éléments se libéraient de leur poids, tout semblait plus grand que la réalité. Ça m'a beaucoup marqué. Dans une de mes premières performances, en 1990, j'ai essayé de contenir dans un cocon hermétique l'énergie d'un stade de football. Mon œuvre concentre un maximum d'énergie qui sera ensuite libérée. » De la même façon, Barney veut « libérer les sculptures de leur gravité » en utilisant des matériaux fragiles, mouvants : cire d'abeille, vaseline réfrigérée, tapioca, Teflon autolubrifiant.

Enfin, Barney veut se libérer du monde réel. « Les choses ne deviennent possibles qu'à l'intérieur du système que je crée. » Mais il ajoute : « Finalement, *Cremaster* montre qu'une aspiration idéale, si elle est possible, ne peut être maintenue éternellement. *Cremaster* est donc une sorte de tragédie. » Barney va-t-il, lui aussi, se résigner à sortir de son monde pour faire du cinéma comme le fait Scorsese ? « Non. Mes films mettent en tension un scénario et la sculpture. Dans l'univers du cinéma, je perdrais cette tension. »

Michel Guerrin



CHRIS WINGET/COURTESY BARBARA GLADSTONE

## LES GENS DU MONDE

■ Le cinéaste Martin Scorsese a publié un communiqué dans lequel il « exprime sa solidarité avec [son] collègue et ami Abbas Kiarostami », après que l'administration américaine eut refusé un visa au cinéaste iranien alors qu'il devait se rendre à New York pour présenter son nouveau film, *Ten*. « Kiarostami représente le plus haut degré d'exigence artistique dans le cinéma. (...) Comme tous les véritables artistes, il ne fait pas commerce d'idéologies ou de messages explicites : ses films n'offrent rien de plus ni de moins qu'une réfraction du monde autour de lui, filtrée par sa propre conscience. C'est pourquoi j'ai été profondément choqué d'apprendre que Kiarostami ne pourra entrer dans ce pays, du fait de restrictions du département d'Etat – cela ne donne pas une idée favorable de notre gouvernement qu'il refuse le visa à un artiste de cette stature pour des raisons de sécurité », commente le cinéaste américain, qui s'inquiète également des rumeurs de censure qui menacent le film en Iran même.

■ La maison d'édition arlésienne Actes Sud a lancé, vendredi 11 octobre, la réimpression des quatre livres du Prix Nobel 2002 de littérature, Imre Kertész, à raison de 10 000 exemplaires qui devraient être en librairie lundi. A l'annonce, jeudi, de la récompense, l'éditeur ne disposait que d'environ un millier d'exemplaires de chaque ouvrage de l'écrivain hongrois – *Kaddish pour l'enfant qui ne naîtra pas*, *Etre sans destin*, *Le Refus* et *Un autre, chronique d'une métamorphose* – qui ont été aussitôt vendus.

■ Les Editions du Rocher ont signé, à la Foire du livre de Francfort, un protocole d'accord leur assurant l'édition de *Zabiba et le roi*. Ce roman attribué à Saddam Hussein, et dont les droits sont contrôlés par Gilles Munier, secrétaire des Amitiés franco-irakiennes, devrait paraître en français en janvier 2003. Les droits d'auteur seront versés au Croissant-Rouge irakien, au profit des victimes de l'embargo.

■ La programmatrice de la Galerie du Jeu de paume, Danièle Hibon, et le plasticien Henri Foucault, professeur à l'Ecole nationale des arts décoratifs (Ensad), vont programmer un cycle de ciné-conférences consacrées à l'histoire du cinéma et aux relations entre les arts plastiques et le septième art, pour cette rentrée universitaire. Dans le cadre d'un partenariat conclu entre l'Ecole normale supérieure (ENS) et l'Ensad, ce cycle se tiendra dans la salle historique de la Cinéma-thèque française à l'ENS et sera ouvert aux étudiants des deux écoles et à ceux de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris (Ensa).

## TÉLÉVISION

### De la compassion en série

Plus de deux ans. L'attente aura été longue pour les fans, mais Série Club propose, en v.o.s.t. ou en v.f., la quatrième saison de la série « *The Practice* », créée en 1997 par David E. Kelley (le producteur et concepteur de « *Ally McBeal* » et « *Boston Public* », série programmée sur France 2 le dimanche vers 16 h 30). La septième saison de « *The Practice* » est actuellement diffusée aux Etats-Unis sur ABC. C'est dire son succès... Cette série, récompensée par l'Emmy Award de la meilleure série dramatique (en 1998 et 1999), se distingue par ses qualités narratives et son interprétation de premier ordre, emmenée par Dylan McDermott, dans le rôle de Bobby Donnell, patron d'un cabinet d'avocats de Boston. La rediffusion, à 18 h 20 en v.f., du quatrième épisode (*Aliénation mentale*) et la diffusion, à 20 h 50 en v.o.s.t., du cinquième (*Oz*), tous deux intenses et bouleversants, illustrent à merveille l'amour et le soin que porte David E. Kelley à ses personnages. Ceux-ci partagent les mêmes qualités d'éthique, de compassion et d'humanité, et doivent composer avec une justice, certes imparfaite, mais qui reste le fondement de la société américaine. Dans ces deux épisodes, Bobby Donnell est chargé de la défense de son vieux mentor qui a basculé dans la folie et qui vient d'assassiner sa femme. – T. Ni.

« *The Practice* », le dimanche à 20 h 50 en v.o. sur Série Club. Rediffusion : le dimanche suivant à 18 h 20, en v.f.

## DIMANCHE 13 OCTOBRE

### ► Crotin mondain

16 heures, Paris-Première  
L'émission « L'écho des coulisses » a invité les caméras de l'équipe de François Pécheux à se balader dans les coulisses du Prix de l'Arc de triomphe, le 6 octobre à l'hippodrome de Longchamp. Le monde du cheval, le luxe et le snobisme de la manifestation, les parieurs et leurs rêves...

### ► Field dans ta chambre

18 h 45, Paris-Première  
Cinq ou six livres, défendus ou descendus par des critiques, avant que les auteurs mis sur la sellette ne descendent sur le plateau. Tel est le principe de la nouvelle émission littéraire de 52 minutes présentée par Michel Field, qui veut éviter l'égotisme et le règne du « je ». En plus de Michel Polac et de Mazarine Pingeot devraient intervenir d'autres chroniqueurs : Joëlle Goron (France-Inter),

Jean-François Kervéan (France-Soir), Constance Chaillet (Madame Figaro), etc. Les récents livres publiés par Philippe Sollers, Pascal Guignard, Amélie Nothomb, tous auteurs fêtés, mais aussi des premiers romans, comme celui de Philippe Romon, devraient faire partie des « cibles » ou des louanges de « *Field dans ta chambre* »

### ► La virginité, un idéal démodé ?

20 h 45, Arte  
Ouvverte par le film de Ferid Boughedir, *Un été à La Goulette*, étude de mœurs aux allures de comédie, cette Théma se poursuit par un documentaire intitulé *Fatiha, le destin d'une vierge*. Fruit de la rencontre entre une jeune réalisatrice américaine, Jessica Woodworth, et une jeune Marocaine, Fatiha, le film s'interroge sur le mariage, la virginité et les interdits religieux. La Théma évoque aussi dans *Vierge, douze voies vers le ravissement*, les mouvements américains en faveur de la chasteté soutenus par l'administration Bush, tandis que *Des jeunes filles dans l'armée russe* s'aventure dans une école de Krasnoïarsk, qui s'inscrit dans un « mouvement des vierges » aux sympathies tsaristes et fondamentalistes.  
► **Six Feet Under**  
20 h 45, Canal Jimmy

Deuxième saison de cette série d'Alan Ball apparue il y a un an en France, et qui met en scène une famille propriétaire d'une entreprise indépendante de pompes funèbres à Los Angeles. Cette nouvelle série plonge de façon plus radicale encore dans la problématique existentielle des personnages, en utilisant des situations et des dialogues aux ressorts dramatiques et émotionnels étonnants, ce qui ne les empêche pas d'être parfois hilarants.

## LUNDI 14 OCTOBRE

### ► L'Incroyable Voyage de Monsieur George

23 h 05, Canal+  
Ce film vidéo, réalisé en off par Alexandra Pelosi, qui couvrait l'élection présidentielle américaine pour la chaîne NBC, nous emmène à la suite du candidat républicain, lors de sa récente campagne présidentielle. « W » y fait montre de ses côtés clownesques ou de gamin attardé, parfois vulgaire, mais qui parvient à séduire son entourage, médias compris. Mais au final, ce film sur un personnage qui ne donne guère l'image d'un homme d'Etat, risque à force de se placer sous le signe de la gaudriole, de participer un peu plus à la perception négative qu'a le public de la vie et de la gent politiques.

## RADIO

## DIMANCHE 13 OCTOBRE

### ► Jazz Tribune

19 h 00, TSF 89.9  
Sur l'antenne de la « radio jazz », soirée dominicale reprenant les meilleurs moments de l'émission hebdomadaire de l'actualité du jazz présentée par Jean-Michel Proust.  
► **On a vu ça, ça et ça**  
21 h 00, Radio Nova  
Retour de ce rendez-vous des artistes, égayé par des promenades musicales et par des impromptus poétiques. Laurent Busine, directeur du Musée d'art contemporain de la communauté française de Belgique (le Mac's du Grand Hornu, près de Mons) y parle de ce nouveau lieu en briques crues et des expositions. En primeur, la nouvelle chronique de Bertrand Lavier, qui vient d'exposer au Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

### ► Rendez-vous de la rédaction

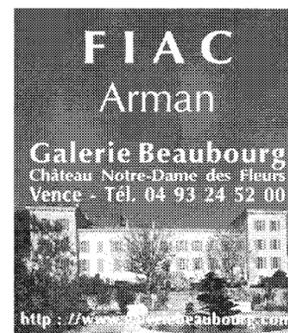
18 h 35, France-Culture  
Antoine Mercier reçoit deux personnalités du PS : Henri Weber, sénateur de Seine-Maritime, secrétaire national à la culture et aux médias du PS (proche de Laurent Fabius) et Jean-Luc Mélenchon, conseiller général PS de l'Essonne, ex-ministre délégué à la formation professionnelle et cofondateur du Nouveau Monde avec Henri Emmanuelli. Histoire

de faire le point sur les débats fratricides au sein du parti dirigé par François Hollande.

## LUNDI 14 OCTOBRE

### ► SonoTech « se la joue »

0 h 40, France-Culture  
En écho à la récente exposition-festival sur les jeux vidéo à La Villette, à Paris, fin septembre, SonoTech, l'émission de Jean-Philippe Renoult, évoque les premières musiques numériques des jeux d'arcade et leurs détournements. En plus d'expérimentations hip-hop des années 1980, l'émission fait entendre des productions récentes de Matmos, Soft Pink Truth et des musiques nouvelles (Ware, Force Inc.) ou inédites d'Aphex Twin.





## Les risques d'un élargissement mal préparé

CHRONIQUE DE L'ÉCONOMIE

PIERRE GEORGES

## Tenue de rigueur !

**VOILÀ** un mot, « rigueur », qui resurgit dans le domaine politique autant qu'économique. Un mot qui se faufile, pénètre les esprits et les prépare. Un mot prononcé comme cela, en préavis de préalable à un resserrement de boulons budgétaire, à une réduction du déficit public.

Voilà un mot, « rigueur », qu'un ministre, et pas le moindre, Francis Mer, le patron de l'économie française, a eu charge de prononcer. Oh ! pas trop fort, de façon nullement véhémement ou sépulcrale, mais parce que, dans la division des tâches et des déclarations, c'est sans aucun doute son rôle.

On a trop affecté de croire que, dans ce gouvernement comme dans d'autres, il fallait un Francis-la-gaffe. Un ministre pas trop politique. Chargé des entorses aux vérités officielles. Parlant franc et que l'on pouvait, c'est dans son rôle du Huron ou du faux Candide de service, conduire à dire, par ingénuité novice, ce que d'autres taisaient par calcul politique. Quitte, la chose dite, à condamner ou démentir, au motif peu plausible d'une incontinence verbale, les propos tenus.

Donc Candide Mer, ou Francis Fin d'illusions a parlé hier pour utiliser ce mot à la fois admirable et menaçant de « rigueur ». Il ne l'a pas fait pour voir, pour choquer, pour se singulariser ou par pessimisme foncier d'un gardien ombrageux de Bercy. Il l'a fait et l'a dit, sur commande, la commande de la réalité économique et des chiffres. La commande faite aussi au commis aux annonces désagréables.

Et, en ce gouvernement, finalement expert, et un peu trop expert dans le maniement du double discours ou plutôt du discours à double tiroir, à tel point

qu'en ce funambulisme communicant le pire pas plus que le mieux ne sont réellement jamais sûrs, Francis Mer a été délégué à la préparation des esprits.

La rigueur. La rigueur est à venir. La rigueur s'avance. Et Francis Mer en est le héraut. Bon, autant le dire, mais peut-être sont-ce là les effets des raccourcis journalistiques, la façon de l'annoncer pouvait apparaître un peu curieuse à un esprit simplement cartésien. Qu'a dit le ministre en effet ? Qu'à compter de 2004, la France s'engagerait « dans la voie de la discipline et de la rigueur ». Que pensent immédiatement le lecteur, l'auditeur ou le citoyen ? Que c'est bien évidemment étrange de remettre à 2004 ce qu'on pourrait et devrait faire dès 2003. Si tant est que le train France soit sorti des rails comme de la voie.

Mais ce serait là évidemment, à notre tour, faire preuve d'ingénuité feinte. Les politiques ont ceci en commun avec les médecins que, sauf exception, lorsqu'ils ont une très mauvaise nouvelle à annoncer, ils ménagent le patient. Pas question de lui asséner l'état pitoyable de ses finances, pas plus que celui de sa santé. Cela pourrait tuer le malade. Ou, tout du moins, le mettre dans un tel état de déprime que cela ne ferait qu'aggraver et accélérer son cas.

L'économie de la France, pas seulement de la France, va mal. Merci, docteur Mer, de nous l'avoir annoncé avec ménagement. Mais comme nul n'en doutait, tenant les prévisions de croissance - celles d'hier comme celles d'aujourd'hui - pour aimable diversion ou faux nez en carton-pâte de promesses intenables, autant nous opérer maintenant ! Avec ménagement cependant !

**POUR JEAN-LOUIS BOURLANGES**, député européen centriste, l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux membres, est « un chaos annoncé ». Faute d'adaptation de son système de décision, l'Europe à vingt-sept sera paralysée. Pour le cercle des économistes, l'élargissement, faute d'une stratégie économique adéquate, menace de plonger l'Union dans l'instabilité permanente.

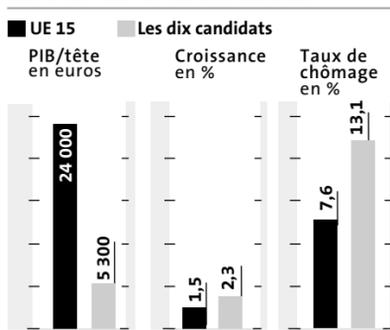
Echec politique et économique assuré ? Après être passée avec succès de six à neuf, puis à douze, puis à quinze, la Communauté ne parviendrait-elle pas à absorber 75 millions de nouveaux habitants, des Polonais aux Slovénes, qui sont autant « européens » que les Finlandais ou les Irlandais ? Lui est-il impossible de s'étendre, enfin, jusqu'à ses frontières naturelles à l'Est, achevant la réconciliation du continent et mettant fin à des déchirements séculaires ? Impossible de concilier, dans ce grand bouclage géographique et historique, la volonté géostratégique d'établir une sécurité démocratique dans cette zone sans remettre en question son propre bien-être ?

**AFFLUX D'IMMIGRÉS ET HAUSSE DU CHÔMAGE**

A priori, tout élargissement est fécond d'avantages économiques. Il offre de nouveaux débouchés. Il impose une nouvelle concurrence, moteur d'initiatives. Il représente un réservoir de main-d'œuvre, nouvelle capacité d'expansion. Cet élargissement-ci présente toutefois une caractéristique nouvelle par rapport aux précédents : c'est la première fois que l'Union ouvre la porte à autant de gens pauvres. Le revenu par tête des pays candidats n'atteint en moyenne que 40 % de celui des Quinze, avec des disparités internes très fortes. Le peloton européen est cette fois très étiré, ce qui nourrit deux risques majeurs : celui de provoquer un afflux d'immigrés si les revenus à l'est ne se rapprochent pas de ceux de l'ouest et celui de voir le chômage à l'ouest augmenter si les entreprises délocalisent leurs usines. L'équilibre est très délicat. La réunification allemande ratée (coût exorbitant, ralentissement de la croissance et maintien des nouveaux Länder dans l'assistance) est là pour le démontrer.

Or, après la chute du Mur, l'accueil de ces pays était une telle « évidence » pour les chancelleries que la préparation en a été négligée.

La seule stratégie économique depuis que la

**LES DISPARITÉS EUROPÉENNES**

Source : Eurostat

décision a été prise, il y a dix ans à Copenhague, a été d'établir une période de transition pendant laquelle les candidats ont dû transcrire dans leur législation les 80 000 pages de normes et directives, rangées sous le délicieux jargon d'« acquis communautaire ». La Commission vient de rendre, cette semaine, un rapport final sur cette préparation : elle estime que seules la Roumanie et la Bulgarie devront attendre, et que les dix autres pays candidats sont prêts. Bruxelles liste de nombreux retards, notamment dans les domaines bancaires et judiciaires ; la corruption et l'absence de respect du droit des affaires semblent, en particulier, devoir poser de lourds problèmes. Mais des progrès sont attendus d'ici à 2004, la date d'entrée effective selon le plan prévu.

**DES CANDIDATS AVIDES DE SUBVENTIONS**

Mais c'est à l'ouest que l'impréparation est criante. Le plus grave concerne le système de décision communautaire qui a été réformé sous présidence française, à Nice, mais en établissant des règles en réalité inapplicables faute d'avoir osé trancher entre le vote majoritaire et le droit de veto. La porte a été ouverte à toutes les contestations possibles et à la paralysie.

L'autre mauvais dossier est budgétaire : les Quinze ont maintenu le plafond du budget à 1,27 % du PIB communautaire, barre symbolique qui marque la limite supérieure du fédéralisme européen. Or la « pauvreté » relative des candidats les qualifie normalement pour toutes les

aides structurelles : 51 régions sur 53 dans ces pays devraient recevoir des subventions bruxelloises. Avec deux conséquences : un, Espagne et Portugal craignent de perdre cet argent qui les a considérablement aidés jusque-là, et deux, les pays entrants n'auront pas droit aux milliards d'euros qu'ils espéraient. Et il se pourrait même que les plus riches d'entre eux, comme la Slovaquie, versent une contribution à Bruxelles qui soit supérieure aux sommes qu'ils auront reçues, autrement dit qu'ils paient leur entrée dans l'UE ! D'où un désenchantement ces derniers mois à Varsovie ou à Prague, la montée d'un sentiment europhobe et la poussée de partis populistes, résultat bien contraire à l'objectif de départ d'y renforcer la stabilité démocratique.

**UNE AGRICULTURE TRÈS EN RETARD**

Autre gros volet mal préparé : l'agriculture. Ces pays ont accumulé cinquante ans de retard sous le glacié soviétique et ont conservé une agriculture archaïque et des paysans nombreux qui représentent encore une part immense de la population totale (20 % en Pologne). L'Union va donc accroître ses surfaces agricoles de 38 % et le nombre d'exploitations de 75 %. N'ayant pas d'argent (voir plus haut), la Commission a proposé de limiter au départ les aides aux revenus à 25 % de ce que reçoivent les paysans de la Beauce ou de la Bavière. Nouvel encouragement aux populistes qui refusent, non sans raison, de devenir des Européens de seconde classe.

Un mauvais travail de préparation, des opinions sans enthousiasme, sinon réticentes, augmentent assez mal de cette ouverture à l'est de l'Europe. Mais elle ne serait pas si risquée si elle n'intervenait pas dans un moment de crise. Contrairement aux espoirs, l'euro n'a pas dynamisé l'union et l'égoïsme national a pris le dessus sur l'élan commun. Plus rien n'avance vraiment. L'axe franco-allemand est mort, rien ne le remplace, et la France, si l'on en croit son gouvernement, a « d'autres intérêts », comme l'a avoué le ministre de l'économie à propos du déficit budgétaire. D'où la crainte que cet élargissement ne signe la fin de l'approfondissement et ne transforme l'Europe en simple grand marché. Et encore : l'espace de 450 millions de consommateurs est trop disparate, trop divisé et trop mal contrôlé pour s'apparenter à celui des 52 Etats américains.

Eric Le Boucher

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## Réduire les accidents du travail

**TOUTES LES HEURES** de travail, dans les usines et sur les chantiers français, un accident mortel frappe un ouvrier. Chaque année il y a en moyenne 2 500 victimes. Sans même compter les deuils et les souffrances, notre pays perd ainsi tous les ans 80 millions d'heures de travail - l'activité de 250 usines de 1 000 ouvriers chacune. Dès sa création, la Sécurité sociale a pris en charge l'indemnisation des victimes et les pensions d'invali-

dité, couvertes auparavant par les compagnies d'assurances privées. Financièrement, cette opération s'est révélée rentable : le fonds des accidents du travail équilibre ses dépenses et ses recettes. Quelle que soit l'utilité sociale des indemnités, il serait évidemment bien préférable de prévenir les accidents. Or les experts affirment que dans la plupart des cas les blessures auraient pu être évitées par des précautions élémentaires ou

l'observation de consignes judiciaires. Cette éducation des employeurs, des ouvriers, des fabricants de matériel, a été facilitée par la concentration des moyens à la Sécurité sociale. C'est l'œuvre de l'Institut national de la sécurité, émanation des caisses régionales, dont le troisième congrès vient de se réunir à Avignon.

N. Jacquemont  
(14 octobre 1952.)EN LIGNE SUR [lemonde.fr](http://lemonde.fr)

■ **Portfolio.** Algérie, une décennie funeste. Entretien avec Benjamin Stora. En une et en séquence Interactive.

■ **Le Monde.fr.** Soyez l'un des quinze premiers à envoyer vos coordonnées postales à [hendrix@lemonde.fr](mailto:hendrix@lemonde.fr). Vous recevrez le CD *Jimi Hendrix Experience Smash Hits* et le livre *Jimi Hendrix*, d'Olivier Nuc.

■ **Le droit du travail et le Net.** Jean-Emmanuel Ray, spécialiste du droit du travail à l'ère du réseau. En chaîne Interactive.

**CONTACTS****► RÉDACTION**

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

**► ABONNEMENTS**

Par téléphone : 01-44-97-54-54  
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>  
Par courrier : bulletin p. 16  
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

**► INTERNET**

Site d'information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>  
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>  
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>  
Marché de l'immobilier : <http://immobilier.lemonde.fr>

**► TÉLÉMATIQUE**

3615 lemonde  
► **DOCUMENTATION**  
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>  
► **COLLECTION**

**Le Monde** sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

**Le Monde** sur microfilms :

03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « A Bagdad, chez Saddam ».

■ Tirage du *Monde* daté samedi 12 octobre 2002 : 576 188 exemplaires. 1-3

# ROMPEZ AVEC LA GRISAILLE

Vois A/R à partir de\*  
Londres  
**103€**

New York  
**319€**  
Lisbonne  
**220€**

Amsterdam  
**146€**  
Istanbul  
**219€**

Opodo : créée par Air France, British Airways, Alitalia, Iberia, KLM, Lufthansa, Aer Lingus, Austrian Airlines et Finnair.

C'est vous qui voyagez

[www.opodo.fr](http://www.opodo.fr)

**opodo**  
Le voyage en ligne

PRATIQUE

Le ramonage périodique de sa cheminée est une obligation imposée à l'occupant d'un logement par des textes réglementaires. Tout manquement à ce devoir est passible d'une amende

p. IV

COLLECTIONS

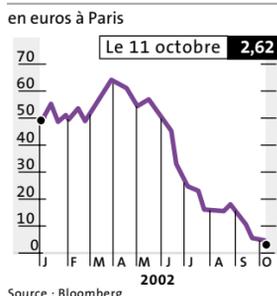


REUNIER ET BALLY-POMMIER

Les ventes consacrées à la paléontologie offrent aux amateurs une grande diversité de fossiles accessibles, pour les plus communs, à moins de 100 euros. Les dinosaures, à la mode, suscitent des enchères plus élevées

p. IV

ACTION ALTRAN



BOURSE

L'action Altran a plongé de 94 % depuis le début de l'année et de 44 % en cinq séances. Jeudi, le titre s'est effondré de près de 45 % après que « Le Monde » eut révélé des incohérences dans la communication financière du groupe

p. VII

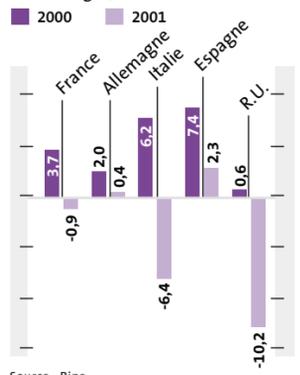
CETTE SEMAINE

► **Pédagogie :** Euronext et les intermédiaires financiers partenaires organisent les Journées de l'actionnaire individuel les 19 et 20 octobre. Dans toute la France, les agences bancaires vont ouvrir leurs portes pour répondre gratuitement aux questions des particuliers (et leur offrir un kit pédagogique), Euronext organisant des manifestations particulières dans une dizaine de villes (liste des animations sur [www.euronext.fr/jai](http://www.euronext.fr/jai)).

► **Patrimoine financier :** selon une étude du BIPE (société de conseil spécialisée dans la prévision économique) publiée le 7 octobre, le patrimoine financier des Français (2 593 milliards d'euros fin 2001), déjà en recul de 0,9 % en 2001 (contre une hausse de 3,7 % en 2000), devrait accusé une nouvelle baisse. Selon les hypothèses retenues par le BIPE, elle serait de 3 % si la Bourse perdait encore 10 % entre le 20 septembre et la fin de l'année, de 2 % si elle se stabilisait et de 1 % si elle regagnait 15 %. Le patrimoine financier des ménages devrait, sur la base des mêmes hypothèses, également fondre au Royaume-Uni, en Allemagne, mais continuer de progresser en Italie.

BAISSES

Évolution du patrimoine financier des ménages, en %



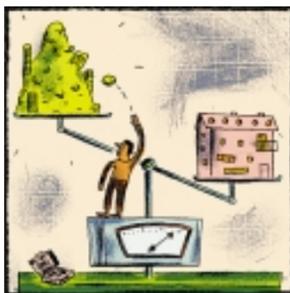
# Immobilier parisien : après la hausse, le krach ?

**DOSSIER.** La conjoncture économique dégradée devrait finir par peser sur les prix à la vente. Mais, pour l'instant, les tarifs ne cessent d'augmenter, sauf dans les beaux quartiers de la capitale

Tout va bien jusqu'ici. Les statistiques des notaires sont rassurantes : elles montrent que les prix des logements anciens, à Paris, ont poursuivi leur hausse au rythme annuel de 7,2 % au deuxième trimestre 2002, dans un marché très animé, où le nombre de transactions progresse de 0,9 %. L'année 2002 devrait figurer dans les bons crus de l'immobilier parisien, avec plus de 37 000 ventes, contre 24 200 ventes en 1994, au cœur de la crise. Les quartiers modestes de Paris prennent de la valeur, en particulier à l'Est, dans les 10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Des communes populaires des banlieues nord et est bénéficient aussi du renchérissement. Les Parisiens osent franchir le périphérique : plus de 30 % des acheteurs, dans neuf communes limitrophes de la Seine-Saint-Denis, viennent de Paris.

La vigueur du marché parisien en 2002 est en partie due à la vente de parcs de logements détenus par les investisseurs institutionnels : près de 10 000 logements ont été mis sur le marché, dopant l'activité et tirant les prix vers le haut puisqu'il s'agit de beaux immeubles, bien situés, avec de grands appartements, comme il en manque cruellement.

Les raisons de la résistance à la déprime sont établies : les conditions de crédit excellentes, avec des taux entre 4,5 % et 5 %, permettent d'emprunter plus ; la pénurie locati-



GÉRARD DOREMUS

ve incite les candidats à se tourner vers l'accession à la propriété ; le piteux état de la Bourse, en revanche, n'a guère d'impact sur les prix de l'immobilier, plutôt liés aux revenus des ménages.

Les chiffres des notaires, fiables et exhaustifs, puisqu'ils prennent en compte l'ensemble des ventes effectives, ont cependant un défaut : ils donnent du marché une image qui date de six mois, compte tenu du nécessaire délai de traitement des données et du temps qui s'écoule entre une promesse de vente – lorsque est fixé le prix définitif – et la signature de l'acte lui-même. La dégradation soudaine du climat économique, cet été, ne se lit donc pas dans les chiffres livrés aujourd'hui, tirés des actes de ventes du deuxième trimestre.

Quelques signes accèdent cependant le scénario d'une baisse en douceur. Les valeurs des biens dans les quartiers les plus chics n'en-

registrent plus de hausse ou se tassent. Or, ce sont eux qui, habituellement, donnent le ton à l'ensemble du marché. La revue *De Particulier à particulier*, qui ausculte les compromis de vente conclus par ses annonceurs, constate, au troisième trimestre 2002, un ralentissement dans seize arrondissements parisiens, au lieu de trois au cours du trimestre précédent.

Tous les éléments se conjuguent pour un refroidissement du marché : 2002 sera la cinquième année d'affilée de hausse qui, cumulée depuis 1997, a fait grimper le prix moyen du mètre carré parisien de 46 %, avec des pics à 61 % (9<sup>e</sup> arrondissement) et 54 % (6<sup>e</sup> arrondissement). La majorité des acheteurs ne peuvent plus suivre, les acquéreurs négocient, renoncent ou vont voir ailleurs, dans des secteurs moins chers. La remontée du chômage affecte les revenus et la confiance des ménages, un élément déterminant dans la décision d'acheter. L'immobilier ne peut rester longtemps à l'écart des réalités économiques, même si les consommateurs prennent du temps pour en prendre conscience. Atterrissage en douceur ou baisse brutale des ventes et des prix ? Les deux scénarios sont possibles et dépendent de l'ampleur des dégâts engendrés par le chômage dans les prochains mois.

Isabelle Rey-Lefebvre

Lire pages II et III

TENDANCE

## Pour plus de clarté

UNE SEMAINE APRÈS que la Société générale eut mis en place une facturation sur les opérations de retrait effectuées avec une carte bancaire dans les guichets automatiques autres que les siens, c'est au tour de BNP Paribas de faire payer les retraits d'argent. Il s'agit de facturer 5 euros les demandes inférieures à 150 euros réalisées aux guichets mêmes de la banque. Les consommateurs se demandent quand un terme sera mis à cette inflation et à cette densification de la jungle des tarifs bancaires.

Les banquiers feraient bien de prendre exemple sur le travail réalisé avec le concours des sociétés

teurs de parts. Un certain nombre d'indications, comme le taux de rotation du portefeuille ou les commissions sur mouvement, devraient figurer sur ce document, qui fera état du total des frais prélevés sur les encours gérés.

Les conclusions de ce rapport ne sont que des recommandations. Des discussions doivent avoir lieu pour fixer les modalités précises de mise en œuvre de ces dispositions. Mais les autorités boursières se veulent confiantes. « Les résultats seront visibles d'ici deux à trois mois maximum », a assuré Gérard Rameix, directeur général de la COB, lors de la présentation du rapport.

Les banquiers continuent d'alourdir et de complexifier leur tarification. Il serait souhaitable qu'ils réfléchissent à un code de bonne conduite en matière de frais

de gestion, qui sont d'ailleurs souvent une émanation des banques elles-mêmes. Mercredi 9 octobre, la Commission des opérations de Bourse (COB) a présenté les conclusions d'un groupe de travail qu'elle avait mis en place sur les frais prélevés dans le cadre de la gestion des sicav et des fonds communs de placement (FCP). Ce comité, auquel participaient des professionnels de la gestion, plaide pour une clarification du système de prélèvement des frais et commissions acquittés par les épargnants français.

Le rapport propose, notamment, que les notices d'information remises au souscripteur d'une sicav ou d'un FCP détaillent désormais les frais supportés par les por-

Pendant ce temps, les banquiers continuent d'alourdir et de complexifier leur tarification. Il serait souhaitable que les banques réfléchissent elles aussi à un code de bonne conduite en matière de frais. Dans la loi Murcef (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), adoptée en décembre 2001, des articles prévoient que les banques et les clients signent une convention de compte pour clarifier leurs rapports. Mais, faute d'arrêté signé par le précédent gouvernement, elle n'a jamais été appliquée. Domage, car les conventions de compte auraient pu contribuer à modérer les banquiers.

Joël Morio

# Emparez-vous du social pour agir sur l'économie

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

DOSSIER : Une nouvelle stratégie pour le Medef

DEBAT : Photoreporter, métier en danger

SUPPLEMENT CINEMA SOCIAL : Les aventures filmées de la vie ordinaire

N° 12  
3,80 €  
MENSUEL



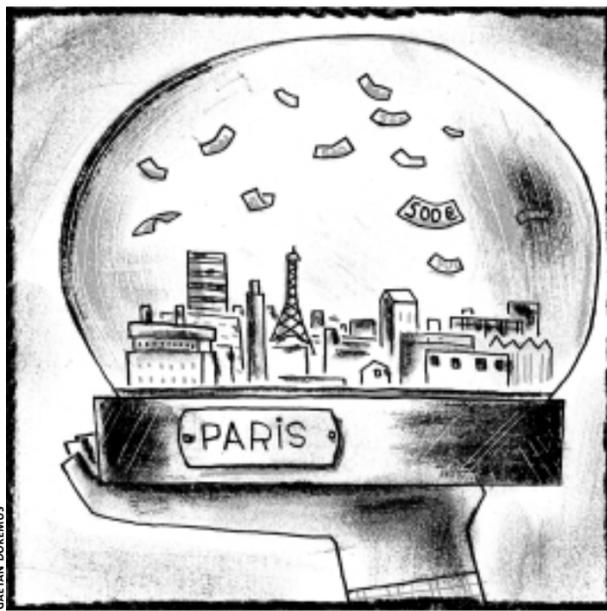
# Logements parisiens : les premiers signes de faiblesse

Les prix à la vente, dans les quartiers chics, connaissent une légère érosion, annonciatrice d'une stabilisation générale. Les tarifs continuent d'augmenter dans les arrondissements populaires et autour de la capitale

Les Parisiens vont-ils longtemps supporter la hausse du prix des logements ? En cinq ans, depuis 1997, le mètre carré s'est en moyenne apprécié de 46 %, atteignant 3 279 euros. Les notaires parisiens ont livré leurs dernières statistiques et constatent que la valeur des logements a encore progressé globalement de 1,2 % au deuxième trimestre 2002, soit 7,2 % en un an. Les départements de la petite couronne suivent la même tendance, avec 2,9 % de hausse des prix dans les Hauts-de-Seine, soit 7,9 % sur un an, 2,4 % en Seine-Saint-Denis, soit 8,7 % sur un an, et 2,3 % dans le Val-de-Marne, soit 8,6 % sur un an. Cette évolution étonne, puisqu'elle traduit une certaine reprise du marché par rapport aux deux trimestres précédents, qui laissaient plutôt présager une stabilisation des prix et leur atterrissage en douceur. Ce n'est sans doute que partie remise.

Le nombre de transactions, lui aussi en hausse, témoigne du dynamisme du marché : les Hauts-de-Seine enregistrent une augmentation de 9,3 % des ventes conclues au cours du premier semestre 2002, comme les départements de la grande couronne, Essonne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne et Yvelines. A Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, les notaires constatent une légère faiblesse de l'activité, avec des chutes respectives de 1 %, 4,7 % et 4,9 %.

Certains quartiers populaires de la capitale s'offrent des hausses de prix inédites alors que les quartiers chics semblent stagner, voire fléchissent. Saint-Germain-des-Prés et les Invalides baissent de 4,5 % et 4 % sur un an, mais restent dans le peloton de tête pour leur progression en euros courants depuis 1998 (67 % et 48 % de hausse globale). Le quartier de la Chaussée d'Antin voit le prix du mètre carré chuter de 2,2 % en un an, mais a cumulé, sur quatre ans, 73 % d'augmentation. La place Vendôme subit, elle, une décote de 1,1 %, mais enregistre une progression de 47 % en qua-



GAËTAN DOREMUS

tre ans. A l'opposé, des secteurs peu concernés jusque-là par la hausse réalisent un bond sur un an, au deuxième trimestre. C'est le cas de Bonne-Nouvelle, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement (+19,6 %), des portes Saint-Denis et Saint-Martin, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (+16,4 % et +12,9 %), de la Villette et du pont de Flandre, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (+12,5 % et +15,4 %). Sur quatre ans, aucun d'entre eux ne dépasse les 36 % de hausse globale.

### « ROUND D'OBSERVATION »

« Les prix semblent au taquet, estime Didier Blot, de Foncia. Le second semestre est comme un round d'observation entre acheteurs et vendeurs, qui discutent plus à peine. Nous sommes surpris par les scores des arrondissements de l'Est parisien et nous allons y ouvrir des points de vente dans le 10<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup>, ce que nous n'envisagions pas il y a seulement un an. » Gilles Charron, directeur du réseau d'agences Laforêt,

confirme : « Nos clients n'ont plus les moyens d'acheter à Paris et discutent fermement les prix, avant de renoncer éventuellement à leur projet ou de se diriger vers des quartiers moins chers. »

La hausse des prix dans les quartiers chics se propage donc avec un an de retard dans les secteurs plus modestes, ce qui s'était déjà produit au cours du cycle précédent, entre 1987 et 1991. L'effritement actuel dans les mêmes quartiers huppés est peut-être un signal d'alerte pour l'ensemble du marché. L'enquête que la revue *De particulier à particulier* a réalisée sur les annonces qu'elle a publiées au 3<sup>e</sup> trimestre le corrobore : « Alors qu'au 2<sup>e</sup> trimestre, trois arrondissements étaient en baisse, ils sont, au 3<sup>e</sup> trimestre, seize sur vingt à accuser une érosion de valeur », commente Grégoire Berthou, auteur de l'étude.

Les communes limitrophes de Paris voient, elles, affluer les acheteurs découragés par les prix parisiens et qui découvrent qu'il existe

une vie au-delà du périphérique. Ce phénomène de débordement des Parisiens est ancien, mais s'accélère en période de hausse des prix. Dans les Hauts-de-Seine, Levallois, Boulogne et Issy-les-Moulineaux sont presque devenus des arrondissements annexes de la capitale et leurs prix sont en hausse, sur un an, de 11,3 %, 9,1 % et 11,1 %. Dans le Val-de-Marne, les communes huppées de Vincennes et Saint-Mandé s'apprécient de 10,7 % et 9,7 %. A l'instar de Paris intra-muros, l'inflation touche aussi des communes populaires comme Ivry-sur-Seine (+13,4 %), dans le Val-de-Marne, ou Colombes (+11,8 %) et La Garenne-Colombes (+19,5 %) dans les Hauts-de-Seine.

Lilas est à part : ces deux petites communes bénéficient de leur aspect villageois et attirent les Parisiens depuis 1992. Le mouvement est plus récent vers Saint-Ouen (1994), Aubervilliers, Montreuil et Saint-Denis (1998). Parmi les acheteurs en Seine-Saint-Denis, 18 % exercent des professions dites intellectuelles supérieures, notamment dans le spectacle, et sont à l'affût de volumes atypiques (lofts, ateliers, duplex) tels qu'on en trouve encore dans ces secteurs désindustrialisés.

La valorisation de Saint-Denis ne passe pas par l'habitat ancien, souvent de piètre qualité, mais par le logement neuf : 780 ha autour du Stade de France doivent accueillir

### PEU DE CHAMBRES DE BONNE SUR LE MARCHÉ

De trimestre en trimestre, les chiffres des notaires concernant les chambres de bonne confirment la baisse du nombre de transactions. Avec 823 ventes enregistrées au cours du deuxième trimestre, dont 664 à Paris, le nombre de ventes chute de 17 % par rapport à 2001. Les prix restent, eux, fermes, avec un montant moyen de 24 350 euros la chambre, dans Paris, soit un tassement léger de 1,8 % par rapport à 2001, et 23 400 euros dans les Hauts-de-Seine (+1,1 %). « Cette situation est incontestablement la conséquence de la loi Solidarité et renouvellement urbains et de son décret du 30 janvier 2002 sur les caractéristiques d'un logement décent », analyse M<sup>e</sup> Béatrice Créneau-Jabaud. Le texte détermine des critères minimaux de confort à respecter pour donner le bien en location, par exemple une superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup> habitables sous une hauteur de plafond minimale de 2,20 mètres, l'accès à l'eau froide et chaude et des toilettes intérieures, ce qui n'est pas le cas de la plupart des soupentes.

L'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-Saint-Denis a analysé les transactions des trois dernières années sur neuf communes limitrophes de Paris. Les acquéreurs y sont, à plus de 25 %, des Parisiens. En 2001, 30 % des ventes conclues à Aubervilliers l'ont été par des Parisiens, 35 % à Bagnolet, 25 % aux Lilas, 26 % à Montreuil, 33 % à Pantin, 35 % au Pré-Saint-Gervais et 36 % à Saint-Ouen. La motivation de ces acheteurs est simple : profiter de la proximité de Paris et de prix trois fois inférieurs, puisque « le prix d'un 50 m<sup>2</sup> à Paris permet d'obtenir 150 m<sup>2</sup> à Pantin », note l'étude. Le cas du Pré-Saint-Gervais et des

un nouveau quartier d'affaires dix fois plus grand que la Défense. Ce sont 10 000 emplois qui sont attendus là et 3 000 logements qui sont construits, dont certains sur le point d'être livrés. Des promoteurs comme Meunier (du groupe BNP Paribas), George-V ou Kaufmann & Broad qui, autrefois, ne se seraient jamais aventurés dans ces terres inconnues, y sont aujourd'hui très présents, ce qui est un signe d'attractivité particulière. Une première série de 48 logements du promoteur Meunier s'est vendue en quatre mois et la seconde part au même rythme.

I. R.-L.

## Le luxe en éclaireur

A Paris, le marché des appartements de haut de gamme est restreint, puisqu'il ne concerne que 5 % à 7 % des transactions. Cependant, son observation est utile, car il anticipe, de douze à dix-huit mois, les évolutions futures du marché tout entier, dont il constitue donc un indicateur avancé. Sa chute, en 1990, préfigurait la crise de 1991 et 1992 ; sa remontée, dès 1997, anticipait l'embellie de 1999.

L'agence Féau, spécialiste des appartements de luxe, segmente ce marché en deux catégories. Les biens exceptionnels, d'abord, sont destinés à une clientèle dite internationale, c'est-à-dire étrangère, mais aussi française ne payant pas l'impôt en France, avec des prix qui démarrent à 10 000 euros le m<sup>2</sup>.

Les biens de standing, ensuite, de 120 à 200 m<sup>2</sup>, à Neuilly et dans les beaux quartiers parisiens, intéressent plutôt une clientèle de familles françaises. Ces appartements « bourgeois », avec au moins trois chambres, sont en pénurie structurelle et se négocient assez cher, autour de 5 700 euros le m<sup>2</sup> dans le nord du 16<sup>e</sup> arrondissement et à Neuilly, et de 5 000 euros dans le sud du 16<sup>e</sup> arrondissement. Un appartement de 150 m<sup>2</sup> au Panthéon s'est ainsi vendu 760 000 euros à une famille en quête d'espace.

Qu'il s'agisse de biens de prestige ou d'appartements bourgeois, le marché semble, pour le moment, résister à la dégringolade boursière et à la dégradation de l'environnement économique : « Notre chiffre d'affaires a encore progressé sur les huit premiers mois de 2002, par rapport à 2001, mais le montant moyen des ventes a, pour la première fois depuis 1997, un peu baissé, passant de 1,02 million à 975 000 euros. Les négociations sont peut-être plus diffi-

ciles et longues, car les vendeurs demandent trop, mais nous ne constatons aucune baisse de prix », explique Charles Marie Jottras, président de Féau. Les prix devraient rester stables en 2003, avec quelques corrections attendues.

Selon l'agence Emile-Garcin, la géographie de ce marché est immuable : les Américains jettent toujours leur dévolu sur la rive gauche et le 8<sup>e</sup> arrondissement ; les Italiens en pincent aussi pour la rive



GAËTAN DOREMUS

gauche et les quartiers historiques ; les Anglais aiment le Marais ; les fortunes du Moyen-Orient préfèrent les 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements.

Un appartement de 150 m<sup>2</sup>, dans un hôtel particulier de la rue de Lille, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, a été récemment vendu 1,2 million d'euros à un américain.

La clientèle étrangère, même affectée par le marasme des Bourses mondiales, est toujours là, car elle trouve Paris moins cher que Londres ou New York et escompte une reprise de la hausse des prix en 2003. « Le propriétaire d'un bel appartement a renoncé à le vendre en 2002, préférant conserver de l'immobilier plutôt que d'investir en Bourse », raconte Nathalie Garcin, de l'agence Emile-Garcin.

I. R.-L.

## Les institutionnels mettent leurs beaux immeubles en vente

Des investisseurs institutionnels – grandes entreprises, compagnies d'assurances, sociétés foncières et sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) – ont, en 2002, accéléré la vente de leurs parcs de logements. L'agence spécialisée Ad Valorem estime que plus de 300 immeubles étaient, début 2002, en cours de commercialisation, soit 12 000 logements, dont 80 % à Paris et en petite couronne, vendus un à un. Ce mouvement a démarré en 1997 et pris de l'ampleur à partir de l'an 2000. En 2001, les ventes ont globalement rapporté 630 millions d'euros.

Simco, grande société foncière cotée, commercialise aujourd'hui 468 logements sur un parc de 10 500. Gecina, son principal concurrent, qui possède encore 17 500 logements, en a cédé 1 675 en 2001 et en met près de 3 000 en vente en 2002. La société escompte 600 millions d'euros de ventes en 2002 et 2003.

La Société foncière lyonnaise (SFL), également cotée en Bourse, est réputée pour son patrimoine de prestige situé dans les beaux quartiers de Paris : « Ces immeubles ont une grande valeur mais ne dégagent que 4 % de rentabilité, ce qui est inférieur au coût d'immobilisation du capital qu'ils représentent et ne peut satisfaire notre actionnariat, notamment les investisseurs en Bourse », explique Yves Mansion, son directeur général. SFL a donc cédé 300 logements en 2001, pour un montant de 240 millions d'euros, et poursuit cette politique en 2002, avec la mise en vente de 150 logements, en particulier dans le presti-

gieux ensemble Carré Vauban, place des Invalides : le prix de vente moyen y est de 6 500 euros le m<sup>2</sup>, mais les appartements les moins bien situés sont cédés à 2 500 euros le m<sup>2</sup> et les plus beaux, avec vue sur la tour Eiffel, 12 500 euros le m<sup>2</sup>. Il reste aussi quelques lots à vendre villa Eugène-Manuel, rue Nicolo, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, au prix, occupé, de 4 970 euros le m<sup>2</sup>.

« Les propriétaires institutionnels se sont d'abord séparés de leurs immeubles les plus ordinaires mais en viennent, aujourd'hui, à céder les beaux appartements haussmanniens, souvent de grandes surfaces, qui répondent à une forte demande et qu'ils détiennent parfois depuis l'origine », analyse Stéphane Imowicz, directeur d'Ad Valorem, qui est chargée de la commercialisation de 550 lots en 2002. L'assureur AXA cède ainsi 80 logements, rue de Berri, près des Champs-Élysées, au prix de 5 000 euros le m<sup>2</sup>.

### « TRÈS FORTE DEMANDE »

Le marché est aussi alimenté par les cessions de grandes entreprises, qui récupèrent des capitaux à réinvestir dans leur métier de base. La Poste et France Télécom ont mis en vente, en 2001, des appartements de standing d'un immeuble des années 1990, situé avenue de Breteuil, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, au prix de 6 100 euros le m<sup>2</sup>. Un appel d'offres en cours concerne des immeubles de La Poste à Neuilly et dans le 16<sup>e</sup> arrondissement ; un autre a été lancé par Alcatel.

Les SCPI de type Méhaignerie, qui ont acheté des immeubles neufs au cours des années 1985-1990, encouragées par l'avantage fiscal de l'époque, sont en

cours de liquidation et les mettent aujourd'hui sur le marché. Généhabitat, SCPI de la Société générale, et Slivimmo, du Crédit lyonnais, proposent des pavillons à Lognes (Seine-et-Marne) et des appartements à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), à Suresnes (Hauts-de-Seine), à Courbevoie (Hauts-de-Seine), dans la banlieue ouest et dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

L'afflux d'offres pourrait déséquilibrer le marché et faire baisser les prix, mais il n'en est rien : « Je n'ai aucune inquiétude sur l'écoulement de cette nouvelle offre, qui répond à une très forte demande et est vendue à 90 % occupée », assure Charles-Marie Jottras, de l'agence Féau, spécialiste du haut de gamme. Les appartements sont d'abord proposés à leurs locataires, qui ont un droit de préemption et bénéficient parfois d'une décote d'autant plus élevée que la durée du bail restant à courir est longue : de 20 % à 45 % des lots, selon les immeubles, sont ainsi préemptés. Un tiers des biens sont vendus occupés à des investisseurs, personnes physiques et le solde, assez résiduel, est vendu libre.

Acheter à un institutionnel présente trois avantages : on est sûr d'acheter au prix du marché, car les institutionnels vendent au montant expertisé, sans état d'âme ni surestimation du bien ; les immeubles ont été bien entretenus et des informations précises sont fournies sur leur état et les travaux réalisés et à venir ; le nouveau propriétaire connaît précisément la situation juridique locative et le passé du locataire, par exemple s'il est bon payeur ou non, et touchera un loyer le jour où il devient propriétaire.

I. R.-L.

### 3 QUESTIONS

À BÉATRICE CRÉNEAU-JAUBAUD, PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS



### 1 Comment se porte le marché des logements en Ile-de-France ?

En dépit de la période électorale puis du changement de gouvernement, événements qui, habituellement, rendent attentistes les acheteurs, et malgré les incertitudes économiques et financières, le nombre de transactions sur Paris et les trois départements de la petite couronne est resté stable. Les Hauts-de-Seine se révèlent un marché très dynamique, avec une hausse de près de 7 % de transactions, comme les départements de la grande couronne, avec un gain de 9,6 % au premier semestre 2002. La tendance semble se prolonger sur les mois d'été. Sur le front des prix, ils continuent d'augmenter, mais, pour la première fois, à un rythme plus rapide en banlieue que dans la capitale. La hausse atteint en un trimestre près de 3 % dans les Hauts-de-Seine, contre un peu moins de 2 % dans Paris. La demande se déplace des arrondissements centraux vers les quartiers périphériques, puis vers les communes limitrophes. Des communes comme Saint-Denis, La Plaine-Saint-Denis, Saint-Ouen mais aussi Montreuil sont dynamisées par l'arrivée d'entreprises qui drainent salariés et cadres.

### 2 Quelles sont les raisons de cette résistance du logement ?

Pour nous, il n'y a pas de spéculation, il s'agit d'un marché d'utilisateurs, soutenu par les banques et des prêts avantageux. La plongée de la Bourse n'a pas d'influence sur ce marché, ni même chez les investisseurs. Certains subissent, certes, un appauvrissement de leur portefeuille boursier, mais d'autres sont attirés par le placement immobilier qui, sur les trois dernières années, a été bien plus rémunérateur que la Bourse et joue à plein son rôle de valeur-refuge. Enfin, la pénurie sévère de logements locatifs pousse les habitants à devenir propriétaire.

### 3 Quelles sont vos prévisions ?

Nous devrions terminer l'année 2002 avec un volume de ventes de près de 37 000 actes dans l'ancien à Paris et plus de 80 000 avec les autres départements, comme en 2001, qui était une bonne année. Les prix devraient poursuivre leur augmentation à un rythme modéré, car la demande reste plus forte que l'offre. Les propriétaires institutionnels vont mettre en vente près de 10 000 logements qui sont de grands appartements dans des immeubles haussmanniens et vont tirer le marché vers le haut, ce qui va encore raréfier l'offre locative. Cette pénurie nous inquiète et les notaires réclament pour les bailleurs des mesures fiscales ainsi qu'une protection face aux impayés de loyers.

Propos recueillis par Isabelle Rey-Lefebvre

## DOSSIER

IMMOBILIER PARISIEN : APRÈS LA HAUSSE, LE KRACH ?

## QUATRE ANS DE HAUSSE ININTERROMPUE

Paris prix en euros au m<sup>2</sup> des appartements anciens dans les 80 quartiers, au 2<sup>e</sup> trimestre 2002

□ moins de 2 500    ■ de 2 501 à 3 500    ■ de 3 501 à 4 500    ■ de 4 501 à 5 500    ■ plus de 5 500

Prix moyen au m<sup>2</sup> en euros

Variation en % sur 1 an sur 4 ans

1<sup>er</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
1	4 041	5,1	45,20
St-Germain-l'Auxerrois	4 898	26,4	40,77
2 Les Halles	3 815	13,7	45,12
3 Palais-Royal	4 230	3,5	61,17
4 Place Vendôme	4 359	-1,1	45,80

2<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
5	3 394	5,5	43,09
Gaillon	3 742	0,5	24,61
6 Vivienne	3 920	13,8	71,24
7 Mail	3 402	10,3	53,91
8 Bonne-Nouvelle	3 269	19,6	52,59

3<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
9	3 688	5,3	53,73
Arts-et-Métiers	3 253	10,3	48,57
10 Enfants-Rouges	3 481	0,3	55,18
11 Archives	4 226	1,5	46,45
12 Sainte-Avoye	3 750	10,8	59,69

4<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
13	4 155	4,6	32,54
Saint-Merri	3 868	2,8	46,52
14 Saint-Gervais	4 130	4,7	41,35
15 Arsenal	4 345	9,9	48,07
16 Notre-Dame	6 569	16,5	32,46

5<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
17	4 341	4,3	41,22
Saint-Victor	4 680	11,7	43,47
18 Jardin des plantes	4 085	2,4	35,65
19 Val-de-Grâce	4 512	6,0	40,13
20 Sorbonne	4 749	5,3	42,81

6<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
21	5 249	4,9	43,34
Monnaie	5 475	8,2	56,49
22 Odéon	6 179	7,3	50,18
23 Notre-D.-d.-Champs	5 092	5,1	45,39
24 St-Germain-d.-Prés	6 114	-4,5	59,23

Prix moyen au m<sup>2</sup> en euros

Variation en % sur 1 an sur 4 ans

7<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
25	5 115	4,4	40,10
St-Thomas-d'Aquin	5 701	2,4	41,06
26 Les Invalides	5 425	-4,0	42,33
27 Ecole-Militaire	4 872	7,2	37,07
28 Gros-Caillou	4 772	4,1	41,67

8<sup>e</sup> arrondissement

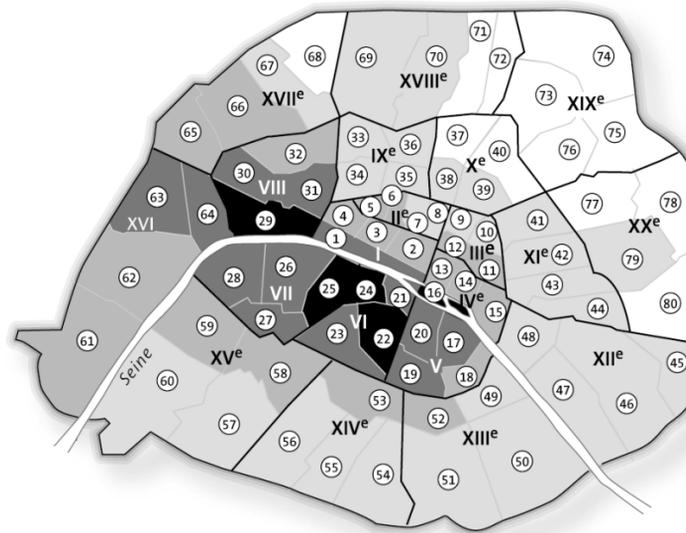
Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
29	4 143	10	37,23
Champs-Élysées	6 297	5,9	61,41
30 Faubourg-du-Roule	4 689	7,4	52,30
31 La Madeleine	5 245	26,2	72,49
32 Europe	3 919	8,4	51,63

9<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
33	3 117	5,5	49,86
Saint-Georges	3 218	7,4	41,89
34 Chaussée-d'Antin	3 426	-2,2	69,48
35 Fg. Montmartre	3 089	5,9	50,48
36 Rochechouart	2 981	7,3	44,74

10<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
37	2 520	11,2	46,85
St-Vincent-de-Paul	2 401	7,7	41,84
38 Porte-Saint-Denis	2 683	16,4	58,57
39 Porte-Saint-Martin	2 727	12,9	49,52
40 Hôpital Saint-Louis	2 298	8,8	36,76



Prix moyen au m<sup>2</sup> en euros

Variation en % sur 1 an sur 4 ans

15<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
57	3 630	8,9	42,24
Saint-Lambert	3 322	5,8	31,25
58 Necker	3 757	9,7	38,73
59 Grenelle	3 630	6,2	36,92
60 Javel	3 499	6,7	34,02

16<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
61	4 294	6,5	41,72
Auteuil	3 899	6,6	37,86
62 La Muette	4 473	5,2	42,49
63 Porte-Dauphine	4 602	2,0	44,37
64 Chaillot	4 544	8,4	40,25

17<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
65	3 245	5,7	40,23
Ternes	3 886	4,3	41,75
66 Plaine-Monceau	3 844	3,5	38,99
67 Batignolles	3 127	7,6	43,23
68 Epinettes	2 407	11,1	38,41

18<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
69	2 401	9,8	38,07
Grandes-Carières	2 776	11,6	39,37
70 Clignancourt	2 505	7,7	39,51
71 La Gouttes d'Or	1 769	4,4	27,95
72 La Chapelle	1 801	7,9	32,41

19<sup>e</sup> arrondissement

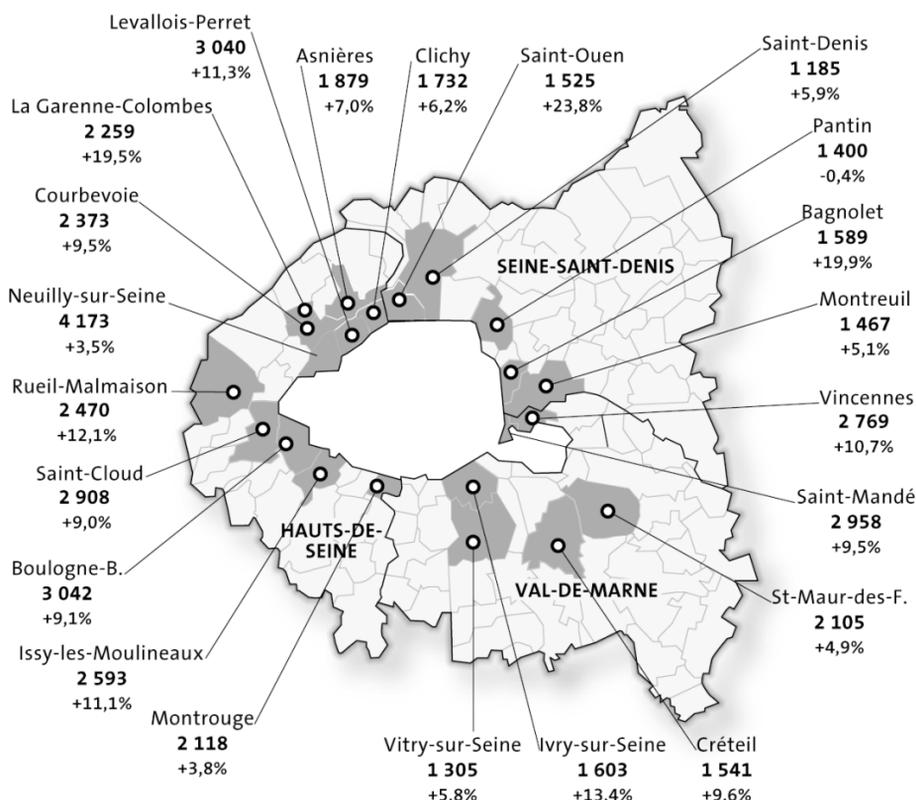
Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
73	2 320	9,3	36,07
La Villette	2 157	12,5	34,11
74 Pont-de-Flandre	2 073	15,4	32,25
75 Amérique	2 331	7,2	32,30
76 Combat	2 496	8,0	34,29

20<sup>e</sup> arrondissement

Quartier	Prix moyen au m <sup>2</sup> en euros	Variation en % sur 1 an	Variation en % sur 4 ans
77	2 488	11,2	42,17
Belleville	2 284	9,6	41,42
78 Saint-Fargeau	2 454	7,7	36,63
79 Père-Lachaise	2 541	8,4	38,68
80 Charonne	2 449	13,8	40,25

## Petite couronne

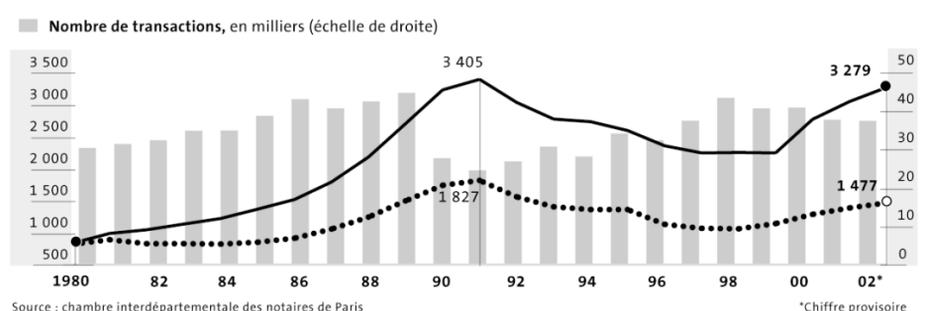
prix en euros au m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> trimestre 2002 des appartements anciens et variation sur un an



## VERS UNE STABILISATION DES PRIX

Prix au m<sup>2</sup> en euros courants

Prix au m<sup>2</sup> en euros constants



## PAS DE DÉCROCHAGE DU NOMBRE DES VENTES

L'observation du marché de la capitale est riche d'enseignements. Sa situation est certes spécifique, mais elle donne le ton aux marchés régionaux, qui réagissent avec moins d'amplitude. En outre, la taille du marché parisien avec près de 40 000 ventes annuelles permet d'analyser le fonctionnement des cycles immobiliers sur une longue période. Après cinq années de hausse, qui ont renchéri le m<sup>2</sup> parisien de plus de 46 %, va-t-on assister à une baisse des prix, voire à un krach, comme on l'a connu entre 1991 et 1995 ?

A l'époque, le scénario avait confirmé cette règle : l'évolution du nombre de ventes anticipe les mouvements de prix. Lorsque l'activité s'anime, les prix montent, jusqu'au moment où les ménages ne peuvent plus acheter. On assiste alors à une chute des transactions, qui annonce une baisse des prix.

Après une période de dévalorisation entre 1981-1984, 1985 sonne le départ de la reprise ; les prix s'emballent de 1987 à 1990, où l'on enregistre des hausses qui dépassent 20 % par an : + 17,9 % en 1987, + 21,6 % en 1988, + 23,7 % en 1989, + 19,4 % en 1990. Le second semestre 1990 est un tournant : le nombre de transactions passe brutalement de 44 243 en 1989 à

27 353 en 1990. En 1991, les acheteurs restent prudents, avec 24 217 ventes, la hausse des prix est nettement freinée, à + 5 %. Le mouvement de baisse est constaté en 1992 (- 10,6 %), se prolonge en 1993 (- 8,3 %) avec 24 000 ventes et en 1994 (- 1,8 %), où l'on assiste à une fausse reprise rapidement anéantie. La déprime se poursuit en 1995 (- 5,8 %), 1996 (- 8,3 %) et 1997 (- 3,9 %), avec une faible activité.

En 1998, les Français retrouvent le moral : les ventes bondissent de 37 000, en 1997, à 43 000, mais les prix restent sages (+ 0,53%). C'est l'année où les taux des crédits fléchissent sérieusement. Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, intervient la baisse des droits de mutation, qui dope le marché, alors que les taux d'intérêt sont toujours faibles. Les prix grimpent de 8,62 %. La bonne conjoncture se poursuit en 2000, avec 40 400 ventes et une progression des prix de 13,38 %. En 2001, on dénombre 37 500 transactions et un renchérissement de 11,4 %. L'année 2002 devrait s'achever avec 37 000 ventes et une augmentation entre 5 et 7 %. Bien que le climat économique se dégrade, on n'observe pas encore de décrochage du nombre des ventes comme on l'a connu en 1990.

# Des fossiles à tous les prix

**MARCHÉ DE L'ART.** Pour quelques centaines d'euros, un amateur peut acquérir une dent de dinosaure du crétacé ou une ammonite

Venus du fond des âges, les fossiles sont constitués de restes d'organismes animaux et végétaux, recouverts, aussitôt après leur mort, par un dépôt sédimentaire, qui les a préservés de la dispersion et de la décomposition. Précieux témoins de l'évolution de la vie sur notre planète, les fossiles laissent entrevoir un autre univers, peuplé d'espèces disparues depuis belle lurette, au bas mot plusieurs millions d'années. Leur étude a permis, notamment, de retracer l'évolution probable des oiseaux, descendants en ligne directe ou très proches parents de petits dinosaures carnivores.

Les ventes consacrées à la paléontologie offrent aux amateurs une grande diversité de pièces, accessibles, pour les plus simples, en deçà de 100 euros. Différents éléments influent sur les prix. La beauté et la rareté priment. Vient ensuite l'état de conservation. Nombre de fossiles comportent en effet un pourcentage élevé de restaurations. La mode joue également. En vedette, les dinosaures, jugés plus excitants que les plantes, suscitent généralement de meilleures enchères.

Parmi les fossiles les plus couramment rencontrés, une ammonite, un petit grillon, un groupe de fourmis volantes incluses dans un bloc de copal, un œuf ou une dent de dinosaure du crétacé, présentés sur une gangue de grès, s'échangent pour quelques centaines d'euros seulement. Une mise de fonds de 1 000 à 2 000 euros permet d'en-



ENCHÈRES SADDE  
Carapace de glyptodon, estimée de 60 000 à 70 000 euros (vente Sadde du 20 octobre).

ver un lot plus sophistiqué. Par exemple, un bloc montrant le squelette du pied à trois doigts d'*Hippurion sinensis*, forme primitive du cheval, qui vivait en Chine au miocène supérieur. Ou encore un morceau du tronc de l'un des plus vieux arbres du monde, *Archaeopteris*, rappelant l'existence des toutes premières forêts connues, il y a près de 400 millions d'années.

Certains spécimens particulièrement spectaculaires atteignent des montants à la mesure de leur rareté : jusqu'à 30 000, 40 000, ou 50 000 euros et plus.

Le 20 octobre, une carapace complète de glyptodon, provenant d'Uruguay, et mesurant 1,70 mètre de long, sur 1,50 mètre de large, sera mise aux enchères à Moulins (Allier), sur une estimation de 60 000 à 70 000 euros. Tout comme le mammoth, l'ours des cavernes, le tigre à dents de sabre, ou les marsupiaux géants d'Australie, le glyp-

todon, mammifère évoquant un tatou de grande taille, s'est éteint à la fin du quaternaire, sans que les scientifiques aient pu déterminer exactement pourquoi.

Plus impressionnant encore, un reptile volant du crétacé, d'une envergure de 4,25 mètres, vendu l'année passée à Moulins, avait déjà suscité un beau prix : 37 878 euros. Véritable pièce de musée, cet *Anhanguera Santanae*, à la mâchoire pourvue de dents acérées, était présenté en trois dimensions, flottant littéralement dans les airs. Il avait donc été totalement libéré de sa gangue d'origine.

De fait, les fossiles retrouvés dans la nature sont enfermés dans des blocs rocheux. « Les mettre à nu sans les abîmer suppose un lent et minu-

Certains  
spécimens  
spectaculaires  
atteignent plus  
de 50 000 euros

tieux processus de dégagement, effectué à l'aide de micro-graveurs d'une sableuse [des procédés chimiques sont également utilisés], suivi d'une reconstitution basée sur des connaissances anatomiques pointues, explique l'expert Gilbert Lachaume. On peut soit les délivrer totalement, soit les laisser "dans leur jus", affleurant à la surface de leur gangue, ce qui donne souvent un meilleur résultat esthétique.

que. Dans tous les cas, cette opération, complexe, nécessite plusieurs intervenants, et de longues heures de travail. »

Ainsi, le dégagement d'un exceptionnel spécimen de requin primitif datant de la fin de l'ère primaire, qui sera proposé à Moulins le 20 octobre, a-t-il demandé plus de 1 200 heures. Fait rare, cet *Orthacanthus senckenbergianis*, mesurant 2,10 mètres de long, a pu être conservé en entier sans restauration aucune. Ce qui ajoute encore à sa valeur, estimée de 30 000 à 35 000 euros.

Toutefois, dans la majorité des cas, les fossiles présentent un pourcentage plus ou moins élevé de restaurations. Un spécimen restauré à 30 % peut être considéré comme de bonne qualité. En revanche, une pièce ultra-restaurée n'offre guère d'intérêt. « Or, il est parfois impossible de détecter à l'œil nu l'importance des restaurations, prévient Gilbert Lachaume. Par ailleurs, des faux, ou des moulages, fort bien réalisés, circulent sur ce marché. » Mieux vaut donc acheter en s'entourant de solides garanties. En ventes publiques, des fiches techniques détaillées sont généralement disponibles, tout au moins pour les lots de valeur.

Noëlle Joly

► Vente Ornithologie et paléontologie, dimanche 20 octobre, maison de vente aux enchères Sadde, 8, place d'Allier, 03 000 Moulins (tél. : 04-70-44-05-28, courriel : saddecolette@interenchères.com).

## Le ramonage obéit à une réglementation précise

L'hiver approche, et avec lui ses longues soirées au coin du feu. Comme chaque année, à pareille époque, les mêmes questions reviennent : doit-on faire ramoner sa cheminée ? Qui, du locataire ou du propriétaire, doit en prendre l'initiative ? Quels risques court-on à ne pas le faire ?...

Il va de soi que des ramonages réguliers permettent d'éviter les feux de cheminée causés par l'accumulation de parcelles de carbone le long du conduit. Mais au-delà de ce risque bien réel, ramoner périodiquement sa cheminée est une obligation imposée non pas par les assureurs – comme on le croit souvent à tort –, mais par des textes réglementaires et sanctionnés par une contravention de police de la troisième classe (amende forfaitaire de 68 euros).

Ces textes, à consulter en mairie ou, à défaut, à la préfecture de votre département, sont regroupés dans un document appelé « règlement sanitaire départemental ». En pratique, il existe un

modèle type de ce règlement destiné à fixer les obligations minimales. Les préfectures étant libres de l'aménager en fonction de leurs contraintes. Que prévoit-il ? Un ramonage obligatoire des cheminées en fonctionnement au moins deux fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation. Il doit être effectué par nettoyage mécanique de la paroi intérieure du conduit à l'aide d'un « hérisson ».

Les autres techniques de ramonage, notamment par aspiration ou à l'aide de bûchettes ramoneuses vendues dans les grandes surfa-

ces, ne sont autorisées qu'en complément d'un nettoyage mécanique. Quant à l'emploi d'explosifs, il est formellement interdit. Cette opération doit obligatoirement être effectuée par un professionnel qualifié à cet effet par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment (logo Qualibat).

A l'issue de son intervention, ce dernier doit vous remettre un certificat indiquant le ou les conduits ramonnés et attestant qu'ils sont bien dégagés sur toute leur longueur (absence de suies ou de

dépôts). L'initiative de l'opération appartient à l'occupant, propriétaire ou locataire, pour les conduits individuels, et au syndic ou au gestionnaire pour les conduits collectifs. Le coût du ramonage incombe à l'utilisateur.

Le propriétaire est donc en droit d'exiger de son locataire le remboursement des dépenses de ramonage : celles-ci figurent d'ailleurs sur la liste limitative des charges récupérables par le propriétaire (décret n° 87-713 du 26 août 1987).

Quant aux tarifs, ils ne sont pas réglementés et peuvent donc sensiblement varier d'un professionnel à l'autre. Seule consolation : ils bénéficient de la TVA à 5,5 %, à condition que le logement soit achevé depuis plus de deux ans. Peu importe qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire et que la facture ait été réglée par le propriétaire, occupant les locaux ou les donnant en location, ou encore par le syndic des copropriétaires ou directement par le locataire.

Serge Nicolas

### PEUT-ON FAIRE DU FEU DANS SA CHEMINÉE À PARIS ?

Un arrêté du 22 janvier 1997 autorise les Parisiens à utiliser leur cheminée, mais uniquement pour leur agrément ou en appoint d'un autre mode de chauffage. La pose d'inserts dans une cheminée pour en augmenter le rendement calorifique, voire l'utilisation de poêles à bois, sont également autorisées. Là aussi, il ne doit s'agir que de chauffages d'appoint.

Le bois utilisé doit être sec, à l'état naturel tranché, déchéqueté en copeaux ou en morceaux. Il est aussi possible d'utiliser des résidus de l'industrie du bois, s'ils ne sont pas revêtus d'une quelconque substance. En revanche, faire brûler des déchets ou des combustibles solides est interdit.

Dans tous les cas, la combustion ne doit pas provoquer de nuisance dans le voisinage. Avant de vous lancer, vérifiez tout de même que votre contrat de location ou que le règlement de copropriété de votre immeuble n'interdit pas l'utilisation des cheminées.

## Plus de points pour certains adhérents du CREF

Les adhérents du CREF (Complément de retraite des fonctionnaires), premier régime de retraite complémentaire facultatif des fonctionnaires, vont de surprise en surprise.

Cet été, ils apprenaient que leur régime, fonctionnant pour un tiers sur de la capitalisation et pour deux tiers sur de la répartition, était rendu obsolète par l'entrée en vigueur d'une réglementation européenne qui les obligeait, avant le 15 septembre au plus tard, à se décider entre accepter le transfert de leur épargne-retraite vers un nouveau dispositif régi par l'Union mutualiste retraite (UMR), ou quitter le CREF moyennant des pénalités de sortie importantes (voir « Le Monde Argent » du 8-9 septembre). Cette semaine, certains d'entre eux ont reçu un

nouveau courrier qui les laisse perplexes.

Intervenant au moment où le CREF vient d'enregistrer quelque 69 000 départs sur les 450 000 sociétaires (365 000 cotisants et 85 000 retraités) qu'il comptait, cette lettre s'adresse aux sociétaires, qui, au moment de leur adhésion, avaient prévu de liquider leurs droits non pas à 60 ans, mais à 55 ans.

### « ADAPTATION TECHNIQUE »

Prenant acte de leurs démissions, elle leur annonce que le conseil d'administration du 24 septembre a « procédé à une adaptation technique » qui permet de relever « le nombre de points exprimant leur situation personnelle au 31 décembre 2001 », d'un certain montant, variable d'un sociétaire à l'autre. La lettre ajoute que « si cet-

te information venait à modifier [leur] décision », l'annulation de leur démission pourrait être acceptée sous réserve d'être notifiée par courrier avant le 15 octobre 2002.

Aucun détail n'est fourni sur le calcul à l'origine de l'augmentation de leur nombre de points.

Interrogé sur cette initiative, un représentant du CREF justifie cet ajustement par le fait que des estimations statistiques effectuées récemment ont permis de « réexaminer positivement la situation des adhérents ayant décidé de partir avant 60 ans ». Mais, lorsque l'on s'étonne que ces réévaluations n'aient pas été effectuées dès cet été, la question reste sans réponse.

Selon M<sup>e</sup> Nicolas Lecoq-Vallon, avocat du Comité d'intervention et de défense des sociétaires du CREF (CIDS), qui a intenté trois actions en justice (au civil, au

pénal et devant le tribunal administratif) contre le régime de retraite complémentaire des fonctionnaires, la plus grande prudence s'impose. « Il s'agit sans doute d'une nouvelle manœuvre du CREF pour limiter les pertes auxquelles il doit faire face, affirme-t-il. Dans le doute, mieux vaut s'abstenir. Nous conseillons aux personnes concernées de ne pas revenir sur leur décision, car ils ne disposent pas de garanties explicites suffisantes. »

Le CIDS devrait aborder ce point lors d'une assemblée générale, qui devrait avoir lieu le vendredi 15 novembre.

Laurence Delain

► Comité d'intervention de défense des sociétaires du CREF (CIDS) : 23, avenue Marx-Dormoy, 03110 Montluçon (tél. : 04-70-05-24-63).

### MOTS D'ARGENT

## Paupérisation relative ou absolue

PLUSIEURS termes sont issus du latin *pauper*, « pauvre », via l'anglais. Il en est ainsi de *paupérisation* (d'après *pauperization*), de *paupérisme* (d'après *pauperism*) et de *paupériser* (d'après *pauperize*). Tous ces mots se sont répandus au cours de la seconde (et non « deuxième », puisqu'il n'y a que deux demi-siècles !) partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

On parle – voir les dictionnaires usuels – de « *paupérisation absolue* » lorsque la totalité de la population d'un pays, d'une région ou d'un continent subit une diminution continue et importante de son niveau de vie, et de « *paupérisation relative* » lorsque la diminution du pouvoir d'achat ne frappe que certaines couches de la population, telle ou telle classe sociale.

Bien entendu, les lexicographes sont pris par l'obligation absolue de faire court, et il serait injuste de les apostropher à la manière de Cyrano de Bergerac fustigeant le vicomte de Valvert : « Ah ! Non ! C'est un peu court, jeune homme ! »

Toutefois, il est tout de même important de souligner qu'une paupérisation « absolue » frappant un pays peut sembler bien relative si l'on compare ce pays à d'autres pays du globe, tandis qu'une paupérisation dite « relative », parce qu'elle ne touche qu'une partie des habitants, sera réellement « absolue » pour les êtres humains concernés tellement leur situation nouvelle sera tragique, même au sein d'un pays dit riche.

*Paupérisme* équivaut à pauvreté. Le mot désigne un état permanent d'indigence, de manque

d'argent, dans une partie de la société (région, pays...). Généralement, le vocable a été, ou est encore, employé à propos d'un Etat. Enfermé au fort de Ham après sa tentative de coup d'Etat destiné à renverser Louis-Philippe, le futur Napoléon III en profite pour rédiger dans les années 1845 un essai intitulé *L'Extinction du paupérisme*, où il expose une doctrine sociale.

Beaucoup moins connue est la *Notice sur l'extinction du paupérisme*, de Théophile Grison, « manufacturier à Lisieux (Calvados) », dont on peut prendre connaissance grâce au site Internet de la bibliothèque municipale de Lisieux ([www.bml-lisieux.com](http://www.bml-lisieux.com)), qui met à la disposition des chercheurs et des curieux un certain nombre de textes non dénués d'intérêt.

Plein de bons sentiments, Théophile Grison porte sa réflexion surtout sur l'institution d'une « *caisse nationale de retraite* », pour « arriver à l'extinction du paupérisme au moyen de la création d'un immense capital basé sur l'épargne, donnant à chaque assuré la garantie d'une rente de 1200 francs par année à partir de l'âge de soixante ans ». Nous sommes alors en 1880 : l'espérance de vie des Français, notamment de ceux des couches défavorisées, travaillant dur et se soignant peu, n'aurait sans doute pas entraîné la banqueroute de l'institution envisagée... Mais il serait assurément faux et injuste de dire que notre Théophile tablait sur l'extinction prématurée des assurés.

Jean-Pierre Colignon

## BRUITS DES MARCHÉS

■ **ENCOURS EN HAUSSE** : les encours gérés pour le compte de tiers par les sociétés de gestion ont progressé de 7,27 % en France, à 1 623 milliards d'euros, en 2001, la crise boursière n'ayant pas dissuadé l'épargne mais simplement conduit les investisseurs vers des produits sécurisés, selon une étude de la Commission des opérations de Bourse (COB) présentée le 9 octobre. La collecte, en 2001, s'est orientée vers les produits monétaires (50 % du total au 31 décembre 2001 et les deux tiers depuis le début de 2002). En revanche, les produits investis en actions ont enregistré une collecte pratiquement nulle, mais cependant pas de décollecte.

■ **IMMOBILIER** : la commission des finances a adopté, le 9 octobre, lors de l'examen du budget 2003, un amendement en

faveur du secteur de la construction, qui assouplit les règles du dispositif Besson pour l'investissement immobilier locatif. Cet amendement autorise désormais la location d'un bien immobilier neuf aux enfants et aux ascendants. Cette mesure, limitée aux logements neufs, prendrait effet à compter de la date d'examen en commission des finances. Elle est destinée à inciter à de nouveaux investissements dans le neuf et à soutenir la construction.

■ **ENCHÈRES** : un collectionneur vient d'acquérir aux enchères la première édition allemande du livre *Le Capital*, de Karl Marx, pour la somme de 29 000 francs suisses (19 730 euros), lors des ventes d'automne de Zurich, qui ont eu lieu en Suisse entre le 1<sup>er</sup> et le 5 octobre.

### RÉPONSES À TOUS

#### Etat des lieux

Le propriétaire qui me loue son studio a fait réaliser l'état des lieux par un huissier. Comment en sont répartis les frais ?

Ludovic Van Teslaar, par courriel.

Lorsque l'état des lieux est établi par un huissier, les frais sont normalement répartis par moitié entre le propriétaire et le locataire. Mais si votre propriétaire a pris seul l'initiative de recourir à un huissier alors même que vous ne vous étiez pas opposé à son établissement à l'amiable, la totalité des frais lui incombe.

#### Infraction au bail

Est-il normal que mon contrat de location présente une clause qui permet au bailleur de m'infliger une amende en cas d'infraction au bail ?

Marie-France Péchoin, par courriel.

Non. Toute clause du bail qui autorise votre propriétaire à percevoir une amende en cas d'infraction aux clauses du bail ou du règlement intérieur de l'immeuble est interdite. En clair, si votre contrat comporte une telle clause, cette dernière est réputée non écrite. En revanche, sachez que les pénalités pour retard de paiement des loyers ne sont pas considérées par les tribunaux comme des amendes.

**Vous pouvez adresser vos courriers à Stéphanie Hockliffe, « Le Monde Argent », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Fax : 01-42-17-21-67. Courriel : hockliffe@lemonde.fr. Vous nous pardonneriez de ne pouvoir répondre rapidement à vos nombreuses demandes.**

## SICAV ET FCP

## GESTION COLLECTIVE

## L'Amérique latine dans la tourmente

## EUROFONDS.

Les produits qui ont misé sur les places financières de cette région ont subi un recul moyen de 23,51 % sur un an

Parmi les marchés émergents, les Bourses d'Amérique latine enregistrent les moins bonnes performances. Rien qu'au mois de septembre, elles ont plongé de plus de 18 %, alors que les Bourses d'Europe de l'Est ne reculaient que de 4,6 % et celles d'Extrême-Orient de 12,7 %. Les fonds qui ont misé sur l'Amérique latine ont subi un recul moyen de 23,51 % sur un an, selon les données fournies par Aptimum Conseil.

Si la Bourse de Buenos Aires parvient à afficher une hausse de plus de 40 % depuis le début de l'année - progression qui a été complètement amputée par la chute de la devise locale -, les autres marchés de la région accusent des chutes spectaculaires. Le marché mexicain a abandonné près de 10 % depuis janvier, celui de Sao Paulo a lâché plus de 33 % et la Bourse de Santiago du Chili a reculé de plus de 23 %.

Ces baisses ont été encore plus dramatiques pour les investisseurs étrangers, alors que les monnaies locales se sont fortement dépréciées face au dollar et à l'euro. Ainsi, au Brésil, le real a clôturé, jeudi 10 octobre, à 3,99 pour un dollar,

son plus bas niveau depuis sa création, en 1994.

La crise financière argentine, qui a débuté fin 2001, s'est étendue aux autres pays de la région : le Brésil et l'Uruguay. Au Brésil, l'éventualité de l'élection à la présidence de la République de Luis Ignacio da Silva, dit « Lula », le candidat du Parti des travailleurs, a effrayé les investisseurs. La Bourse mexicaine, qui avait bien résisté au premier trimestre, a fini par pâtir de la mauvaise conjoncture américaine, l'économie du pays étant très liée à celle de son grand voisin du nord. Le Chili, un moment considéré comme la Suisse de la région, a fini par être touché par les difficultés de ses puissants voisins. Sans parler du Venezuela et de la Colombie, qui s'enfoncent dans une crise économique et politique.

## « INVESTISSEMENT CYCLIQUE »

A brève échéance, les observateurs ne s'attendent pas à une amélioration de la situation économique, notamment au Brésil, où les investisseurs attendront de connaître la nouvelle équipe gouvernementale pour se faire une idée de l'orientation économique prise par le pays.

Dans ce contexte, on peut se demander quel peut être l'intérêt d'investir sur les produits spécialisés dans la région. « C'est un investissement très cyclique », reconnaît Frédéric Dodart, gestionnaire de State Street Amérique latine, un des rares fonds de droit français qui mise sur cette zone. « Si la conjoncture économique internationale s'améliore et si la crise brésilienne reste sous contrôle, les Bourses d'Amérique latine pourraient enregistrer un fort rebond en 2003 », pense-t-il.

Joël Morio

(Publicité)

## SICAV - FCP

Ces informations sont données sous la responsabilité de l'émetteur

Une sélection.

Cours relevés au 11 octobre à 19 h 45

Code Émetteurs → Date Valeur de souscription Valeur de rachat Devise de cotation Montant du coupon Date du coupon

SICAV						
029614	CADENCE 1 D	10/10/02	158,29	156,72	EUR	11,48 09/04/01
029615	CADENCE 2 D	10/10/02	157,81	156,25	EUR	11,48 03/05/01
029616	CADENCE 3 D	10/10/02	156,01	154,47	EUR	8,86 07/03/02
028307	CONVERTIS C	10/10/02	193,99	190,19	EUR	
009577	INTEROBLIG C	10/10/02	62,20	61,58	EUR	
009543	INTERSELECTION F.D	10/10/02	48,14	47,20	EUR	8,33 25/01/01
028315	SELECT.DEFENSIF C	10/10/02	186,97	183,75	EUR	
028316	SELECT.DYNAMIQUE C	10/10/02	174,88	171,87	EUR	
028653	SELECT.EQUILIBRE 2	10/10/02	141,84	139,40	EUR	
094404	SELECT.PEA 1	10/10/02	145,83	143,32	EUR	28,67 01/02/01
094406	SELECT.PEA DYNAM.	10/10/02	92,30	90,71	EUR	17,65 01/02/01
029548	SG FRANCE OPPORT.C	10/10/02	254,94	249,94	EUR	
029713	SG FRANCE OPPORT.D	10/10/02	238,70	234,02	EUR	13,25 27/01/00
001099	SOGEFAVOR	10/10/02	55,18	53,06	EUR	63,17 01/09/00
029709	SOGENFRANCE C	10/10/02	248,07	243,21	EUR	
029549	SOGENFRANCE D	10/10/02	222,49	218,13	EUR	10,10 28/01/99
029408	SOGEOLIG C	10/10/02	121,62	120,42	EUR	
009524	SOGEPARCNE D	10/10/02	46,82	46,36	EUR	12,79 16/10/00
028520	SOGEPEA EUROPE	10/10/02	129,04	126,51	EUR	1,51 25/01/01
009545	SOGESECTOR IMMOB.D	10/10/02	20,99	20,58	EUR	2,49 28/06/00
009526	SOGINTER C	10/10/02	28,83	28,26	EUR	
Fonds communs de placements						
702074	DECLIC ACT.EURO	10/10/02	9,19	9,01	EUR	
747971	DECLIC ACT.FSES	10/10/02	30,04	29,45	EUR	0,26 07/09/00
747985	DECLIC ACT.INTLES	10/10/02	19,21	18,83	EUR	0,10 13/09/96
702304	DECLIC BOURSE EQ.	10/10/02	13,55	13,28	EUR	
703114	DECLIC BOURSE PEA	10/10/02	35,65	34,95	EUR	
747973	DECLIC OBLIG.EUROPE	10/10/02	17,87	17,69	EUR	0,87 05/01/01
702560	DECLIC PEA EUROPE	10/10/02	12,77	12,52	EUR	0,08 14/11/00
748493	DECLIC SOG.FR.TEMP	10/10/02	34,43	33,75	EUR	0,28 21/12/00
702744	SOGESECTOR FINANCE	10/10/02	310,42	301,29	EUR	
043136	SOGESECTOR SANTE	10/10/02	414,01	405,89	EUR	
043153	SOGESECTOR TECHNO.	10/10/02	227,32	222,86	EUR	
703304	SOGESTION C	10/10/02	36,75	36,03	EUR	
042303	SOGINDEX FRANCE	10/10/02	306,80	297,77	EUR	

CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT 08 36 68 56 55 (0,34 €/min)

SICAV						
028818	ATOUT CROISSANCE	10/10/02	252,43	246,27	EUR	22,89 07/01/02
093707	ATOUT FCE ASIE	09/10/02	51,47	50,21	EUR	1,05 24/12/01
028581	ATOUT FRANCE C	10/10/02	116,41	113,57	EUR	
028582	ATOUT FRANCE D	10/10/02	103,53	101,00	EUR	21,25 24/12/01
028583	ATOUT FRANCE EUR.	10/10/02	104,58	102,03	EUR	17,91 25/03/02
028575	ATOUT FRANCE MONDE	10/10/02	28,05	27,37	EUR	6,03 15/04/02
028610	ATOUT MONDE	10/10/02	33,12	32,31	EUR	
028990	ATOUT SELECTION	10/10/02	61,48	59,98	EUR	15,28 24/12/01
028636	CAPITOP EUROBLIG C	10/10/02	108,54	107,47	EUR	
028637	CAPITOP EUROBLIG D	10/10/02	86,12	85,27	EUR	20,79 24/03/02
Fonds communs de placements						
044668	ATOUT VALEUR	08/10/02	46,76	46,76	EUR	1,36 13/12/01
097265	CA AM ACT.FONC.EUR	09/10/02	87,08	84,96	EUR	3,48 15/04/02
098333	CAPITOP REVENUS	09/10/02	177,01	175,26	EUR	2,00 16/07/02

## CLASSEMENT DES FONDS EUROPÉENS SELON LA MÉTHODE APT

▶▶▶ APT ▶▶▶

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraitée en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
Performance : Très bonne ★★★★★ Bonne ★★★★ Moyenne ★★★ Faible ★★ Très faible ★ Mauvaise ● Risque : Très peu ★★★★★ Peu ★★★★ Moyen ★★★ Important ★★ Très important ★ Comportement atypique ! Comportement très atypique !!										
Les premières et les dernières de la catégorie										
<b>Actions Amérique latine</b>										
Performance arrêtée le : 30/09/2002										
Performance moyenne sur un an : - 23,51 %										
UK154941	ROTHSCHILD ARRO EMG MK	ROTHSCHILD FD MGT	UK	+ 12,63	1	★★★★★	★★★★	+ 13,62	1	49,42
DE974442	GARTMORE LATIN AMERICA	GARTMORE	DE	- 4,15	2	★★★★★	★★★★	- 4,79	2	0,90
BKVJ	BANKINVEST LATINAMERIK	BANKINVEST FUNDS	DK	- 10,13	3	★★★★★	★★★★	- 12,32	4	7,14
DE987053	CAF LATIN AMERICA (CAP	CREDIT AGRICOLE	DE	- 13,34	4	★★★★★	★★★★	- 15,06	5	6,62
MSEFLAL	MSCI EMF LATIN AMERICA	MSCI	LA	- 13,36	5	★★★★★	★★★★	- 10,71	3	1459558,00
UK25661	ABERDEEN LATIN AMERICA	ABERDEEN UT	UK	- 13,37	6	★★★★★	★★★★	- 15,87	6	51,68
UK683003	INVESCO LATIN AMERICA	INVESCO	UK	- 14,02	7	★★★★★	★★★★	- 17,51	8	27,81
UK153186	THREADNEEDLE LATIN AME	THREADNEEDLE	UK	- 15,45	8	★★★★★	★★★★	- 17,62	9	59,54
UK701905	OLD MUTUAL LATIN AMERI	OLD MUTUAL FD MGR	UK	- 16,74	9	★★★★★	★★★★	- 18,51	12	85,19
UK6677	SCOTTISH WIDOWS LATIN	SCOTTISH WIDOWS	UK	- 16,75	10	★★★★★	★★★★	- 19,02	15	72,80
UK273976	STERLING ASS LATIN AME	STERLING ASSURANC	UK	- 17,23	11	★★★★★	★★★★	- 18,16	10	27,21
UK737450	EAGLE STAR LATIN AMERI	EAGLE STAR LIFE	UK	- 18,09	12	★★★★★	★★★★	- 16,69	7	147,50
UK452496	EDINBURGH LATIN AMERIC	EDINBURGH INVESTM	UK	- 18,51	13	★★★★★	★★★★	- 21,20	27	27,15
DE986199	CFE LATIN AMERICA A (U	CARLSON FD MGMT	DE	- 18,68	14	★★★★★	★★★★	- 18,78	14	0,65
UK224413	ALLIED DUNBAR LATIN AM	ALLIED DUNBAR	UK	- 18,92	15	★★★★★	★★★★	- 18,76	13	56,65
DE973685	ABN AMRO FUNDS LATIN A	ABN AMRO AM	DE	- 18,93	16	★★★★★	★★★★	- 21,54	29	31,58
UK636256	NPI LATIN AMERICAN ACC	NPI	UK	- 18,98	17	★★★★★	★★★★	- 20,18	21	57,60
UK604877	DEUTSCHE LATIN AMERICA	DEUTSCHE LATIN AM	DE	- 19,70	18	★★★★★	★★★★	- 19,13	16	66,03
DE973107	DWS LATEINAMERIKA (EUR	DWS	DE	- 20,09	19	★★★★★	★★★★	- 20,77	23	75,22
DE986679	LION-FORTUNE-LATIN AME	LION-FORTUNE	DE	- 20,27	20	★★★★★	★★★★	- 23,59	34	63,93
DE987139	MILIF LATIN AMERICA (U	MERRILL LYNCH	DE	- 20,66	21	★★★★★	★★★★	- 21,12	26	9,75
DE977561	AXA LATEINAMERIKA (EUR	AXA IM	DE	- 20,75	22	★★★★★	★★★★	- 20,75	22	27,89
DE989734	CDC EMERGING LATIN AME	CDC IXIS AM	DE	- 21,33	23	★★★★★	★★★★	- 19,48	18	6284,26
DE973718	LGT ASS MGMT LATIN AME	LGT AM	DE	- 21,38	24	★★★★★	★★★★	- 22,98	31	10,36
BE3275	SCHRODER INT LATIN AME	SCHRODER	BL	- 21,46	25	★★★★★	★★★★	- 23,28	33	6,50
DE988123	ABN AMRO FUNDS BRAZIL	ABN AMRO AM	DE	- 33,47	67	*	*	- 42,26	71	17,61
ES1062	AHORRO CORPORACION IBE	AHORRO CORPORACIO	ES	- 34,24	68	*	**	- 26,34	52	3,86
DE973819	UNIEM LATEINAMERIKA	UNION INVESTMENT	DE	- 34,88	69	*	★★★★	- 37,06	70	207,81
IT3530	NIS LAT.AMER.EQ.B/USD	NEXTRA IM	IT	- 38,39	70	*	*	- 28,13	62	3,88
IT3529	NIS BRAZILIAN EQ.B/USD	NEXTRA IM	IT	- 47,23	71	*	*	- 35,06	69	3,12

♦ La méthode APT (Arbitrage Pricing Theory) permet d'analyser les fonds selon leur performance mais aussi le risque pris par le gestionnaire. Elaborée par Steve Roos en 1976, elle repose sur un postulat simple : pour mesurer le risque, il faut s'intéresser aux prix. Aptimum, la société qui utilise la méthode

APT, recueille les prix de plus de 30 000 actifs sur chaque marché, chaque région du monde. Elle mesure l'évolution de ces prix au cours du temps. Des calculs sophistiqués permettent, en fonction de ces prix, de décortiquer la performance des fonds et d'en établir une performance retraitée.

# LA BOURSE VA MAL ? DÉCOUVREZ TALISMAN, LE NOUVEAU PLACEMENT DU CRÉDIT LYONNAIS :

- +4%\* MINIMUM GARANTI
- JUSQU'À +36%\*\* SELON LES PERFORMANCES DE LA BOURSE
- UN PLACEMENT SUR 2 ANS

Talisman, c'est la nouvelle solution de placement du Crédit Lyonnais pour protéger et valoriser votre capital sur les marchés financiers sur une courte durée (2 ans). Avec Talisman, votre capital investi (hors droits d'entrée) est garanti à 100%. La grande originalité de Talisman : au terme des 2 ans, vous êtes assuré de récupérer votre investissement majoré d'un rendement minimum garanti de 4%.

De plus, vous participez à l'évolution du marché actions français, avec une rentabilité indexée sur le CAC 40, pouvant atteindre jusqu'à +36%\*\* ! Le montant global de l'offre étant limité, la souscription peut être close à tout moment, et au plus tard le 5 novembre 2002 à 12H. Renseignez-vous vite dans une agence du Crédit Lyonnais !

Aujourd'hui, qui peut se passer d'une bonne banque ?



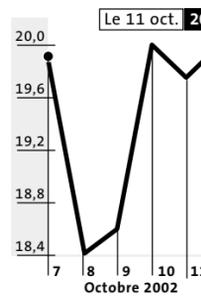
CRÉDIT LYONNAIS S.A. au capital de 1 807 874 827 €. SIREN 954 509 741. RCS LYON - Siège Central 19 bd, des Italiens - 75002 Paris  
\* taux actuariel annuel brut : 1,98% \*\* taux actuariel annuel brut : 16,62%. Ce placement a fait l'objet d'un agrément de la COB le 7/08/2002. La notice d'information est disponible auprès des agences du Crédit Lyonnais.

LES VALEURS DE LA SEMAINE

DJ EUROSTOXX600 11/10 22h41

Table listing DJ EUROSTOXX600 components with columns for company name, currency, and percentage change. Includes sub-sections A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

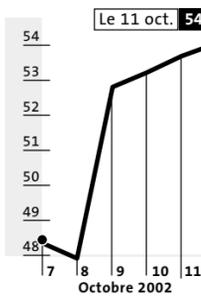
en euros, à Paris



MR BRICOLAGE PROGRESSE

Le groupe français de bricolage a annoncé le 9 octobre un bénéfice net de 4,9 millions d'euros pour le premier semestre, en hausse de 76 % par rapport aux 2,8 millions d'euros dégagés un an plus tôt.

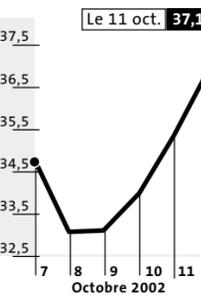
en euros, à Paris



BRICHOE PASQUIER SE REPREND

Le groupe français de viennoiserie préemballée et de pâtisserie surgelée a réalisé un bénéfice net part du groupe en hausse de 24,8 % au premier semestre par rapport à 2001.

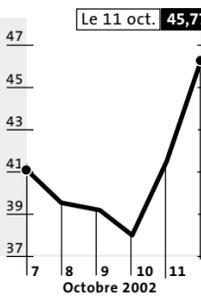
en euros, à Paris



FAURECIA CONSOLIDE

L'équipementier automobile a annoncé une hausse de 6,3 % de son chiffre d'affaires consolidé au troisième trimestre, à 2,315 milliards d'euros.

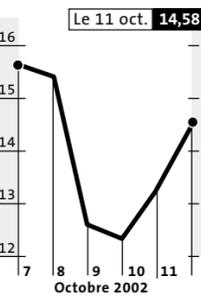
en euros, à Paris



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TUNISIE

La banque française a remporté l'appel d'offres pour une prise de participation majoritaire au capital de l'Union internationale des banques (93 agences et bureaux) et 9 % du marché bancaire tunisien.

en euros, à Paris



THOMSON MULTIMÉDIA INQUIET

La publication d'un chiffre d'affaires décevant pour le troisième trimestre et le blocage des ports ouest américains réveillent les craintes que le groupe d'électronique n'atteigne pas son objectif de croissance de 20 % de son résultat opérationnel en 2002.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including CASTORAMA DUBOIS I, CATTILAS, CATTOLICA ASSICUR., etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including FOX KIDS EUROPE, FRANCE TELECOM, FRANCE 2, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including INVESTITOR B, IRISH LIFE & PERMINS, ISS, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including J D WETHERSPOON, JAR LLOYD THOMP GP, JARVIS, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including NATEXIS BQ POP., NATIONAL EXP GRP, NATIONAL GRID GRP, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including D/S SVENBORG B, DAIMLERCHRYSLER N, DAIRY CREST GROUP, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including H. LUNDBECK, HAGEMEYER NV, HALMA PLC, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including LAFARGE, LAGARDERE, LAND SECURITIES, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including P & O STEAM DEF.SH, P&O PRINCESS CRUIS, PARCESA HOLDING, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including QIAGEN NV, RAC, RANDSTAD HOLDING N, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including E.ON, EADS, EASYJET, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including HEINEKEN HOLDING A, HEINEKEN NV, HENKEL KGAA VZ, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including LONDON STOCK EXCH., LONMIN, LONZA GROUP N, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including MAN AG, MAN GROUP, MARKS & SPENCER, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including RICHEMONT UNITS A, RIETHE HOLDING AG, RIO TINTO, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including FERROVIAL, FIAT, FINAXA, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including IBERDROLA, INDRASISTEMAS, INDUSTRIALVAER AB, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including MANNING & BURNHAM, MANNING & BURNHAM, MANNING & BURNHAM, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including METRO AG, METRO AG, METRO AG, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including SABMILLER, SAFEWAY, SAGE GROUP, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including TUI, TUI, TUI, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including UBS N, UCB, UNAXIS HOLDING, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including VALEO, VALLEHERMOSO, VALLERMO, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including WANADOO, WCM BETEILIGUNGS-, WELLA NON VGT PREF, etc.

en euros, à Paris

Table listing companies under 'en euros, à Paris' including XSTRATA, SAFEWAY, SAGE GROUP, etc.

Large table listing various international companies and their stock prices, including SCOT&SOUTH.ENERGY, SCOTTISH NEWCASTLE, SCOTTISH POWER, etc.

Advertisement for 'Le Monde' featuring a 'Check-List' subscription offer with an envelope icon and contact information.

Section titled 'CODES PAYS ZONE EURO' listing country codes for various European nations.

# Répét à Wall Street et en Europe

Les indices boursiers ont atteint de nouveaux records de baisse en début de semaine, mais sont parvenus à rebondir ensuite, les investisseurs rachetant les valeurs qui avaient le plus chuté. Des espoirs de règlement pacifique du problème irakien ont aussi soutenu les marchés, occasionnant un repli du prix du baril de pétrole jusqu'à 28,52 dollars à New York, jeudi 10 octobre, contre un sommet de 30,83 dollars au début du mois.

À Wall Street, les opérateurs se sont donc concentrés, en fin de semaine, sur les bonnes nouvelles, comme l'annonce d'une forte baisse des demandes hebdomadaires d'allocation-chômage aux États-Unis (-40 000 personnes au cours de la semaine au 5 octobre) et les résultats trimestriels supérieurs aux prévisions publiés par le conglomérat General Electric. Se lançant dans une « chasse aux bonnes

affaires », les professionnels n'ont pas prêté attention à d'autres indicateurs décevants concernant les ventes réalisées par les grands magasins ou la confiance des consommateurs.

Sur la semaine, l'indice Dow Jones a progressé de 4,28 %, à 7 850,29 points. Riche en valeurs de technologie, l'indice Nasdaq a gagné 6,19 %, à 1 210,47 points.

Avant le rebond de la fin de semaine, les analystes de la société de gestion IT Asset Management soulignaient que nombre de valeurs technologiques font l'objet d'une défiance importante de la part des investisseurs, bien qu'elles disposent d'une trésorerie très abondante. Selon ces analystes, les liquidités détenues par l'éditeur de logiciels Business Objects représentent l'équivalent de 5 dollars par action. Ils citent aussi les sociétés Check Point Software (4,70 dollars par action), PeopleSoft (5,50 dollars par action) ou

Cisco Systems (2,90 dollars par action). Or ces titres se négociaient, ces dernières semaines, entre 10 et 15 dollars. « Le marché semble ignorer le montant de liquidités que détiennent ces sociétés, d'autant qu'elle génèrent une capacité d'autofinancement après investissements (free cash flow) appréciable », concluaient ces analystes.

Dans le sillage de Wall Street, les investisseurs européens ont décliné une vague d'achats sur les valeurs financières et technologiques, malmenées ces dernières semaines. Ces titres ont aussi été soutenus par des facteurs techniques, comme le débouclage d'opérations de vente à terme ou à découvert. Dans la zone euro, l'indice Euro Stoxx 50 a pris 5,71 %, à 2 351,81 points. À Paris, l'indice CAC 40 a rebondi de 4,93 % sur la semaine, à 2 902,27 points, prenant 5,21 % sur la seule journée de vendredi. Les plus fortes hausses hebdomadaires ont été enregistrées

par les actions Alcatel (+24,49 %, à 3,05 euros), AGF (+21,53 %, à 28,22 euros), Axa (+20,26 %, à 12,05 euros), Cap Gemini (+18,03 %, à 16,50 euros) et France Télécom (+16,07 %, à 10,11 euros).

## « ATERRISSAGE BRUTAL »

En revanche, l'action de la société de services et d'ingénierie informatique Altran Technologies a chuté de 45,02 % sur la semaine, à 2,76 euros. Au cours de la seule journée de jeudi, elle a dégringolé de 45,16 %, passant de 4,96 à 2,72 euros, à la suite d'informations révélées par *Le Monde* sur l'existence de décalages entre les chiffres internes d'activité des consultants et ceux publiés par la société. L'article du *Monde* évoquait aussi des facturations importantes, entre le 24 et le 31 décembre 2001, à une société créée au même moment par un ancien cadre du groupe. Altran Technologies a annoncé, vendredi, qu'il lançait un audit de ses filiales.

À Francfort, l'indice DAX a pris 7,96 %, à 2 930,74 points. À Londres, le Footsie a gagné 3,66 %, à 3 953,40 points.

À Tokyo, l'indice Nikkei a reculé de 5,52 % au cours de la semaine, son plus fort recul hebdomadaire depuis trois mois, terminant à 8 529,61 points. Le marché s'est inquiété des déclarations du ministre de l'économie et des finances, Heizo Takenaka, nommé récemment à la tête de l'Agence des services financiers, chargée de la restructuration du secteur bancaire. M. Takenaka est partisan d'un « atterrissage brutal » du secteur bancaire et souhaite traquer les créances douteuses encore cachées dans les bilans des banques, qui en recèlent déjà le montant colossal de 52 000 milliards de yens (425 milliards d'euros).

Toutefois, l'indice Nikkei s'est un peu redressé en fin de semaine, gagnant 1,07 % vendredi. La Banque du Japon (Boj) a apporté son

soutien au secteur bancaire en difficulté, indiquant que « l'injection de fonds publics doit être envisagée comme une option pour répondre à la situation » si les établissements ne peuvent lever des fonds sur le marché. La Boj se déclare prête à accorder des prêts d'urgence aux banques. Elle demande aussi au gouvernement de leur apporter des fonds afin qu'elles soient en mesure de passer les provisions nécessaires sur leurs créances douteuses. La Banque centrale a aussi détaillé le montant d'actions qu'elle leur rachètera pour améliorer leur situation financière : d'ici à la fin septembre 2003, elle achètera ainsi pour 2 000 milliards de yens de titres détenus par une dizaine de grands établissements. « La Boj fait de son mieux, le gouvernement doit encore convaincre », conclut Anne-Valérie Hermez, économiste chez BNP Paribas.

Adrien de Tricornot

# Une Banque centrale européenne aux aguets

La BCE a laissé ses taux directeurs inchangés, jeudi 10 octobre. Elle préfère garder une marge de manœuvre au cas où la situation économique se dégraderait davantage

Les indications données cette semaine par Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne (BCE), ont été des plus claires. L'insitut de Francfort considère que « le niveau actuel des taux d'intérêt est approprié », a-t-il estimé par deux fois, à deux jours d'intervalle. La première fois, mardi 8 octobre, devant la Commission des affaires monétaires à Bruxelles, où il a même ajouté que le taux directeur était « accommodant », et jeudi, à l'issue de la réunion au cours de laquelle la BCE a décidé de maintenir le loyer de l'argent en Europe à 3,25 %, au niveau qui est le sien depuis le 8 novembre 2001. « Le problème n'est pas le niveau des taux d'intérêt, mais le manque de confiance » des consommateurs et des investisseurs, a-t-il noté lors de son intervention de mardi. « Les incertitudes sur les perspectives économiques restent élevées à court terme. La forte baisse des marchés boursiers est un élément qui a augmenté les incertitudes », a-t-il également souligné.

Le statu quo de la politique monétaire et la tonalité ferme des propos de M. Duisenberg se sont ressentis sur les marchés financiers. Les taux à trois mois, ceux de l'Euribor, qui reflètent les anticipations du marché forme sur l'état des taux directeurs dans trois mois, a été stoppé net, jeudi, dans son mouvement de baisse. Après avoir reculé jusqu'à 3,21 %, intégrant une future baisse des taux, il est revenu vendredi à 3,26 %. L'euro a, de son côté, tenté une incursion au-dessus du seuil de 0,99 dollar, jeudi, sans toutefois parvenir à maintenir son avance contre le billet vert. Il a terminé la semaine à 0,9853 dollar.

Les justifications des autorités monétaires européennes n'ont toutefois pas convaincu les économistes, qui persistent et signent : la situation économique, compte tenu de la faiblesse du niveau de l'inflation, nécessite une détente monétaire. Dans leurs études, ils

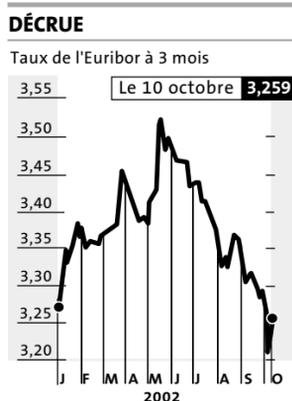
continuent d'anticiper quasiment tous une baisse drastique des taux directeurs de la BCE dans leurs scénarios économiques. « Nous continuons d'attendre une baisse des taux d'un quart de point dans les trois prochains mois », écrivent les économistes de la banque américaine Goldman Sachs dans une note de recherche publiée vendredi. « Une baisse des taux dans les trois mois est l'issue la plus probable », indiquent ceux de la banque allemande Deutsche Bank. « La Réserve fédérale américaine devrait baisser ses taux d'un demi-point avant fin 2002, la BCE d'un demi-point début 2003 », indiquent les experts de BNP Paribas. Ceux de HSBC CCF ont maintenu une probabilité de 90 % en faveur d'une baisse d'un demi-point des taux de la BCE avant fin 2002, avec une probabilité de 60 % que celle-ci intervienne lors de la réunion du comité de politique monétaire du 7 novembre et de 30 % pour celle du 5 décembre.

## « CONFIANCE ALTÉRÉE »

Les spécialistes de Global Equities considèrent, quant à eux, que « la politique monétaire, si elle semble appropriée au vu des indicateurs monétaires de la zone en général, s'avère très contraignante pour certaines économies telles que l'Allemagne, où les taux réels, compte tenu d'un taux d'inflation très bas (1 %), s'élèvent à 2,25 %, un niveau très élevé pour une économie en sortie de récession. Ajoutées à la contrainte budgétaire liée au pacte de stabilité, ces contraintes pèsent lourdement

## L'INFLUENCE DE LA BOURSE SUR LA FED

Le vice-président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Roger Ferguson, a rappelé, mercredi 9 octobre, que « le lien entre les réserves au jour le jour et le prix des actions est trop ténu et indirect, et l'impact du prix des actions sur le niveau de la production finale et sur la demande est trop incertain pour que ces prix soient un objectif de politique monétaire ». Les économistes d'Aurel Leven constatent néanmoins, dans une étude datée du 3 octobre, qu'« il semble que la Fed réagisse aux mouvements boursiers ; mais cette réaction est asymétrique. Si le risque de déprime de l'économie réelle est rapidement pris en compte, le risque d'euphorie est, lui, regardé historiquement, avec plus de clémence par les banquiers centraux ».



La baisse du taux à 3 mois de l'Euribor en Europe, qui reflète les anticipations des investisseurs sur les taux directeurs de la BCE dans 3 mois, a été interrompue par la décision de la banque centrale de ne pas modifier sa politique monétaire. Source : Bloomberg

sur l'économie de la zone euro et sur les entreprises ».

Quelques voix s'élèvent toutefois pour tempérer les arguments de ceux qui prônent une détente monétaire. « On sera pour une fois d'accord avec le président de la BCE, qui a déclaré qu'une incertitude élevée, une confiance altérée et le manque de réformes structurelles bloquaient davantage la croissance que le loyer de l'argent, estime Philippe Spieser, économiste chez le courtier ETC. Le niveau des taux d'intérêt dans la zone euro est approprié et n'entravera pas la reprise économique. On est tenté

d'ajouter : pas plus qu'une baisse ne la relancera. »

En fait, la BCE préfère garder une marge de manœuvre au cas où la situation économique se dégraderait davantage. Elle souhaite conserver les coudees franches, s'il devenait nécessaire d'organiser une baisse concertée des taux d'intérêt, comme cela avait été le cas après le 11 septembre.

Une réduction des taux d'intérêt aurait certes, dans un premier temps, vocation à redonner confiance aux acteurs économiques. Mais le niveau des taux étant relativement bas, la BCE craint que l'impact économique d'un assouplissement des conditions de crédit ne soit limité. En réduisant ses taux, la BCE risquerait au contraire d'accroître la crise de confiance : les agents économiques se rendant compte qu'il n'y a pas d'effet sur la conjoncture, la baisse des taux aurait l'effet pernicieux de conduire les investisseurs à douter de l'efficacité de la politique monétaire et de jeter le doute sur l'institution monétaire. « On ne peut pas demander à la politique monétaire de remplir des objectifs dont elle ne peut pas s'acquitter », a d'ailleurs répondu M. Duisenberg à l'une des questions posées par les députés, mardi, lors de son audition à Bruxelles, tout en ajoutant que sa « mission première » est de préserver la stabilité des prix.

La Banque centrale européenne reste néanmoins très attentive à l'environnement financier et à l'évolution de la situation du monde bancaire, où s'activent encore 7 000 établissements dans la zone euro, contre 10 000 au démarrage de la monnaie unique, en 1999. Le risque majeur étant, actuellement, que, même si les banques sont assez solides, les rumeurs de difficultés financières autour des établissements allemands ne finissent par s'autoréaliser par le biais de la simple mise à l'écart des systèmes classiques de financements.

Cécile Prudhomme

## MARCHÉS DES CAPITAUX

# Les obligations foncières en vedette

LES OBLIGATIONS foncières françaises sont très recherchées actuellement. Elles bénéficient d'une forte demande de la part des investisseurs internationaux, qui veulent des placements sûrs et préfèrent souvent ces titres privilégiés français à ceux du même genre émis à l'étranger. Cela tient notamment à la protection apportée par la loi. Il ne peut exister aucun doute sur la capacité des emprunteurs à rembourser le principal et à verser les intérêts aux échéances prévues. Leur crédit est au-dessus de tout soupçon et la question ne se pose pas de savoir s'il dépend ou non de celui des groupes bancaires auxquels ils sont liés.

Ce point est important. C'est, notamment, un des principaux critères qui distinguent ces affaires françaises de leurs homologues allemandes (les Pfandbrief), dont les émetteurs sont sans cesse harcelés par une des grandes agences de notation, la société Moody's.

Le marché demeure très difficile, ce dont témoignent la chute des cours de nombreuses obligations et le soulagement qui prévaut lorsqu'un nouvel emprunt réussit à se placer

Dans la conjoncture actuelle, où les établissements financiers allemands sont décriés, les emprunteurs ont de la peine à mener à bien leurs projets. Beaucoup en diffèrent l'exécution, et ceux qui réussissent à contracter des emprunts doivent proposer un intérêt un peu plus élevé qu'ils ne l'auraient fait naguère.

Il y a trois grands emprunteurs français d'obligations foncières : la Compagnie de financement foncier, Dexia Municipal Agency et CIF Euromortgage. Chacun suit une politique d'emprunt bien définie et étale ses apparitions sur le marché, évitant d'empiéter l'un sur l'autre. CIF Euromortgage (qui appartient au groupe du Crédit immobilier de France), début octobre, a levé sans peine 1,75 milliard d'euros pour dix ans. Ses obligations rapportaient au départ 0,12 point de pourcentage de plus que le taux d'intérêt bancaire de référence. C'était bien moins que ce que devait alors déboursier un des meilleurs emprunteurs américains, qui déploie son activité dans le même domaine du crédit au logement et qui cherchait aussi des fonds en euros, à dix ans : Freddie Mac a dû offrir 0,17 point de plus que le taux de référence

bancaire pour parvenir à ses fins.

Ces derniers jours, la Compagnie de crédit foncier (l'emprunteur du Crédit foncier de France) lançait une opération de 1 milliard d'euros pour une durée de sept ans. Le rendement des titres ne dépasse que de 0,05 point le taux bancaire de référence. La minceur de ce supplément témoigne bien du prestige dont jouit l'émetteur sur le plan international.

Dexia Municipal Agency cherche à diversifier au mieux ses sources de financement. Cela le conduit à contracter non seulement des emprunts publics, mais également des emprunts privés, dont la souscription est réservée à une poignée d'investisseurs, souvent à un seul. Un émetteur qui procède de la sorte s'assure de coûts de financement très bas s'il parvient à répondre exactement aux souhaits des prêteurs, touchant par exemple au mode de rémunération ou à la périodicité de l'intérêt.

Par ailleurs, le marché international demeure dans une situation très difficile, ce dont témoignent non seulement la forte chute des cours de nombreuses obligations financières ou industrielles, mais également le soulagement qui prévaut lorsqu'un nouvel emprunt a réussi à se placer dans de bonnes conditions. Dans le compartiment du dollar, la grande affaire de ces derniers jours a été une opération de trois milliards et pour trois ans émis par une banque d'Etat allemande, KfW, avec la garantie de la République fédérale. L'emprunteur s'est départi de sa modestie habituelle pour vanter l'« excellent » accueil international dont il a bénéficié.

Christophe Vetter

## MARCHÉ DES CHANGES 11/10, 22h40

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,80606	0,98745	1,56240	0,67490
TOKYO (¥)	124,06000		122,47500	193,80011	83,71003
PARIS (€)	1,01275	0,81635		1,58230	0,68350
LONDRES (£)	0,64004	0,51600	0,63215		0,43179
ZURICH (FR. S.)	1,48170	1,19460	1,46360	2,31595	

## COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4291	7,4301
COURONNE NORVÈGE	7,2747	7,2833
COURONNE SUÉDOISE	9,1184	9,1279
COURONNE TCHÈQUE	30,7312	30,8144
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7952	1,7965
DOLLAR CANADIEN	1,5660	1,5670
DOLLAR HONGKONG	7,6999	7,7041
DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,0498	2,0534
FORINT HONGROIS	244,9737	245,6212
LEU ROUMAIN	32677,0000	32743,0000
ROUBLE	31,2646	31,3101

## MARCHÉS À TERME LE 11/10, 22h41

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	10/2	2780,00	2931,00	542808
EURO NOTIO.	12/2	92,98	0	
EURO ST. 50	9/2	2235,00	2222	
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	12/2	112,28	111,19	
LONDRES				
EURIBOR 3M.	12/2	96,95	96,90	504604
NEW YORK				
DOW JONES	12/2	7575,00	7869,00	33684
S. & POORS	12/2	817,50	838,00	559145

## TAUX

	TAUX D'INTÉRÊTS LE 11/10			
	Taux 10 j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,29	3,26	4,62	4,97
ROYAUME-UNI	4,50	3,96	4,64	4,52
ITALIE	3,29	3,26	4,71	5,14
ALLEMAGNE	3,29	3,26	4,39	4,96
JAPON	0,05	0,07	1,10	1,81
ÉTATS-UNIS	1,78	1,77	3,69	4,91
SUISSE	0,75	0,78	2,77	3,37

## OR

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	10280,00	-0,19
OR FIN LINGOT	10430,00	-0,10
ONCE D'OR EN DOLLAR	316,85	-0,66
PIÈCE 20 FR. FRANÇAIS	59,20	-2,63
PIÈCE 20 FR. SUISSE	59,20	-1,33
PIÈCE UNION LAT. 20	58,10	-3,17
PIÈCE 10 US\$	186,00	0,54
PIÈCE 20 US\$	370,25	-2,57
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	383,00	-0,07

## SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

### Conforter l'indépendance du Monde

Vous êtes attaché à l'indépendance du Monde. Vous pouvez y concourir en rejoignant la Société des lecteurs (SDL). Elle contrôle 10,46 % du capital du journal. Les titres de la SDL sont inscrits sur le marché libre, code SICOVAM 3477. Ceux qui possèdent un portefeuille peuvent passer un ordre d'achat à leur banque. Les autres peuvent acheter une ou plusieurs actions en s'adressant au secrétariat de la SDL. Les actions ainsi acquises seront inscrites en « compte nominatif pur », formule qui n'entraîne pas de droit de garde pour l'actionnaire.

Cours de l'action le 11 octobre 2002 : 20,02 €

Société des lecteurs du « Monde », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01. Courriel : sdi@lemonde.fr